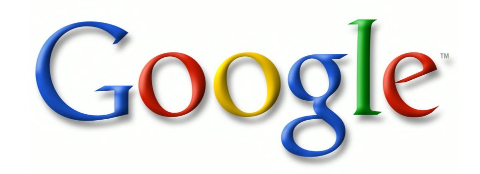
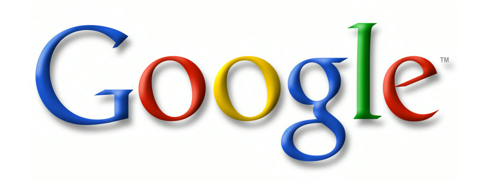
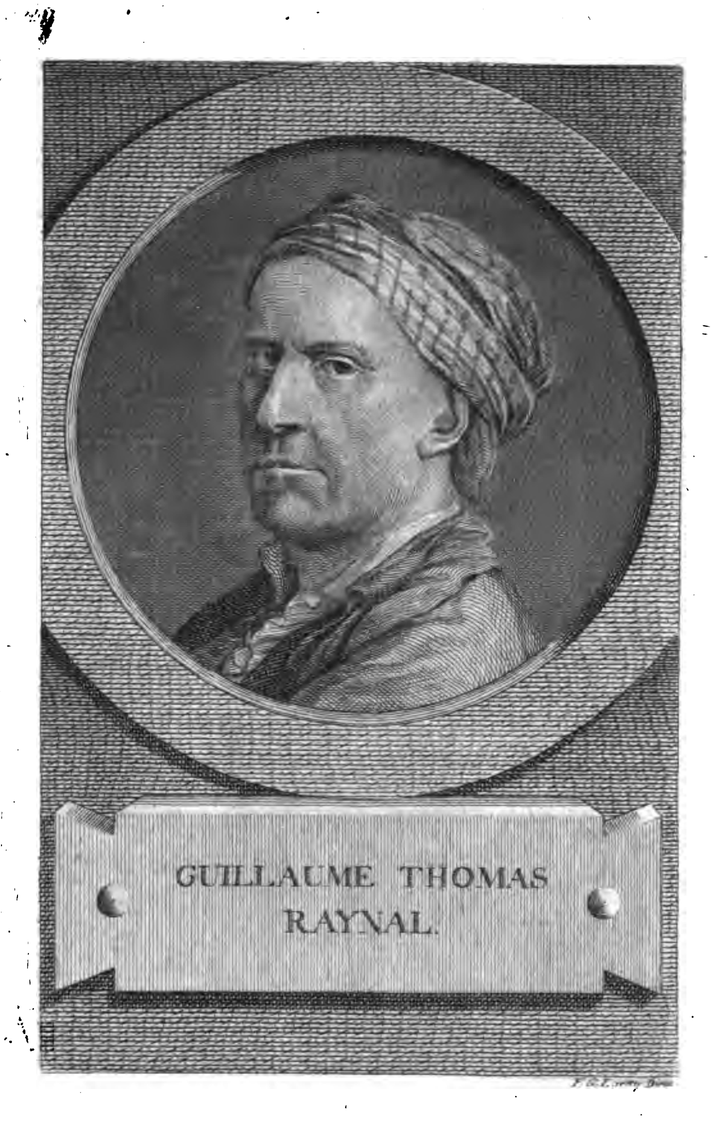



Google


WIDENER LIBRARY
HX G19J 9

3 2044 009 677 717


ACADEMIÆ HARVARDIANÆ SIGILLUM
VE RI TAS
1638.
FROM THE BEQUEST
OF THE
HON. WILLIAM PRESCOTT
OF BOSTON.
RECEIVED MARCH 1ST
MDCCCXLV.


GUILLAUME THOMAS
RAYNAL.

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE

DES

ISLES FRANÇOISES

DANS

LES INDES OCCIDENTALES.





A LAUSANNE,

Chez J. PIERRE HEUBACH & Comp.

M. DCC. LXXXIV.

AVERTISSEMENT
DES ÉDITEURS.

„L'Histoire Philosophique & Politique „ des Etablissemens & du Commerce des Eu- „ropéens dans les deux Indes, par M. l'Ab- „bé Raynal, est certainement, dit un Au- „teur Anglois, un des plus beaux ouvrages „qui aient paru depuis la renaissance des „Lettres, & peut-être le plus instructif de „ceux que nous connoissons. C'est une pro- „duction dont on n'avoit point de modele; „& qui pourra bien en servir un jour".

C'est parce que nous pensons comme cet Anglois sage, que nous avons détaché cette Histoire du vaste Tableau que présente l'Ouvrage qu'il fait apprécier. Là elle frappoit moins, parce qu'elle n'y étoit pas seule. C'est ainsi qu'on en a détaché l'Histoire de la Révolution des Etats-Unis de l'Amérique, & nous aurons lieu d'être contens, si celle-ci a le même succès.

On n'a point encore d'Histoire des Colonies Françoises en Amérique; on n'en a pas du moins où ce sujet soit traité, comme il méritoit de l'être. Cependant ce sujet

intéressant par lui-même, l'est devenu plus encore par les circonstances. Cette considération nous a décidés à offrir au public cette partie du magnifique ouvrage de M. Raynal, & nous y avons joint *Tabago*, Isle nouvellement acquise à la France par la paix. Cette partie est & sera long-tems ce que nous avons de mieux en ce genre. On pourra faire de ces Colonies un tableau plus étendu; mais il ne pourra être, ni plus vrai, ni mieux ordonné : il ne pourra jamais être lu avec plus de plaisir.

Par sa situation, par ses nombreuses relations, l'Auteur a pu puiser dans les sources les plus sûres : par elles, il tenoit à tous les hommes publics honnêtes qui savoient apprécier & ses vertus & ses talens, & il n'aspiroit à rien. Sans doute, il ne nous blâmera point d'avoir exécuté un projet qui concourt à ses vues bienfaisantes. Il a voulu fixer l'attention sur le mal qu'on avoit fait, & sur le bien qui restoit à faire. En isolant ses tableaux, on les rend plus frappans & plus utiles; c'est donc approcher du but qu'il s'est proposé, & le remplir aussi bien qu'il peut l'être.

PLUS les questions proposées par les Académies sont intéressantes, plus on desire qu'elles soient répandues : un plus grand nombre d'hommes éclairés s'en occupent ; les objets sont plus sûrement envisagés sous leurs différentes faces ; la vérité est mieux connue ; les Juges ont plus de choix, & l'Auteur couronné plus de gloire. Tels sont nos motifs pour placer ici l'énoncé des questions proposées par M. l'Abbé Raynal dans les Académies de Lyon & de Berlin.

On sait que cet homme célebre joint aux talens littéraires, que personne ne lui conteste, une bienfaisance qui s'étend fort loin. Pour ne parler que de ce qui a trait aux sciences, nous copierons ici le programme de l'Académie des sciences, belles-lettres & arts de Lyon.

SUJETS DES PRIX PROPOSÉS.

« M. l'Abbé Raynal, après avoir éclairé
» les hommes par ses écrits, a voulu leur
» procurer encore de nouvelles lumieres,
» en excitant l'émulation. Associé aux tra-
» vaux de l'Académie de Lyon, il a proposé

„ à cette Compagnie d'annoncer deux su-
„ jets de prix, dont il a fait les fonds; l'un
„ de 600 liv. *relatif à la prospérité des Ma-*
„ *nufactures de cette ville;* l'autre de 1200
„ livres, *concernant la découverte de l'Amé-*
„ *rique,* pour être distribués par elle, aux Au-
„ teurs qu'elle jugera avoir le mieux rem-
„ pli les vues du programme. L'Académie
„ a accepté cette offre avec reconnoissance,
„ & s'empresse de publier les deux sujets."

POUR L'ANNÉE 1782, L'ACADÉMIE DEMANDE:

Quels ont été les principes qui ont fait prospérer les Manufactures qui distinguent la ville de Lyon?

Quelles sont les causes qui peuvent leur nuire?

Quels sont les moyens d'en maintenir & d'en assurer la prospérité?

En 1783, ces Juges séveres ont renvoyé le tems de la distribution des prix, & voici comme ils en donnent les raisons.

„ L'Académie a reçu en 1782 deux mé-
„ moires considérables sur ce sujet; mais elle

„ le continue à l'année 1784, dans l'espé-
„ rance de le voir encore plus approfondi.
„ La partie historique lui a paru éclaircie;
„ elle demande plus de recherches & de
„ preuves dans les deux autres, sur-tout
„ dans les *moyens de maintenir & d'assurer*
„ *la prospérité des Manufactures.*"

POUR L'ANNÉE 1783, L'ACADÉMIE PROPOSE LE SUJET QUI SUIT:

„ *La découverte de l'Amérique a-t-elle*
„ *été utile ou nuisible au genre humain?*

„ *S'il en est resulté des biens, quels sont*
„ *les moyens de les conserver & de les*
„ *accroître?*

„ *Si elle a produit des maux, quels*
„ *sont les moyens d'y remédier?*

„ Le concours pour ce prix, qui étoit
„ de 1200 livres, a été nombreux, dit en-
„ core l'Académie: Seize mémoires ont été
„ admis: quelques-uns annoncent de la part
„ des Auteurs un travail proportionné à l'é-
„ tendue du sujet; mais plus il intéresse l'hu-
„ manité, plus il exige de mérite dans ses

„ développemens, & en général, aucun „ mémoire n'a paru suffisamment remplir les „ vues indiquées dans le problême, & dans „ les trois grandes questions qu'il présente. „ Cependant ce sujet est trop beau & trop „ intéressant, pour ne pas espérer, qu'en „ donnant plus de tems aux Auteurs, il ne „ fasse éclore quelque ouvrage satisfaisant.

„ L'Académie s'est décidée, par ces con- „ sidérations, à l'annoncer de nouveau, à „ proroger le terme fixé pour la distribution „ du prix, & à le renvoyer à l'année 1785.

„ Les Auteurs s'occuperont, sur-tout des „ deux dernieres questions, dont la solution, „ quoique la plus importante, paroît avoir „ été la plus négligée. L'Académie invite „ ceux qui prétendent au prix, à ne se per- „ mettre dans leurs ouvrages, aucune asser- „ tion, qui soit dans le cas, lors de leur publi- „ cation, de compromettre leurs Auteurs, „ & le corps littéraire qui les couronneroit.

„ On ne recevra au concours que les dis- „ cours ou mémoires, qui seront envoyés „ avant le 1 Mars 1785 : le terme est de „ rigueur.

„ Les Associés à l'Académie sont admis au

„ concours. Les Auteurs ne doivent se faire
„ connoître directement, ni indirectement:
„ ils mettront une devise à la tête de l'ouvra-
„ ge, & y joindront un billet cacheté qui
„ contiendra la même devise, leur nom &
„ le lieu de leur résidence. Les paquets se-
„ ront adressés francs de ports à Lyon, à
„ M. *La Tourette, ancien Conseiller à la*
„ *Cour des Monnoies, Secretaire perpétuel*
„ *pour la Classe des Sciences, rue Boissac;*
„ *ou à M. de Bory, ancien Commandant de*
„ *Pierre-Scize, Secretaire perpétuel pour*
„ *la Classe des Belles-Lettres, rue Boissac;*
„ *ou chez Aimé de la Roche, Imprimeur &*
„ *Libraire de l'Academie, maison des Halles*
„ *de la Grenette.*

„ Les Mémoires seront écrits en latin ou
„ en françois. "

Programme de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin.

« M. l'Abbé Raynal a proposé à l'Acadé-
„ mie d'annoncer le sujet d'un prix dont il a
„ fait les fonds, & l'Académie y a consenti.
„ Voici l'énoncé de la question:

Quels sont les devoirs d'un Historien ; & quels doivent être ses talens ?

Quels sont les Historiens anciens & modernes, qui ont rempli avec le plus de succès leurs obligations ?

Les Historiens modernes ont-ils plus ou moins de difficultés à surmonter que n'en eurent les anciens Historiens ?

„ Le prix sera une médaille de 52 Frédé-„ rics-d'or, valant environ 1040 liv. tour-„ nois. Toutes personnes peuvent concourir „ pour ce prix, excepté les membres ordi-„ naires de l'Académie. Les mémoires seront „ écrits en françois, en latin, en anglois, en „ allemand ou en italien, au choix de l'Au-„ teur, & auront l'étendue qu'il voudra."

„ Les conditions sont les mêmes que „ celles imposées par l'Académie de Lyon. „ Les paquets doivent être adressés, francs „ de port à *M. Formey*, *Conseiller Privé* „ *du Roi*, *Secretaire perpétuel de l'Acadé-* „ *mie à Berlin*, & ne seront reçus au con-„ cours que jusqu'au 31 Décembre 1784. „ La proclamation du prix se fera dans la „ Séance publique du 31 Mai 1785."

TABLE DES INDICATIONS.

ERRATA.

Page 17. *ligne* 3. La classe de l'Amérique, *lisez* la casse de l'Amerique.

Page 124. *ligne* 5. Qui augmente la population, *lisez* qui augmentent la population.

Page 134. *ligne* 22. Sans considérations, *lisez* sans considération.

Page 155. *ligne* 1. Ils voient se ménager, *lisez* ils devoient se ménager.

Page 156. *ligne* 12. Sans laisser de cargaison, *lisez* sans laisser de garnison.

Page 164. *ligne* 22. A faire connoître, *lisez* à faire reconnoître.

Page 176. *ligne* 15 La stupidité des gouverneurs, *lisez* la stupidité des gouvernemens.

Page 177. *ligne* 19. Sous les remedes, *lisez* sans les remedes.

Page 184. *ligne* 19. Devoit, *lisez* devroit.

Page 195. *ligne* 11. Ce petit Goave, *lisez* Le petit Goave.

Page 208. *ligne* 2. Supposer, *lisez* supporter.

Page 208. *ligne* 21. Pour elle, *lisez* pour elles.

Page 236. *ligne* 6. Que toute l'Europe, *lisez* que si l'Europe.

Page 252. *ligne* 22. & de latoniers, *lisez* & de lataniers.

Page 275. *ligne* 22. Quoique révoltée, *lisez* quoique revoltées.

Page 278. *ligne* 20. Punis comme un crime, *lisez* punis comme d'un crime.

Page 295. *ligne* 26. Faire sans délai, *lisez* faire vendre sans délai.

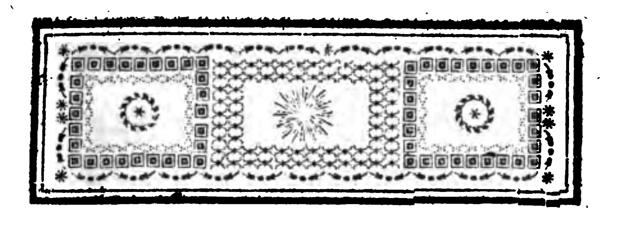
Page 309. *ligne* 17. De rapines, *lisez* de rapine.

Page 311. *ligne* 5. Après avoir marchés, *lisez* après avoir marché.

HISTOIRE

s Color ont
rée en ls m-
des Isl p

73,425,538



HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE
DES
ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE
DES FRANÇOIS
DANS LES INDES OCCIDENTALES.

L'HISTOIRE ne nous entretient que de conquérans qui se sont occupés, au mépris du sang & du bonheur de leurs sujets, à étendre leur domination: mais elle ne nous présente l'exemple d'aucun souverain qui se soit avisé de la restreindre. L'un, cependant n'auroit-il pas été aussi sage que l'autre a été

I. Considérations générales sur l'établissement des colonies.

funeste ; & n'en seroit-il pas de l'étendue des empires ainsi que de la population ? Un grand empire & une grande population peuvent être deux grands maux. Peu d'hommes, mais heureux ; peu d'espace, mais bien gouverné. Le sort des petits états est de s'étendre ; celui des grands de se démembrer.

L'accroissement de puissance que la plupart des gouvernemens de l'Europe se sont promis de leurs possessions dans le Nouveau-Monde, m'occupe depuis trop long-tems, pour que je ne me sois pas demandé souvent à moi-même, pour que je n'aie pas demandé quelquefois à des hommes plus éclairés que moi, ce qu'on devoit penser d'établissemens formés à si grands frais & avec tant de travaux dans un autre hémisphère.

Notre véritable bonheur exige-t-il la jouissance des choses que nous allons chercher si loin ? Sommes-nous destinés à conserver éternellement des goûts aussi factices ? L'homme est-il né pour errer continuellement entre le ciel & les eaux ? Est-il un oiseau de passage, ou ressemble-t-il aux autres animaux, dont la plus grande excursion est très-limitée ? Ce qu'on retire des denrées peut-il compenser

avec avantage la perte des citoyens qui s'éloignent de leur patrie pour être détruits, ou par les maladies qui les attaquent dans la traverſée, ou par le climat à leur arrivée? A des diſtances auſſi grandes, quelle peut être l'énergie des loix de la métropole ſur les ſujets, & l'obéiſſance des ſujets à ces loix? L'éloignement des témoins & des juges de nos actions, ne doit-il pas amener la corruption des mœurs, & avec le tems le déclin des inſtitutions les plus ſages, lorſque les vertus & la juſtice, leurs baſes fondamentales, ne ſubſiſtent plus? Par quel lien ſolide une poſſeſſion, dont un intervalle immenſe nous ſépare, nous ſera-t-elle attachée? L'individu, dont la vie ſe paſſe à voyager, a-t-il quelque eſprit de patriotiſme; & de tant de contrées qu'il parcourt, en eſt-il une qu'il continue à regarder comme la ſienne? Des colonies peuvent-elles s'intéreſſer à un certain point aux malheurs ou à la proſpérité de la métropole, & la métropole ſe réjouir ou s'affliger bien ſincérement ſur le ſort des colonies? Les peuples ne ſe ſentent-ils pas un penchant violent à ſe gouverner eux-mêmes, ou à s'abandonner à la premiere puiſſance

aſſez forte pour s'en emparer ? Les adminiſtrateurs qu'on leur envoie pour les gouverner ne ſont-ils pas regardés comme des tyrans qu'on égorgeroit, ſans le reſpect pour la perſonne qu'ils repréſentent ? Cet agrandiſſement n'eſt-il pas contre nature, & tout ce qui eſt contre nature ne doit-il pas finir ?

Seroit-ce un inſenſé que celui qui diroit aux nations : il faut ou que votre autorité ceſſe dans l'autre continent, ou que vous en faſſiez le centre de votre empire ? Choiſiſſez. Reſtez dans cette partie du monde ; faites proſpérer la terre ſur laquelle vous marchez, vous vivez ; ou ſi l'autre hémiſphère vous offre plus de puiſſance, de force, de ſûreté, de bonheur, allez vous y établir. Portez-y votre autorité ; vos armes, vos mœurs & vos loix y proſpéreront. Y penſez-vous, lorſque vous voulez commander, être obéis où vous n'êtes pas, tandis que l'abſence du chef n'eſt jamais ſans fâcheuſe conſéquence dans l'enceinte étroite de ſa famille ? On ne regne qu'où l'on eſt ; & encore n'eſt-ce pas une choſe facile que d'y régner dignement. Pourquoi, ô ſouverain, avez-vous raſſemblé de nombreuſes armées au centre de votre royau-

me? Pourquoi vos palais ſont-ils environnés de gardes? C'eſt que la menace toujours inſtante de vos voiſins, la ſoumiſſion de vos peuples & la ſûreté de vos perſonnes ſacrées exigent ces précautions. Qui vous répondra de la fidélité de vos ſujets au loin? Votre ſceptre ne peut atteindre à des milliers de lieues, & vos vaiſſeaux ne peuvent y ſuppléer qu'imparfaitement. Voici l'arrêt que le deſtin a prononcé ſur vos colonies. Ou vous renoncerez à elles, ou elles renonceront à vous. Songez que votre puiſſance ceſſe d'elle-même, ſur la limite naturelle de vos états.

Ces idées, qui commencent à germer dans les eſprits, les auroient révoltés au commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Tout étoit alors en fermentation dans la plupart des contrées de l'Europe. Les regards ſe tournoient généralement vers le Nouveau-Monde; & les François paroiſſoient auſſi impatiens que les autres peuples d'y jouer un rôle.

II. Premieres expéditions des François aux iſles de l'Amérique.

Depuis la fin tragique du meilleur de ſes monarques, cette nation avoit été ſans ceſſe bouleverſée par les caprices d'une reine intrigante, par les vexations d'un étranger avide, par les projets d'un favori ſans talent. Un

ministre despote commençoit à la charger de fers; lorsque quelques-uns de ses navigateurs, aussi puissamment excités par la passion de l'indépendance, que par l'appât des richesses, tournèrent leurs voiles vers les Antilles, avec l'espérance de se rendre maîtres des vaisseaux Espagnols qui fréquentoient ces mers. La fortune, après avoir plusieurs fois secondé leur courage, les réduisit à chercher un asyle pour se radouber. Ils le trouverent à Saint-Christophe en 1625. Cette isle leur parut propre au succès de leurs armemens; & ils souhaiterent être autorisés à y former un établissement. Denambuc, leur chef, obtint non-seulement cette liberté, mais encore celle de s'étendre autant qu'on le voudroit ou qu'on le pourroit, dans le grand archipel de l'Amérique. Le gouvernement exigea pour cette permission, qui n'étoit accompagnée d'aucun secours, d'aucun appui, le dixieme des denrées qui arriveroient de toutes les colonies qu'on parviendroit à fonder.

III. Les isles Françoises languissent long-tems sous des privileges exclusifs.

Une compagnie se présenta en 1626, pour exercer ce privilege. C'étoit l'usage d'un tems où la navigation & le commerce n'avoient pas encore assez de vigueur pour être abandonnés à la liberté des particuliers. Elle obtint les plus

grands droits. L'état lui abandonnoit pour vingt ans toutes les isles qu'elle mettroit en valeur, & l'autorisoit à se faire payer cent livres de tabac, ou cinquante livres de coton par chaque habitant depuis seize jusqu'à soixante ans. Elle devoit y jouir encore de l'avantage d'acheter & de vendre exclusivement. Un fonds qui ne fut d'abord que de 45,000 livres, & qu'on ne porta jamais au triple de cette somme, lui valut tous ces encouragemens.

Il ne paroissoit pas possible de rien faire d'utile avec des moyens si foibles. On vit cependant sortir de Saint-Christophe des essaims d'hommes hardis & entreprenans, qui arborerent le pavillon François dans les isles voisines. Si la compagnie qui excitoit l'esprit d'invasion par quelques privileges, eût eu, à tous égards, une conduite bien raisonnée, l'état ne pouvoit tarder à tirer quelque fruit de cette inquiétude. Malheureusement elle fit ce qu'a toujours fait, ce que fera toujours le monopole: l'ambition d'un gain excessif la rendit injuste & cruelle.

Les Hollandois, avertis de cette tyrannie, se présenterent avec des vivres & des marchandises, qu'ils offroient à des conditions infi-

niment plus modérées. On accepta leurs propositions. Il se forma dès-lors entre ces républicains & les colons, une liaison dont il ne fut pas possible de rompre le cours. Cette concurrence ne fut pas seulement fatale à la compagnie dans le Nouveau-Monde, où elle l'empêchoit de débiter ses cargaisons ; elle la poursuivit encore dans tous les marchés de l'Europe, où les interlopes donnoient toutes les productions des isles Françoises à plus bas prix. Découragés par ces revers mérités, les associés tomberent dans une inaction entiere, qui les privoit de la plus grande partie de leurs bénéfices, sans diminuer de leurs charges. Dans leur désespoir, ils abandonnerent, en 1631, leur octroi à une nouvelle compagnie, qui elle-même le céda à une autre en 1642. Inutilement, le ministere sacrifia à la derniere les droits qu'il s'étoit réservés. Cette faveur ne pouvoit pas changer le mauvais esprit qui jusqu'alors avoit été un principe constant de calamités. Une nouvelle révolution devint bientôt nécessaire. Pour éviter sa ruine totale, pour ne pas succomber sous le poids de ses engagemens, le corps épuisé mit ses possessions en vente. Elles furent achetées la plupart par

ceux qui les conduisoient comme gouverneurs.

Boisseret obtint, en 1649, pour 73,000 livres, la Guadeloupe, Marie Galande, les Saints, & tous les effets qui appartenoient à la compagnie dans ces isles: il céda la moitié de son marché à Houel, son beau-frere. Duparquet ne paya, en 1650, que 60,000 livres, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade & les Grenadins: il revendit sept ans après au comte de Cerillac la Grenade & les Grenadins un tiers de plus que ne lui avoit couté son acquisition entiere. Malthe acquit en 1651, Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Barthelemi, Sainte-Croix & la Tortue, pour 40,000 écus: ils furent payés par le commandeur de Poincy qui gouvernoit ces isles. La Religion devoit les posséder comme fiefs de la couronne, & n'en pouvoit confier l'administration qu'à des François.

Les nouveaux possesseurs jouirent de l'autorité la plus étendue. Ils disposoient des terreins. Les places civiles & militaires étoient toutes à leur nomination. Ils avoient droit de faire grace à ceux que leurs délégués condamnoient à mort. C'étoient de petits souverains. On devoit croire que régissant eux-mêmes

leur domaine, l'agriculture y feroit des progrès rapides. Cette conjecture se réalisa à un certain point, malgré les émotions qui furent vives & fréquentes sous de tels maîtres. Cependant ce second état des colonies Françoises ne fut pas plus utile à la nation que le premier. Les Hollandois continuoient à les approvisionner, & à en emporter les productions, qu'ils vendoient indifféremment à tous les peuples, même à celui qui, par la propriété, devoit en avoir tout le fruit.

Le mal étoit grand pour la métropole. Colbert se trompa sur le choix du remede. Ce grand homme qui conduisoit depuis quelque tems les finances & le commerce du royaume, s'étoit égaré dès les premiers pas de sa carriere. L'habitude de vivre avec des traitans, du tems de Mazarin, l'avoit accoutumé à regarder l'argent, qui n'est qu'un instrument de circulation, comme la source de toute création. Pour attirer celui de l'étranger, il n'imagina pas de plus puissant moyen que les manufactures. Il vit dans les atteliers toutes les ressources de l'état, & dans les artisans tous les sujets précieux de la monarchie. Pour multiplier cette espece d'hommes, il crut devoir

tenir à bas prix les denrées de premiere nécessité, & rendre difficile l'exportation des grains. La production des matieres premieres l'occupa peu; & il appliqua tous ses soins à leur fabrication. Cette préférence donnée à l'industrie sur l'agriculture, subjugua tous les esprits; & ce systême destructeur s'est malheureusement perpétué.

Si Colbert avoit eu des idées justes de l'exploitation des terres, des avances qu'elle exige, de la liberté qui lui est nécessaire; il auroit pris en 1664 un parti différent de celui qu'il adopta. On sait qu'il racheta la Guadeloupe & les isles qui en dépendoient; pour 125,000 livres; la Martinique pour 40,000 écus; la Grenade pour 100,000 livres; toutes les possessions de Malthe pour 500,000 livres. Jusque-là sa conduite étoit digne d'éloges: il devoit rejoindre au corps de l'état autant de branches de la souveraineté. Mais il ne falloit pas remettre ces importantes possessions sous le joug d'une compagnie exclusive, que l'expérience, d'accord avec les principes, proscrivoit également. Le ministere espéra vraisemblablement qu'une société dans laquelle on incorporoit celles d'Afrique, de Cayenne, de l'A-

mérique Septentrionale, & le commerce qui commençoit à ſe faire ſur les côtes de Saint-Domingue, deviendroit une puiſſance inébranlable, par les grandes combinaiſons qu'elle auroit occaſion de faire, & par la facilité de réparer d'un côté les malheurs qu'elle pourroit eſſuyer d'un autre. On crut aſſurer ſes hautes deſtinées en lui prêtant ſans intérêt pour quatre ans, le dixième du montant de ſes capitaux, en déchargeant de tous droits les denrées qu'elle porteroit dans ſes établiſſemens, & en proſcrivant autant qu'il ſeroit poſſible, la concurrence Hollandoiſe.

Malgré tant de faveurs, la compagnie n'eut pas un inſtant d'éclat. Ses fautes ſe multiplierent en proportion de l'étendue des conceſſions dont on l'avoit accablée. L'infidélité de ſes agens, le déſeſpoir des colons, les déprédations des guerres, d'autres cauſes porterent le plus grand déſordre dans ſes affaires. La chûte de cette ſociété paroiſſoit aſſurée & prochaine en 1674; lorſque la cour jugea qu'il lui convenoit d'en payer les dettes qui montoient à 3,523,000 livres & de lui rembourſer ſon capital, qui étoit de 1,287,185 livres. Ces conditions généreuſes firent réunir à la maſſe de

l'état des possessions précieuses qui lui avoient été jusqu'alors comme étrangères. Les colonies furent véritablement Françoises; & tous les citoyens, sans distinction, eurent la liberté de s'y fixer, ou d'ouvrir des communications avec elles.

IV. Les isles Françoises recouvrent la liberté. Obstacles qui s'opposent encore à leurs progrès.

Il seroit difficile d'exprimer les transports de joie que cet événement excita dans les isles. Les fers sous lesquels on gémissoit depuis si long-tems étoient rompus; & rien ne paroissoit désormais pouvoir ralentir l'activité du travail & de l'industrie. Chaque colon donnoit carriere à son ambition: chacun se flattoit d'une fortune prochaine & sans bornes. Si leur confiance fut trompée, il n'en faut accuser ni leur présomption, ni leur indolence. Leurs espérances n'avoient rien qui ne fut dans le cours naturel des choses; & toute leur conduite tendoit à les justifier, à les affermir. Les préjugés de la métropole leur opposerent malheureusement des obstacles insurmontables.

D'abord on exigea dans les isles même, de chaque homme libre, de chaque esclave des deux sexes, une capitation annuelle de cent livres pesant de sucre brut. On représenta vainement que l'obligation imposée aux colo-

nies de ne négocier qu'avec la patrie principale, étoit un impôt aſſez onéreux pour tenir lieu de tous les autres. Ces repréſentations ne firent pas l'impreſſion qu'elles méritoient. Soit beſoin, ſoit ignorance du gouvernement, des cultivateurs qu'il auroit fallu aider par des prêts ſans intérêt, par des gratifications, virent paſſer dans les mains de fermiers avides une portion de leurs récoltes, qui, reverſée dans des champs fertiles, auroit augmenté graduellement la reproduction.

Dans le tems que les iſles ſe voyoient ainſi dépouillées d'une partie de leurs denrées; l'eſprit d'excluſion prenoit en France des meſures certaines pour diminuer le prix de celles qu'on leur laiſſoit. Le privilege de les enlever fut concentré dans un petit nombre de ports. C'étoit un attentat manifeſte contre les rades du royaume, qu'on empêchoit de jouir d'un droit qu'elles avoient eſſentiellement; mais c'étoit un grand malheur pour les colonies, qui, par cet arrangement, voyoient diminuer ſur leurs côtes le nombre des vendeurs & des acheteurs.

A ce déſavantage s'en joignit bientôt un autre. Le miniſtere avoit cherché à exclure les

vaisseaux étrangers de ses possessions éloignées, & il y avoit réussi, parce qu'il l'avoit voulu véritablement. Ces navigateurs obtinrent de l'avarice, ce que l'autorité leur refusoit. Ils acheterent aux négocians François des passeports pour aller aux colonies; & ils rapportoient directement dans leur patrie les chargemens qu'ils avoient pris. Cette infidélité pouvoit être punie & réprimée de cent manieres. On s'arrêta à la plus funeste. Tous les bâtimens se virent obligés, non-seulement de faire leur retour dans la métropole, mais encore dans les ports même d'où ils étoient partis. Une pareille gêne occasionnoit nécessairement des frais considérables en pure perte, elle devoit influer beaucoup sur le prix des productions de l'Amérique.

Leur multiplication fut encore arrêtée par les impositions dont on les surchargea.

Le tabac fut assujetti à un droit de 20 sols par livre.

On proscrivit d'abord l'indigo des teintures du royaume, sous prétexte qu'il les détérioroit & qu'il nuiroit à une des cultures de la métropole. Mais lorsque des expériences répétées eurent convaincu les plus opiniâtres que,

mêlé avec le paſtel, ou même employé ſeul, il rendoit les couleurs plus belles & plus ſolides, on ſe contenta de l'accabler de taxes. Elles furent telles qu'il ne fut pas poſſible d'en exporter. Ce ne fut qu'en 1693, que celui qui étoit deſtiné pour l'étranger fut délivré de ces vexations.

Le cacao ne ſortit des mains du monopole que pour être aſſujetti en 1693 à un droit de 15 ſols la livre, quoiqu'elle n'en coutât que 5 dans les colonies. Son introduction dans le royaume ne fut d'abord permiſe que par Rouen & par Marſeille, & depuis ſa liberté prétendue que par ce dernier port.

Le coton qui avoit d'abord échappé aux rigueurs du fiſc, fut chargé en 1664 de 3 livres par cent peſant. Inutilement on réduiſit de moitié cette impoſition en 1691. Cette modification ne fit pas revivre les arbuſtes qu'on avoit extirpés.

La conſommation du gingembre qui a une partie des propriétés du poivre, & qui peut aiſément le remplacer, devoit être encouragée. On l'arrêta au moyen d'un droit de 6 livres par quintal. Il fut réduit dans la ſuite à 15 ſols: mais alors les dernieres claſſes de citoyens

avoient

avoient pris pour cette épicerie un mépris que rien ne put vaincre.

La classe de l'Amérique n'étoit achetée en France que le quart de ce que coûtoit celle du Levant. Des analyses bien faites auroient dissipé le préjugé d'où naissoit cette énorme différence dans les prix : mais le gouvernement ne s'avisa jamais d'un expédient qui devoit augmenter les richesses de ses possessions.

Le sucre étoit la plus riche production des isles. Jusqu'en 1669, l'exportation directe dans tous les ports de l'Europe en avoit été permise, ainsi que celle de toutes les denrées des colonies. On voulut à cette époque qu'il ne pût être déposé que dans les rades du royaume. Cet arrangement en augmentoit nécessairement le prix, & les étrangers qui le trouvoient ailleurs à meilleur marché, contractèrent l'habitude de l'y aller chercher. Cependant le parti qu'on prit de décharger le sucre de 3 pour cent qu'il avoit payés à son entrée, fut cause qu'on conserva quelques acheteurs. Une nouvelle faute acheva de tout perdre.

Les raffineurs demandèrent, en 1682, que la sortie des sucres bruts fût prohibée. L'intérêt public paroissoit leur unique motif. Il

étoit, disoient-ils, contre tous les bons principes, que les matieres premieres allâssent alimenter les fabriques étrangeres, & que l'état se privât volontairement d'une main-d'œuvre très-précieuse. Cette raison plausible fit trop d'impression sur Colbert. Qu'arriva-t-il? Leur art resta aussi cher, aussi imparfait qu'il l'avoit toujours été. Les peuples consommateurs ne s'en accommoderent pas: la culture Françoise diminua, & celle des nations rivales reçut un accroissement sensible.

Quelques colons voyant qu'une expérience si fatale ne faisoit pas abandonner le systême qu'on avoit pris, solliciterent la permission de raffiner leur sucre eux-mêmes. Ils avoient tant d'avantages pour faire cette opération à bon marché, qu'ils se flattoient de recouvrer bientôt chez les étrangers la préférence qu'on y avoit perdue. Cette nouvelle révolution étoit plus que vraisemblable, si chaque quintal de sucre raffiné qu'ils envoyoient, n'eût été assujetti à un droit de 8 livres à son entrée dans le royaume. Tout ce qu'ils purent faire malgré le poids de cette imposition excessive, ce fut de soutenir la concurrence des raffineurs François dans l'intérieur de la mo-

narchie. Le produit des atteliers des uns & des autres y fut consommé tout entier; & l'on renonça à une branche importante de commerce, plutôt que de reconnoître qu'on s'étoit trompé en défendant l'exportation des sucres bruts.

Dès-lors, les colonies qui recueilloient vingt-sept millions pesant de sucre, ne purent pas le vendre en totalité à la métropole, qui n'en consommoit que vingt millions. Le défaut de débouchés en réduisit la culture au pur nécessaire. Ce niveau ne pouvoit s'établir qu'avec le tems; & avant qu'on y fût parvenu, la denrée tomba dans un avilissement extrême. Cet avilissement, qui provenoit aussi de la négligence qu'on apportoit dans la fabrication, devint si considérable, que le sucre brut qui en 1682 se vendoit 14 ou 15 francs le cent, n'en valoit plus que 5 ou 6 en 1713.

Il n'étoit pas possible que dans cet état de choses, les colons pussent multiplier leurs esclaves, quand même le gouvernement n'y auroit pas mis des obstacles insurmontables par de fausses vues. La traite des noirs fut toujours confiée à des compagnies exclusives qui en acheterent constamment fort peu, pour être assurées de les mieux vendre. On est

fondé à avancer qu'en 1698, il n'y avoit pas vingt mille nègres dans ces nombreux établiſſemens; & il ne feroit pas téméraire d'aſſurer que la plupart y avoient été introduits par des interlopes. Cinquante-quatre navires de grandeur médiocre, ſuffiſoient pour l'extraction du produit de ces colonies.

Les iſles Françoiſes devoient ſuccomber naturellement ſous le poids de tant d'entraves. Si leurs habitans ne les abandonnerent pas pour porter ailleurs leur activité, il faut attribuer leur perſévérance à des reſſources indépendantes de l'adminiſtration. Lorſqu'on opprimoit quelque production, le colon ſe tournoit rapidement vers une autre que le fiſc n'avoit pas encore apperçue, ou qu'il craignoit d'étouffer au berceau. Les côtes ne furent jamais aſſez bien gardées, pour rompre toutes les liaiſons formées avec les navigateurs étrangers. Les brigandages des Flibuſtiers ſe convertiſſoient quelquefois en avances de culture. Enfin, la paſſion tous les jours plus vive de l'ancien monde pour les denrées du nouveau, étoit un grand encouragement à leur multiplication. Cependant ces moyens n'auroient jamais été ſuffiſans pour tirer les colonies Françoi-

ſes de leur état de langueur. Une grande révolution étoit néceſſaire. Elle arriva en 1717.

V. Meſures priſes par la cour de Verſailles pour rendre ſes colonies utiles.

A cette époque, un réglement clair & ſimple fut ſubſtitué à cette foule d'arrèts équivoques, que des fermiers avides & peu éclairés avoient arrachés ſucceſſivement aux beſoins, à la foibleſſe du gouvernement. Les marchandiſes, deſtinées pour les colonies, furent déchargées de toute impoſition. On modéra beaucoup les droits des denrées d'Amérique, qui ſe conſommeroient dans le royaume. Celles qui pourroient paſſer aux autres nations, devoient jouir d'une liberté entiere, à l'entrée & à la ſortie, en payant trois pour cent. Les taxes miſes ſur les ſucres étrangers, devoient être perçues indifféremment par-tout, ſans aucun égard aux franchiſes particulières, hors les cas de réexportation dans les ports de Bayonne & de Marſeille.

En accordant tant de faveurs à ſes poſſeſſions éloignées, la métropole n'oublia pas ſes intérèts. Elle voulut que toutes les marchandiſes, dont la conſommation n'étoit pas permiſe dans ſon ſein, leur fuſſent défendues. Pour aſſurer la préférence à ſes manufactures, elle ordonna auſſi que les marchandiſes même,

dont l'ufage n'étoit pas prohibé, paieroient les droits à leur entrée dans le royaume, quoique deftinées pour les colonies. Il n'y eut que le bœuf falé, qu'elle ne pouvoit fournir en concurrence, qui fut déchargé de cette obligation.

Cet arrangement eût été auffi bon que les lumieres du tems le comportoient, fi l'édit eût rendu général le commerce de l'Amérique, concentré jufqu'alors dans quelques ports, & s'il eût déchargé les vaiffeaux de l'obligation de faire leur retour au lieu d'où ils étoient partis. De pareilles gênes limitoient le nombre des matelots, augmentoient le prix de la navigation, empêchoient la fortie des productions territoriales. Ceux qui gouvernoient alors l'état, devoient voir ces inconvéniens, & fe propofoient, fans doute, de rendre un jour au commerce, la liberté & l'activité qui lui font néceffaires. Vraifemblablement, ils furent obligés de facrifier leurs maximes à l'aigreur des gens d'affaires, qui défapprouvoient avec éclat, toutes les opérations contraires à leurs intérêts.

Malgré cette foibleffe, le colon, qui n'avoit réfifté qu'avec peine aux follicitations d'un fol excellent, y porta tous fes foins dès qu'on le

lui permit. Sa prospérité étonna toutes les nations. Si le gouvernement, à l'arrivée des François dans le Nouveau-Monde, avoit eu, par prévoyance, les lumieres qu'il acquit par l'expérience un siecle après, l'état auroit joui de bonne-heure d'une culture & d'une richesse qui valoient mieux pour sa prospérité que des conquêtes. On ne l'auroit pas vu également écrasé par ses victoires & par ses défaites. Les sages administrateurs qui remédioient aux maux de la guerre par une heureuse révolution dans le commerce, n'auroient pas eu la douleur de voir qu'on avoit évacué Sainte-Croix en 1696, & sacrifié Saint-Christophe à la paix d'Utrecht. Leur affliction auroit été bien plus profonde, s'ils avoient prévu qu'en 1763, on feroit réduit à abandonner la Grenade aux Anglois. Etrange maladie de l'ambition des peuples ou plutôt des rois! Après avoir sacrifié des milliers d'hommes pour acquérir & pour conserver une possession éloignée, il faut en immoler encore davantage pour la perdre! Cependant il reste à la France des colonies importantes. Elles méritent qu'on pese leur valeur. Commençons par la Guyane qui est au vent de toutes les autres.

VI. Notions fur la Guyane. Motif qu'avoient les Européens pour la fréquenter & la parcourir.

Les peuples qui erroient dans ce grand efpace, avant l'arrivée des Européens, étoient divifés en plufieurs nations, toutes peu nombreufes. Elles n'avoient pas d'autres mœurs que celles des fauvages du continent méridional. Les Caraïbes feuls, que leur nombre & leur courage rendoient les plus inquiets, fe diftinguoient par un ufage remarquable dans le choix de leurs chefs. Il falloit avoir pour conduire un tel peuple, plus de vigueur, d'intrépidité, de lumiere que perfonne, & montrer ces qualités par des épreuves fenfibles & publiques.

L'homme qui fe deftinoit à marcher le premier devant des hommes, devoit connoitre d'avance tous les lieux propres à la chaffe, à la pêche, toutes les fontaines & toutes les routes. Il foutenoit d'abord des jeûnes longs & rigoureux. On lui faifoit porter enfuite des fardeaux d'une pefanteur énorme. Il paffoit la plupart des nuits en fentinelle, à l'entrée du carbet. On l'enterroit jufqu'à la ceinture dans une fourmilliere, où il reftoit expofé un tems confidérable à des piquures vives & fanglantes. S'il montroit dans toutes ces fituations, une force de corps & d'ame à l'épreuve

des dangers & des fléaux où la nature expoſe la vie des ſauvages; s'il étoit l'homme qui devoit tout endurer & ne rien craindre, les ſuffrages s'arrêtoient ſur lui. Cependant, comme s'il eût ſenti ce qu'impoſe l'honneur de commander à des hommes, il ſe déroboit ſous d'épais feuillages. La nation alloit le chercher dans une retraite qui le rendoit plus digne du poſte qu'il fuyoit. Chacun des aſſiſtans lui mettoit le pied ſur la tête, pour lui faire connoître qu'étant tiré de la pouſſiere par ſes égaux, ils pouvoient l'y faire rentrer, s'il oublioit les devoirs de ſa place. C'étoit la cérémonie de ſon couronnement. Voilà des ſauvages qui avoient des notions plus juſtes de la ſouveraineté, & qui connoiſſoient mieux leurs prérogatives que la plupart des peuples civiliſés. Après cette leçon politique, tous les arcs, toutes les fleches tomboient à ſes pieds, & la nation obéiſſoit à ſes loix, ou plutôt à ſes exemples.

Tels étoient ces habitans de la Guyane, quand l'Eſpagnol Alphonſe Ojeda y aborda le premier en 1499, avec Americ Veſpuce & Jean de la Coſa. Il en parcourut une partie. Ce voyage ne donna que des connoiſſances

ſuperficielles d'un ſi vaſte pays. On en fit beaucoup d'autres, qui, entrepris à plus grands frais, n'en furent que plus malheureux. Cependant on les multiplia par un motif qui a toujours trompé, qui trompera toujours les hommes.

Un bruit s'étoit répandu ſans qu'on en ſache l'origine, qu'il y avoit dans l'intérieur de la Guyane, un pays déſigné ſous le nom *del Daurado*, qui renfermoit des richeſſes immenſes en or & en pierreries, plus de mines & de tréſors que Cortès & Pizarre n'en avoient jamais trouvé. Cette fable n'enflammoit pas ſeulement l'imagination naturellement ardente des Eſpagnols: elle échauffoit tous les peuples de l'Europe.

Cet enthouſiaſme ſaiſit particulierement Walter Raleigh, un des hommes les plus extraordinaires qu'ait produits la région la plus féconde en caracteres ſinguliers. Il avoit une paſſion extrème pour tout ce qui avoit de l'éclat; une réputation qui éclipſoit les plus grands noms; plus de lumieres que ceux que leur état attachoit uniquement aux lettres; une liberté de penſer qui n'étoit pas de ſon ſiécle; quelque choſe de romaneſque dans les

ſentimens & dans la conduite. Ce tour d'eſprit le détermina en 1595, au voyage de la Guyane: mais il la quitta ſans avoir rien trouvé de ce qu'il cherchoit. Il publia cependant à ſon retour en Angleterre une relation remplie des plus brillantes impoſtures dont on ait amuſé la crédulité humaine.

Un témoignage ſi éclatant détermina quelques François en 1604 à tourner leurs voiles vers ces contrées, ſous la direction de la Ravardiere. D'autres aventuriers de leur nation ne tarderent pas à ſuivre leurs traces. Tous ſe livrerent à des fatigues incroyables. Enfin quelques-uns plutôt rebutés de tant de travaux que déſabuſés de leurs eſpérances, ſe fixerent à Cayenne.

VII. Les François s'établiſſent dans la Guyane, & y languiſſent pendant un ſiecle.

Des négocians de Rouen, qui penſoient qu'on pourroit tirer parti de cet établiſſement naiſſant, unirent leurs fonds en 1643. Ils chargerent de leurs intérêts un homme féroce, nommé Poncet de Bretigny, qui ayant également déclaré la guerre aux colons & aux ſauvages, fut maſſacré.

Cet événement tragique ayant refroidi les aſſociés, on vit ſe former en 1651 une nouvelle compagnie, qui paroiſſoit devoir pren-

dre un plus grand effor. L'étendue de fes capitaux la mit en état d'affembler dans Paris même fept à huit cens colons. Ils furent embarqués fur la Seine pour defcendre au Havre. Le malheur voulut que le vertueux abbé de Marivault, qui étoit l'ame de l'entreprife, & qui devoit la conduire en qualité de directeur général, fe noyât en entrant dans fon bateau. Roiville, gentilhomme de Normandie, envoyé à Cayenne comme général, fut affaffiné dans la traverfée. Douze des principaux intéreffés, auteurs de cet attentat, fe conduifirent dans la colonie qu'ils s'étoient chargés de faire fleurir, avec toute l'atrocité qu'annonçoit cet affreux prélude. Ils firent pendre un d'entre eux. Deux moururent. Il y en eut trois de relégués dans une ifle déferte. Les autres fe livrèrent aux plus grands excès. Le commandant de la citadelle déferta chez les Hollandois, avec une partie de fa garnifon. Ce qui avoit échappé à la faim, à la mifere, à la fureur des fauvages du continent qu'on avoit provoquée de cent manieres, s'eftima trop heureux de pouvoir gagner les ifles du Vent fur un bateau & fur deux canots. Ils abandonnerent le fort, les munitions, les ar-

mes, les marchandiſes, cinq ou ſix cent cadavres de leurs malheureux compagnons, quinze mois après avoir débarqué dans l'iſle.

Il ſe forma en 1663 une nouvelle ſociété ſous la direction de la Barre, maître des requêtes. Elle n'avoit que deux cent mille francs de fonds: mais les ſecours du gouvernement la mirent en état d'expulſer de ſa conceſſion les Hollandois qui s'y étoient établis ſous la conduite de Spanger, lorſqu'ils l'avoient vue évacuée par ſes premiers poſſeſſeurs. Un an après, ce foible corps fit partie de la grande compagnie où l'on fondoit toutes celles que la nation avoit formées pour l'Afrique & pour le Nouveau-Monde. En 1667, Cayenne fut inſultée, pillée, abandonnée par les Anglois; & les fugitifs en reprirent poſſeſſion, pour ſe la voir encore arracher en 1672 par les ſujets des Provinces-Unies, qui ne la purent retenir que juſqu'en 1676. A cette époque, ils en furent chaſſés par le maréchal d'Etrées. Depuis la colonie n'a pas été attaquée.

Cet établiſſement tant de fois bouleverſé, reſpiroit à peine. A peine il jouiſſoit d'un commencement de tranquillité, qu'on eſpéra favorablement de ſa fortune. Quelques Fli-

buſtiers qui revenoient chargés des dépouilles de la mer du Sud, s'y fixerent; &, ce qui étoit plus important, ſe déterminerent à confier leurs tréſors à la culture. Ils paroiſſoient la devoir pouſſer avec vigueur, lorſque Ducaſſe leur propoſa en 1688 le pillage de Surinam. Leur goût naturel ſe réveille; les nouveaux colons redeviennent corſaires, & leur exemple entraîne preſque tous les habitans.

L'expédition fut malheureuſe. Une partie des combattans périt dans l'attaque; & les autres faits priſonniers furent envoyés aux Antilles, où ils s'établirent. La colonie ne ſe releva jamais de cette perte. Bien loin de pouvoir s'étendre dans la Guyane, elle ne fit que languir à Cayenne même.

Cette iſle qui n'eſt ſéparée du continent que par les eaux d'une riviere qui ſe diviſe en deux branches, peut avoir quatorze à quinze lieues de circonférence. Par une conformation que la nature donne rarement aux iſles, élevée ſur les côtés & baſſe au milieu, elle eſt entrecoupée de tant de marais, que les communications n'y ſont guere praticables. Dans une plaine de deux lieues, qui pouvoit être aiſément percée de canaux navigables, & dont

on n'a pas ſu même égouter les eaux, a été bâti le ſeul bourg qui ſoit dans la colonie. C'eſt un amas de barraques entaſſées ſans ordre ni commodités, & où regnent durant l'été d'aſſez fréquentes fievres, quoiqu'on n'ait ceſſé d'en vanter la ſalubrité. Il eſt défendu par un chemin couvert, un large foſſé, un rempart en terre, & par cinq baſtions. Au milieu du bourg eſt une butte aſſez élevée, dont on a fait une redoute appellée le fort, où quarante hommes pourroient encore capituler après la priſe de la place. L'entrée du port n'a guere que treize pieds d'eau. Les navires pourroient toucher à quatorze: mais heureuſement la vaſe eſt molle, & l'on peut la labourer ſans danger.

Les premieres productions de Cayenne furent le rocou, le coton & le ſucre. Ce fut la premiere des colonies Françoiſes qui cultiva le café. On y a toujours cru, & peut-être on y croit encore, que ce furent quelques déſerteurs qui, en 1721, racheterent leur grace, en l'apportant de Surinam où ils s'étoient réfugiés. Un hiſtorien exact a écrit depuis peu, vraiſemblablement ſur de bons mémoires, que ce fut un bienfait de la Motte-Aigron qui, en 1722, eut l'art d'emporter de cet établiſ-

ſement Hollandois des ſemences fraîches de café, malgré la défenſe rigoureuſe d'en laiſſer ſortir en coſſes. Dix ou douze ans après, on planta du cacao.

En 1752, il ſortit de la colonie deux cens ſoixante mille cinq cens quarante-une livres peſant de rocou, quatre-vingt mille trois cens ſoixante-trois livres de ſucre, dix-ſept mille neuf cens dix-neuf livres de coton, vingt-ſix mille huit cens quatre-vingt-une livres de café, quatre-vingt-onze mille neuf cens ſeize livres de cacao, & ſix cens dix-huit pieds de bois. Ces produits réunis étoient le fruit du travail de quatre-vingt-dix familles Françoiſes, de cent vingt-cinq Indiens, de quinze cens noirs, qui formoient la colonie entiere.

VIII. La cour de Verſaille ſe propoſe de rendre la Guyane floriſſante. Ce projet avoit-il été judicieuſement conçu? fut-il ſagement exécuté?

Tel, & plus foible encore, étoit l'état de Cayenne, lorſqu'on vit avec étonnement la cour de Verſailles chercher, en 1763, à lui donner un grand éclat. On ſortoit des horreurs d'une guerre honteuſe. La ſituation des affaires avoit décidé le miniſtere à acheter la paix par le ſacrifice de pluſieurs poſſeſſions importantes. Il paroiſſoit également néceſſaire de faire oublier à la nation, & ſes calamités,

&

& les fautes qui les avoient amenées. L'espérance d'une meilleure fortune pouvoit amuser son oisiveté, tromper sa malignité, & l'on détourna ses regards des colonies qu'elle avoit perdues, vers la Guyane, qui devoit, disoit-on, réparer tant de désastres.

Ce n'étoit pas l'opinion des citoyens qui paroissoient les mieux instruits de la situation des choses. Un établissement formé depuis un siecle & demi & à une époque où les esprits étoient violemment poussés aux grandes entreprises: un établissement dont les discordes civiles ni les guerres étrangeres n'avoient pas ruiné les travaux: un établissement que des administrateurs sages avoient régi avec désintéressement & application: un établissement auquel les bienfaits du gouvernement & les secours du commerce n'avoient jamais manqué: un établissement où le débouché des productions avoit été toujours assuré: cette colonie n'étoit rien. On n'y avoit jamais vu de plantation florissante. Aucune fortune ne s'y étoit élevée. La misere & l'obscurité avoient été opiniâtrément son partage aux mêmes époques où les autres possessions Françoises de l'Amérique étonnoient l'ancien & le

Nouveau-Monde par leur éclat & par leurs richesses. Loin que le tems & le progrès des lumieres eussent amélioré son sort, sa situation étoit devenue de jour en jour plus fâcheuse. Comment espérer qu'elle rempliroit les hautes destinées qu'on lui préparoit? Ces considérations n'arrêterent pas le ministere. Voyons ce qu'on a dit pour justifier ses vues.

L'Amérique offroit, dans l'origine à l'invasion de l'Europe, deux régions entiérement différentes, la Zone Torride & la Zone tempérée du nord. La premiere présentoit une vaste coupe à la soif de l'or; à la cupidité, des appas; à la mollesse, le repos; à la volupté, son aliment; au luxe, ses ressources. Celui qui s'en empara le premier dut éblouir par son éclat, séduire par l'image de son bonheur. Une opulence, aussi imposante que rapide, ne pouvoit manquer de lui donner dans le monde ancien une influence d'autant plus étendue, que la nature de la vraie richesse y étoit ignorée, & que ses rivaux se trouverent tout-à-coup plongés dans une indigence relative, aussi insupportable que l'indigence réelle. Son nouveau domaine étoit la patrie du despotisme. La chaleur y brisoit les

forces du corps; l'oisiveté, suite nécessaire d'une fertilité qui satisfait aux besoins sans le travail, y ôtoit à l'ame toute énergie. Cette contrée subit son destin. Les peuples, qui l'habitoient, étoient des esclaves qui attendoient un maître. Il vint. Il dit obéissez: & l'on obéit. L'esprit des monarchies absolues étoit une production du sol qu'il y trouva toute formée: mais il existoit au-dessus de sa tête un ennemi auquel on ne résiste point, & qui devoit le subjuguer à son tour: c'est le climat. Dans la premiere ivresse, l'usurpateur forma les projets les plus vastes, & conçut les espérances les mieux fondées en apparence. Il regarda le signe de l'opulence comme le principe créateur & conservateur des forces politiques; & comment ne s'y seroit-il pas trompé? Si nous sommes désabusés de ce préjugé, c'est peut-être à ses désastres que nous devons cette grande leçon. Il s'imagina & dut s'imaginer qu'avec de l'or, il auroit à sa solde les nations, comme il avoit les nègres sous sa chaîne: sans prévoir que cet or qui lui donnoit des alliés jaloux, en feroit autant d'adversaires puissans, qui, joignant leurs armes à la richesse qu'ils recevoient,

tourneroient ce double inſtrument à ſa propre ruine.

La Zone tempérée de l'Amérique Septentrionale ne pouvoit attirer que des peuples laborieux & libres. Elle n'a que des productions communes & néceſſaires, mais qui ſont dès-lors une ſource éternelle de richeſſes ou de forces. Elle favoriſe la population, en fourniſſant matiere à cette culture paiſible & ſédentaire qui fixe & multiplie les familles, qui, n'irritant point la cupidité, préſerve des invaſions. Elle s'étend dans un continent immenſe, ſur un front large, & par-tout ouvert à la navigation. Ses côtes ſont baignées d'une mer preſque toujours libre, & couvertes de ports nombreux. Les colons y ſont moins éloignés de la métropole, vivent ſous un climat plus analogue à celui de leur patrie, dans un pays propre à la chaſſe, à la pêche, à l'agriculture, à tous les exercices, & aux travaux qui nourriſſent les forces du corps, & préſervent des vices corrupteurs de l'ame. Ainſi dans l'Amérique comme en Europe, ce ſera le Nord qui ſubjuguera le Midi. L'un ſe couvrira d'habitans & de cultures, tandis que l'autre épuiſera ſes ſucs voluptueux & ſes mines d'or.

L'un pourra policer des peuples sauvages, par ses liaisons avec des peuples libres; l'autre ne fera jamais qu'un alliage monstrueux & foible d'une race d'esclaves avec une nation de tyrans.

Il étoit essentiel pour les colonies du Midi qu'elles eussent des racines de population & de vigueur dans le Nord, pour s'y ménager un commerce des denrées de luxe avec celles de besoin, une communication qui pût donner des renforts en cas d'attaque, un asyle dans la défaite, un contrepoids des forces de terre à la foiblesse des ressources navales.

Les colonies méridionales Françoises jouissoient avant la derniere guerre de cette protection. Le Canada, par sa situation, par le génie belliqueux de ses habitans, par ses alliances avec des peuplades sauvages, amies de la franchise & de la liberté du caractere François, pouvoit balancer, du moins inquiéter la Nouvelle-Angleterre. La perte de ce grand continent détermina le ministere de Versailles à chercher de l'appui dans un autre; & il espéra le trouver dans la Guyane, en y établissant une population nationale & libre, capable de résister par elle-même aux attaques étrangeres, & propre à voler avec le tems au

ſecours des autres colonies, lorſque les circonſtances pourroient l'exiger.

Tel fut évidemment ſon ſyſtême. Jamais il ne lui tomba dans l'eſprit qu'une région ainſi habitée, pût jamais enrichir la métropole par la production des denrées propres aux colonies méridionales. Les bons principes lui étoient trop familiers, pour ignorer qu'il n'eſt pas poſſible de vendre, ſans ſuivre le cours du marché général; qu'on ne peut atteindre ce but qu'en cultivant avec auſſi peu de frais que ſes rivaux; & que des travaux faits par des hommes libres, ſont de toute néceſſité infiniment plus chers que ceux qui ſont abandonnés à des eſclaves.

Les opérations étoient dirigées par un miniſtre actif. En politique ſage, qui ne ſacrifie pas la ſûreté aux richeſſes, il ne ſe propoſoit que d'élever un boulevard pour défendre les poſſeſſions Françoiſes. En philoſophe ſenſible, qui connoît les droits de l'humanité & qui les reſpecte, il vouloit peupler d'hommes libres, ces contrées fertiles & déſertes. Mais le génie, ſur-tout le génie impatient de jouir, ne prévoit pas tout. On s'égara, parce qu'on crut que des Européens ſoutien-

droient ſous la Zone Torride les fatigues qu'exige le défrichement des terres; que des hommes qui ne s'expatrioient que dans l'eſpérance d'un meilleur ſort, s'accoutumeroient à la ſubſiſtance précaire d'une vie ſauvage, dans un climat moins ſain que celui qu'ils quittoient.

Ce mauvais ſyſtême, où le gouvernement ſe laiſſa entraîner par des hommes audacieux que leur préſomption égaroit, ou qui ſacrifioient la fortune publique à leurs intérêts particuliers, fut auſſi follement exécuté qu'il avoit été légérement adopté. Tout y fut combiné ſans principe de légiſlation, ſans intelligence des rapports que la nature a mis entre les terres & les hommes. Ceux-ci furent diſtribués en deux claſſes, l'une de propriétaires, & l'autre de mercenaires. On ne vit pas que cette diſtribution, qui ſe trouve établie en Europe, & preſque chez toutes les nations civiliſées, eſt l'ouvrage de la guerre, des révolutions & des haſards infinis que le tems amene; que c'eſt la ſuite des progrès de la ſociabilité, mais non la baſe & le fondement de la ſociété, qui, dans l'origine, veut que tous ſes membres participent à la propriété. Les colonies qui ſont de nouvelles popula-

tions & de nouvelles ſociétés, doivent ſuivre cette regle fondamentale. On s'en écarta dès le premier pas, en ne deſtinant des terres dans la Guyane, qu'à ceux qui pourroient y paſſer avec des fonds & des avances pour les cultiver. Les autres, dont on tenta la cupidité par des eſpérances vagues ou équivoques, furent exclus de ce partage des terres. Ce fut une faute de politique contre l'humanité. Si l'on eût donné une portion de terrein à défricher à tous les nouveaux colons qu'on portoit dans cette région nue & déſerte, chacun l'eût cultivée d'une maniere proportionnée à ſes forces & à ſes moyens, l'un avec ſon argent, l'autre avec ſes bras. Il ne falloit ni rebuter ceux qui avoient des capitaux, parce que c'étoient des hommes très-précieux pour une colonie naiſſante, ni leur donner une préférence excluſive, de peur qu'ils ne trouvâſſent pas des coopérateurs qui vouluſſent ſe mettre dans leur dépendance. Il étoit indiſpenſable d'offrir à tous les membres de la nouvelle tranſmigration, une propriété où ils puſſent faire valoir leur travail, leur induſtrie, leur argent, en un mot, leurs facultés plus ou moins étendues. On devoit prévoir

que des Européens, quelle que fût leur ſituation, ne quitteroient pas leur patrie ſans l'eſpérance d'un meilleur ſort; & que tromper leur eſpoir & leur confiance à cet égard, ſeroit ruiner la colonie, dont on projettoit les fondemens.

Des hommes tranſportés dans des régions incultes n'y trouvent que des beſoins; & les travaux les mieux ordonnés, les plus ſuivis ne ſauroient empêcher que ceux qui paſſeront dans ces déſerts pour défricher les terres, ne reſtent dénués de tout juſqu'à l'époque, plus ou moins éloignée, des récoltes. Auſſi la cour de Verſailles, à qui une vérité ſi frappante ne pouvoit échapper, s'engagea-t-elle à nourrir indiſtinctement, durant deux années, tous les Allemands, tous les François qu'elle deſtinoit à la population de la Guyane. Mais cet acte de juſtice n'étoit pas une action de prudence. Il falloit prévoir que les vivres ſeroient mal choiſis par les agens du gouvernement. Il falloit prévoir que, quand même les approviſionnemens auroient été faits avec zèle, avec prudence, avec déſintéreſſement, c'étoit une néceſſité que la plupart ſe gâtaſſent, ſoit dans le trajet, ſoit au terme. Il

falloit prévoir que les viandes ſalées, bien ou mal conſervées, ne ſeroient jamais une nourriture convenable pour de malheureux réfugiés qui quittoient un climat ſain & tempéré pour occuper les ſables brûlans de la Zone Torride, pour reſpirer l'air humide & pluvieux des tropiques.

Une politique judicieuſe ſe ſeroit occupée de la multiplication des troupeaux, avant de ſonger à l'établiſſement des hommes. Cette précaution n'auroit pas ſeulement aſſuré une ſubſiſtance ſaine aux premiers colons, elle leur auroit encore fourni des inſtrumens commodes pour les entrepriſes qu'exige la formation d'une peuplade nouvelle. Avec ce ſecours, ils auroient bravé des fatigues que le miniſtere ſe ſeroit chargé de payer libéralement, & auroient préparé des logemens & des denrées à ceux qui devoient les ſuivre. Par cette combinaiſon, qui n'exigeoit pas des méditations bien profondes, l'établiſſement qu'il s'agiſſoit de former, auroit acquis, en peu de tems, la conſiſtance dont il étoit ſuſceptible.

On ne fit pas ces réflexions ſi ſimples, ſi naturelles. Douze mille hommes furent dé-

barqués, après une longue navigation, sur des côtes désertes & impraticables. On sait que dans presque toute la Zone Torride, l'année est partagée en deux saisons, l'une seche & l'autre pluvieuse. A la Guyane, les pluies sont si abondantes, depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mai, que les terres sont submergées ou hors d'état d'être cultivées. Si les nouveaux colons y étoient arrivés au commencement de la saison seche, distribués sur les terreins qu'on leur destinoit, ils auroient eu le tems d'arranger leurs habitations, de couper les forêts ou de les brûler, de labourer ou d'ensemencer leurs champs.

Faute de ces combinaisons, on ne sut où placer cette foule d'hommes qui arrivoient coup sur coup dans la saison des pluies. L'isle de Cayenne auroit pu servir d'entrepôt & de rafraîchissement aux nouveaux débarqués. On y auroit trouvé du logement & des secours. Mais la fausse idée dont on étoit prévenu, de ne pas mêler la nouvelle colonie avec l'ancienne, fit rejetter cette ressource. Par une suite de cet entêtement, on déposa dans les isles du Salut ou sur les bords du Kourou,

ſous la toile & dans de mauvais angars, douze mille malheureux. C'eſt-là que, condamnés à l'inaction, à l'ennui, à la privation des premiers beſoins, aux maladies contagieuſes qu'enfantent toujours des ſubſiſtances corrompues, à tous les déſordres que produit l'oiſiveté dans une populace tranſportée de loin ſous un nouveau ciel, ils finirent leur triſte deſtinée dans les horreurs du déſeſpoir. Leurs cendres crieront à jamais vengeance contre les inventeurs, contre les fauteurs d'un projet funeſte qui a fait tant de victimes: comme ſi la guerre dont elles étoient deſtinées à combler les vuides, n'en avoit pas aſſez moiſſonné dans le cours de huit années.

Pour qu'il ne manquât rien au déſaſtre, & que les 25,000,000 employés au ſuccès d'un ſyſtême abſurde fuſſent entiérement perdus, l'homme chargé de mettre fin à tant de calamités, crut devoir ramener en Europe deux mille hommes, dont la conſtitution robuſte avoit réſiſté à l'intempérie du climat, à plus de miſeres qu'on ne ſauroit dire.

L'état s'eſt trouvé heureuſement aſſez puiſſant, pour pouvoir ſoutenir de ſi grandes pertes. Mais qu'il eſt douloureux pour la patrie,

pour les ſujets, pour toutes les ames avares du ſang François, de le voir ainſi prodiguer dans des entrepriſes ruineuſes, par une folle jalouſie d'autorité qui commande un ſilence rigoureux ſur les opérations publiques! Eh! n'eſt-ce pas l'intérêt de la nation entiere, que ſes chefs ſoient éclairés! Mais peuvent-ils l'être autrement que par des lumieres générales? Pourquoi lui cacher des projets dont elle doit être l'objet & l'inſtrument? Eſpere-t-on commander aux volontés ſans l'opinion, & inſpirer le courage ſans la confiance? Les vraies lumieres ſont dans les écrits publics, où la vérité ſe montre à découvert, où le menſonge craint d'être ſurpris. Les mémoires ſecrets, les projets particuliers, ne ſont guère que l'ouvrage des eſprits adroits & intéreſſés, qui s'inſinuent dans les cabinets des adminiſtrateurs, par des routes obſcures, obliques & détournées. Quand un prince, un miniſtre, s'eſt conduit par l'opinion publique des gens éclairés, s'il éprouve des malheurs, ni le ciel, ni la terre ne peuvent les lui reprocher. Mais des entrepriſes faites ſans le conſeil & le vœu de la nation, des événemens amenés à l'inſu de tous ceux dont on expoſe

la vie & la fortune ; qu'eſt-ce autre choſe qu'une ligue ſecrete, une conjuration de quelques individus contre la ſociété entiere? Jusqu'à quand l'autorité ſe croira-t-elle humiliée, en s'entretenant avec les citoyens ? Juſqu'à quand témoignera-t-elle aux hommes aſſez de mépris, pour ne pas chercher même à ſe faire pardonner ſes fautes?

Qu'eſt-il arrivé de la cataſtrophe, où tant de ſujets, tant d'étrangers ont été ſacrifiés à l'illuſion du miniſtere François ſur la Guyane. C'eſt qu'on a décrié cette malheureuſe région avec tout l'excès que le reſſentiment du malheur ajoute à la réalité de ces cauſes. Heureuſement les obſervations de quelques hommes éclairés nous mettent en état de débrouiller le cahos.

IX. Idée qu'il faut ſe former des côtes & du ſol de la Guyane.

Cette vaſte contrée, qu'on décora du magnifique nom de France équinoxiale, n'appartient pas toute entiere à la cour de Verſailles, comme elle en eut autrefois la prétention. Les Hollandois, en s'établiſſant au Nord & les Portugais au Midi, ont reſſerré les François entre la riviere de Marony & celle de Vincent Pinçon ou d'Oyapock, ce qui forme encore un eſpace de plus de cent lieues.

Les mers, qui baignent cette longue côte, ſont faciles, ouvertes, débarraſſées de tous les obſtacles qui pourroient gêner la navigation. On n'y voit que les deux iſles du Salut, à trois lieues de la terre-ferme. Comme elles ne ſont ſéparées que par un canal de quatre-vingt toiſes, il ſeroit aiſé de les joindre; & après leur union, elles formeroient un abri ſuffiſant pour les plus grands vaiſſeaux. La nature a tellement diſpoſé les choſes, qu'il n'en coûteroit que peu pour rendre ce poſte imprenable avec les matériaux qui ſe trouvent ſur les lieux même. De ce port, couvert de tortues une partie de l'année, & placé au vent de l'archipel Américain, une eſcadre pourroit, durant la guerre, voler en ſept ou huit jours au ſecours des poſſeſſions nationales, ou aller attaquer celles des puiſſances ennemies de la France.

Nul danger n'eſt à craindre dans ces parages. Les vents ſont généralement favorables pour approcher, autant & ſi peu qu'on veut, des côtes. Si, ce qui eſt infiniment rare, leur ordre eſt interverti, ou qu'il ſurvienne quelque calme, on a la reſſource de mouiller partout ſur un fonds excellent.

Ces avantages ſont malheureuſement accompagnés de quelques inconvéniens. Des courans rapides s'oppoſent à l'arrivée des navigateurs. Que ſi, pour les éviter, on approche trop près de la terre, l'eau manque preſque par-tout. On n'en trouve pas même à l'embouchure des rivieres qui ne peuvent recevoir que de très-petits bâtimens. Celle d'Aprouague eſt la ſeule qui en ait douze pieds. Là, échoués ſur une vaſe molle, les navires peuvent ſe livrer ſans inquiétude à toutes les réparations dont ils ont beſoin. Cependant il leur convient de s'expédier fort vîte; parce que les vers, les eaux bourbeuſes, les pluies & les chaleurs y détruiſent, en fort peu de tems, les vaiſſeaux les mieux conſtruits, les mieux équipés.

Dans cette région, quoique voiſine de l'équateur, le climat eſt très-ſupportable. Cette température peut être attribuée à la longueur des nuits, à l'abondance des brouillards & des roſées. Dans aucun tems, on n'éprouve à la Guyane ces chaleurs étouffantes ſi ordinaires dans tant d'autres contrées de l'Amérique.

Malheureuſement, pendant les ſix premiers

mois de l'année & quelquefois plus long-tems, cette colonie est abîmée par des déluges d'eau. Ces pluies surabondantes dégradent les lieux élevés, inondent les plaines, pourrissent les plantes, & suspendent souvent les travaux les plus pressés. La végétation est alors si forte, qu'il seroit impossible de la retenir dans de justes bornes, quelque nombre de bras qu'on employât pour la combattre. A cette calamité en succede une autre. C'est une longue sécheresse qui ouvre la terre & qui la calcine.

Les opinions sur le sol de la Guyane se contrarierent très-long-tems. Il est aujourd'hui connu que c'est le plus souvent un tuf pierreux, recouvert de sables & du débris de quelques végétaux. Ces terres sont d'une exploitation facile: mais leur produit est toujours très-foible, & il cesse même après cinq ou six ans. Le cultivateur est alors réduit à faire de nouveaux défrichemens, qui ont toujours le sort des premiers. Ceux même qui sont exécutés dans quelques veines d'un sol plus profond qu'on trouve par intervalle, n'ont pas une longue durée, parce que les pluies répétées qui tombent en torrens dans

cette région, ont bientôt entraîné les sucs qui pouvoient les fertiliser.

Ce fut sur ces maigres campagnes que s'établirent les premiers François qu'une fatale destinée poussa dans la Guyane. Les générations qui les remplacerent chercherent par-tout des terreins plus féconds, sans en jamais trouver. Inutilement le fisc fit successivement de grands sacrifices pour améliorer cette colonie. Ces dépenses furent inutiles, parce qu'elles ne pouvoient pas changer la nature des choses. L'exemple des Hollandois qui, après avoir aussi langui dans le voisinage sur les terres hautes, avoient enfin prospéré sur des plantations formées dans des marais desséchés avec des travaux immenses, cet exemple ne faisoit aucune impression. Enfin M. Mallouet, chargé de l'administration de ce malheureux établissement, a lui-même exécuté ce qu'il avoit vu pratiquer à Surinam; & l'espace qu'il avoit arraché à l'océan s'est aussi-tôt couvert de denrées. Ce spectacle a donné aux colons une émulation dont on ne les croyoit pas susceptibles; & ils n'attendent que les bienfaits du gouvernement pour enrichir la métropole de leurs productions.

Ce ſera ſur des plages formées par la dégradation des montagnes & par la mer que ſeront déſormais établies les plantations. Il faudra deſſécher des marais, creuſer des canaux, élever des digues: mais pourquoi les François craindroient-ils d'entreprendre ce qu'ils voyent ſi heureuſement exécuté ſur leurs frontieres? Pourquoi la cour de Verſailles ſe refuſeroit-elle à encourager par des avances & des gratifications des défrichemens vraiment utiles? Des défrichemens! Voilà des conquêtes ſur le cahos à l'avantage de tous les hommes, & non pas des provinces qu'on dépeuple & qu'on dévaſte pour s'en emparer; qui coûtent le ſang de deux nations pour n'en enrichir aucune; qu'il faut garder à grands frais & couvrir de troupes pendant des ſiecles, avant de s'en promettre la paiſible poſſeſſion.

Tout invite le miniſtere de France au parti qu'on oſe lui propoſer. Dans la Guyane, les feux ſouterrains, ſi communs dans le reſte de l'Amérique, ſont actuellement éteints. On n'y éprouve jamais de tremblement de terre. Les ouragans n'exercent pas leurs ravages ſur ſes côtes. Son accès eſt rempli de tant de dif-

ficultés, qu'on peut prédire qu'elle ne sera pas conquise. Les isles Françoises, au contraire, déja prises une fois, attirent les regards, & sollicitent la cupidité d'une nation vivement aigrie de leur restitution. Son chagrin fait présumer qu'elle sera toujours disposée à réparer, par la force des armes, le vice de ses négociations. La confiance bien fondée qu'elle a dans sa marine, ne tardera pas peut-être à la précipiter dans une nouvelle guerre, pour reprendre ce qu'elle a rendu, pour étendre plus loin ses usurpations. Si la fortune secondoit encore ses efforts; si un peuple encouragé par des victoires, dont les citoyens recueillent seuls tout l'avantage, l'emportoit toujours sur une nation qui ne combat que pour ses rois: ce seroit du moins une grande ressource que la Guyane, où l'on cultiveroit toutes les productions dont l'habitude a donné le besoin, & pour lesquelles il faudroit payer un énorme tribut à l'étranger, si les colonies nationales ne pouvoient les fournir.

Le desséchement des côtes de la Guyane exigeroit des travaux longs & difficiles. Où prendre les bras nécessaires pour l'exécution de cette entreprise?

X.
Quels bras pourra-t-on destiner aux cultures dont la Guyane est susceptible?

On crut en 1763 que les Européens y seroient très-propres. Douze mille furent la victime de cette opinion. La mort n'épargna qu'une soixantaine de familles Allemandes ou Acadiennes. Elles s'établirent sur le Sinamary qui leur offroit des bords qui ne sont jamais inondés par la mer, quelques prairies naturelles, & une grande abondance de tortues. Cette foible peuplade augmente & vit heureuse le long de ce fleuve. La pêche, la chasse, l'éducation des troupeaux, la culture d'un peu de riz & de maïs: telles sont ses ressources. Quelques spéculatifs ont voulu conclure de cet exemple que les blancs pourroient cultiver la Guyane: mais ils n'ont pas fait réflexion qu'on ne fondoit des colonies que pour obtenir des productions vénales, & que ces productions exigent des soins plus suivis & plus fatigans que ceux auxquels on se livre sur les rives de Sinamary.

Les naturels du pays pourroient, dit-on, opérer sans inconvénient ce qui est destructeur pour nous. Ces sauvages étoient assez multipliés sur la côte, lorsqu'elle fut découverte. La férocité Européenne en a si fort diminué le nombre, qu'il n'y en reste pas

actuellement plus de quatre ou cinq cens en état de porter les armes. Mais quelques aventuriers qui ont pénétré depuis peu dans l'intérieur des terres, y ont découvert beaucoup de petites nations, toutes plus barbares les unes que les autres. Par-tout ils ont apperçu l'oppreſſion des femmes, des ſuperſtitions qui empêchent la multiplication des hommes, des haînes qui ne s'éteignent que par la deſtruction des familles & des peuplades, l'abandon révoltant des vieillards & des malades, l'uſage habituel des poiſons les plus variés & les plus ſubtils; cent autres déſordres dont la nature brute offre trop généralement le hideux tableau. Cependant le voyageur eſt accueilli avec reſpect, ſecouru avec la généroſité la plus illimitée & la plus touchante ſimplicité. Il entre dans la cabane du ſauvage, il s'aſſied à côté de ſa femme & de ſes filles nues; il partage leurs repas. La nuit, il prend ſon repos ſur un même lit. Au jour, on le charge de proviſions, on l'accompagne aſſez loin ſur ſa route, & l'on s'en ſépare avec les démonſtrations de l'amitié. Mais cette ſcène d'hoſpitalité peut devenir ſanglante en un moment. Ce ſauvage eſt

jaloux à l'extrême ; & au moindre ſigne de familiarité qui l'alarmeroit, on ſeroit égorgé.

Il faudroit commencer par aſſembler ces peuples toujours errans. Quelques préſens de leur goût, diſtribués à propos, rendroient cette premiere opération facile. On éviteroit, avec la plus ſcrupuleuſe attention, de réunir dans le même lieu celles de ces nations qui ont les unes pour les autres une averſion inſurmontable.

Ces peuplades ne ſeront pas formées au haſard. Il conviendra de les diſtribuer de maniere à ſe procurer des facilités pour pénétrer dans l'intérieur du pays. A meſure que ces établiſſemens acquerront des forces, ils fourniront des facilités pour établir des habitations nouvelles.

Juſqu'ici, aucune conſidération n'a pu fixer ces Indiens. La plus ſûre voie, pour y réuſſir, ſeroit de leur diſtribuer des vaches qu'ils ne pourroient nourrir qu'en abattant des bois & en formant des prairies. Les légumes, les arbres fruitiers dont on enrichiroit leur demeure, ſeroient un moyen de plus pour prévenir leur inconſtance. Il eſt vraiſemblable que ces reſſources qu'ils n'ont jamais con-

nues, les dégoûteroient avec le tems, de la chasse & de la pêche, qui sont actuellement les seuls soutiens de leur misérable & précaire existence.

Un préjugé bien plus funeste resteroit à vaincre. Il est généralement établi chez ces peuples que les occupations sédentaires ne conviennent qu'à des femmes. Cet orgueil insensé avilit tous les travaux aux yeux des hommes. Un missionnaire intelligent ne perdroit pas son tems à combattre cet aveuglement. Il anobliroit la culture, en travaillant lui-même avec les enfans; & il réussiroit par ce noble & heureux stratagême, à donner aux jeunes gens des mœurs nouvelles. Peut-être parviendroit-on à vaincre l'indolence des peres même, si l'on savoit leur donner des besoins. Il n'est pas sans vraisemblance qu'ils demanderoient à la terre des productions pour les échanger contre des marchandises dont l'usage leur seroit devenu nécessaire.

Ce but salutaire s'éloigneroit infiniment, si l'on assujettissoit les sauvages réunis à une capitation & à des corvées, comme se le sont permis les Portugais & les Espagnols sur les bords de l'Amazone, de Rio-Negro & de

l'Orenoque. Il faut que ces peuples aient joui pendant des siecles, des bienfaits de la civilisation, avant d'en porter les charges.

Cependant, après cette révolution heureuse, la Guyane ne rempliroit encore que très-imparfaitement les vues étendues que peut avoir la cour de Versailles. Jamais les foibles mains des Indiens ne feront croître que des denrées de valeur médiocre. Pour obtenir de riches productions, il faudra recourir nécessairement aux bras nerveux des nègres.

On craint la facilité qu'auront ces esclaves pour déserter de leurs atteliers. Ils se refugieront, ils s'attrouperont, ils se retrancheront, dit-on, dans de vastes forêts, où l'abondance du gibier & du poisson rendra leur subsistance aisée; où la chaleur du climat leur permettra de se passer de vêtement; où les bois propres à faire des arcs & des fleches ne leur manqueront jamais. Cent d'entr'eux avoient pris ce parti, il y a environ trente ans. Les troupes envoyées pour les remettre sous la chaîne, furent repoussées. Cet échec faisoit craindre une désertion générale. La colonie entiere étoit consternée. On ne savoit à quoi se résoudre, lorsqu'un mission-

naire part, suivi d'un seul noir, arrive à l'endroit où s'étoit livré le combat, dresse un autel, appelle les déserteurs par le moyen d'une clochette, leur dit la messe, les harangue, & les ramene tous, tous sans exception, à leurs anciens maîtres. Mais les Jésuites qui avoient mérité & obtenu la confiance de ces malheureux, ne sont plus dans la colonie; & leurs successeurs n'ont montré ni la même activité, ni une connoissance égale du cœur de l'homme. Cependant, il ne seroit peut-être pas impossible de prévenir l'évasion de ces infortunées victimes de notre cupidité, en rendant leur condition supportable. La loi de la nécessité, qui commande même aux tyrans, prescrira, dans cette région, une modération que l'humanité seule devroit inspirer par-tout.

XI. Avant de jetter des capitaux dans la Guyane, il convient d'examiner si la colonie est bien organisée; il en faut régler les limites.

Ce nouvel ordre de choses engagera le gouvernement dans des dépenses considérables. Avant de s'y livrer, il examinera si la colonie a eu jusqu'à notre âge, l'organisation qui devoit la faire prospérer, & si Cayenne est le lieu le plus convenable pour être le chef-lieu d'un grand établissement. C'est notre opinion: mais d'habiles gens pensent

le contraire ; & leurs raiſons doivent être diſcutées.

Ces vues peuvent être excellentes, ſans que les avantages en aient été plutôt apperçus ; & il ne faut pas s'en étonner. Les choſes ſont quelquefois d'une difficulté qui ne peut être ſurmontée que par l'expérience ou par le génie. Mais l'expérience qui marche à pas lents, demande du temps ; & le génie qui, ſemblable aux courſiers des dieux, franchit un intervalle immenſe d'un ſaut, ſe fait attendre pendant des ſiecles. A-t-il paru ? Il eſt repouſſé ou perſécuté. S'il parle, on ne l'entend pas. Si, par haſard, il eſt entendu, la jalouſie traduit ſes projets comme des rêves ſublimes, & les fait échouer. L'intérêt général de la multitude ſuppléeroit peut-être à la pénétration du génie, ſi on le laiſſoit agir en liberté : mais il eſt ſans ceſſe contrarié par l'autorité dont les dépoſitaires ne s'entendent à rien, & prétendent ordonner de tout. Quel eſt celui qu'ils honoreront de leur confiance & de leur intimité ? c'eſt le flatteur impudent qui, ſans en rien croire, leur répétera continuellement qu'ils ſont des êtres merveilleux. Le mal ſe fait par leur ſottiſe, & ſe perpétue par

une mauvaiſe honte qui les empêche de revenir ſur leurs pas. Les fauſſes combinaiſons s'épuiſent avant qu'ils aient rencontré les vraies, ou qu'ils puiſſent ſe réſoudre à les approuver, après les avoir rejettées. C'eſt ainſi que le déſordre regne par l'enfance des ſouverains, l'incapacité ou l'orgueil des miniſtres, & la patience des victimes. On ſe conſoleroit des maux paſſés & des maux préſens, ſi l'avenir devoit changer cette deſtinée : mais c'eſt une eſpérance dont il eſt impoſſible de ſe bercer. Et ſi l'on demandoit au philoſophe à quoi ſervent les conſeils qu'il s'opiniâtre d'adreſſer aux nations & à ceux qui les gouvernent, & qu'il répondit avec ſincérité, il diroit qu'il ſatisfait un penchant invincible à dire la vérité, au haſard d'exciter l'indignation, & même de boire dans la coupe de Socrate.

Avant de prendre ſur la Guyane une réſolution finale, il conviendra de fixer les bornes encore incertaines de cette colonie. Au Nord, les Hollandois voudroient bien étendre les frontieres de Surinam juſqu'aux bords du Sinamary : mais le poſte militaire que la cour de Verſailles a fait établir depuis long-tems ſur la rive droite du Maroni, paroît avoir

anéanti ſans retour cette prétention ancienne. Du côté du Midi, les difficultés ſont moins applanies. L'Amazone fut autrefois inconteſtablement la borne des poſſeſſions Françoiſes, puiſque, par une convention du 4 Mars 1700, les Portugais s'obligerent à démolir les forts qu'ils avoient élevés ſur la rive gauche de cette riviere. A la paix d'Utrecht, la France qui recevoit la loi, fut forcée de céder la navigation de ce fleuve avec les terres qui s'étendent juſqu'à la riviere de Vincent Pinçon, ou de l'Oyapock. Lorſque le tems fut venu d'exécuter le traité, il ſe trouva que ces deux noms employés comme ſynonymes, déſignoient dans le pays, ainſi que ſur les anciennes cartes, deux rivieres éloignées l'une de l'autre de trente lieues. Chacune des deux cours voulut tourner cette erreur à ſon avantage ; celle de Lisbonne s'étendre juſqu'à l'Oyapock, & celle de Verſailles juſqu'à Vincent Pinçon. On ne put convenir de rien ; & les terres conteſtées ſont reſtées déſertes depuis cette époque aſſez reculée.

On n'aura pas la préſomption de s'ériger en juge de ce grand procès. L'unique obſervation qu'on ſe permettra de faire, c'eſt que

le but de la cession exigée par le Portugal, a été de lui assurer la navigation exclusive de l'Amazone. Or les sujets de cette couronne jouiront paisiblement de cet avantage, en éloignant les limites des possessions Françoises de vingt lieues seulement & jusqu'à la riviere de Vincent Pinçon, sans qu'il soit nécessaire de les reculer de cinquante jusqu'à l'Oyapock.

XII. Etat actuel de la Guyane Françoise.

Tout est à faire dans la Guyane. On ne compte à Cayenne même que trente plantations presque toutes misérables. Le continent est dans un plus grand désordre encore que l'isle. Les habitations y changent souvent de place. Des déserts immenses les séparent. Placées à une grande distance du marché général, elles n'ont aucune facilité pour leurs échanges. On n'y jouit d'aucune des commodités que se procurent mutuellement des hommes réunis. Les loix, la police, les bienséances, l'émulation, l'influence du ministere: tous ces avantages y sont inconnus. Pour l'exploitation de cent lieues de côtes, on ne comptoit en 1775 que treize cens personnes libres, & huit mille esclaves. Les productions de la colonie étoient même au-dessous de ces foibles moyens, parce qu'il n'y avoit dans

les atteliers que des blancs ſans intelligence, que des noirs ſans ſubordination. Les denrées qu'emporterent les bâtimens venus de l'Amérique Septentrionale ou de la Guadeloupe & de la Martinique, ne s'éleverent pas à 100,000 livres, & la France ne reçut ſur ſix navires que quarante quintaux de ſucre, qui furent vendus en Europe 2156 livres; ſix cents cinquante-huit quintaux quatre-vingt-huit livres de café, qui furent vendus 31,296 l. 16 ſols; trois quintaux trente-quatre livres; d'indigo, qui furent vendus 2839 livres; cent cinquante-deux quintaux quarante-une livres de cacao, qui furent vendus 10,668 liv. 16 ſols; trois mille trois quintaux cinquante-cinq livres de rocou, qui furent vendus 187,706 livres 7 ſols 6 deniers, neuf cens ſoixante-douze quintaux ſoixante livres de coton, qui furent vendus 243,150 livres; trois cens cinquante-trois cuirs, qui furent vendus 3177 livres, quatorze cens vingt-deux quintaux huit livres de bois, qui furent vendus 7604 livres 3 ſols 9 deniers. En tout 488,598 livres 3 ſols 3 deniers. Les 600,000 l. que la cour dépenſa cette année comme les autres pour cet ancien établiſſement, ſervi-

rent à payer ce qu'il avoit reçu au-delà de ses exportations. A cette époque Cayenne devoit 2,000,000 de livres au gouvernement ou aux négocians de la métropole.

Il faut attendre quelque chose des lumieres que M. Mallouet a répandues dans la colonie; des encouragemens que cet habile administrateur a fait accorder en 1777 à ceux des colons qui se livreroient à la coupe des bois de construction, à la culture des subsistances, à la salaison du poisson, à quelques autres productions de peu de valeur, dont il a assuré le débouché. Il faut attendre encore plus des arbres à épiceries. Le girofflier a déja donné des clous qui ne sont que très-peu inférieurs à ceux qui nous viennent des Moluques; & tout annonce que le muscadier ne réussira pas moins heureusement. Mais rien de grand ne pourra se tenter sans capitaux, & sans capitaux considérables.

Ils sont au pouvoir d'une riche compagnie qui s'est formée, mais sans privilège exclusif pour cette partie du Nouveau-Monde. Ce corps dont le fonds primitif est de 2,400,000 livres, a obtenu du gouvernement le vaste espace qui s'étend depuis l'Approuague jusqu'à

qu'à l'Oyapock ; & toutes les facilités qu'on lui pouvoit raiſonnablement accorder pour mettre en valeur ce ſol, regardé comme le meilleur de la Guyane. En attendant que ſes ſuccès lui permettent de s'occuper du deſſéchement des marais & des grandes cultures ; cette aſſociation puiſſante a tourné ſes vues vers la coupe du bois ; vers la multiplication des troupeaux ; vers le coton & le cacao ; mais principalement vers le tabac.

Des eſclaves cultivent depuis long-tems, pour leur uſage, autour de leurs caſes, cette dernière plante. On lui trouve les mêmes vertus qu'au tabac du Bréſil, qui s'eſt ouvert un débit aſſez avantageux dans pluſieurs marchés de l'Europe, & qui eſt d'une néceſſité preſque abſolue pour l'achat des noirs ſur une grande partie des côtes d'Afrique. Si cette entrepriſe réuſſit, la France verra diminuer ſes beſoins, & ſes navigateurs ſeront diſpenſés d'aller chercher à Lisbonne cette portion de leur cargaiſon. Les eſpérances que peut donner Sainte-Lucie ont une autre baſe.

Les Anglois occupèrent ſans oppoſition cette iſle, dans les premiers jours de l'an 1639. Ils y vivoient paiſiblement depuis dix-huit

XIII. Après de longues diſcuſſions entre les cours

E

de Londres & de Versailles, Sainte-Lucie reste à la France.

mois, lorsqu'un navire de leur nation, qui avoit été surpris par un calme devant la Dominique, enleva quelques Caraïbes accourus sur leurs pirogues avec des fruits. Cette violence décida les sauvages de Saint-Vincent, de la Martinique, à se réunir aux sauvages offensés; & ils fondirent tous ensemble, au mois d'août 1640, sur la nouvelle colonie. Dans leur fureur, ils massacrèrent tout ce qui se présenta. Le peu qui échappa à cette vengeance, abandonna pour toujours un établissement qui étoit encore au berceau.

Dans les premiers âges du monde, avant qu'il se fût formé des sociétés civiles & policées, tous les hommes en général avoient droit sur toutes les choses de la terre. Chacun pouvoit prendre ce qu'il vouloit pour s'en servir, & même pour consumer ce qui étoit de nature à l'être. L'usage que l'on faisoit ainsi du droit commun, tenoit lieu de propriété. Dès que quelqu'un avoit pris une chose de cette manière, aucun autre ne pouvoit la lui ôter sans injustice. C'est sous ce point de vue, qui ne convient qu'à l'état de nature, que les nations de l'Europe envisagèrent l'Amérique, lorsqu'elle eût été dé-

couverte. Comptant les naturels du pays pour rien, il leur suffisoit, pour s'emparer d'une terre, qu'aucun peuple de notre hémisphère n'en fût en possession. Tel fut le droit public, constant & uniforme qu'on suivit dans le Nouveau-Monde; & qu'on n'a pas même eu honte de vouloir justifier en ce siècle, pendant les dernières hostilités.

Quoi; la nature de la propriété n'est pas la même par-tout, par-tout fondée sur la prise de possession par le travail, & sur une longue & paisible jouissance! Européens, pouvez-vous nous apprendre à quelle distance de votre séjour ce titre sacré s'anéantit? Est-ce à vingt pas? est-ce à une lieue? est-ce à dix lieues? Non, dites-vous. Hé bien, ce ne seroit donc pas à dix mille lieues. Et ne voyez-vous pas que ce droit imaginaire que vous vous arrogez sur un peuple éloigné, vous le conférez à ce peuple éloigné sur vous? Cependant que diriez-vous, s'il pouvoit arriver que le sauvage entrât dans votre contrée, & que, raisonnant à votre manière, il dît: cette terre n'est point habitée par les nôtres, donc elle nous appartient? Vous avez l'Hobbisme en horreur dans votre voisinage; & ce

funeste système, qui fait de la force la suprême loi, vous le pratiquez au loin. Allez! après avoir été des voleurs & des assassins, il ne vous restoit plus que d'être d'exécrables sophistes; & vous l'êtes dévenus.

D'après ces principes, que les esprits justes & les cœurs droits réprouveront toujours, Sainte-Lucie devoit appartenir à toute puissance qui voudroit ou pourroit la peupler. Les François s'en avisèrent les premiers. Ils y firent passer, en 1650, quarante habitans sous la conduite de Rousselan, homme brave, actif, prudent, & singuliérement aimé des sauvages, pour avoir épousé une femme de leur nation. Sa mort, arrivée quatre ans après, ruina tout le bien qu'il avoit commencé à faire. Trois de ses successeurs furent massacrés par les Caraïbes, mécontens de la conduite qu'on tenoit avec eux; & la colonie ne faisoit que languir, lorsqu'elle fut prise en 1664 par les Anglois, qui l'évacuèrent en 1666.

A peine étoient-ils partis, que les François reparurent dans l'isle. Ils ne s'y étoient pas encore beaucoup multipliés, quelle qu'en fut la cause, lorsque l'ennemi qui les avoit chassés la première fois, les força de nouveau, vingt

ans après, à quitter leurs habitations. Quelques-uns, au lieu d'évacuer l'isle, se réfugièrent dans les bois. Dès que le vainqueur, qui n'avoit fait qu'une invasion passagère, se fut retiré, ils reprirent leurs occupations. Ce ne fut pas pour long-tems. La guerre, qui bientôt après déchira l'Europe, leur fit craindre de devenir la proie du premier corsaire, qui auroit envie de les piller; & ils allèrent chercher de la tranquillité dans les établissemens de leur nation, qui avoient plus de force, ou qui pouvoient se promettre plus de protection. Il n'y eut plus alors de culture suivie, ni de colonie régulière à Sainte-Lucie. Elle étoit seulement fréquentée par des habitans de la Martinique, qui y coupoient du bois, qui y faisoient des canots, & y entretenoient des chantiers assez considérables.

Des soldats & des matelots déserteurs s'y étant réfugiés après la paix d'Utrecht, il vint en pensée au maréchal d'Estrées d'en demander la propriété. Elle ne lui eut pas été plutôt accordée en 1718, qu'il y fit passer un commandant, des troupes, du canon, des cultivateurs. Cet éclat blessa la cour de Londres, qui avoit des prétentions sur l'isle, à raison

de la priorité d'établissement; comme celle de Versailles, en vertu d'une possession rarement interrompue. Ses plaintes déterminèrent le ministère de France à ordonner que les choses seroient remises dans l'état où elles étoient, avant la concession qui venoit d'être faite. Soit que cette complaisance ne parût pas suffisante aux Anglois; soit qu'elle leur persuadât qu'ils pouvoient tout oser, ils donnèrent eux-mêmes, en 1722, Sainte-Lucie au duc de Montaigu, qui en envoya prendre possession. Cette opposition d'intérêts donna de l'embarras aux deux couronnes. Elles en sortirent, en 1731, en convenant que, jusqu'à ce que les droits respectifs eussent été éclaircis, l'isle seroit évacuée par les deux nations: mais qu'elles auroient la liberté d'y faire de l'eau & du bois.

Cet arrangement n'empêcha pas les François d'y établir de nouveau en 1744, un commandant, une garnison, des batteries. Ou la cour de Londres ne fut pas avertie de cette infidélité, ou elle feignit de ne la pas voir; parce que ses navigateurs se servoient utilement de ce canal, pour entretenir avec des colonies plus riches, des liaisons interlopes que les sujets des

deux gouvernemens croyoient leur être également avantageuses. Elles durèrent avec plus ou moins de vivacité, jusqu'au traité de 1763; qui assura à la France la propriété si long-tems & si opiniâtrément disputée de Sainte-Lucie.

XIV. Premières opérations de la France à Sainte-Lucie.

Un entrepôt fut le premier usage que la cour de Versailles se proposa de faire de son acquisition. Depuis que ses isles du Vent avoient abattu leurs forêts, étendu leurs cultures, & perdu la ressource du Canada & de la Louysiane, il étoit devenu impossible de s'y passer des bois & des bestiaux de l'Amérique Septentrionale. On avoit cru voir de grands inconvéniens à l'admission directe de ces secours étrangers; & Sainte-Lucie fut choisie pour les échanger contre les sirops de la Martinique, de la Guadeloupe. L'expérience ne tarda pas à démontrer que c'étoit un plan chimérique.

Pour que cet arrangement pût avoir son exécution, il faudroit que les Américains déposâssent leurs cargaisons, qu'ils les gardâssent sur leurs navires, ou qu'ils les vendissent à des négocians établis dans l'isle: trois combinaisons dont aucune n'est praticable.

Jamais les navigateurs ne se détermineront

à mettre à terre leur bétail, dont la garde, la nourriture, les accidens les ruineroient infailliblement, ni à déposer dans des magasins des bois d'un trop mince prix, d'un trop gros volume, pour soutenir les frais d'un loyer. Jamais ils n'attendront sur leur bord des acheteurs éloignés qui pourroient ne pas arriver. Jamais ils ne trouveront des acheteurs intermédiaires, dont le ministère seroit nécessairement si cher, qu'on ne pourroit pas l'employer.

Le propriétaire des sirops a les mêmes raisons d'éloignement pour ce marché. Les voitures, le coulage & la commission réduiroient à rien sa denrée. Si l'Anglois se déterminoit à acheter les sirops plus cher qu'il ne les payoit, il se verroit forcé d'augmenter dans la proportion ses marchandises, dont le consommateur ne voudroit plus après ce surhaussement.

Détaché de la première idée qu'il avoit eue, sans y renoncer formellement, le ministère de France, s'occupa, dès 1763, du soin de former des cultures à Sainte-Lucie. Le projet étoit sage, mais l'exécution fut folle. Si le gouverneur & l'intendant de la Martinique dont cette isle n'est éloignée que de sept lieues, avoient été chargés de l'opéra-

tion, les colons qu'on y auroit fait paſſer, auroient obtenu les ſecours que peut aiſément fournir un établiſſement qui remonte à plus d'un ſiècle. La précipitation, la paſſion des nouveautés, le deſir de placer des parens ou des protégés, d'autres motifs peut-être encore plus blâmables, firent préférer l'envoi d'une adminiſtration indépendante qui ne devoit avoir des liaiſons qu'avec la métropole. Cette mauvaiſe combinaiſon coûta 7,000,000 au fiſc, & à l'état huit ou neuf cens hommes, dont la fatale deſtinée inſpire plus de pitié que de ſurpriſe. Sous les tropiques, les colonies le mieux établies coûtent habituellement la vie au tiers des ſoldats qui y ſont envoyés, quoique ce ſoient des hommes ſains, robuſtes & bien ſoignés: eſt-il étonnant que des miſérables, ramaſſés dans les boues de l'Europe & livrés à tous les fléaux de l'indigence, à toutes les horreurs du déſeſpoir, aient miſérablement péri dans une iſle inculte & déſerte?

L'avantage de la peupler étoit réſervé aux établiſſemens voiſins. Des François, qui avoient vendu très-avantageuſement leurs plantations de la Grenade aux Anglois, ont

porté à Sainte-Lucie une partie de leurs capitaux. Un grand nombre des cultivateurs de Saint-Vincent, indignés de se voir réduits à acheter un sol qu'ils avoient défriché avec des fatigues incroyables, ont pris la même route. La Martinique a fourni des habitans, dont les possessions étoient peu fécondes ou bornées, & des négocians qui ont retiré quelques fonds de leur commerce pour les confier à l'agriculture. On leur a distribué à tous gratuitement des terres.

XV. Quelle opinion faut-il avoir de Sainte-Lucie.

C'eût été un présent funeste, si le préjugé établi contre Sainte-Lucie, avoit eu quelque fondement. La nature, disoit-on, lui avoit refusé tout ce qui peut constituer une colonie de quelque importance. Dans l'opinion publique, son terroir inégal n'étoit qu'un tuf aride & pierreux qui ne paieroit jamais les dépenses qu'on feroit pour le défricher. L'intempérie de son climat devoit dévorer tous les audacieux que l'avidité de s'enrichir ou le désespoir y feroient passer. Ces idées étoient généralement reçues.

Dans la vérité, le sol de Sainte-Lucie n'est pas mauvais sur les bords de la mer, & il devient meilleur à mesure qu'on avance dans les

terres. Tout peut être défriché, à l'exception de quelques montagnes hautes & escarpées, sur lesquelles on remarque aisément des traces d'anciens volcans. Il reste encore dans une profonde vallée huit ou dix excavations de quelques pieds de diamètre où l'eau bout de la manière la plus effrayante. On ne trouve pas, à la vérité, dans l'isle, de grandes plaines, mais beaucoup de petites où le sucre peut être heureusement cultivé. La forme étroite & alongée de cette possession en rendra le transport aisé, dans quelques lieux que les cannes soient plantées.

L'air, dans l'intérieur de Sainte-Lucie, n'est que ce qu'il étoit dans les autres isles, avant qu'on les eût habitées : d'abord impur & mal-sain ; mais à mesure que les bois sont abattus, que la terre se découvre, il devient moins dangereux. Celui qu'on respire sur une partie des côtes est plus meurtrier. Sous le vent, elles reçoivent quelques foibles rivières qui, partant des pieds des montagnes, n'ont pas assez de pente pour entraîner les sables dont le flux de l'océan embarrasse leur embouchure. Cette barriere insurmontable fait qu'elles forment au milieu

des terres des marais infects. Une raiſon ſi ſenſible avoit ſuffi pour éloigner de ces cantons le peu de Caraïbes qu'on trouva dans l'iſle, en y abordant la première fois. Les François pouſſés dans le Nouveau-Monde par une paſſion plus violente que l'amour de la conſervation, ont été moins difficiles que des ſauvages. C'eſt dans cette étendue qu'ils ont principalement établi leurs cultures. Pluſieurs ont été punis de leur aveugle avidité. D'autres le feront un jour, à moins qu'ils ne conſtruiſent des digues, qu'ils ne creuſent des canaux pour procurer aux eaux de l'écoulement. Le gouvernement en a déja donné l'exemple dans le port principal de l'iſle; quelques citoyens l'ont ſuivi, & il eſt à croire, qu'avec le tems, une pratique ſi utile deviendra générale.

XVI. Etat actuel de la colonie de Sainte-Lucie.

Déja ſe ſont formées, dans la colonie, onze paroiſſes, preſque toutes ſous le vent. Cette préférence, donnée à une partie de l'iſle ſur l'autre, ne vient pas de la ſupériorité du ſol: mais du plus ou du moins de facilité à recevoir, à expédier des navires. Avec le tems, l'eſpace qu'on a d'abord négligé, ſera occupé à ſon tour; parce qu'on découvre tous

les jours des ances où il ſera poſſible d'embarquer ſur des canots toutes ſortes de productions.

Un chemin qui fait le tour de l'iſle, & deux chemins qui la traverſent de l'eſt à l'oueſt, donnent les facilités qu'on pouvoit deſirer pour porter les denrées des plantations aux embarcadaires. Avec du tems & des richeſſes, ces routes parviendront à un degré de ſolidité qu'on ne pouvoit leur donner d'abord, ſans des dépenſes trop conſidérables pour un établiſſement naiſſant. Les corvées, dont ces chemins ſont l'ouvrage, ont retardé les cultures & excité bien des murmures : mais les colons commencent à bénir la main ſage & ferme, qui a ordonné, qui a conduit cette opération pour leur utilité. Leur fardeau a été un peu allégé, dans les derniers tems, par l'attention qu'ont eue les adminiſtrateurs d'appliquer à ces travaux les taxes exigées pour les affranchiſſemens.

Au premier Janvier 1777, la population blanche de Sainte-Lucie s'élevoit à deux mille trois cens perſonnes de tout âge & de tout ſexe. Il y avoit mille cinquante noirs ou mulâtres libres, & ſeize mille eſclaves. La colonie comptoit parmi ſes troupeaux onze cens

trente mulets ou chevaux, deux mille cinquante-trois bêtes à cornes, trois mille ſept cens dix-neuf moutons ou chèvres.

Cinquante-trois ſucreries qui occupoient quinze cens quarante-un quarrés de terre; cinq millions quarante mille neuf cens ſoixante-deux pieds de café; un million neuf cens quarante-cinq mille ſept cens douze pieds de cacao; cinq cens quatre-vingt-dix-ſept quarrés de coton formoient ſes cultures.

Ces produits réunis étoient vendus dans l'iſle même un peu plus de 3,000,000 livres. Les deux tiers étoient livrés aux Américains, aux Anglois & aux Hollandois, en poſſeſſion de fournir librement aux beſoins de la colonie. Le reſte étoit porté à la Martinique, dont on dépendoit, & d'où on tiroit quelques marchandiſes, quelques boiſſons arrivées de la métropole.

Appuyés ſur le caractère & les lumières du comte d'Ennery, fondateur de cet établiſſement, nous avions aſſuré que lorſque Sainte-Lucie, qui a quarante lieues de circuit, ſeroit parvenue à toute ſa culture, elle pourroit occuper cinquante à ſoixante mille eſclaves, & donner pour neuf ou dix millions de denrées. D'autres adminiſtrateurs ont

depuis confirmé ce grand témoignage. Par quelle fatalité cet établissement a-t-il donc fait si peu de progrès, malgré tous les encouragemens qu'il a reçus?

XVII. Obstacles qui se sont opposés aux progrès de Sainte-Lucie.

C'est que, dès l'origine, on donna précipitamment des propriétés à des vagabonds qui n'avoient, ni l'habitude du travail, ni aucun moyen d'exploitation: c'est qu'on accorda un sol immense à des spéculateurs avides qui n'étoient en état de mettre en valeur que quelques arpens: c'est que les terres intérieures furent distribuées, avant que les bords eussent été défrichés: c'est que les fourmis qui désoloient si cruellement la Martinique, ont porté le même ravage dans les sucreries naissantes de Sainte-Lucie: c'est que le café y a éprouvé la même diminution que par-tout ailleurs: c'est enfin que l'administration n'y a été ni assez réguliere, ni assez suivie, ni assez éclairée. Quels remedes employer contre tant d'erreurs, contre tant de calamités?

Il faudra établir un gouvernement plus ferme, une police plus exacte. Il faudra dépouiller de leur territoire, ceux qui n'auront pas au moins rempli en partie l'enga-

gement qu'ils avoient contracté de le rendre utile. Il faudra, par des réunions sagement réglées, rapprocher, le plus qu'on pourra, des plantations séparées par des distances qui leur ôtent la volonté & la facilité de s'entr'aider. Il faudra contraindre légalement tous les débiteurs à respecter des créances dont il se sont habituellement joués. Il faudra assurer pour une longue suite d'années & par des actes authentiques aux navigateurs de toutes les nations la liberté de leurs liaisons avec cette isle. On devroit aller plus loin.

Les François de la métropole ne veulent pas & ceux des isles ne peuvent pas mettre en valeur Sainte-Lucie. Beaucoup d'étrangers, au contraire, ont offert d'y porter leur industrie & leurs capitaux, si on vouloit supprimer le barbare droit d'aubaine: droit qui s'oppose au commerce réciproque des nations; qui repousse le vivant & dépouille le mort; qui déshérite l'enfant de l'étranger; qui condamne celui-ci à laisser son opulence dans sa patrie; & qui lui interdit ailleurs toute acquisition, soit mobiliaire, soit fonciere: droit qu'un peuple, qui aura les premieres notions de bonne politique, abolira

chez

chez lui ; & dont il se gardera bien de solliciter l'extinction dans les autres contrées. Il faut espérer que la cour de Versailles ne s'opiniâtrera pas plus long-tems à rejetter le seul moyen de tirer une colonie intéressante de l'état de langueur où des fléaux qu'il n'étoit pas possible de détourner & les vices d'une mauvaise administration l'ont plongée.

XVIII. Moyens que la cour de Versailles se propose pour mettre Sainte-Lucie à l'abri de l'invasion.

Lorsqu'on aura pris les mesures convenables pour rendre Sainte-Lucie florissante, le ministere de France pourra se livrer au système qu'il paroît avoir adopté de défendre ses colonies par des forteresses. Pour garder cette isle ; il suffira de garantir de toute insulte le port du Carenage.

Ce port, le meilleur des Antilles, réunit plusieurs avantages. On y trouve par-tout beaucoup d'eau ; la qualité de son fonds est excellente ; la nature y a formé trois carenages parfaits ; l'un pour les plus grands bâtimens, les deux autres pour des frégates. Trente vaisseaux de ligne y seroient à l'abri des ouragans les plus terribles. Les vers ne l'infestent pas encore. Les vents sont toujours bons pour en sortir ; & l'escadre la

plus nombreuſe ſeroit au large en moins d'une heure.

Une poſition ſi favorable, peut non-ſeulement défendre toutes les poſſeſſions nationales, mais menacer encore celles de l'ennemi, dans toute l'étendue de l'Amérique. Les forces maritimes de l'Angleterre, ne ſauroient couvrir tous les lieux. La plus foible eſcadre, partie de Sainte-Lucie, porteroit, en peu de jours, la déſolation dans les colonies, qui, paroiſſant les moins expoſées, ſeroient dans la plus grande ſécurité. Pour l'empêcher de nuire, il faudroit bloquer le port du Carenage; & cette croiſiere, auſſi diſpendieuſe que fatigante, pourroit encore être bravée impunément par un homme hardi, qui oſeroit tout ce qu'on peut oſer en mer.

Le Carenage, qui a l'inconvénient d'expoſer au danger d'être pris, les vaiſſeaux qui ſont à ſa vue, n'a jamais paru digne d'attention à la Grande-Bretagne, aſſez puiſſante, aſſez éclairée, pour penſer que c'eſt aux vaiſſeaux à protéger les rades, & non aux rades à protéger les vaiſſeaux. Pour la France, ce port poſſède la plus grande dé-

ſenſe maritime ; c'eſt-à-dire, une poſition qui empèche les vaiſſeaux d'y entrer ſous voile. Il faut alonger pluſieurs touées, pour y pénétrer. On ne peut louvoyer entre ſes deux pointes. Le fond augmentant tout d'un coup, & paſſant près de terre de vingt-cinq à cent braſſes, ne permettroit pas aux attaquans de s'y emboſſer. Il ne peut y entrer qu'un navire à la fois ; & il ſeroit battu en même tems de l'avant & des deux bords par des feux maſqués.

Si l'ennemi vouloit inſulter le port, il ſeroit réduit à faire ſa deſcente à l'ance du Choc ; plage d'une lieue qui n'eſt ſéparée du Carenage, que par la pointe de la Vigie qui forme cette ance. Maître de la Vigie, il couleroit bas ou forceroit d'amener tous les vaiſſeaux qui ſe trouveroient dans la rade ; & ce ſeroit ſans perte, de ſon côté, parce que cette péninſule, quoique dominée par une citadelle bâtie de l'autre côté du port, couvriroit l'aſſaillant par ſon revers. Celui-ci n'auroit beſoin que de mortiers : il ne tireroit pas un coup de canon ; il ne haſarderoit pas la vie d'un homme.

S'il ſuffiſoit de fermer à l'ennemi l'entrée du port, il ſeroit inutile de fortifier la Vigie.

Sans cette précaution, on l'empêcheroit bien d'y pénétrer: mais il faut protéger les vaisseaux de la nation. Il faut qu'une petite escadre y puisse braver les forces ennemies, les réduire à la bloquer, profiter de leur absence ou d'une faute, ce qui ne se peut faire sans fortifier le sommet de la péninsule. On ne doit pas se dissimuler, qu'en multipliant ainsi les points de défense, on augmentera le besoin d'hommes: mais s'il y a des vaisseaux dans le port, leurs matelots & leurs canonniers seront chargés de la défense de la Vigie, & ils s'y porteront avec d'autant plus de vigueur, que le salut de l'escadre en dépendra. Si le port est sans bâtimens, la Vigie sera abandonnée ou peu défendue; & voici pourquoi.

De l'autre côté de la rade, est une hauteur nommée le Morne fortuné. Le plateau de cette hauteur offre une de ces positions heureuses, qu'on trouve rarement, pour y construire une citadelle dont l'attaque n'exigera guère moins d'appareil que les meilleures places de l'Europe. Cette fortification actuellement projettée, & qui sera sans doute un jour exécutée, aura l'avantage de défendre l'ance du

Carenage dans tous ſes points; de commander à toutes les élévations qui l'entourent; de rendre à l'ennemi le port impraticable; de mettre en ſûreté la ville qu'on doit conſtruire ſur la croupe de la montagne; d'empêcher, enfin, l'aſſaillant de pénétrer dans l'iſle, quand même il auroit fait ſa deſcente au choc & qu'il ſe ſeroit emparé de la Vigie. Des combinaiſons plus approfondies ſur les précautions qu'exigeroit la conſervation de Sainte-Lucie, doivent être réſervées aux gens de l'art.

Certes, ce n'eſt pas une orgueilleuſe prétention qui nous a engagés dans une matiere, qui eſt ſi contraire à notre profeſſion, & qui ſuppoſe tant d'études qui nous ſont étrangères, & une ſi longue expérience dans ceux qui l'exercent. Mais le zele, mais l'amour du bien, mais le patriotiſme répandent ſur tout les regards de l'homme & du citoyen. Son cœur s'échauffe. Il réfléchit. S'eſt-il perſuadé qu'il entrevoyoit le bien? Il faut qu'il parle. Il ſe reprocheroit ſon ſilence. « Si » mes idées ſont juſtes, ſe dit-il à lui-même, » peut-être qu'on en profitera; ſi elles ſont » fauſſes, le pis qu'il puiſſe en arriver, c'eſt

„ qu'on en fourie, en m'accordant le nom „ de bon-homme, dont le vénérable abbé „ de Saint-Pierre fe glorifioit. J'aime mieux „ rifquer d'être ridicule que de manquer „ l'occafion d'être utile „. Ce devoir, bien ou mal rempli, fixons l'attention du lecteur fur la Martinique.

XIX. Les François s'établiffent à la Martinique fur les ruines des Caraïbes.

Cette ifle a feize lieues de longueur & quarante-cinq de circuit, fans y comprendre les caps qui avancent quelquefois deux & trois lieues dans la mer. Elle eft extrêmement hachée, & par-tout entrecoupée de monticules, qui ont, le plus fouvent, la forme d'un cône. Trois montagnes dominent fur ces petits fommets. La plus élevée porte l'empreinte ineffaçable d'un ancien volcan. Les bois dont elle eft couverte, y arrêtent fans ceffe les nuages, y entretiennent une humidité malfaine, qui acheve de la rendre affreufe, inacceffible, tandis que les deux autres font prefque entierement cultivées. De ces montagnes, mais fur-tout de la premiere, fortent les nombreufes fources dont l'ifle eft arrofée. Leurs eaux, qui coulent en foibles ruiffeaux, fe changent en torrens au moindre orage. Elles tirent leur qualité du terrein qu'elles

traverſent : excellentes en quelques endroits, & ſi mauvaiſes en d'autres, qu'il faut leur ſubſtituer pour la boiſſon, celles qu'on ramaſſe dans les ſaiſons pluvieuſes.

Denambuc, qui avoit fait reconnoître la Martinique, partit, en 1635, de Saint-Chriſtophe, pour y établir ſa nation. Ce ne fut pas de l'Europe qu'il voulut tirer ſa population. Il prévoyoit que des hommes fatigués par une longue navigation, périroient la plupart en arrivant, ou par les intempéries d'un nouveau climat, ou par la miſere, qui ſuit preſque toutes les émigrations. Cent hommes qui habitoient depuis long-tems dans ſon gouvernement de Saint-Chriſtophe, braves, actifs, accoutumés au travail & à la fatigue; habiles à défricher la terre, à former des habitations; abondamment pourvus de plants de patates & de toutes les graines convenables, furent les ſeuls fondateurs de la nouvelle colonie.

Leur premier établiſſement ſe fit ſans trouble. Les naturels du pays, intimidés par les armes à feu, ou ſéduits par des proteſtations, abandonnerent aux François la partie de l'iſle qui regarde au couchant & au midi, pour

ſe retirer dans l'autre. Cette tranquillité fut courte. Le Caraïbe, voyant ſe multiplier de jour en jour ces étrangers entreprenans, ſentit qu'il ne pouvoit éviter ſa ruine, qu'en les exterminant eux-mêmes; & il aſſocia les ſauvages des iſles voiſines à ſa politique. Tous enſemble, ils fondirent ſur un mauvais fort, qu'à tout événement on avoit conſtruit: mais ils furent reçus avec tant de vigueur qu'ils ſe replierent, en laiſſant ſept ou huit cens de leurs meilleurs guerriers ſur la place. Cet échec les fit diſparoître pour long-tems; & ils ne revinrent qu'avec des préſens, & des diſcours pleins de répentir. On les accueillit amicalement; & la réconciliation fut ſcellée de quelques pots d'eau-de-vie qu'on leur fit boire.

Les travaux avoient été difficiles, juſqu'à cette époque. La crainte d'être ſurpris obligeoit les colons de trois habitations, à ſe réunir toutes les nuits dans celle du milieu qu'on tenoit toujours en état de défenſe. C'eſt-là qu'ils dormoient ſans inquiétude, ſous la garde de leurs chiens & d'une ſentinelle. Durant le jour, aucun d'eux ne marchoit qu'avec ſon fuſil, & deux piſtolets à

ſa ceinture. Ces précautions ceſſerent, lorſque les deux nations ſe furent rapprochées: mais celle dont l'amitié & la bienveillance avoient été implorées, abuſa ſi fort de ſa ſupériorité, pour étendre ſes uſurpations, qu'elle ne tarda pas à rallumer dans le cœur de l'autre une haîne mal éteinte. Les ſauvages, dont le genre de vie exige un territoire vaſte, ſe trouvant chaque jour plus reſſerrés, eurent recours à la ruſe, pour affoiblir un ennemi, contre lequel ils n'oſoient plus employer la force. Ils ſe partageoient en petites bandes; ils épioient les François qui fréquentoient les bois; ils attendoient que le chaſſeur eût tiré ſon coup; & ſans lui donner le tems de recharger ſon fuſil, ils fondoient ſur lui bruſquement & l'aſſommoient. Une vingtaine d'hommes avoient diſparu, avant qu'on eût ſu comment. Dès qu'on en fut inſtruit, on marcha contre les agreſſeurs; on les battit; on brûla leurs carbets; on maſſacra leurs femmes, leurs enfans, & ce qui avoit échappé à ce carnage, quitta la Martinique en 1658, pour n'y plus reparoître.

Les François, devenus par cette retraite, ſeuls poſſeſſeurs de l'iſle entiere, occuperent

XX. Premiers travaux des

François à la Martinique.

tranquillement les postes qui convenoient le mieux à leurs cultures. Ils formoient alors deux classes. La premiere étoit composée de ceux qui avoient payé leur passage en Amérique: on les appelloit habitans. Le gouvernement leur distribuoit des terres en toute propriété, sous la charge d'une redevance annuelle. Ils étoient obligés de faire la garde chacun à leur tour, & de contribuer à proportion de leurs moyens, aux dépenses qu'exigeoient l'utilité & la sûreté communes. A leurs ordres, étoient une foule de misérables, qu'ils avoient amenés d'Europe à leurs frais, sous le nom d'*engagés*. C'étoit une espece d'esclavage qui duroit trois ans. Ce terme expiré, les engagés devenoient, par le recouvrement de leur liberté, les égaux de ceux qu'ils avoient servis.

Les uns & les autres s'occuperent d'abord uniquement du tabac & du coton. On y joignit bientôt le roçou & l'indigo. La culture du sucre ne commença que vers l'an 1650. Benjamin Dacosta, l'un de ces juifs qui puisent leur industrie dans l'oppression même où est tombée leur nation après l'avoir exercée, planta, dix ans après, des cacaotiers. Son

exemple fut ſans influence juſqu'en 1684, où le chocolat devint d'un uſage aſſez commun dans la métropole. Alors, le cacao fut la reſſource de la plupart des colons, qui n'avoient pas des fonds ſuffiſans pour entreprendre la culture du ſucre. Une de ces calamités, que les ſaiſons apportent & verſent, tantôt ſur les hommes & tantôt ſur les plantes, fit périr, en 1727, tous les cacaotiers. La déſolation fut générale parmi les habitans de la Martinique. On leur préſenta le cafier, comme une planche après le naufrage.

Le miniſtere de France avoit reçu des Hollandois en préſent, deux pieds de cet arbre, qui étoient conſervés avec ſoin dans le jardin royal des plantes. On en tira deux rejettons. M. Deſclieux, chargé, en 1726, de les porter à la Martinique, ſe trouva ſur un vaiſſeau où l'eau devint rare. Il partagea, avec ſes arbuſtes, le peu qu'il en recevoit pour ſa boiſſon; & par ce généreux ſacrifice, il parvint à ſauver la moitié du précieux dépôt qui lui avoit été confié. Sa magnanimité fut récompenſée. Le café ſe multiplia avec une rapidité, avec un ſuccès extraordinaires; & ce vertueux citoyen a joui juſqu'à

la fin de 1774, avec une douce ſatisfaction du bonheur ſi rare d'avoir ſauvé, pour ainſi dire, une colonie importante, & de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'induſtrie. Indépendamment de cette reſſource, la Martinique avoit des avantages naturels, qui ſembloient devoir l'élever en peu de tems à une fortune conſidérable. De tous les établiſſemens François, elle a la plus heureuſe ſituation, par rapport aux vents qui règnent dans ces mers. Ses ports ont l'ineſtimable commodité d'offrir un aſyle ſûr contre les ouragans qui déſolent ces parages. Sa poſition l'ayant rendue le ſiege du gouvernement, elle a reçu plus de faveurs, & joui d'une adminiſtration plus éclairée & moins infidelle. L'ennemi a conſtamment reſpecté la valeur de ſes habitans, & l'a rarement provoquée, ſans avoir lieu de s'en répentir. Sa paix intérieure n'a jamais été troublée, même lorſqu'en 1717, excitée par un mécontentement général, elle prit le parti, peut-être audacieux, mais conduit avec meſure, de renvoyer en Europe un gouverneur & un intendant qui la faiſoient gémir ſous le deſpotiſme de leur avarice. L'ordre, la tranquillité, l'union que

les colons furent maintenir en ce tems d'anarchie, prouverent plus d'averſion pour la tyrannie, que d'éloignement pour l'autorité, & juſtifierent, en quelque ſorte, aux yeux de la métropole, ce que cette démarche avoit d'irrégulier & de contraire aux principes reçus.

Malgré tant de moyens de proſpérité, la Martinique, quoique plus avancée que les autres colonies Françoiſes, l'étoit cependant fort peu à la fin du dernier ſiecle. En 1700, elle n'avoit en tout que ſix mille cinq cens quatre-vingt-dix-ſept blancs. Le nombre des ſauvages, des mulâtres, des negres libres, hommes, femmes, enfans, n'étoit que de cinq cens ſept. On ne comptoit que quatorze mille cinq cens ſoixante-ſix eſclaves. Tous ces objets réunis ne formoient qu'une population de vingt-un mille ſix cens quarante perſonnes. Les troupeaux ſe réduiſoient à trois mille ſix cens ſoixante-huit chevaux ou mulets, & à neuf mille deux cens dix-ſept bêtes à corne. On cultivoit un grand nombre de pieds de cacao, de tabac, de coton, & l'on exploitoit neuf indigoteries, & cent quatre-vingt-trois foibles ſucreries.

XXI. La Martinique jette un grand éclat. Causes de cette prospérité.

Lorsque les guerres longues & cruelles qui portoient la désolation sur tous les continens & sur toutes les mers du monde, furent assoupies, & que la France eut abandonné des projets de conquête, & des principes d'administration qui l'avoient long-temps égarée, la Martinique sortit de l'espece de langueur où tous ces maux l'avoient laissée. Bientôt ses prospérités furent éclatantes: elle devint le marché général des établissemens nationaux du Vent. C'étoit dans ses ports que les isles voisines vendoient leurs productions; c'étoit dans ses ports qu'elles achetoient les marchandises de la métropole. Les navigateurs François ne déposoient, ne formoient leurs cargaisons que dans ses ports. L'Europe ne connoissoit que la Martinique. Elle mérita d'occuper les spéculateurs, comme agricole, comme agente des autres colonies, comme commerçante avec l'Amérique Espagnole & Septentrionale.

Comme agricole, elle occupoit, en 1736, soixante-douze mille esclaves, sur un sol nouvellement défriché en grande partie, & qui donnoit par conséquent des récoltes très-abondantes.

Ses rapports avec les autres isles lui valoient la commission & les frais de transport, parce qu'elle seule avoit les voitures. Le gain qu'elle faisoit pouvoit s'élever au dixième de leurs productions, qui devenoient de jour en jour plus considérables. Ce fonds de dette rarement perçu, leur étoit laissé pour l'accroissement de leurs cultures. Il étoit augmenté par des avances en argent, en esclaves, en autres objets de premier besoin, qui, rendant de plus en plus la Martinique créancière des colonies, les tenoit toujours dans sa dépendance, sans que ce fût à leur préjudice. Elles s'enrichissoient toutes par son secours, & leur profit tournoit à son utilité.

Ses liaisons avec l'isle Royale, avec le Canada, avec la Louysiane, lui procuroient le débouché de son sucre commun, de son café inférieur, de ses sirops & taffias que la France rejettoit. On lui donnoit en échange de la morue, des légumes secs, du bois de sapin & quelques farines.

Dans son commerce interlope aux côtes de l'Amérique Espagnole, tout composé de marchandises de fabrique nationale, elle

gagnoit le prix du risque auquel le marchand François ne vouloit pas s'exposer. Ce trafic moins utile que le premier dans son objet, étoit d'un bien plus grand rapport dans ses effets. Il lui rendoit un bénéfice de quatre-vingt ou quatre-vingt-dix pour cent, sur une valeur de trois à quatre millions, qu'on portoit tous les ans à Caraque, ou dans les colonies voisines.

Tant d'opérations heureuses avoient fait entrer dans la Martinique un argent immense. Douze millions y circuloient habituellement avec une extrême rapidité. C'est peut-être le seul pays de la terre où l'on ait vu le numéraire en telle proportion, qu'il fut indifférent d'avoir des métaux ou des denrées.

L'étendue de ses affaires attiroit annuellement dans ses ports deux cens bâtimens de France, quatorze ou quinze expédiés par la métropole pour la Guinée, trente du Canada, dix ou douze de la Marguerite & de la Trinité; sans compter les navires Anglois & Hollandois qui s'y glissoient en fraude. La navigation particulière de l'isle aux colonies septentrionales, au continent Espagnol, aux isles du Vent, occupoit cent trente bateaux de

de vingt à soixante-dix tonneaux, montés par six cens matelots Européens de toutes les nations, & par quinze cens esclaves formés de longue main à la marine.

XXII. Manière dont se faisoit le commerce à la Martinique.

Dans les prémiers tems, les navigateurs qui fréquentoient la Martinique abordoient dans les quartiers où se récoltoient les denrées. Cette pratique, qui sembloit naturelle, étoit remplie de difficultés. Les vents du Nord & du Nord-Est qui règnent sur une partie des côtes, y tiennent habituellement la mer dans une agitation violente. Les bonnes rades, quoique multipliées, y sont assez considérablement éloignées, soit entre elles, soit de la plupart des habitations. Les chaloupes destinées à parcourir ces intervalles, étoient souvent retenues dans l'inaction par le gros tems, ou réduites à ne prendre que la moitié de ce qu'elles pouvoient porter. Ces contrariétés retardoient le déchargement du vaisseau, & prolongeoient le tems de son chargement. Il résultoit de ces lenteurs un grand dépérissement des équipages, & une augmentation de dépenses pour le vendeur & pour l'acheteur.

Le commerce qui doit mettre au nombre

de ſes plus grands avantages, celui d'accélérer ſes opérations, perdoit de ſon activité par un nouvel inconvénient : c'étoit la néceſſité où ſe trouvoit le marchand, même dans les parages les plus favorables, de vendre ſes cargaiſons par petites parties. Si quelque homme induſtrieux le déchargeoit de ces détails, ſon entrepriſe devenoit chère pour les colons. Le bénéfice du marchand ſe meſure ſur la quantité des marchandiſes qu'il vend. Plus il vend, plus il peut s'écarter du bénéfice qu'un autre qui vend moins eſt obligé de faire.

Un inconvénient plus conſidérable encore, c'eſt que certaines marchandiſes d'Europe ſurabondoient en quelques endroits, tandis qu'elles manquoient en d'autres. L'armateur étoit lui-même dans l'impoſſibilité d'aſſortir convenablement ſes cargaiſons. La plupart des quartiers ne lui offroient pas toutes les denrées, ni toutes les ſortes de la même denrée. Ce vuide l'obligeoit de faire pluſieurs eſclaves, ou d'emporter trop ou trop peu de productions convenables au port où il devoit faire ſon retour.

Les vaiſſeaux eux-mêmes éprouvoient de

grands embarras. Plusieurs avoient besoin de se carener ; la plus grande partie exigeoit au moins quelque réparation. Ces secours manquoient dans les rades peu fréquentées, où les ouvriers ne s'établissoient point dans la crainte de ne pas trouver assez d'occupation. Il falloit donc aller se radouber dans certains ports, & revenir prendre son chargement dans celui où l'on avoit fait sa vente. Toutes ces courses emportoient au moins trois ou quatre mois.

Ces inconvéniens, & beaucoup d'autres, firent desirer à quelques habitans & à tous les navigateurs, qu'il se formât un entrepôt où les objets d'échange entre la colonie & la métropole, fussent réunis. La nature paroissoit avoir préparé le fort Royal pour cette destination. Son port étoit un des meilleurs des isles du Vent, & sa sûreté si généralement connue, que lorsqu'il étoit ouvert aux bâtimens Hollandois, la république ordonnoit qu'ils s'y retirâssent dans les mois de juin, de juillet & d'août, pour se mettre à l'abri des ouragans si fréquens & si furieux dans ces parages. Les terres du Lamentin, qui n'en sont éloignées que d'une lieue, étoient les

plus fertiles, les plus riches de la colonie. Les nombreuſes rivières qui arroſoient ce pays fécond, portoient des canots chargés, juſqu'à une certaine diſtance de leur embouchure. La protection des fortifications, aſſuroit la jouiſſance paiſible de tant d'avantages. Mais ils étoient contrebalancés par un territoire marécageux & mal-ſain. D'ailleurs cette capitale de la Martinique étoit l'aſyle de la marine militaire, qui dédaignoit alors, qui même opprimoit la marine marchande. Ainſi le fort Royal ne pouvant devenir le centre des affaires, elles ſe portèrent à Saint-Pierre.

Ce bourg qui, malgré les incendies qui l'ont réduit quatre fois en cendres, contient encore dix-huit cens maiſons, eſt ſitué ſur la côte occidentale de l'iſle, dans une anſe ou enfoncement, à-peu-près circulaire. Une partie eſt bâtie le long de la mer ſur le rivage même; on l'appelle le mouillage : c'eſt-là où ſont les vaiſſeaux & les magaſins. L'autre partie du bourg eſt bâtie ſur une petite colline peu élevée : on l'appelle le fort, parce que c'eſt-là qu'eſt placée une petite fortification, qui fut conſtruite en 1665, pour reprimer les ſéditions des habitans contre la

tyrannie du monopole, mais qui ſert aujourd'hui à protéger la rade contre les ennemis étrangers. Ces deux parties du bourg ſont ſéparées par un ruiſſeau, ou par une rivière guéable.

Le mouillage eſt adoſſé à un côteau aſſez élevé, & coupé à pic. Enfermé, pour ainſi dire, par cette colline, qui lui intercepte les vents de l'eſt, les plus conſtans & les plus ſalutaires dans ces contrées; expoſé ſans aucun ſouffle rafraîchiſſant aux rayons du ſoleil qui lui ſont réfléchis par le côteau, par la mer, & par le ſable noir du rivage, ce ſéjour eſt brûlant & toujours mal-ſain. D'ailleurs il n'a point de port; & les bâtimens qui ne peuvent tenir ſur ſes côtes durant l'hivernage, ſont forcés de ſe réfugier au fort Royal. Mais ces déſavantages ſont compenſés; ſoit par les facilités que préſente la rade de Saint-Pierre pour le débarquement & l'embarquement des marchandiſes; ſoit par la liberté que donne ſa poſition de partir par tous les vents, tous les jours, & à toutes les heures.

Ce bourg fut le premier qu'on édifia dans l'iſle, & le premier qui vit ſon territoire

cultivé. Il dut moins cependant à son ancienneté qu'à ses commodités, l'avantage de devenir le point de communication entre la colonie & la métropole. Saint-Pierre reçut d'abord les denrées de certains cantons, dont les habitans situés sur des côtes orageuses & constamment impraticables, ne pouvoient faire commodément leurs achats & leurs ventes sans se déplacer. Les agens de ces colons n'étoient dans les premiers tems que des maîtres de bateau, qui s'étant fait connoître par leur navigation continuelle autour de l'isle, furent déterminés par l'appât du gain, à prendre une demeure fixe. La bonne-foi seule étoit l'ame de ces liaisons. La plupart de ces commissionnaires ne savoient pas lire. Aucun d'eux n'avoit ni livres, ni registres. Ils tenoient dans un coffre, un sac pour chaque habitant dont ils géroient les affaires. Ils y mettoient le produit des ventes; ils en tiroient l'argent nécessaire pour les achats. Quand le sac étoit épuisé, le commissionnaire ne fournissoit plus; & le compte se trouvoit rendu. Cette confiance, qui doit paroître une fable dans nos mœurs & dans nos jours de fraude & de corruption,

étoit encore en usage au commencement du siècle. Il existe des hommes qui ont pratiqué ce commerce, où la fidélité n'avoit pour garant que son utilité même.

Ces hommes simples furent remplacés successivement par des gens plus éclairés qui arrivoient d'Europe. On en avoit vu passer quelques-uns dans la colonie, lorsqu'elle étoit sortie des mains des compagnies exclusives. Leur nombre s'accrut à mesure que les denrées se multiplioient; & ils contribuèrent eux-mêmes beaucoup à étendre la culture, par les avances qu'ils firent à l'habitant, dont les travaux avoient langui jusqu'alors faute de moyens. Cette conduite les rendit les agens nécessaires de leurs débiteurs dans la colonie, comme ils l'étoient déja de leurs commettans de la métropole. Le colon même qui ne leur devoit rien, tomba, pour ainsi dire, dans leur dépendance, par le besoin qu'il pouvoit avoir de leur secours. Que le tems de la récolte soit retardé; que le feu prenne à une pièce de cannes; qu'un moulin soit démonté: que des édifices croulent; que la mortalité se mette dans les bestiaux ou parmi les esclaves; que les sécheresses ou les

pluies ruinent tout: où trouver les moyens de foutenir l'habitation pendant ces ravages, & de remédier à la perte qu'ils caufent? Ces moyens font en vingt mains différentes. Qu'une feule refufe du fecours; le cahos, loin de fe débrouiller, augmente. Ces confidérations déterminèrent ceux qui n'avoient pas encore demandé du crédit, à confier leurs intérêts aux commiffionnaires de Saint-Pierre, pour être, en cas de malheur, affurés d'une reffource.

Le petit nombre d'habitans riches qui fembloient, par leur fortune, être à l'abri de ces befoins, furent comme forcés de s'adreffer à ce comptoir. Les capitaines marchands trouvant un port, où, fans fortir de leurs magafins & même de leurs vaiffeaux, ils pouvoient terminer avantageufement leurs affaires, défertèrent le fort Royal, la Trinité, tous les autres lieux, où le prix des productions leur étoit prefque arbitrairement impofé, où les paiemens étoient incertains & lents. Par cette révolution, les colons fixés dans leurs atteliers, qui exigent une préfence continuelle & des foins journaliers, ne pouvoient plus fuivre leurs denrées. Ils furent donc obligés

de les confier à des hommes intelligens, qui, s'étant établis dans le ſeul port fréquenté, ſe trouvoient à portée de ſaiſir les occaſions les plus favorables pour vendre & pour acheter : avantage inappréciable dans un pays où le commerce éprouve des viciſſitudes continuelles. La Guadeloupe, la Grenade, ſuivirent l'exemple de la Martinique. Les mêmes beſoins les y déterminerent.

La guerre de 1744 arrêta le cours de ces proſpérités. Ce n'eſt pas que la Martinique ſe manquât à elle-même. Sa marine continuellement exercée, accoutumée aux actions de vigueur qu'exigeoit le maintien d'un commerce interlope, ſe trouva toute formée pour les combats. En moins de ſix mois, quarante corſaires armés à Saint-Pierre, ſe répandirent dans les parages des Antilles. Ils firent des exploits dignes des anciens Flibuſtiers. Chaque jour, on les voyoit rentrer en triomphe, chargés d'un butin immenſe. Cependant au milieu de ces avantages, la colonie vit ſa navigation, ſoit au Canada, ſoit aux côtes Eſpagnoles, entierement interrompue, & ſon propre cabotage journellement inquiété. Le peu de vaiſſeaux qui arrivoient de France,

pour se dédommager des pertes dont ils couroient les risques, vendoient fort cher, achetoient à bas prix. Ainsi les productions tomberent dans l'avilissement. Les terres furent mal cultivées. On négligea l'entretien des atteliers. Les esclaves périssoient faute de nourriture. Tout languissoit, tont s'écrouloit. Enfin la paix ramena, avec la liberté du commerce, l'espoir de recouvrer l'ancienne prospérité. Les événemens tromperent les premiers efforts que l'on fit.

XXIII. La Martinique déchéoit. Cause de cette décadence.

Il n'y avoit pas deux ans que les hostilités avoient cessé, lorsque la colonie perdit le commerce frauduleux qu'elle faisoit avec les Américains Espagnols. Cette révolution ne fut point l'effet de la vigilance des garde-côtes. Comme on a toujours plus d'intérêt à les braver qu'eux à se défendre, on méprise des gens foiblement payés pour protéger des droits ou des prohibitions souvent injustes. Ce fut la substitution des vaisseaux de régistre aux flottes, qui mit des bornes très-étroites aux entreprises des interlopes. Dans le nouveau systême, le nombre des bâtimens étoit indéterminé, & le tems de leur arrivée incertain; ce qui jetta dans le

prix des marchandises une variation qui n'y avoit pas été. Dès-lors, le contrebandier, qui n'étoit engagé dans son opération que par la certitude d'un gain fixe & constant, cessa de suivre une carriere qui ne lui assuroit plus le dédommagement du risque où il s'exposoit.

Mais cette perte fut moins sensible pour la colonie, que les traverses qui lui vinrent de sa métropole. Une administration peu éclairée embarrassa de tant de formalités, la liaison réciproque & nécessaire des isles avec l'Amérique Septentrionale, que la Martinique n'envoyoit plus en 1755 que quatre bateaux au Canada. La direction des colonies en proie à des commis avides & sans talent, fut promptement dégradée, avilie, & prostituée à la vénalité.

Cependant, le commerce de France ne s'appercevoit pas de la décadence de la Martinique. Il trouvoit à la rade de Saint-Pierre, des négocians qui lui achetoient bien ses cargaisons, qui lui renvoyoient avec célérité ses vaisseaux richement chargés; & il ne s'informoit pas si c'étoit cette colonie ou les autres, qui consommoient

& qui produisoient. Les negres même qu'il y portoit, étoient vendus à un fort bon prix : mais il y en restoit peu. La plus grande partie passoit à la Grenade, à la Guadeloupe, même aux isles neutres; qui, malgré la liberté illimitée dont elles jouissoient, préféroit les esclaves de traite Françoise, à ceux que les Anglois leur offroient à des conditions en apparence plus favorables. On s'étoit convaincu par une assez longue expérience, que les negres choisis, qui coûtoient le plus cher, enrichissoient les terres, tandis que les cultures dépérissoient dans les mains des negres achetés à bas prix. Mais ces profits de la métropole étoient étrangers & presque nuisibles à la Martinique.

Elle n'avoit pas encore réparé ses pertes durant la paix, ni comblé le vuide des dettes qu'une suite de calamités l'avoit forcée à contracter; lorsqu'elle vit renaître le plus grand de tous les fléaux, la guerre. Ce fut pour la France une chaîne de malheurs, qui, d'échec en échec, de perte en perte, fit tomber la Martinique sous le joug des Anglois. Elle fut restituée au mois de juillet 1763, seize mois après avoir été conquise,

mais on la rendit dépouillée de tous les moyens acceſſoires de proſpérité qui lui avoient donné tant d'éclat. Depuis quelques années, elle avoit perdu la plus grande partie de ſon commerce interlope aux côtes Eſpagnoles. La ceſſion du Canada & de la Louyſiane lui ôtoit tout eſpoir de r'ouvrir une communication qui n'avoit langui que par des erreurs paſſageres. Elle ne pouvoit plus voir arriver dans ſes ports les productions de la Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, qui étoient devenues des poſſeſſions Britanniques. Un nouvel arrangement de la métropole qui lui interdiſoit toute liaiſon avec la Guadeloupe, ne lui permettoit plus d'en rien eſpérer.

La colonie réduite à elle-même, ne devoit donc compter que ſur ſes cultures. Malheureuſement, à l'époque où ſes habitans pouvoient commencer à s'en occuper utilement, parut dans ſon ſein une eſpece de fourmi inconnue en Amérique, avant qu'elle eût ravagé la Barbade au point d'y faire délibérer s'il ne convenoit pas d'abandonner une colonie autrefois ſi floriſſante. On ignore ſi ce fut du continent ou de cette iſle que l'inſecte

passa à la Martinique. Ce qui est sûr, c'est qu'il causa des ravages inexprimables dans toutes les plantations de sucre où il se montra. Cette calamité, trop mollement combattue, duroit depuis onze ans, lorsque les colons assemblés arrêtèrent, le 9 mars 1775, une récompense de 666,000 livres pour celui qui trouveroit un remede contre un fléau si destructeur.

Ce secret important avoit déja été imaginé & mis en pratique par un officier nommé Desvouves, sur un des terreins le plus infestés de fourmis. Cet excellent cultivateur avoit obtenu d'abondantes récoltes, en multipliant les labours, les engrais & les sarclages; en brûlant les pailles où cet insecte se réfugie; en replantant les cannes à chaque récolte & en les disposant de maniere à faciliter la circulation de l'air. Cet exemple a été enfin suivi par les colons riches. Les autres l'imiteront, selon leurs moyens, & on peut espérer, qu'avec le tems, il ne restera que le souvenir de ce grand désastre.

Cette calamité étoit dans sa plus grande force, lorsque l'ouragan de 1766, le plus furieux de ceux qui ont ravagé la Martinique,

vint y détruire les vivres, moissonner les récoltes, déraciner les arbres, renverser même les bâtimens. La destruction fut si générale, qu'à peine resta-t-il quelques habitans en état de consoler tant de malheureux, de soulager tant de miseres.

Le haut prix où, depuis quelque-tems, étoit monté le café, aidoit à supporter tant d'infortunes. Cette production, trop multipliée, tomba dans l'avilissement; & il ne resta à ses cultivateurs que le regret d'avoir consacré leurs terres à une denrée dont la valeur ne suffisoit plus à leur subsistance.

Pour comble de malheur, la métropole laissoit manquer sa colonie des bras nécessaires à son exploitation; depuis 1764 jusqu'en 1774, le commerce de France n'introduisit à la Martinique que trois cens quarante-cinq esclaves année commune. Les habitans étoient réduits à repeupler leurs atteliers du rebut des cargaisons Angloises introduit en fraude.

Un ministere éclairé, & dont les soins vigilans se seroient étendus sur toutes les parties de l'empire, auroit adouci le sort d'un grand établissement, si cruellement affligé. Il n'en fut pas ainsi. De nouvelles

charges prirent dans la colonie la place des secours qu'elle avoit droit d'attendre.

Dans les établissemens François du Nouveau-Monde, & dans ceux des autres nations sans doute, les Africains se corrompoient beaucoup : c'est qu'ils étoient assurés de l'impunité. Leurs maîtres, séduits par un intérêt aveugle, ne déféroient jamais les criminels à la justice. Pour faire cesser un si grand désordre, le code noir régla que le prix de tout esclave qui seroit condamné à mort, après avoir été dénoncé au magistrat par le propriétaire, seroit payé par la colonie.

Des caisses furent aussi-tôt formées pour cet objet utile : mais on ne tarda pas à y puiser pour des dépenses étrangeres à leur institution. Celle de la Martinique étoit encore plus grevée que les autres de ces injustices, lorsqu'en 1771, elle se vit chargée des frais que faisoit la chambre d'agriculture de la colonie, des honoraires d'un député que son conseil entretient inutilement dans la métropole.

L'oppression fut poussée plus loin. Les droits que le gouvernement faisoit percevoir, à la Martinique, étoient originairement très-

légers

légers & se payoient en denrées. Elles furent converties en métaux, lorsque ces agens universels du commerce se furent multipliés dans l'isle. Cependant l'imposition fut modérée jusqu'en 1763. Elle fut alors portée à 800,000 livres. Trois ans après, il fallut la réduire : mais cette diminution, arrachée par le malheur des circonstances, finit en 1772. Le tribut fut de nouveau baissé en 1778 à la somme de 666,000 livres, formant un million des isles. Il est payé avec une capitation sur les blancs & sur les noirs, avec un droit de cinq pour cent sur le prix du loyer des maisons ; avec le droit d'un pour cent sur toutes les marchandises de poids qui entrent dans la colonie & un droit égal sur toutes les denrées qui en sortent, à l'exception du café qui doit trois pour cent.

XXIV. Etat actuel de la Martinique.

Au premier janvier 1778, la Martinique comptoit douze mille blancs de tout âge & de tout sexe ; trois mille noirs ou mulâtres libres ; plus de quatre-vingt mille esclaves, quoique ses dénombremens ne montâssent qu'à soixante-douze mille.

Elle avoit pour ses troupeaux huit mille deux cens mulets ou chevaux, neuf mille

sept cens bêtes à corne, treize mille cent porcs, moutons ou chèvres.

Ses sucreries étoient au nombre de deux cens cinquante-sept qui occupoient dix mille trois cens quatre-vingt-dix-sept quarrés de terre. Elle cultivoit seize millions six cens deux mille huit cens soixante-dix pieds de café: un million quatre cens trente mille vingt pieds de cacao; un million six cens quarante-huit mille cinq cens cinquante pieds de coton.

En 1775, les navigateurs François chargerent sur cent vingt-deux bâtimens, à la Martinique deux cens quarante-quatre mille quatre cens trente-huit quintaux cinquante-huit livres de sucre terré ou brut, qui furent vendus dans la métropole 9,971,155 liv. 3 sols 7 deniers; quatre-vingt-seize mille huit cens quatre-vingt-neuf quintaux soixante-huit livres de café, qui furent vendus 4,577,259 liv. 16 sols; onze cens quarante-sept quintaux huit livres d'indigo, qui furent vendus 975,018 l. huit mille six cens cinquante-six quintaux soixante-trois livres de cacao, qui furent vendus 605,964 liv. 12 f.; onze mille douze quintaux de coton, qui furent vendus 2,753,100 liv.;

neuf cens dix-neuf cuirs, qui furent vendus 8271 livres; vingt-neuf quintaux dix livres de carret; qui furent vendus 29,100 livres; dix-neuf cens soixante-six quintaux trente-cinq livres de canefice; qui furent vendus 52,980 liv. 10 s.; cent vingt-cinq quintaux de bois; qui furent vendus 3125 liv. Ce fut en tout 18,975,974 livres 1 sol 10 den. Mais la somme entiere n'appartenoit pas à la colonie. Il en devoit revenir un peu plus du quart à Sainte-Lucie & à la Guadeloupe qui y avoient versé une partie de leurs productions.

XXV. La Martinique peut-elle espérer de voir améliorer sa condition?

Tous ceux qui, par instinct ou par devoir, s'occupent des intérêts de leur patrie, desireroient de voir les productions se multiplier à la Martinique. On sait, il est vrai, que l'intérieur de cette isle, rempli de rochers affreux, n'est point propre à la culture du sucre, du café, du coton; qu'une trop grande humidité y nuiroit à ces productions; & que si elles y réussissoient, les frais de transports, au travers des montagnes & des précipices, rendroient inutile le succès des récoltes. Mais on pourroit former dans ce grand espace d'excellentes prairies; & le sol n'attend que la faveur du gouvernement pour

fournir aux habitans ce genre de fécondité reproductive des bestiaux si nécessaires à la culture & à la subsistance. L'isle a d'autres quartiers d'une nature ingrate: des terreins escarpés, que les torrens & les pluies ont dégradés; des terreins marécageux, qu'il est difficile & peut-être impossible de dessécher; des terreins pierreux, qui se refusent à tous les travaux. Cependant les observateurs qui connoissent le mieux la colonie s'accordent tous à dire que ses cultures sont susceptibles d'augmentation, & que l'augmentation pourroit être de près d'un tiers. On arriveroit même, sans nouveaux défrichemens, à cette amélioration, par une culture meilleure & plus suivie. Mais pour atteindre ce but, il faudroit un plus grand nombre d'esclaves. C'est beaucoup que les habitans aient pu jusqu'à nos jours maintenir leurs atteliers dans l'état où ils les avoient reçus de leurs peres. Nous ne croyons pas qu'il soit en leur pouvoir de les augmenter.

A la Martinique, les propriétaires des terres peuvent être divisés en quatre classes. La premiere possede cent grandes sucreries, exploitées par douze mille noirs. La seconde,

cent cinquante, exploitées par neuf mille noirs. La troisieme, trente-six, exploitées par deux mille noirs. La quatrieme, livrée à la culture du café, du coton, du cacao, du manioc, peut occuper vingt mille noirs. Ce que la colonie contient de plus en esclaves des deux sexes, est employé pour le service domestique, pour la pêche, pour la navigation; est dans l'enfance ou dans un état de décrépitude.

La premiere classe est toute composée de gens riches. Leur culture est poussée aussi loin qu'elle puisse aller; & leurs facultés la maintiendront sans peine dans l'état florissant où ils l'ont portée. Les dépenses même qu'ils sont obligés de faire pour la reproduction, sont moins considérables que celles du colon moins opulent, parce que les esclaves qui naissent sur leurs habitations, doivent remplacer ceux que le tems & les travaux détruisent.

La seconde classe, qu'on peut appeller celle des gens aisés, n'a que la moitié des cultivateurs dont elle auroit besoin, pour atteindre à la fortune des riches propriétaires. Eussent-ils les moyens d'acheter les es-

claves qui leur manquent, ils en feroient détournés par une funeste expérience. Rien de si mal entendu que de placer un grand nombre de negres à la fois sur une habitation. Les maladies que le changement de climat & de nourriture occasionne à ces malheureux; la peine de les former à un travail dont ils n'ont ni l'habitude, ni le goût, ne peuvent que rebuter un colon par les soins fatigans & multipliés que demanderoit cette éducation des hommes pour la culture des terres. Le propriétaire le plus actif est celui qui peut augmenter son attelier d'un sixieme d'esclaves tous les ans. Ainsi la seconde classe pourroit acquérir quinze cens noirs par an, si le produit net de sa culture le lui permettoit. Mais elle ne doit pas compter sur des crédits. Les négocians de la métropole ne paroissent pas disposés à lui en accorder; & ceux qui faisoient travailler leurs fonds dans la colonie, ne les y ont pas plutôt vus oisifs ou hasardés, qu'ils les ont portés en Europe ou à Saint-Domingue.

La troisieme classe qui est à-peu-près indigente, ne peut sortir de sa situation par aucun moyen pris dans l'ordre naturel du

commerce. C'est beaucoup qu'elle puisse subsister par elle-même. Il n'y a que la main bienfaisante du gouvernement qui puisse lui donner une vie utile pour l'état, en lui prêtant, sans intérêt, l'argent nécessaire pour monter convenablement ses habitations. La recrue des noirs peut s'y éloigner sans inconvénient des proportions que nous avons fixées pour la seconde classe; parce que chaque colon ayant moins d'esclaves à veiller, sera en état de s'occuper davantage de ceux dont il fera l'acquisition.

La quatrieme classe, livrée à des cultures moins importantes que les sucreries, n'a pas besoin de secours aussi puissans pour recouvrer l'état d'aisance d'où la guerre, les ouragans & d'autres malheurs l'ont fait décheoir. Il suffiroit à ces deux dernieres classes d'acquérir chaque année quinze cens esclaves, pour monter au niveau de la prospérité que la nature permet à leur industrie.

Ainsi, la Martinique pourroit espérer de porter ses cultures languissantes jusqu'où elles peuvent aller, si, outre les remplacemens, elle recevoit chaque année une augmentation de deux ou trois mille nègres

Mais elle est hors d'état de payer ces recrues ; & les raisons de son impuissance sont connues. On sait qu'elle doit à la métropole, comme dette de commerce, à-peu-près un million. Une suite d'infortunes l'a réduite à en emprunter quatre aux négocians établis dans le bourg Saint-Pierre. Les engagemens qu'elle a contractés à l'occasion des partages de famille, ceux qu'elle a pris pour l'acquisition d'un grand nombre de plantations l'ont rendue insolvable. Cette situation désespérée ne lui permet pas de remplir, du moins de longtems, toute la carriere de fortune qui lui étoit ouverte.

XXVI.
La Martinique peut-elle être conquise ?

Encore est-elle exposée à l'invasion. Mais quoique cent endroits de ses côtes offrent à l'ennemi les facilités d'une descente, il ne l'y fera pas. Elle lui deviendroit inutile, par l'impossibilité de transporter à travers un pays extrêmement haché, son artillerie & ses munitions au fort Royal qui fait toute la défense de la colonie. C'est vers ce parage seul qu'il tournera ses voiles.

Au devant de ce chef-lieu, est un port célebre situé sur la partie latérale d'une large baie, dans laquelle on ne s'enfonce qu'en

courant des bordées, qui doivent décider du ſort de tout vaiſſeau forcé d'éviter le combat. S'il a le déſavantage d'être dégréé, de n'être qu'un mauvais boulinier, d'eſſuyer quelque accident dans la variation des rafales, des courans & des raz de marée; il tombera dans les mains d'un aſſaillant qui ſaura louvoyer plus heureuſement. La fortereſſe même peut devenir le témoin inutile & honteux de la défaite d'une eſcadre; comme elle l'a été cent fois de la priſe des navires marchands.

L'intérieur du port eſt détérioré, depuis que, pour oppoſer une digue aux Anglois dans la dernière guerre, on y fait couler à fond les carcaſſes de pluſieurs navires. On a relevé ces bâtimens: mais il reſte beaucoup de dépenſes à faire, pour voir diſparoître les amas de ſable qui s'étoient élevés autour d'eux, & pour remettre les choſes dans l'état où elles étoient. Ces travaux ne ſouffriront ni délai, ni retardement; puiſque le port, quoique d'une grandeur médiocre, eſt le ſeul où les vaiſſeaux de tous les rangs puiſſent hiverner; le ſeul où ils trouveront des mâts, des voiles, des cordages, & une grande facilité à ſe procurer de l'eau excellente qui

y arrive de plus d'une lieue, par un canal très-bien entendu.

C'eſt à ſon voiſinage que l'aſſaillant fera toujours ſon débarquement, ſans qu'il ſoit poſſible de l'en empêcher, quelques précautions que l'on prenne. La guerre de campagne qu'on pourroit lui oppoſer ne ſeroit pas longue ; & l'on ſeroit bientôt réduit à s'enſevelir dans des fortifications.

Autrefois elles ſe réduiſoient à celles du fort Royal, où l'ignorance avoit fait enfouir ſous une chaîne de montagnes des dépenſes extravagantes. Tout l'art des plus habiles ingénieurs n'a pu donner une grande force de réſiſtance à des ouvrages conſtruits au haſard par l'incapacité même, ſans aucun plan ſuivi. Il a fallu ſe borner à ajouter un chemin couvert, un rempart, & des flancs aux parties de la place qui en étoient ſuſceptibles. Cependant le travail le plus important a été de creuſer dans le roc, qui ſe prête aiſément à tout ce qu'on en veut faire, des ſouterrains aérés, ſains, propres à mettre en ſûreté les munitions de guerre & de bouche, les malades, les ſoldats, ceux des habitans à qui l'attachement pour la métropole, inſpireroit

le courage de défendre la colonie. On a pensé que des hommes qui, après avoir bravé les périls sur un rempart, trouveroient un repos assuré dans ces souterrains, y oublieroient aisément leurs peines, & se présenteroient avec une nouvelle vigueur aux assauts de l'ennemi. Cette idée est heureuse & sage. Elle appartient, si ce n'est pas à un gouvernement patriotique, du moins à quelque ministre éclairé par un esprit d'humanité.

Mais la bravoure qu'elle doit exciter ne suffisoit pas pour conserver une place qui est dominée de tous les côtés. On a donc cru qu'il falloit chercher une position plus avantageuse ; & on l'a trouvée dans le morne Garnier, plus haut de trente-cinq à quarante pieds que les points les plus élevés du Patate, du Tartanson & du Cartouche, qui tous plongent sur le fort Royal.

Sur cette élévation, a été construite une citadelle composée de quatre bastions. Ceux du front, le chemin couvert, les citernes, les magasins à poudre, tous ces moyens de défense sont prêts. Il ne reste plus à construire que les cazernes & quelques autres bâtimens civils. Alors, quand même les re-

doutes & les batteries établies pour réduire l'ennemi à aller faire sa descente plus loin que l'ance à la case où il a pris terre à la dernière invasion, n'opéreroient pas l'effet qu'on s'en est promis, la colonie opposeroit une résistance d'environ trois mois. Quinze cens hommes défendront Garnier trente ou trente-six jours contre une armée de quinze mille hommes; & douze cens hommes se soutiendront vingt ou vingt-cinq jours dans le fort Royal, qui ne peut être assailli qu'après la prise de Garnier. Voilà ce qu'on peut attendre d'une dépense de 10,000,000 de liv.

Une dépense si considérable a paru déplacée à ceux qui croient que c'est à la marine seule de protéger les colonies. Dans l'impuissance où l'on étoit, disent-ils, d'élever en même tems des fortifications & de construire des vaisseaux; il falloit préférer les moyens de première nécessité, à des ressources qui ne sont que du second ordre. S'il est sur-tout dans le caractère de l'impétuosité Françoise d'attaquer plutôt que de se défendre, c'est à elle de détruire des forteresses & non d'en construire; ou plutôt il ne lui convient d'élever que de ces remparts aîlés &

mobiles qui vont porter la guerre, au lieu de l'attendre. Toute puiſſance qui aſpire au commerce, aux colonies, doit avoir des vaiſſeaux qui enfantent des hommes & des richeſſes, qui augmente la population & la circulation, tandis que des baſtions & des ſoldats ne ſervent qu'à conſumer des forces & des vivres. Ce que la cour de Verſailles peut ſe promettre des dépenſes qu'elle a faites à la Martinique, c'eſt que ſi cette iſle eſt attaquée par le ſeul ennemi qui ſoit à craindre, on aura le tems de la ſécourir. Le génie Anglois va lentement dans les ſièges. Il marche toujours en règle. Rien ne le détourne d'achever les ouvrages d'où dépend la ſûreté des aſſaillans. La vie du ſoldat lui eſt plus précieuſe que le tems. Peut-être cette maxime, ſi ſenſée en elle-même, n'eſt-elle pas bien appliquée dans le climat dévorant de l'Amérique : mais c'eſt la maxime d'un peuple chez lequel le ſoldat eſt un homme au ſervice de l'état, & non pas un mercenaire aux gages du prince. Quoiqu'il en ſoit du ſort à venir de la Martinique, il eſt tems de connoître le ſort actuel de la Guadeloupe.

XXVII. Les François envahissent la Guadeloupe. Calamités qu'ils y éprouvent.

Cette isle, dont la forme est fort irrégulière, peut avoir quatre-vingt lieues de tour. Elle est coupée en deux par un petit bras de mer, qui n'a pas plus de deux lieues de long, sur une largeur de quinze à quarante toises. Ce canal connu sous le nom de rivière salée, est navigable: mais ne peut porter que des pirogues.

La partie de l'isle qui donne son nom à la colonie entière, est hérissée dans son centre de rochers affreux où il règne un froid continuel, qui n'y laisse croître que des fougères & quelques arbustes inutiles couverts de mousse. Au sommet de ces rochers, s'élève à perte de vue, dans la moyenne région de l'air, une montagne appellée la Souphrière. Elle exhale par des ouvertures, une épaisse & noire fumée, entremêlée d'étincelles visibles pendant la nuit. De toutes ces hauteurs coulent des sources innombrables qui vont porter la fertilité dans les plaines qu'elles arrosent, & tempérer l'air brûlant du climat par la fraîcheur d'une boisson si renommée, que les galions qui reconnoissoient autrefois les isles du Vent, avoient ordre de renouveller leurs provisions, de cette eau pure & salubre,

Telle eſt la portion de l'iſle, nommée par excellence la Guadeloupe. Celle qu'on appelle communément la Grande-Terre, n'a pas été ſi bien traitée par la nature. Son ſol n'eſt pas auſſi fertile, ni ſon climat auſſi ſain & auſſi agréable. Elle eſt à la vérité moins hachée & plus unie : mais les rivières lui manquent généralement. On n'y voit pas même des fontaines. Des aqueducs, qui n'entraîneroient pas de grandes dépenſes, la feront jouir, ſans doute, avec le tems, de cet avantage de l'autre partie de la colonie.

Aucune nation Européenne n'avoit occupé cette iſle, lorſque cinq cens cinquante François, conduits par deux gentilshommes nommés Lolive & Dupleſſis, y arrivèrent de Dieppe le 28 juin 1635. La prudence n'avoit pas dirigé leurs préparatifs. Leurs vivres avoient été ſi mal choiſis, qu'ils s'étoient corrompus dans la traverſée; & on en avoit embarqué ſi peu, qu'il n'en reſta plus au bout de deux mois. La métropole n'en envoyoit pas; Saint-Chriſtophe en refuſa, ſoit par diſette, ſoit faute de volonté; & les premiers travaux de culture qu'on avoit faits dans le pays, ne pouvoient encore rien donner. Il

ne restoit de ressource à la colonie que dans les sauvages : mais le superflu d'un peuple, qui, cultivant peu, n'avoit jamais formé de magasins, ne pouvoit être considérable. On ne voulut pas se contenter de ce qu'ils apportoient volontairement eux-mêmes. La résolution fut prise de les dépouiller; & les hostilités commencèrent le 6 janvier 1636.

Les Caraïbes ne se croyant pas en état de résister ouvertement à un ennemi qui tiroit tant d'avantage de la supériorité de ses armes, détruisirent leurs vivres, leurs habitations, & se-retirèrent à la Grande-Terre ou dans les isles voisines. C'est de-là que les plus furieux repassant dans l'isle d'où on les avoit chassés, alloient s'y cacher dans l'épaisseur des forêts. Le jour, ils perçoient de leurs flèches empoisonnées, ils assommoient à coup de massue tous les François qui se dispersoient pour la chasse ou pour la pêche. La nuit, ils brûloient les cases, & ravageoient les plantations de leurs injustes ravisseurs.

Une famine horrible fut la suite de ce genre de guerre. Les colons en vinrent jusqu'à brouter l'herbe, jusqu'à manger leurs propres excrémens, jusqu'à déterrer les cadavres pour

s'en

s'en nourrir. Plusieurs qui avoient été esclaves à Alger, détestèrent la main qui avoit brisé leurs fers; tous maudissoient leur existence. C'est ainsi qu'ils expièrent le crime de leur invasion, jusqu'à ce que le gouvernement d'Aubert eut amené la paix avec les sauvages, à la fin de 1640. Quand on pense à l'injustice des hostilités que les Européens ont commises dans toute l'Amérique, on est tenté de se réjouir de leurs désastres, & de tous les fléaux qui suivent les pas de ces féroces oppresseurs. L'humanité, brisant alors tous les nœuds du sang & de la patrie qui nous attachent aux habitans de notre hémisphère, change de liens, & va contracter au-delà des mers, avec les sauvages Indiens, la parenté, qui unit tous les hommes, celle du malheur & de la pitié.

XXVIII. La Guadeloupe sort peu-à-peu de la misère: mais ne devient une colonie florissante qu'après avoir été conquise par l'Angleterre.

Cependant, le souvenir des maux qu'on avoit éprouvés dans une isle envahie, excita puissamment aux cultures de première nécessité, qui amenèrent ensuite celles du luxe de la métropole. Le petit nombre d'habitans, échappés aux horreurs qu'ils avoient méritées, fut bientôt grossi par quelques colons de Saint-Christophe, mécontens de leur situation, par des Européens, avides de

nouveautés; par des matelots, dégoûtés de la navigation; par des capitaines de navire, qui venoient, par prudence, confier au sein d'une terre prodigue, un fonds de richesse sauvé des caprices de l'océan. Mais la prospérité de la Guadeloupe fut arrètée ou traversée par des obstacles qui naissoient de sa situation.

La facilité qu'avoient les Pirates des isles voisines de lui enlever ses bestiaux, ses esclaves, ses récoltes même, la réduisit plus d'une fois à des extrêmités ruineuses. Des troubles intérieurs, qui prenoient leur source dans des jalousies d'autorité, mirent souvent ses cultivateurs aux mains. Les aventuriers qui passoient aux isles du Vent, dédaignant une terre plus favorable à la culture qu'aux armemens, se laissèrent attirer à la Martinique par le nombre & la commodité de ses rades. La protection de ces intrépides corsaires, amena dans cette isle tous les négocians qui se flattèrent d'y acheter à vil prix les dépouilles de l'ennemi, & tous les cultivateurs qui crurent pouvoir s'y livrer sans inquiétude à des travaux paisibles. Cette prompte population devoit introduire le

gouvernement civil & militaire des Antilles à la Martinique. Dès-lors, le ministère de la métropole s'en occupa plus sérieusement que des autres colonies, qui n'étoient pas autant sous sa direction; & n'entendant parler que de cette isle, y versa le plus d'encouragemens.

Cette préférence fit que la Guadeloupe n'avoit, en 1700, pour toute population que trois mille huit cens vingt-cinq blancs; trois cens vingt-cinq sauvages, nègres, ou mulâtres libres; six mille sept cens vingt-cinq esclaves, dont un grand nombre étoient Caraïbes. Ses cultures se réduisoient à soixante petites sucreries; soixante-six indigoteries; un peu de cacao, & beaucoup de coton. Elle possédoit seize cens vingt bêtes à poil, & trois mille six cens quatre-vingt-dix-neuf bêtes à corne. C'étoit le fruit de soixante ans de travaux.

La colonie ne fit des progrès remarquables, qu'après la pacification d'Utrecht. On y comptoit neuf mille six cens quarante-trois blancs, quarante-un mille cent quarante esclaves, & les bestiaux, les vivres proportionnés à cette population, lorsqu'au mois d'avril 1759, elle fut conquise par les armes de la Grande-Bretagne.

La France s'affligea de cette perte: mais la colonie eut des raisons pour se consoler d'un événement en apparence si fâcheux. Durant un siège de trois mois, elle avoit vu détruire ses plantations, brûler les bâtimens qui servoient à ses fabriques, enlever une partie de ses esclaves. Si l'ennemi avoit été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'isle restoit sans ressource. Privée du secours de la métropole, qui n'avoit pas la force d'aller à son secours, & faute de denrées à livrer, ne pouvant rien espérer des Hollandois, que la neutralité amenoit sur ses rades; elle n'auroit pas eu de quoi subsister jusqu'au tems des reproductions de la culture.

Les conquérans la délivrèrent de cette inquiétude. A la vérité, les Anglois ne sont pas marchands dans leurs colonies. Les propriétaires des terres, qui, pour la plupart, résident en Europe, envoient à leurs représentans ce qui leur est nécessaire, & retirent, par le retour de leur vaisseau, la récolte entière de leurs fonds. Un commissionnaire établi dans quelque port de la Grande-Bretagne, est chargé de fournir l'habitation & d'en recevoir les produits. Cette méthode ne

pouvoit être pratiquée à la Guadeloupe. Il fallut que le vainqueur adoptât, à cet égard, l'usage des vaincus. Les Anglois, prévenus des avantages que la France retiroit de son commerce avec ses colonies, se hâtèrent d'expédier comme elle des vaisseaux à l'isle conquise, & multiplièrent tellement leurs expéditions, que la concurrence, excédant de beaucoup la consommation, fit tomber à vil prix toutes les marchandises d'Europe. Le colon en eut presque pour rien; & par une suite de cette surabondance, obtint de longs délais pour le paiement.

A ce crédit de nécessité, se joignit bientôt un crédit de spéculation, qui mit la colonie en état de remplir ses engagemens. La nation victorieuse y porta dix-huit mille sept cens vingt-un esclaves, avec l'espoir de retirer un jour de grands avantages de leurs travaux. Mais son ambition fut trompée; & la colonie fut restituée à son ancien possesseur, au mois de juillet 1763.

XXIX. Variations du ministère de France dans le gouvernement de la

L'état florissant où la Guadeloupe avoit été élevée par les Anglois, frappa tout le monde, lorsqu'ils la rendirent. On conçut pour elle ce sentiment de considération, qu'inspire

Guadeloupe.

aujourd'hui l'opulence. La métropole la vit avec une ſorte de reſpect. Juſqu'alors elle avoit été ſubordonnée à la Martinique, comme toutes les iſles Françoiſes du Vent. On la délivra de ces liens, qu'elle trouvoit honteux, en lui donnant une adminiſtration indépendante. Cet ordre de choſes dura juſqu'en 1768. A cette époque, elle fut remiſe ſous l'ancien joug. On l'en retira, en 1772, pour l'y faire rentrer ſix mois après. En 1775, on lui accorda de nouveau des chefs particuliers; & il faut eſpérer qu'après tant de variations, la cour de Verſailles ſe fixera à cet arrangement, le ſeul conforme aux principes d'une politique éclairée. Si le miniſtère s'écartoit jamais de cet heureux plan, il verroit encore les gouverneurs & les intendans prodiguer leurs ſoins, leur crédit, leurs affections à l'iſle métropolitaine, immédiatement ſoumiſe à leur inſpection; tandis que l'iſle aſſervie ſeroit abandonnée à des ſubalternes, ſans force, ſans conſidérations; & par conſéquent, ſans aucun pouvoir, ſans aucune volonté d'opérer le bien.

Les gens de guerre, qui ont opiné pour la réunion des deux colonies ſous les mêmes

chefs, se fondoient sur l'avantage qu'il y auroit à pouvoir réunir les forces des deux isles pour leur défense mutuelle. Mais ont-ils pensé, qu'entre la Martinique & la Guadeloupe, se trouvoit à une distance égale, la Dominique, établissement Anglois, qu'on ne peut éviter, & qui inspecte également le double canal, qui le sépare des possessions Françoises. Si vous êtes inférieur en forces maritimes, la communication est impraticable, parce que les secours respectifs ne sauroient manquer d'être interceptés; si vous êtes supérieur, la communication est inutile, parce qu'il n'y a point d'invasion à craindre. Dans les deux cas, le système qu'on veut établir n'est qu'une chimère.

Il en seroit tout autrement, s'il s'agissoit d'exécuter des projets offensifs. La réunion des moyens propres à chaque isle, pourroit devenir utile, nécessaire même dans ces circonstances. Alors, on confieroit le commandement militaire à l'un des gouverneurs, & sa prééminence cesseroit après l'entreprise projettée.

Mais convient-il de laisser libre le versement des productions territoriales d'une

colonie dans l'autre? Jusqu'à la conquête de la Guadeloupe par les Anglois, ses liaisons directes avec les ports de France s'étoient bornées à six ou sept navires chaque année. Ses denrées, par des motifs plus ou moins réfléchis, prenoient la plupart la route de la Martinique. Lorsqu'à l'époque de la restitution, l'administration des deux isles fut séparée, on sépara aussi leur commerce. Les communications ont été r'ouvertes depuis, & sont encore permises au tems où nous écrivons.

Cet ordre de choses trouve des censeurs en France. Il faut, disent-ils avec amertume, que les colonies remplissent leur destination, qui est de consommer beaucoup de marchandises de la métropole, & de lui renvoyer une grande abondance de productions. Or, avec les plus grands moyens pour remplir cette double obligation, la Guadeloupe ne fera ni l'un ni l'autre, tout le tems qu'il lui sera permis de porter ses denrées à la Martinique. Cette liaison sera toujours la cause ou l'occasion d'un versement immense dans les marchés étrangers, principalement à la Dominique. Ce n'est qu'en coupant le pont de

communication, qu'on arrêtera ce commerce frauduleux & qu'on déracinera l'habitude de la contrebande.

Ces argumens puisés dans l'intérêt particulier, n'empêchent pas que la Guadeloupe & la Martinique ne doivent être confirmées dans les liaisons qu'elles ont formées. La liberté est le vœu de tous les hommes; & le droit naturel de tout propriétaire est de vendre à qui il veut & le plus qu'il peut les productions de son sol. On s'est écarté, en faveur de la métropole, de ce principe fondamental de toute société bien ordonnée; & peut-être le falloit-il dans l'état actuel des choses. Mais vouloir étendre plus loin les prohibitions, qu'éprouve le colon: vouloir le priver des commodités & des avantages qu'il peut trouver dans une communication suivie ou passagere avec ses propres concitoyens; c'est un acte de tyrannie que le commerce de France rougira un jour d'avoir sollicité, & qui ne sera jamais accordé que par un ministere ignorant, corrompu ou lâche. Si, comme on le prétend, la navigation actuellement permise entre les deux isles, donne une portion de leurs denrées à des rivaux rusés & avides,

le gouvernement trouvera des moyens honnêtes pour faire couler dans le sein du royaume les richesses territoriales de la Guadeloupe & des petites isles qui en dépendent.

XXX. Quelles sont les dépendances de la Guadeloupe.

La Desirade, éloignée de quatre ou cinq lieues de la Guadeloupe, est une de ces isles. Son terrein, excessivement aride & de dix lieues de circonférence, ne compte que peu d'habitans, tous occupés de la culture de quelques pieds de café, de quelques pieds de coton. On ignore en quel tems précisément a commencé cet établissement, mais il est moderne.

Les Saintes, éloignées de trois lieues de la Guadeloupe, sont deux très-petites isles qui, avec un islot, forment un triangle & un assez bon port. Trente François, qu'on y avoit envoyés en 1648, furent bientôt forcés de les évacuer par une sécheresse extraordinaire qui tarit la seule fontaine qui donnât de l'eau, avant qu'on eût eu le tems de creuser des citernes. Ils y retournerent en 1652, & y établirent des cultures durables qui produisent aujourd'hui cinquante milliers de café & cent milliers de coton.

A six lieues de la Guadeloupe est Marie-Galante, qui a quinze lieues de circuit. Les nombreux sauvages qui l'occupoient en furent chassés, en 1648, par les François qui eurent des attaques vives & fréquentes à repousser pour se maintenir dans leur usurpation. C'est un sol excellent où s'est successivement formée une population de sept ou huit cens blancs & de six ou sept mille noirs, la plupart occupés de la culture du sucre.

Saint-Martin & Saint-Barthelemi sont aussi dans la dépendance de la Guadeloupe, quoiqu'ils en soient éloignés de quarante-cinq & cinquante lieues. On a parlé de la premiere de ces isles dans l'histoire des établissemens Hollandois. Il reste à dire quelque chose de la seconde.

On lui donne dix à onze lieues de tour. Les montagnes ne sont que des rochers & ses vallées que des sables, jamais arrosées par des sources ou par des rivieres, & beaucoup trop rarement par les eaux du ciel. Elle est même privée des commodités d'un bon port, quoique tous les géographes l'aient félicité de cet avantage. En 1646, cinquante François y furent envoyés de Saint-Christophe,

Maſſacrés par les Caraïbes en 1656, ils ne furent remplacés que trois ans après. L'aridité du ſol les fit recourir au bois de gayac qui couvroit leur nouvelle patrie, & dont ils firent de petits ouvrages qu'on recherchoit aſſez généralement. Cette reſſource eut un terme, & le ſoin de quelques beſtiaux qui alloient alimenter les iſles voiſines, la remplaça. La culture du coton ne tarda pas à ſuivre, & la récolte s'en éleve à cinquante ou ſoixante milliers, lorſque, ce qui arrive le plus ſouvent, des ſéchereſſes opiniâtres ne s'y oppoſent pas. Juſqu'à ces derniers tems, les travaux ont tous été faits par les blancs; & c'eſt encore la ſeule des colonies Européennes établies dans le Nouveau-Monde, où les hommes libres daignent partager avec leurs eſclaves les travaux de l'agriculture. Le nombre des uns ne paſſe pas quatre cens vingt-ſept, ni celui des autres trois cens quarante-cinq. L'iſle, dans ſon plus grand rapport, en nourriroit difficilement beaucoup davantage.

La miſere de ſes habitans eſt ſi généralement connue, que les corſaires ennemis qu'on y a vu ſouvent relâcher, ont toujours

fidelement payé le peu de rafraîchissemens qui leur ont été fournis, quoique les forces manquâssent pour les y contraindre. Il y a donc encore de la pitié, même entre des ennemis & dans l'ame des corsaires. Ce n'est donc que la crainte & l'intérêt qui rendent l'homme méchant. Il n'est jamais cruel gratuitement. Le pirate armé, qui pille un vaisseau richement chargé, n'est pas sans équité ni sans entrailles pour des insulaires que la nature a laissés sans ressource & sans défense.

XXXI. Situation actuelle de la Guadeloupe & des petites isles qui lui sont soumises.

Au premier Janvier 1777, la Guadeloupe, en y comprenant les isles plus ou moins fertiles soumises à son gouvernement, comptoit douze mille sept cens blancs de tout âge & de tout sexe, treize cens cinquante noirs ou mulâtres libres, & cent mille esclaves, quoique leur dénombrement ne montât qu'à quatre-vingt-quatre mille cent.

Ses troupeaux comprenoient neuf mille deux cens vingt chevaux ou mulets, quinze mille sept cens quarante bêtes à corne, & vingt-cinq mille quatre cens moutons, porcs ou chevres.

Elle avoit pour ses cultures quatre cens quarante-neuf mille six cens vingt-deux pieds

de cacao; onze millions neuf cent soixante-quatorze mille quarante-six pieds de coton; dix-huit millions sept cens quatre-vingt-dix-neuf mille six cens quatre-vingt pieds de café; trois cens quatre-vingt-huit sucreries qui occupoient vingt-six mille quatre-vingt-huit quarrés de terre.

Son gouvernement, son tribut & ses impositions étoient les mêmes qu'à la Martinique.

Si ces supputations fréquentes fatiguent un lecteur oisif, on espere qu'elles ennuieront moins des calculateurs politiques qui, trouvant dans la population & la production des terres la juste mesure des forces d'un état, en sauront mieux comparer les ressources naturelles des différentes nations. Ce n'est que par un registre bien ordonné de cette espece qu'on peut juger avec quelque exactitude de l'état actuel des puissances maritimes & commerçantes qui ont des établissemens dans le Nouveau-Monde. Ici, l'exactitude fait le mérite de l'ouvrage; & l'on doit peut-être tenir compte à l'auteur des agrémens qui lui manquent, en faveur de l'utilité qui les remplace. Assez de tableaux éloquens, assez de peintures ingénieuses amusent & trompent la

multitude ſur les pays éloignés. Il eſt tems d'apprécier la vérité, le réſultat de leur hiſtoire, & de ſavoir moins ce qu'ils ont été que ce qu'ils ſont: car l'hiſtoire du paſſé, ſur-tout par la maniere dont elle a été écrite, n'appartient guere plus au ſiecle où nous vivons que celle de l'avenir. Encore une fois, qu'on ne s'étonne plus de voir répéter ſi ſouvent un dénombrement de negres & d'animaux, de terres & de productions; en un mot, des détails qui, malgré la ſéchereſſe qu'ils offrent à l'eſprit, ſont pourtant les fondemens phyſiques de la ſociété.

La Guadeloupe doit obtenir de ſes cultures une maſſe de productions très-conſidérable, & même plus conſidérable que la Martinique. Elle a beaucoup plus d'eſclaves; elle en emploie moins à ſa navigation & à ſon commerce; elle en a placé un grand nombre ſur un ſol inférieur à celui de ſa rivale, mais qui, étant en grande partie nouvellement défriché, donne des recoltes plus abondantes que des terres fatiguées par une longue exploitation. Auſſi eſt-il prouvé que ſes plantations, qui ne ſont pas dévorées par les fourmis, lui forment un revenu fort ſupérieur à celui

qu'obtient la Martinique. Cependant quatre-vingt & un bâtimens de la métropole n'enleverent, en 1775, de cette isle que cent quatre-vingt-huit mille trois cens quatre-vingt-six quintaux six livres de sucre brut ou terré, qui rendirent en Europe 7,137,930 liv. 16 s.; soixante-trois mille vingt-neuf quintaux deux livres de café, qui rendirent 2,993,860 liv. 19 sols; quatorze cens trente-huit quintaux vingt-sept livres d'indigo, qui rendirent 1,222,529 liv. 10 s.; mille vingt-trois quintaux cinquante-neuf livres de cacao, qui rendirent 71,651 liv. 6 s.; cinq mille cent quatre-vingt-treize quintaux soixante-quinze livres de coton, qui rendirent 1,298,437 liv. 10 s.; sept cens vingt-sept cuirs, qui rendirent 6973 liv.; seize quintaux cinquante-six livres de carret, qui rendirent 16,560 livres; douze quintaux soixante-deux livres de canefice, qui rendirent 336 liv. 14 s. 10 d.; cent vingt-cinq quintaux de bois, qui rendirent 3125 liv. Ces sommes réunies ne se montent qu'à 12,751,404 liv. 16 sols 10 deniers.

Quelques productions de la colonie passoient à la Martinique. Elle livroit ses sirops & quelques autres denrées aux Américains, de

de qui elle recevoit du bois, des bestiaux, des farines & de la morue; ses cotons à la Dominique qui lui fournissoit des esclaves; ses sucres à Saint-Eustache qui payoit en argent ou en lettres-de-change & en marchandises des Indes Orientales.

La vigilance des derniers administrateurs a mis quelques bornes à ces liaisons interlopes. Aussi-tôt se sont multipliés les navires François destinés à l'extraction des denrées. L'habitude en a conduit beaucoup dans la Guadeloupe proprement dite, à Saint-Charles de la Basse-terre, où se faisoient autrefois tous les chargemens, quoique ce ne soit qu'une rade foraine dont l'accès est difficile, & où le séjour est dangereux: mais un plus grand nombre se sont portés à la Pointe-à-Pitre.

C'est un port profond & assez sûr, placé à l'une des extrêmités de la Grande-Terre. Il fut découvert par les Anglois dans le tems qu'ils resterent les maîtres de la colonie; & ils s'occupoient du soin de lui donner de la salubrité, lorsque la paix leur arracha leur proie. La cour de Versailles suivit cette idée d'un vainqueur éclairé, & fit tracer, sans

délai, le plan d'une ville qui s'eſt accrue très-rapidement. La nature, les vents, le giſſement des côtes : tout veut que le commerce preſque entier d'une ſi belle poſſeſſion ſe concentre dans cet entrepôt. Il ne doit reſter à Saint-Charles que la réunion des beaux ſucres des Trois-Rivieres, & des cafés qui ſe récoltent dans les quartiers du Baillif, de Deshays, de Bouillante & de la Pointe-Noire. Cependant cette ville continuera à être le ſiege du gouvernement, puiſque c'eſt-là qu'eſt la force, que ſont les fortifications.

Si l'on en croyoit quelques obſervateurs, la colonie devroit s'attendre à décheoir. Sa partie, connue ſous le nom de Guadeloupe, & cultivée depuis très-long-tems, n'eſt pas, diſent-ils, ſuſceptible d'une grande amélioration. Ils aſſurent, d'un autre côté, que la Grande-Terre ne ſe ſoutiendra pas dans l'état floriſſant où un heureux haſard l'a portée. Ce vaſte eſpace, couvert preſque uniquement de ronces, il y a dix-ſept ou dix-huit ans, & qui fournit aujourd'hui les trois cinquiemes des richeſſes territoriales, n'a pas un bon ſol. Les ſucres y ſont d'une qualité très-inférieure. Privé de forêts, de roſées, & de rivieres, il

est exposé à de fréquentes sécheresses qui détruisent ses bestiaux & ses productions. Le tems ne fera qu'accroître ces calamités.

Nous sommes bien éloignés d'adopter ces inquiétudes; & l'on jugera des raisons de notre sécurité. Les fléaux d'une guerre malheureuse avoient comme anéanti la Guadeloupe. Mais à peine eut-elle subi un joug étranger en 1759, que ses cultivateurs se hâterent de relever les ruines de leurs manufactures pour profiter du haut prix que le conquérant mettoit à leurs productions. Les trois années qui suivirent la restitution furent employées à réédifier des bâtimens construits avec précipitation. Dans les années 1767 & 1768, les chemins de la colonie furent tous refaits, & l'on ouvrit une communication facile entre la Guadeloupe & la Grande-Terre, par le moyen de deux levées de trois mille toises chacune, qu'il fallut pratiquer dans des marais. Antérieurement & postérieurement à cette époque, furent érigées des fortifications considérables & plus de cent batteries sur les côtes. Ces travaux ont long-tems privé les terres d'une partie des bras destinés à les féconder. Actuellement que les esclaves sont

tous rendus à leurs atteliers, n'eſt-ce pas une heureuſe néceſſité que les denrées ſe multiplient?

La colonie a d'autres raiſons encore pour eſpérer des accroiſſemens rapides. Il lui reſte des terreins en friche, & ceux qui ſont déja cultivés ſont ſuſceptibles d'amélioration. Ses dettes ſont peu conſidérables. Avec moins de beſoins que les établiſſemens où la richeſſe a depuis long-tems multiplié les goûts & les deſirs, elle peut accorder davantage au progrès de ſes cultures. Les iſles Angloiſes continueront à lui fournir des eſclaves, ſi les navigateurs François ſe bornent toujours à lui en porter annuellement cinq ou ſix cens, comme ils l'ont fait. La réunion de ces circonſtances fait préſumer que la Guadeloupe arrivera bientôt d'elle-même au faîte de ſa proſpérité, ſans le ſecours & malgré les entraves du gouvernement.

XXXII. Meſures priſes par la France pour préſerver la Guadeloupe de l'invaſion.

Mais la France peut-elle s'aſſurer de jouir long-tems & tranquillement de cette poſſeſſion? Si l'ennemi qui attaqueroit la colonie ne vouloit que ravager la Grande-Terre, y enlever les eſclaves & les beſtiaux, il ſeroit impoſſible de l'en empêcher, ou même de

l'en punir, à moins qu'on ne lui opposât une armée. Le fort Louis, qui défend cette partie de l'établissement, n'est qu'un misérable fort à étoile, incapable d'une résistance un peu opiniâtre. Tout ce que l'on pourroit se promettre, ce seroit d'empêcher que la dévastation ne s'étendît plus loin. La nature du pays offre plusieurs positions plus heureuses les unes que les autres, pour arrêter sûrement un assaillant, quelle que soit sa valeur, quelles que soient ses forces. Il seroit donc obligé de se rembarquer, pour aller attaquer la Guadeloupe proprement dite.

Sa descente ne pourroit s'opérer qu'à la baie des Trois-Rivieres & à celle du Baillif; ou plutôt ces deux endroits seroient plus avantageux au succès de son entreprise, parce qu'ils l'approcheroient plus près que tous les autres du fort Saint-Charles de la Basse-Terre, & qu'ils lui présenteroient moins d'obstacles à surmonter.

Qu'il préfere de ces deux plages celle qu'il lui plaira, il ne trouvera en arrivant à terre, qu'un terrein couvert de bois, coupé de rivieres, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, qu'il faudra passer sous le feu

des partis François. Lorsque, par la supériorité de ses forces, il aura vaincu ces difficultés, il sera arrêté par la hauteur du grand Camp. C'est un plateau que la nature a entouré de la riviere du Gallion, & de ravines effroyables. L'art y a ajouté des parapets, des barbettes, des flancs, des embrâsures, pour donner à l'artillerie qu'on y a placée la meilleure direction qu'il étoit possible. Ce retranchement, quoique redoutable, doit être pourtant forcé. On ne présume pas qu'un général intelligent pût jamais se déterminer à laisser derriere lui un poste de cette nature. Ses convois seroient trop exposés, & il ne pourroit que difficilement se procurer tout ce qui est nécessaire pour ses opérations du siege du fort Saint-Charles.

Si ceux qui furent chargés les premiers de mettre en sûreté la Guadeloupe, eussent été gens de guerre, ou même simplement ingénieurs, ils n'auroient pas manqué de prendre la position qui se trouve entre la riviere de la grande Anse & celle du Gallion, pour leur point à fortifier. Leur place auroit eu du côté de la mer un front qui auroit renfermé un bassin capable de contenir une quarantaine

de navires, qui eût inquiété les vaisseaux ennemis au large, & qui eût été lui-même hors d'insulte. Ses fronts, du côté des rivieres de la Grande-Anse & du Gallion eussent été inaccessibles, étant assis sur le sommet de deux escarpemens fort roides. Le quatrieme front auroit été le seul attaquable, & il étoit aisé de le renforcer autant qu'on auroit voulu.

En se déterminant à la position actuelle du fort Saint-Charles, les ouvrages qu'on y construisit auroient dû au moins se flanquer, se défiler réciproquement de la mer & des hauteurs. Mais on s'éloigna si fort des bons principes, que les feux des fortifications furent tout-à-fait mal dirigés, que l'intérieur des ouvrages étoit vu à découvert de toutes parts, qu'on pouvoit battre les revètemens par le pied.

Tel étoit le fort Saint-Charles, lorsqu'en 1764 on voulut s'occuper du soin de le mettre en état de défense. Peut-être eût-il convenu de le raser, & de placer les nouvelles fortifications sur la position qu'on a indiquée. On se borna à revêtir d'ouvrages extérieurs le mauvais fort élevé par des mains mal habiles,

d'y ajouter deux bastions du côté de la mer; un bon chemin couvert qui regne tout autour avec des glacis, partie coupés & partie en pente douce; deux grandes places d'armes rentrantes, ayant chacune un bon réduit, & derriere elles de bonnes tenailles, avec caponnieres & poternes de communication au corps de la place; deux redoutes, l'une sur la prolongation de la capitale de l'une des deux places d'armes, & l'autre à l'extrêmité d'un excellent retranchement fait le long de la riviere du Gallion, & dont le terre-plein est défendu par le canon tiré d'un autre retranchement fait sur le sommet de l'escarpement du bord opposé de la même riviere; des fossés larges & profonds; une citerne & un magasin à poudre, à l'épreuve de la bombe; enfin, assez de souterrains pour loger le tiers de la garnison. Tous ces dehors bien entendus, ajoutés au fort, mettront un commandant actif & expérimenté, en état de soutenir avec deux mille hommes, un siege de deux mois, & peut-être davantage. Quoi qu'il en puisse être de la résistance qu'opposera la Guadeloupe aux attaques de ses ennemis, il est tems de s'occuper de Saint-Domingue.

Cette isle a cent soixante lieues de long. Sa largeur moyenne est à-peu-près de trente, & son circuit de trois cens cinquante ou de six cens, en faisant le tour des Anses. Elle est coupée dans toute sa longueur, qui va de l'est à l'ouest, par une chaîne de montagnes d'où l'on tiroit de l'or, avant que le continent de l'Amérique eût offert des mines infiniment plus riches. XXXIII. Courte description de l'isle de S. Domingue.

Le navigateur qui approche de la partie Espagnole n'apperçoit qu'un amas informe de terres entassées, couvertes d'arbres & découpées vers la mer par des baies ou des promontoires : mais il est dédommagé de cette vue peu riante par le parfum des fleurs d'acacia, d'oranger ou de citronnier que les vents de terre lui portent soir & matin du fond des bois.

La côte Françoise, quoique cultivée, n'offre pas un aspect beaucoup plus riant. C'est toujours un horizon semblable; ce sont par-tout les mêmes accidens, les mêmes cultures, les mêmes couleurs, les mêmes bâtimens. L'œil fatigué ne peut se reposer en aucun endroit, sans retrouver ce qu'il quitte; sans revoir ce qu'il a vu. Il n'y a que

la partie du nord, remplie de riches plantations, depuis l'océan jusqu'à la cime des collines, qui offre une perspective digne de quelque attention. Ce paysage est unique dans l'isle, sans être comparable à ceux de l'Europe où la nature & l'art sont bien plus féconds en beautés touchantes.

Les chaleurs sont toujours vives dans la plaine. Quoique la température des vallons dépende, en partie, de leur ouverture à l'est ou à l'ouest, on peut dire en général que l'air, humide & frais avant & après le coucher du soleil, y est embrasé dans la journée. La différence du climat n'est véritablement sensible que sur les montagnes. Le thermomètre y est à dix-sept degrés à l'ombre, lorsqu'à la même exposition, il est à vingt-cinq dans la plaine.

XXXIV. Des vagabonds François se refugient à S. Domingue.

L'Espagne occupoit, sans fruit comme sans partage, cette grande possession, lorsque des Anglois & des François qui avoient été chassés de Saint-Christophe, s'y réfugièrent en 1630. Quoique la côte septentrionale où ils s'étoient d'abord établis, fût comme abandonnée, ils sentirent que, pouvant y être inquiétés par leur ennemi commun, ils

voient se ménager un lieu sûr pour leur retraite. On jetta les yeux sur la Tortue, petite isle située à deux lieues de la grande ; & vingt-cinq Espagnols qui la gardoient, se retirèrent à la première sommation.

Les aventuriers des deux nations, maîtres absolus d'une isle qui avoit huit lieues de long sur deux de large, y trouvèrent un air pur, mais point de rivières & peu de fontaines. Des bois précieux couvroient les montagnes, des plaines fécondes attendoient des cultivateurs. La côte du Nord paroissoit inaccessible. Celle du Sud offroit une rade excellente, dominée par un rocher, qui ne demandoit qu'une batterie de canons pour défendre l'entrée de l'isle.

Cette heureuse position attira bientôt à la Tortue, une foule de ces gens qui cherchent la fortune ou la liberté. Les plus modérés s'y livrèrent à la culture du tabac, qui ne tarda pas à avoir de la réputation. Les plus actifs alloient chasser des bœufs sauvages à Saint-Domingue, dont ils vendoient les peaux aux Hollandois. Les plus intrépides armèrent en course, & firent des actions d'une témérité brillante, dont le souvenir durera long-tems.

Cet établissement alarma la cour de Madrid. Jugeant par les pertes qu'elle essuyoit déjà des malheurs qui la menaçoient, elle ordonna la destruction de la nouvelle colonie. Le général des Galions choisit pour exécuter sa commission, l'instant où la plupart des braves habitans de la Tortue étoient à la mer ou à la chasse. Il fit prendre ou passer au fil de l'épée, avec la barbarie qui étoit alors si familière à sa nation, tous ceux qu'il trouva isolés dans leurs habitations; & il se retira sans laisser de cargaison, persuadé que les vengeances qu'il venoit d'exercer, rendoient cette précaution inutile. Mais il éprouva que la cruauté n'est pas le meilleur garant de la domination.

Les aventuriers instruits de ce qui venoit de se passer à la Tortue, avertis en même-tems qu'on venoit de former à Saint-Domingue un corps de cinq cens hommes destiné à les harceler, sentirent qu'ils ne pouvoient éviter leur ruine, qu'en cessant de vivre dans l'anarchie. Aussi-tôt sacrifiant l'indépendance individuelle à la sûreté sociale, ils mirent à leur tête Willis, Anglois, qui s'étoit distingué dans cent occasions par sa prudence &

par sa valeur. Sous la conduite de ce chef, on reprit possession sur la fin de 1638, d'une isle qu'on avoit occupée pendant huit ans; & pour ne plus la perdre, on s'y fortifia.

Les François se ressentirent bientôt de la partialité de l'esprit national. Willis ayant attiré un assez grand nombre de ses compatriotes, pour être en état de donner la loi, traita les autres en sujets. C'est-là le progrès naturel de la domination. Ainsi se sont formées la plupart des monarchies. Des compagnons d'exil, de guerre ou de piraterie, se donnent un capitaine, & celui-ci ne tarde pas à s'ériger en maître. Il partage d'abord le pouvoir ou le butin avec les plus forts, jusqu'à ce que la multitude écrasée par le petit nombre, enhardisse le chef à s'emparer de toute la puissance; & la monarchie alors n'est plus que despotisme. Mais il faut des siècles & de grands états pour donner carrière à cette suite de révolutions. Une isle de seize lieues quarrées, n'est pas faite pour ne contenir que des esclaves. Le commandeur de Poinci, gouverneur général des isles du Vent, averti de la tyrannie de Willis, fit

partir sur le champ de Saint-Christophe quarante François qui en prirent cinquante autres à la côte de Saint-Domingue. Ils débarquèrent à la Tortue, & s'étant joints aux habitans de leur nation, ils sommèrent tous ensemble les Anglois de se retirer. Ceux-ci déconcertés par cet acte de vigueur inattendu, & ne doutant pas que tant de fierté ne fût soutenue par des forces plus nombreuses qu'elles ne l'étoient, évacuèrent l'isle pour n'y plus revenir.

L'Espagnol montra plus d'opiniâtreté. Les corsaires qui sortoient tous les jours de la Tortue, lui causoient des pertes si considérables, qu'il crut que sa tranquillité, sa gloire & ses intérêts exigeoient également qu'il la fit rentrer sous sa domination. Trois fois il réussit à s'en emparer, & trois fois il en fut chassé. Enfin elle resta en 1659 aux François, qui l'évacuèrent lorsqu'ils se virent solidement établis à Saint-Domingue, mais sans renoncer à sa propriété. Le gouvernement en a toujours tiré les bois nécessaires à ses constructions, au service de son artillerie, aux besoins de ses troupes,

jusqu'à ce qu'un ministre avide l'ait arrachée au fisc, pour en augmenter l'héritage de sa famille.

Cependant les progrès de ces aventuriers furent lents & ne fixèrent les regards de la métropole qu'en 1665. Ce n'est pas qu'on ne vit errer d'une isle à l'autre assez de chasseurs & de pirates : mais le nombre des cultivateurs qui étoient proprement les seuls colons, étoit excessivement borné. On sentoit la nécessité de les multiplier ; & le soin de cet ouvrage difficile fut confié à un gentilhomme d'Anjou, nommé Bertrand Dogeron.

XXXV. La cour de Versailles avoue ces hommes entreprenans, lorsque leur situation a pris de la stabilité, & leur donne un gouverneur.

Cet homme que la nature avoit formé pour être grand par lui-même, sans le secours, ou malgré les traverses de la fortune, avoit servi quinze ans dans le régiment de la Marine, lorsqu'en 1656 il passa dans le Nouveau-Monde. Avec les meilleures combinaisons, il échoua dans ses premières entreprises : mais la fermeté qu'il montra dans ses malheurs, donna plus d'éclat à sa vertu ; & les ressources qu'il eut l'habileté de se procurer, ajoutèrent à l'opinion qu'on

avoit de son génie. L'estime & l'attachement qu'il avoit inspiré aux François de Saint-Domingue & de la Tortue, engagèrent le gouvernement à le charger d'en diriger, ou plutôt d'en établir la colonie.

L'exécution de ce projet étoit remplie de difficultés. Il s'agissoit d'élever l'ordre social sur les ruines d'une féroce anarchie; de réduire le brigandage indépendant, sous l'autorité sainte & sévère des loix; de reproduire le sentiment de l'humanité dans des ames endurcies par l'habitude du crime; de substituer les instrumens innocens de l'agriculture aux armes destructives du meurtre; de résoudre à une vie laborieuse des barbares accoutumés à l'oisiveté, compagne des rapines; d'inspirer la patience à des hommes violens; la préférence des fruits lents d'un travail opiniâtre, à des jouissances rapides, obtenues d'un coup de main; le goût de la paix à la soif du sang; la crainte du péril à celui qui se plaisoit à le chercher; l'estime de la vie à celui qui la méprisoit; enfin le respect pour le privilège d'une compagnie exclusive formée en 1664 pour tous les établissemens François, à celui qui n'avoit jamais rien respecté,

respecté, & qui étoit en possession de traiter librement avec toutes les nations. Après avoir obtenu tous ces sacrifices; il falloit par les douceurs d'une administration chérie, attirer de nouveaux habitans dans une terre dont le climat étoit aussi décrié que la fertilité en étoit peu connue.

Dogeron espéra, contre l'opinion de tout le monde, qu'il réussiroit. L'habitude de vivre avec les hommes qu'il devoit gouverner, lui avoit appris les moyens les plus propres à les gagner: & ses lumieres n'en offroient à son ame honnête que de nobles & de justes. Les Flibustiers étoient déterminés à chercher des parages plus avantageux: il les retint, en leur cédant la part que sa place lui donnoit sur leur butin, en leur obtenant du Portugal des commissions pour courir sur les Espagnols, même après qu'ils eurent fait la paix avec la France. C'étoit l'unique moyen d'attacher à la patrie des hommes qui en fussent devenus les ennemis plutôt que de renoncer au pillage. Les boucaniers ou les chasseurs qui ne souhaitoient que des ressources pour former des habitations, trouvoient dans sa bourse des avances sans intérêt, ou bien en obtenoient

par son crédit. Pour les cultivateurs qu'il chérissoit par préférence à tous les autres colons, il les fécondoit par tous les encouragemens qui dépendoient de son industrieuse activité.

Ces changemens heureux n'avoient besoin que de prendre de la consistance. Le sage gouverneur imagina que des femmes pouvoient seules cimenter à jamais le bonheur des hommes & la prospérité de la colonie, par les doux plaisirs qui amenent la population. Cette idée étoit naturelle. Mais quelles devoient être les femmes dont on pouvoit se promettre des effets aussi doux ! Des femmes nées de parens honnêtes & bien élevées, des femmes sages & laborieuses; des femmes qui devinssent un jour dignes épouses & tendres meres. La disette absolue d'un sexe, dans le nouvel établissement, condamnoit l'autre au célibat. Dogeron songea à remédier à cette espece d'indigence qui est la plus cruelle à supporter, & qui précipite l'homme dans la mélancolie & dans le dégoût d'une vie qui manque pour lui de l'attrait le plus puissant. La métropole lui fit passer cinquante jeunes personnes qu'on

n'obtint qu'au plus haut prix. Bientôt après il en reçut un pareil nombre qui furent obtenues à des encheres encore plus fortes. Elles furent vendues comme des esclaves, & achetées comme une marchandise ordinaire. Ce fut l'argent & non le choix de leur cœur qui décida de leur destinée. Qu'attendre d'unions ainsi contractées ? Cependant c'étoit la seule voie de satisfaire la passion la plus impétueuse sans entraîner des querelles, & de propager le sang des hommes sans le verser. Tous les habitans s'attendoient à voir arriver de leur patrie des compagnes qui viendroient adoucir & partager leur sort. Ils furent trompés dans leur espérance. On ne leur envoya plus que des filles de joie, de viles & méprisables créatures qui s'embarquèrent avec tous les vices de l'ame & du corps attachés à une abjecte condition dont elles étoient bien éloignées de rougir, puisqu'elles ne montrerent aucune répugnance à s'engager pour trois ans au service des hommes. Cette maniere de purger la métropole en infectant la colonie, entraîna de si grands désordres, qu'on supprima un remede funeste, mais sans subvenir au besoin qu'il

devoit appaiser. Par cette négligence, Saint-Domingue perdit un grand nombre de braves gens que l'inquiétude éloigna de ses bords, & un accroissement de population qu'auroient pu lui procurer les colons qui lui restoient fideles. La colonie s'est long-tems ressentie, & se ressent peut-être encore d'une faute si capitale.

Cette erreur n'empêcha pas que Dogeron dans le court espace de quatre ans, ne portât à quinze cens le nombre des cultivateurs qu'il avoit trouvé à quatre cens. Ses succès augmentoient tous les jours, lorsqu'il les vit arrêtés en 1670 par un soulevement dont l'incendie embrâsa la colonie entiere. Personne ne lui imputa le malheur d'un événement où il n'avoit pas en effet la moindre part.

Lorsque cet homme vertueux fut nommé par la cour de France au gouvernement de la Tortue & de Saint-Domingue, il ne réussit à faire connoître son autorité, qu'en laissant espérer que les ports qui lui alloient être soumis ne seroient pas fermés aux étrangers. Cependant, avec l'ascendant qu'il prit sur les esprits, il établit peu-à-peu dans sa

colonie, le privilege exclusif de la compagnie, qui parvint à négocier enfin sans concurrens. Mais sa prospérité la rendit injuste au point qu'elle vendoit ses marchandises deux tiers de plus qu'on ne les avoit payés jusqu'alors aux Hollandois. Un monopole si destructif souleva les habitans. Ils prirent les armes, & ne les mirent bas, après un an de trouble, qu'à condition que tous les vaisseaux François auroient la liberté de trafiquer avec eux, en payant à la compagnie cinq pour cent d'entrée & de sortie. Dogeron qui étoit l'auteur de l'accommodement, saisit cette circonstance pour se procurer deux bâtimens, destinés en apparence à porter ses récoltes en Europe ; mais qui réellement étoient plus à ses colons qu'à lui. Chacun y embarquoit des denrées pour un fret modique. Au retour, le généreux gouverneur faisoit étaler la cargaison à la vue du public. Tous y prenoient ce dont ils avoient besoin, non-seulement au prix de l'achat primitif, mais à crédit, sans intérêt, & même sans billet. Dogeron avoit imaginé qu'il leur donneroit de la probité, de l'élévation, en se contentant de leur promesse verbale pour toute

sûreté. Il fit voir par cette conduite que le cœur humain lui étoit bien connu. Celui que vous avez avili à ses propres yeux par de la méfiance, n'ayant rien à perdre dans votre esprit, ne se fera aucun scrupule de se montrer dans l'occasion, fourbe, lâche, traître, imposteur tel qu'il est, ou même peut-être tel qu'il n'est pas, mais tel qu'il sait que vous l'avez jugé; tandis que celui auquel vous avez témoigné de l'estime, ne se dégradera point s'il le méritoit, ou se piquera d'honneur s'il ne le méritoit pas. Supposer aux hommes des vertus ou des vices, c'est souvent un moyen de leur en donner. La mort surprit en 1675 Dogeron au milieu de ces soins paternels.

Ministres & dépositaires de l'autorité royale, au lieu de ces longues & inutiles instructions, dressées par des commis aussi ignorans qu'avides, & remises à ceux que vous préposez à l'administration des colonies, qui ne les ouvrent que pour les mépriser; faites écrire pour leur usage la vie de Dogeron, & qu'elle finisse par ces mots : AYEZ LES VERTUS DE CET HOMME, ET CONFORMEZ VOTRE CONDUITE A LA SIENNE.

O Dogeron ! ta cendre inhonorée repose dans quelque endroit peut-être inconnu de Saint-Domingue ou de la Tortue. Mais si ta mémoire s'est éteinte dans ces contrées ; si ton nom transmis des peres aux enfans ne s'y prononce pas avec attendrissement, les neveux des colons que tu rendis heureux par tes talens, ton désintéressement, ton courage, ta patience & tes travaux, sont des ingrats qui ne méritent pas d'autres gouverneurs que la plupart de ceux qu'on leur envoye.

Dogeron laissa pour tout héritage des exemples patriotiques à suivre, des vertus humaines & sociales à cultiver. Pouancey lui succéda : mais avec les qualités de son oncle, il ne fut pas aussi grand, parce qu'il marcha sur ses traces par esprit d'imitation plutôt que par caractère. Cependant la multitude qui ne fait pas ces distinctions, n'accorda guere moins de confiance à l'un qu'à l'autre ; & ils eurent tous deux la gloire & le bonheur de donner une forme & de la stabilité à la colonie, sans loix & sans soldats. Leur sens naturel & leur droiture reconnue terminoient à la satisfaction de tout le monde ;

les différends qui s'élevoient entre les particuliers ; & l'ordre public étoit maintenu par cette autorité que prend naturellement le mérite personnel.

Une constitution si sage ne pouvoit durer. Il falloit trop de vertu pour la perpétuer. On s'apperçut en 1685 que tous les liens se relâchoient : & l'on tira de la Martinique, où la police avoit déja pris de bonnes racines, deux administrateurs qui furent chargés d'établir la regle & la subordination à Saint-Domingue. Ces législateurs assurerent l'ouvrage de la civilisation, en formant des tribunaux de justice en différens quartiers, sous la révision d'un conseil supérieur qui fut érigé au petit Goave. Cette jurisdiction devenant trop étendue avec le tems, on créa en 1701 un semblable tribunal au cap François, pour la partie du Nord.

Toutes ces innovations pouvoient éprouver des difficultés. Il étoit à craindre que les chasseurs & les corsaires qui formoient le gros de la population, ennemis du frein qu'on mettoit à leur licence, ne se retirâssent chez les Espagnols & à la Jamaïque, où l'offre séduisante de grands avantages sembloit les

appeller. Les cultivateurs eux-mêmes y étoient comme attirés, par le dégoût que leur donnoit le vil prix de leurs productions, dont le commerce étoit chargé d'entraves continuelles. On gagna les premiers à force de caresses, & les seconds par la perspective d'un changement dans leur situation, qui étoit vraiment désespérée.

Les cuirs, fruit unique des courses des boucaniers, avoient été le premier objet d'exportation de Saint-Domingue. La culture y ajouta depuis le tabac qui trouvoit un débit avantageux chez toutes les nations. Il fut bientôt gêné par une compagnie exclusive. On la supprima, mais inutilement pour la vente du tabac, puisqu'elle fut mise en ferme. Les habitans espérant pour prix de leur soumission, quelque faveur du gouvernement, offrirent au roi de lui donner, affranchi de tous frais, même de celui du fret, le quart de tout le tabac qu'ils enverroient dans le royaume, à condition qu'ils auroient la disposition libre des trois autres quarts. Ils prouvoient que cette voie apporteroit au fisc plus de revenu que les quarante sols pour cent qu'il retiroit du fermier. Des intérêts

particuliers firent rejetter une ouverture si raisonnable.

Dans ces circonstances, je suis toujours étonné de la patience des opprimés. Je me demande pourquoi ils ne se rassemblent pas tous; & se transportant chez l'homme du ministere qui les gouverne, ils ne lui disent pas; « Nous sommes las d'une autorité qui » nous vexe. Sortez de notre contrée, & » allez dire à celui que vous représentez ici » que nous ne sommes pas des rebelles, parce » que c'est contre un bon roi qu'on se ré- » volte, & qu'il n'est qu'un tyran contre » lequel nous avons le droit de nous soulever. » Ajoutez que s'il est jaloux de posséder une » contrée déserte, il sera bientôt satisfait: » car nous sommes tous résolus à périr, » plutôt que de vivre plus long-tems mal- » heureux sous une administration injuste ». Le colon ne prit pas le parti du désespoir: mais dans son dépit, il tourna heureusement son activité vers la culture de l'indigo & du cacao. Le coton le tenta par des richesses que cette plante avoit données aux Espagnols dans les premiers tems: mais il s'en dégoûta bientôt, on ne sait pour quelle raison, &

l'abandonna au point que quelques années après, on ne voyoit pas un ſeul cotonnier ſur pied.

Juſqu'alors les travaux avoient été faits par les engagés, & par les plus pauvres des habitans. Des expéditions heureuſes ſur les terres des Eſpagnols, procurèrent quelques nègres. Leur nombre fut un peu groſſi par deux ou trois vaiſſeaux François, & beaucoup plus par les priſes qu'on fit ſur les Anglois durant la guerre de 1688, par une deſcente à la Jamaïque, d'où l'on en enleva trois mille en 1694. C'étoient des inſtrumens ſans leſquels on ne pouvoit entreprendre la culture du ſucre : mais ils ne ſuffiſoient pas. Il falloit des richeſſes pour élever des bâtimens, pour ſe procurer des uſtenſiles. Le gain que firent quelques habitans avec les Flibuſtiers, dont les expéditions étoient toujours heureuſes, les mit en état d'employer les eſclaves. On ſe livra donc à la plantation de ces cannes, qui font paſſer l'or du Mexique aux mains des nations qui n'ont au lieu de mines que des terres fécondes.

Cependant la colonie qui, même en ſe dépeuplant d'Européens, avoit fait au milieu XXXVI. Le miniſtère forme

une compagnie pour la partie du Sud de S. Domingue.

des ravages qui précédèrent la paix de Rifwich, quelques progrès au Nord & à l'Oueft, n'étoit rien au Sud. Cette partie ne comptoit pas cent habitans tous logés fous des hutes, & tous miférables. Le gouvernement n'imagina pas de meilleur moyen pour tirer quelque avantage d'un fi grand terrein, que d'en accorder en 1698 pour un demi-fiecle, la propriété à une compagnie qui prit le nom de Saint-Louis.

Elle s'engagea fous peine de voir fon octroi annullé, à former une caiffe de douze cens mille livres; à tranfporter, dans les cinq premières années, fur l'étendue de fa conceffion, quinze cens blancs & deux mille cinq cens noirs; cent des premiers, deux cens des feconds, chacune des années fuivantes. On la chargeoit de diftribuer des terres à tous ceux qui en demanderoient. Chacun felon fes befoins & fes talens, devoit obtenir des efclaves payables en trois ans, les hommes à raifon de fix cens francs, les femmes pour quatre cens cinquante livres. Le même crédit étoit accordé pour les marchandifes.

A ces conditions, le privilège affuroit à la nouvelle fociété le droit d'acheter & de

vendre exclusivement dans tout le territoire qui lui avoit été abandonné, mais seulement aux prix établis dans les autres quartiers de l'isle. Encore cette dépendance onéreuse au colon étoit-elle adoucie par la liberté qui lui restoit de prendre où il voudroit toutes les choses dont on le laisseroit manquer, & de payer avec ses denrées ce qu'il auroit acheté.

Le monopole se détruit par son avidité même. C'est un torrent qui se perd dans les gouffres qu'il creuse. La compagnie de Saint-Louis est une preuve de fait ajoutée à cent autres, pour confirmer le vice & l'abus des sociétés exclusives. Elle fut ruinée par les infidélités, par les profusions de ses agens, sans que le territoire confié à ses soins profitât de tant de pertes. Ce qui s'y trouva de culture, de population, lorsqu'elle remit en 1720 ses droits au gouvernement, étoit pour la plus grande partie l'ouvrage des interlopes.

XXXVII. Malgré les calamités qu'elle éprouve, la colonie de S. Domingue devient le plus bel établisse-

C'est durant la longue & sanglante guerre ouverte pour la succession d'Espagne, que s'étoit opéré ce commencement de bien. Il sembloit devoir faire de rapides progrès, avec la tranquillité que la paix d'Utrecht rendit aux nations. Une de ces calamités

ment du Nouveau-Monde.

que les hommes ne peuvent prévoir, recula de si belles espérances. Tous les cacaoyers de la colonie périrent en 1715. Dogeron avoit planté les premiers en 1665. Ils s'étoient multipliés avec le tems, sur-tout dans les gorges des montagnes du côté de l'ouest. On voyoit des habitations où il y en avoit jusqu'à vingt mille; de sorte que quoique le cacao ne se vendit que 5 sols la livre, il étoit devenu une source abondante de richesses.

Des cultures importantes compensoient cette perte avec usure, lorsqu'un spectacle des plus affligeans consterna la colonie entière. Un assez grand nombre de ses habitans, qui avoient consacré vingt ans d'un travail continuel sous un ciel brûlant, à se préparer une vieillesse heureuse dans la métropole, y étoient passés avec une fortune suffisante pour payer leurs dettes & pour acquérir des terres. Leurs denrées leur furent payées en billets de banque, qui périrent dans leurs mains. Ce coup accablant les força à retourner pauvres dans une isle d'où ils étoient sortis riches, & les réduisit à demander, dans un âge avancé, de l'occupation aux mêmes gens qui avoient été autrefois à leur service.

La vue de tant d'infortunés inſpira un grand éloignement pour la compagnie des Indes qu'on rendoit reſponſable de ces calamités. Cette averſion, née de la compaſſion ſeule, ne tarda pas à ſe changer en une haine profonde; & ce ne fut pas ſans de grands motifs.

Depuis leur établiſſement, les colonies Françoiſes recevoient leurs eſclaves des mains du monopole, & en recevoient par conſéquent fort peu & à un prix exorbitant. Réduit en 1713, à l'impoſſibilité de continuer ſes opérations languiſſantes, le privilège aſſocia lui-même à ſon commerce les négocians particuliers, ſous la condition qu'ils lui paieroient quinze livres pour chaque noir qu'ils porteroient aux iſles du Vent, & trente pour ceux qu'ils introduiroient à Saint-Domingue. Cette nouvelle combinaiſon fut ſuivie d'une telle activité, que le gouvernement commença enfin à ſe détacher de l'excluſif, en conférant, en 1716, la traite de Guinée aux ports de Rouen, de Bordeaux, de Nantes & de la Rochelle. Il devoit leur en coûter deux piſtoles pour chaque eſclave qui arriveroit en Amérique: mais les denrées qui proviendroient de la vente de ces mal-

heureux étoient déchargées de la moitié des droits auxquels les autres productions étoient asservies.

On commençoit à sentir le bien qu'alloit produire cette liberté, toute imparfaite qu'elle étoit, puisqu'elle se bornoit à quatre rades ; lorsque Saint-Domingue fut encore condamné à recevoir ses cultivateurs de la compagnie des Indes, qui n'étoit même obligée de lui en fournir que deux mille chaque année. En vérité, on ne sait ce qui doit le plus étonner dans le cours des événemens rélatifs au Nouveau-Monde, ou de la rage des premiers conquérans qui le dévastèrent, ou de la stupidité des gouverneurs qui, par une suite de réglemens insensés, semblent s'être proposé, ou d'en perpétuer la misère, ou de l'y replonger lorsqu'il se promettoit d'en sortir.

Ce fut en 1722 qu'arrivèrent dans la colonie les agens d'un corps odieux. Les édifices qui servoient à leurs opérations, furent réduits en cendres. Les vaisseaux qui leur arrivoient d'Afrique, ou ne furent pas reçus dans les ports, ou n'eurent pas la liberté d'y faire leurs ventes. Le gouverneur général qui voulut s'opposer à une licence excitée par l'abus

l'abus de l'autorité, vit méprifer des ordres qui n'étoient pas foutenus de la force; il fut même arrêté. Toutes les parties de l'ifle retentiffoient de cris féditieux & du bruit des armes. On ne fait où ces excès auroient été pouffés, fi le gouvernement n'avoit eu la modération de céder. Pour cette fois, les peuples ne furent point châtiés du délire de celui qui les gouvernoit; & le duc d'Orléans montra bien, dans cette circonftance, qu'il n'étoit point un homme ordinaire, en s'avouant lui-même coupable d'une rebellion qu'il avoit excitée par une inftitution vicieufe, & qui auroit été févérement punie fous un adminiftrateur moins éclairé ou moins modéré. Après deux ans de troubles & de confufion, les inconvéniens qu'entraîne l'anarchie, ramenèrent les efprits à la paix; & la tranquillité fe trouva rétablie, fous les remèdes violens de la rigueur.

Depuis cette époque, jamais colonie ne mit fi bien le tems à profit que Saint-Domingue. Ses pas vers la profpérité furent prompts & foutenus. Les deux guerres malheureufes qui troublèrent fes mers, ne firent qu'en comprimer le reffort. Sa force s'en accrut;

son action en devint plus rapide. La plaie se referme bientôt, lorsque la constitution du corps n'est pas altérée. Beaucoup de maladies ne sont dans l'état & dans l'animal que des espèces de remèdes qui dissipent les humeurs vicieuses, & restituent une vigueur nouvelle à un tempérament robuste. Les indispositions funestes à l'un & à l'autre, ce sont celles qui, étant lentes, les tiennent dans un mal-aise habituel & les conduisent imperceptiblement au tombeau. Mais après que celles qui sont vives ont causé une crise violente, le délire cesse, la foiblesse se passe; & il s'établit, avec le recouvrement de la force, un mouvement uniforme & régulier qui promet à la machine une longue durée. Ainsi la guerre semble renforcer & soutenir le caractère national chez plusieurs peuples de l'Europe, que la prospérité du commerce & les jouissances du luxe pourroient énerver & corrompre. Les pertes énormes qui suivent presque également la victoire & les défaites, laissent place à l'industrie & raniment le travail. Les nations refleurissent, pourvu que le gouvernement veuille seconder leur pente, plutôt que de diriger leur marche. Ce principe

est sur-tout applicable à la France, qui ne demande pour prospérer, qu'un champ ouvert à l'activité de ses habitans. Par-tout où la nature leur laisse une libre carrière, ils réussissent à lui donner tout son essor. Saint-Domingue a singuliérement éprouvé tout ce que peut un sol heureux, une position avantageuse, entre les mains des François.

XXXVIII. Etablissemens formés dans la partie du Sud de S. Domingue.

La partie du Sud, occupée par cette nation, s'étend actuellement depuis la Pointe-à-Pitre jusqu'au cap Tiburon. A l'époque de leurs conquêtes dans le Nouveau-Monde, les Espagnols avoient bâti sur cette côte deux grandes bourgades qu'ils abandonnèrent dans des jours moins brillans. La place qu'on laissoit vuide ne fut pas d'abord remplie par les François qui devoient craindre le voisinage de San-Domingo, où étoient concentrées les principales forces de la puissance sur la ruine de laquelle ils s'élevoient. Leurs corsaires, qui s'assembloient ordinairement dans la petite isle à Vache, pour courir sur les Castillans, & pour y partager le butin qu'ils avoient fait, enhardirent quelques cultivateurs à commencer, en 1673, un petit établissement dans le continent. Presque aussi-tôt

détruit, il ne fut repris qu'assez long-tems après. La compagnie établie pour l'affermir & pour l'étendre, remplit mal ses obligations. Il dut ses progrès aux Anglois de la Jamaïque & aux Hollandois du Curaçao, qui, s'étant avisés d'y porter des esclaves, retiroient seuls les productions d'un sol, que seuls ils mettoient en valeur. Ce ne fut qu'en 1740 que les négocians de la métropole ouvrirent les yeux. Depuis cette époque, ils ont un peu fréquenté cette partie de la colonie, malgré les vents qui en rendent souvent la sortie longue & difficile.

Le quartier, qui est à l'Est de tous les autres établissemens, se nomme Jacmel. Il est formé par trois paroisses qui occupent trente-six lieues de côte, sur une profondeur médiocre & très-inégale. Ce vaste espace est rempli par cent-soixante caféyères, soixante-deux indigoteries, & soixante cotonneries. La plupart de leurs cultivateurs sont pauvres, & ne peuvent jamais devenir bien riches. Un terrein généralement montueux, pierreux, exposé aux sécheresses, leur défend d'aspirer à l'opulence. Cette ambition n'est permise qu'à ceux qui partagent la plaine de Jacmel. Il y a vingt

habitations très-vastes, dont dix seulement sont arrosées, quoique toutes soient susceptibles de cet avantage : c'est-là que, dans un sol usé, on fait de l'indigo qui demanderoit des terres vierges. Lorsque les bras & les autres moyens d'une grande exploitation ne manqueront plus, on lui substituera le sucre, qui réussit, aussi-bien qu'on puisse le desirer, dans la seule plantation où on ait commencé à le cultiver.

Aquin a quinze lieues sur le rivage de la mer, & trois, quatre, quelquefois six lieues dans l'intérieur des terres. Cet établissement compte quarante plantations en indigo, vingt en café & neuf en coton. Ses montagnes, moins élevées que celles qui les joignent, ne jouissent par cette raison que de peu de sources, que de peu de pluies, & ne promettent qu'une grande abondance de coton qu'on leur demandera quelque jour sans doute. Pour ce qui concerne ses plaines, elles furent autrefois assez florissantes : mais les sécheresses, qui ont graduellement augmenté à mesure que le pays s'est découvert, ont de plus en plus diminué la quantité & la qualité de l'indigo qui faisoit toute leur richesse. Cette plante,

qui laiſſe la terre preſqu'habituellement expoſée aux ardeurs d'un ſoleil brûlant, doit être remplacée par le ſucre qui la tiendra couverte dix-huit mois de ſuite, & y conſervera long-tems les moindres fraîcheurs. Déja, quatre habitans des plus aiſés ont fait ce changement dans leurs plantations. La nature du ſol permet à vingt-cinq colons de ſuivre cet exemple; & ils s'y détermineront ſans doute, lorſqu'ils en auront acquis les moyens, lorſque les eaux de la rivière Serpente auront été ſagement diſtribuées. Dans l'état actuel des choſes, toutes les productions du quartier ſe réuniſſent dans un ſeul bourg très-enfoncé dans les terres. L'impoſſibilité de les tranſporter ſur la côte dans la ſaiſon des pluies, les frais indiſpenſables pour les y voiturer dans les tems même les plus favorables, avoient fait imaginer de former cet entrepôt ſur les bords d'une baie profonde où l'on embarque les denrées. Mais cette poſition n'offre pas un arpent de terre qu'on puiſſe cultiver; mais on n'y trouve point d'eau potable; mais les eaux ſtagnantes de la mer y corrompent l'air. Ces raiſons ont fait perdre de vue un projet, dont les inconvéniens ſurpaſſoient les avantages.

Saint-Louis eſt une eſpèce de bourgade qui, quoique bâtie au commencement du ſiècle, n'a qu'une cinquantaine de maiſons. Un très-bon port, même pour les vaiſſeaux de ligne, décida cet établiſſement. Sur un iſlet ſitué à l'entrée de la rade, on éleva des fortifications conſidérables qui, en 1748, furent détruites par les Anglois, & qui depuis n'ont pas été rétablies. Le territoire de ce quartier s'étend cinq à ſix lieues ſur la côte. Ses montagnes, encore couvertes de bois d'acajou, ſont la plupart ſuſceptibles de culture; ſa plaine inégale offre quelquefois un ſol fertile, & ſes nombreux marais peuvent être deſſéchés. On n'y compte que vingt cafeyères, quinze indigoteries, ſix cotonneries & deux ſucreries. Cette dernière production réuſſiroit dans dix ou douze plantations, ſur-tout ſi elles étoient arroſées par les eaux de la rivière Saint-Louis, comme on le croit très-praticable.

Cavaillon n'occupe que trois lieues ſur les bords de l'océan. C'eſt une grande gorge qui s'étend huit ou neuf lieues dans les terres. Elle eſt partagée par une aſſez grande rivière qui, malheureuſement dans les groſſes pluies,

ſe répand au loin & cauſe ſouvent de grands malheurs. A deux lieues de ſon embouchure est un petit bourg où arrivent les navires & où ils chargent les denrées que fourniſſent vingt plantations de café, dix d'indigo, ſix de coton & dix-ſept de ſucre. Le nombre des dernières pourroit être aiſément doublé dans une plaine qui a cinq ou ſix mille quarreaux d'étendue : mais les trois les plus floriſſantes de celles qui exiſtent ont à peine atteint la moitié de leur culture ; & les autres ne donnent qu'un foible produit & de mauvaiſe qualité. Les montagnes, quoique couvertes d'une terre excellente, ne rempliſſent pas le vuide. Les conceſſions que le gouvernement y a faites reſteront incultes, juſqu'à ce qu'on ait pratiqué des chemins pour l'extraction des denrées. Cette entrepriſe, qui eſt au-deſſus des moyens des habitans, devoit être exécutée par les troupes. L'oiſiveté & des marais infects ont engourdi juſqu'ici les ſoldats, les ont fait périr ſur les rivages de la mer : la fraîcheur des lieux élevés, l'air pur qu'on y reſpire, un travail modéré, l'aiſance dont il ſeroit juſte de les faire jouir : toutes ces cauſes réunies ne les maintiendroient-elles

pas dans leurs forces naturelles, n'assureroient-elles pas leur conservation ?

La plaine du fonds de l'Isle-à-Vache, contient vingt-cinq mille quarreaux d'un sol excellent par-tout, à l'exception de quelques parties que les torrens ont couvertes de gravier, & d'un petit nombre de marais, dont le desséchement ne seroit pas difficile. Il s'y est successivement formé quatre-vingt-trois sucreries, & l'on peut y en établir encore environ cinquante. Celles qui existent n'ont guère qu'un tiers de leur domaine en valeur; & cependant elles donnent une immense quantité de sucre brut. Qu'on juge de ce que le territoire entier en fourniroit, s'il étoit convenablement exploité. On pourroit compter sur un produit d'autant plus régulier, que les pluies manquent moins souvent dans ce quartier que dans les autres, & que trois rivières qui y coulent, s'offrent pour ainsi dire d'elles-mêmes, pour l'arrosement de toutes les plantations.

Le sucre & l'indigo qui croissent dans la plaine; le café & le coton qui descendent des montagnes : tout est porté à la ville des Cayes, formée par près de quatre cens

maiſons, toutes enfoncées dans un terrein marécageux, & la plupart environnées d'une eau croupiſſante. L'air qu'on reſpire dans ce ſéjour, manque également de reſſort & de ſalubrité.

Cet entrepôt a été comme jetté ſans réflexion dans l'enfoncement d'une rade qui n'a que trois paſſes, dont la profondeur, inſuffiſante en elle-même, diminue encore tous les jours. Le mouillage y eſt fort reſſerré, & ſi dangereux durant l'équinoxe, que les bâtimens qui s'y trouvent alors, périſſent très-ſouvent. La grande quantité de vaſe qu'y dépoſent les eaux de la ravine du ſud, s'accroît au point que dans vingt ans, on n'y pourra plus entrer. Le canal, formé par le voiſinage de l'Iſle-à-Vache, n'y ſert qu'à gêner la ſortie des navigateurs. Ses anſes ſont le repaire des corſaires de la Jamaïque. C'eſt-là que croiſant ſans voiles & voyant ſans être vus, ils ont toujours l'avantage du vent, ſur des bâtimens auxquels la force & le lit conſtant des vents, ne permettent pas de paſſer au-deſſus de l'iſle. S'il étoit poſſible que des vaiſſeaux de guerre relâchaſſent dans ce mauvais port, l'impoſſibilité de vaincre cet

obſtacle & celui des courans, pour gagner le vent de l'iſle, les forceroit de ſuivre la route des navires marchands. Ainſi, doublant la pointe de Labacou, l'un après l'autre, à cauſe des bas fonds, ces vaiſſeaux, qui ſe trouveroient entre la terre & le feu de l'ennemi, avec le déſavantage du vent, ſeroient infailliblement détruits par une eſcadre inférieure.

La mauvaiſe température de la ville, le vice de ſa rade ont fait deſirer à la cour de Verſailles que les affaires qui s'y traitent, ſe portaſſent à Saint-Louis. Ses efforts ont été inutiles, & ils devoient l'être; parce qu'il eſt tout ſimple que les échanges s'établiſſent dans l'endroit qui produit & conſomme davantage. S'obſtiner à contrarier encore cet ordre de choſes preſcrit par la nature, ce ſeroit retarder en pure perte les progrès d'un bon établiſſement. Les caprices même de l'induſtrie méritent l'indulgence du gouvernement. La moindre inquiétude du négociant le conduit à la défiance. Les raiſonnemens politiques & militaires ne peuvent rien contre ceux de l'intérêt. Le commerce ne proſpere que dans un terrein qu'il a choiſi lui-même. Tout genre de contrainte l'effraie.

Ce que le ministere de France peut raisonnablement se proposer, c'est de retirer les tribunaux de Saint-Louis, qui n'est & ne sera jamais rien, pour les donner aux Cayes, où la population & les productions, déja considérables, doivent beaucoup augmenter; c'est de former un lit à une ravine dont les débordemens furieux causent souvent des ravages inexprimables; c'est de purifier & de fortifier un peu la ville. On feroit l'un & l'autre, en creusant tout autour un fossé, dont les déblais serviroient à combler les lagons intérieurs. Le sol, exhaussé par ce travail, se dessécheroit lui-même. L'eau de la riviere, qu'on feroit couler par une pente naturelle dans ce fossé profond, mettroit la ville, avec le secours de quelques fortifications, à l'abri des entreprises des corsaires, assureroit même une défense momentanée, qui donneroit les moyens de capituler devant une foible escadre.

On peut, on doit aller plus loin. Pourquoi ne pas donner un port factice à un entrepôt important, qui bientôt se trouvera bouché? Les navires marchands, qui vont chercher un asyle à la baie des Flamands, située à deux

lieues au vent des Cayes, semblent y avoir désigné d'avance le havre dont cette ville a besoin. Ce port peut contenir un grand nombre de vaisseaux, même de guerre, à l'abri de tous les vents; il leur offre plusieurs carenages; il leur permet de doubler au vent de l'Isle-à-Vache, & de conserver avec la ville un cabotage qui, protégé par des batteries bien distribuées, seroit respecté de tous les corsaires. Un seul inconvénient diminue la faveur de cette position. C'est que la qualité du fonds & le calme de la mer, y rendent la piquure des vers plus commune qu'ailleurs, & plus dangereuse pour les vaisseaux.

L'Abacou est une péninsule que l'abondance & la qualité de son indigo, rendirent autrefois florissante. Depuis que cette plante vorace a détruit tout principe de végétation, sur les petites collines très-multipliées de ce quartier, on ne cultive avec quelques succès que les bords de la mer, enrichis de la dépouille des terres supérieures. Cette dégradation a déterminé un assez grand nombre de colons à porter ailleurs leur activité. Ceux qui par habitude ou par raison ont persévéré dans leurs plantations, se sont agrandis de tout ce qui étoit

à leur bienféance. Ils fe foutiennent encore en laiffant repofer une partie de leur héritage, pendant que l'autre eft mife en valeur: mais cette reffource n'eft pas ce qu'elle feroit en Europe. C'eft l'opinion des habitans eux-mêmes, qui dirigent leur induftrie vers le fucre, autant que leur fortune & leur crédit le leur permettent.

C'eft fur les hauteurs défrichées, épuifées de ce quartier, qu'il conviendroit de multiplier les troupeaux. Le gouvernement s'eft mépris, lorfqu'il a concédé des montagnes, fous la condition qu'on les couvriroit de bêtes à corne. Outre qu'il n'étoit pas raifonnable d'employer en pâturages des terres vierges, qu'on pouvoit rendre plus productives pour l'état; il étoit impoffible d'efpérer que des hommes entreprenans fe feroient pafteurs, lorfqu'ils pouvoient tirer un meilleur parti de leur attelier, à quelque culture qu'ils l'employaffent. On peut même affurer que les beftiaux feront toujours infiniment rares à Saint-Domingue, même dans les lieux qui ne peuvent pas avoir une autre deftination, tout le temps que le monopole des boucheries fubfiftera dans la colonie.

Les Côteaux occupent environ dix lieues de rivage, ſur une profondeur de deux juſqu'à cinq lieues. Par-tout on trouve de petites anſes où le débarquement eſt facile, ſans qu'aucune offre un abri ſûr contre les mauvais tems. Le quartier contient vingt-quatre cafeyères, trois cotonneries, ſoixante-ſix indigoteries. Cette derniere production y a moins diminué en quantité, y a moins dégénéré en qualité qu'ailleurs, avantages qu'il faut attribuer à la nature & à la diſpoſition du terrein. Cependant le tems ne paroît pas éloigné où les bords de la mer verront s'élever quatorze ou quinze ſucreries, ſur les débris de la culture ancienne. L'habitude & la facilité d'obtenir des eſclaves par des liaiſons interlopes, rendront la révolution facile.

Tiburon, qui a douze lieues d'étendue ſur les bords de la mer, & deux, trois, quatre dans l'intérieur des terres, termine la côte. La rade de ce cap n'offre pas un abri ſuffiſant contre les tempêtes: mais des batteries bien placées en peuvent faire un lieu de retraite & de protection, pour les bâtimens François pourſuivis en tems de guerre dans ces parages.

Cet établissement a quatre habitations en coton, trente en indigo & trente-sept en café. Depuis la paix, il s'y est formé quatre sucreries, dont le nombre peut s'élever à seize.

XXXIX. Moyens qui pourroient améliorer les cultures dans le sud de la colonie.

Les établissemens qu'on vient de parcourir, l'anguissent tous dans une misere plus ou moins grande. Aussi les ventes & les achats ne s'y font-ils pas avec des métaux, comme au nord & à l'ouest de la colonie. Au sud, on échange les marchandises d'Europe contre les productions de l'Amérique. Il résulte de cette sauvage pratique des discussions éternelles, des fraudes innombrables, des retards ruineux, qui éloignent les navigateurs, ceux principalement qui s'occupent du commerce des esclaves.

C'est une vérité trop bien prouvée que la perte annuelle des noirs s'éleve naturellement au vingtième, & que les accidens la font monter au quinzième. Il suit de cette expérience que la contrée qui nous occupe & qui réunit plus de quarante mille esclaves, en a vu mourir vingt-cinq mille en dix ans de tems. Huit mille cent trente-quatre Africains, que les armateurs François ont intro-

duits

duits depuis 1763 jusqu'en 1773, n'ont pas assurément rempli ce grand vuide. Quel auroit donc été le sort de ces établissemens, si les interlopes n'avoient pourvu au remplacement? Ce n'est pas tout.

La partie du sud de Saint-Domingue a un grand désavantage. Les montagnes qui la dominent, la privent, ainsi que la côte de l'ouest, durant environ six mois, des pluies du nord, du nord-est, qui fécondent les campagnes septentrionales. Elle sera donc en friche ou mal cultivée jusqu'à ce que les eaux du ciel y aient été remplacées par celles des rivieres. Cette opération, qui tripleroit les productions, exige de gros capitaux & beaucoup d'esclaves. Le commerce de France, soit impossibilité, soit défiance, ne les fournit point.

Quel parti doit prendre le gouvernement? Celui d'ouvrir pendant dix ou quinze ans cette portion de sa colonie à tous les étrangers. Les Anglois y porteront des noirs; les Hollandois feront des avances à un intérêt, que peuvent très-bien supporter les cultures du Nouveau-Monde. Le succès est infaillible, si l'on fait des loix qui donnent une so-

lidité convenable aux créances des deux nations.

Les ports de la métropole s'éleveront d'abord avec violence, contre cette innovation. Mais lorsque le monopole leur sera rendu; lorsqu'ils jouiront exclusivement de l'accroissement immense que la navigation, les ventes, les achats auront reçu, ils béniront la main courageuse, qui aura préparé leur prospérité.

XL. Etablissemens formés dans l'ouest de St. Domingue.

L'Ouest de la colonie est bien différent du Sud. Le premier établissement digne de quelque attention qui s'y présente, c'est Jérémie ou la Grande-Anse. Il occupe vingt lieues de côte, depuis Tiburon jusqu'au Petit-Trou, & quatre ou six lieues dans les terres. Comme c'est un quartier naissant, il n'y a guere que les bords de la mer qui soient habités, & encore le sont-ils fort peu. Cependant toutes les denrées qui enrichissent le reste de l'isle y sont cultivées. Une production qui lui est particuliere & dont il recueille annuellement cent cinquante milliers, c'est le cacao, qui ne réussiroit pas dans des cantons plus découverts. Le point de réunion est un bourg

joliment bâti & situé sur une hauteur où l'air est très-salubre. Le tems doit rendre ce marché considérable. Malheureusement sa rade est mauvaise. Aussi-tôt que le vent du Nord souffle avec quelque violence, les navires sont obligés de se réfugier au cap Dame-Marie, où l'on n'a pris aucune mesure pour leur assurer une protection, ou d'aller chercher l'isle des Caymites exposée aux entreprises des corsaires.

Ce petit Goave eut autrefois un grand éclat; & il en fut redevable à un port où les vaisseaux de toute grandeur trouvoient un mouillage excellent, des facilités pour s'abattre, un abri contre tous les vents. C'étoit l'asyle le plus convenable pour des aventuriers, qui ne songeoient qu'à s'approprier les dépouilles des navigateurs Espagnols. Depuis que les cultures ont remplacé la piraterie, ce lieu a beaucoup perdu de sa célébrité. Ce qui lui reste de considération, il le doit à ses richesses territoriales, bornées à quinze plantations en sucre, vingt en café, & douze en indigo ou en coton; il le doit encore davantage au produit de vingt-quatre sucreries, de cin-

quante indigotteries, de soixante-sept cafeyeres, de trente-quatre cotonneries, que les paroisses du Petit-Trou, de Lance-à-Veaux, de Saint-Michel & du grand Goave, versent dans son entrepôt. Il est mal sain & le sera, jusqu'à ce qu'on ait réussi à donner de la pente à la riviere Abaret, dont les eaux croupissantes forment des marais infects.

Les dépendances de Léogane ont de l'étendue. On y compte vingt habitations consacrées à l'indigo, quarante au café, dix au coton, cinquante-deux au sucre. Avant le tremblement de terre de 1770, qui détruisit tout, la ville avoit quinze rues bien alignées & quatre cens maisons de pierre, qui ne sont plus qu'en bois. Sa position dans une plaine étroite, féconde, arrosée, ne laisseroit pas beaucoup à desirer, si un canal de navigation lui ouvroit une communication facile avec sa rade, qui n'est éloignée que d'un mille.

S'il étoit raisonnable de faire une place de guerre sur la côte de l'Ouest, Léogane mériteroit la préférence. Elle est assise sur un terrein uni; rien ne la domine, & les vaisseaux ne peuvent pas l'insulter. Mais du

moins auroit-il fallu la mettre à l'abri d'un coup de main, en l'enveloppant d'un rempart de terre avec un fossé profond, qu'il eût été facile de remplir d'eau sans les moindres frais. Ces travaux auroient infiniment moins coûté, que ceux qui ont été entrepris au Port-au-Prince.

La premiere partie de l'isle que les François cultiverent, fut celle de l'Ouest, comme la plus éloignée des forces Espagnoles qu'on avoit alors à craindre. Située au milieu des côtes qu'ils occupoient, ils y établirent le siege du gouvernement. On le plaça d'abord au petit Goave ; il fut depuis transféré à Léogane ; & c'est, en 1750, au Port-au-Prince, qu'on l'a fixé.

Le territoire de ce quartier contient quarante sucreries, douze indigoteries, cinquante cafeyeres, quinze cotonneries. Ce produit est grossi par d'autres beaucoup plus considérables, qui lui viennent des riches plaines du Cul-de-Sac, de l'Arcahaye & des montagnes du Mirbalais. Sous ce point de vue, le Port-au-Prince est un entrepôt important auquel il falloit ménager une protection suffisante pour pré-

venir une surprise & pour assurer la retraite des citoyens. Mais convenoit-il d'y concentrer l'autorité civile & militaire, les tribunaux, les troupes, les munitions, les vivres, l'arsenal; tout ce qui fait le soutien d'une grande colonie? On en jugera.

Une ouverture d'environ quatorze cens toises, prises en ligne directe, dominée de deux côtés, est l'emplacement qu'on a choisi pour la nouvelle capitale. Deux ports, formés par des islets, ont servi de prétexte à ce mauvais choix. Le port des marchands, à moitié comblé, ne peut plus recevoir sans danger des vaisseaux de guerre; & le grand port qui leur est destiné, aussi mal-sain que l'autre par les exhalaisons des islets, n'est défendu par rien, & ne le peut être contre un ennemi supérieur.

Une foible escadre suffiroit même pour en bloquer une plus forte, dans une position si désavantageuse. La Gonave, qui divise la baie en deux, laisseroit à la petite escadre une croisiere libre & sûre; les vents de mer empêcheroient qu'on ne vint à elle; ceux de terre, en ouvrant la sortie du port aux vaisseaux qu'on lui opposeroit,

lui faciliteroient le choix de la retraite entre les deux pertuis de Saint-Marc & de Léogane. A égalité de manœuvre, elle auroit toujours l'avantage de mettre la Gonave entre elle & l'escadre Françoise.

Que seroit-ce, si celle-ci se trouvoit la moins nombreuse? Désemparée & poursuivie, elle ne pourroit atteindre une relâche aussi enfoncée que le Port-au-Prince, avant que le vainqueur eût profité de sa déroute. Si les vaisseaux battus y arrivoient, aucun ouvrage n'empêcheroit l'ennemi de les poursuivre presqu'en ligne, & d'entrer jusques dans le port du roi où ils se retireroient.

La plus heureuse des stations, en fait de croisiere, est celle qui donne la facilité d'accepter ou de refuser le combat, de n'avoir qu'un petit espace à garder, de découvrir tout d'un point central, de trouver des mouillages sûrs au bout de chaque bordée, de pouvoir se cacher sans s'éloigner, de faire du bois & de l'eau à volonté, de naviguer dans de belles mers, où l'on n'a que des grains à craindre. Tels sont les avantages qu'une escadre ennemie aura toujours sur les vaisseaux François, mouillés au

Port-au-Prince. Une frégate pourroit sans risque, venir les y braver. Elle suffiroit pour intercepter à l'entrée ou à la sortie, tous les navires marchands qui navigueroient sans escorte.

Cependant un port si défavorable a décidé la construction de la ville. Elle occupe en longueur sur le rivage, douze cens toises, c'est-à-dire, presque toute l'ouverture que la mer a creusée au centre de la côte de l'Ouest. Dans ce grand espace qui s'enfonce à une profondeur d'environ cinq cens cinquante toises, sont comme perdues cinq cens cinquante-huit maisons, ou cases; dispersées dans vingt-neuf rues. L'écoulement des ravines qui tombent des mornes, entretient dans ce séjour une humidité continuelle & mal-saine. Ajoutez à cette incommodité, le peu de sûreté d'une place, qui, commandée du côté de la terre, est par-tout abordable du côté de la mer. Les islets même qui distinguent les deux ports, loin de garantir d'une descente, ne serviroient qu'à la couvrir.

Tel est l'emplacement que des intérêts particuliers ont fait malheureusement choisir

pour y édifier la capitale de Saint-Domingue. Un tremblement de terre, arrivé en 1770, l'a détruite de fond en comble. C'étoit le moment du repentir. On avoit d'autant plus raiſon de l'eſpérer, que tout porte à croire que la nouvelle cité eſt aſſiſe ſur la voûte du volcan. Vain eſpoir! Les maiſons particulières, les édifices publics: tout a été rétabli.

Inſenſé Domingois, dors donc, puiſque tu en as l'intrépidité, dors ſur la couche fragile & mince qui te ſépare de l'abîme de feu, qui bouillonne ſous ton chevet. Ignore le péril qui te menace, puiſque tes alarmes empoiſonneroient tous les inſtans de ta vie & ne te garantiroient de rien. Ignore combien ton exiſtence eſt précaire. Ignore qu'elle tient à la chûte fortuite d'un ruiſſeau, à l'infiltration peut-être avancée d'une petite quantité des eaux qui t'environnent, dans la chaudière ſouterraine à laquelle on a voulu que ton domicile ſervît de couvercle. Si tu ſortois un moment de ta ſtupidité, que deviendrois-tu? Tu verrois la mort circuler ſous tes pieds. Le bruit ſourd des torrens du ſoufre mis en expanſion,

obſéderoit ton oreille. Tu ſentirois oſciller la croûte qui te ſoutient. Tu l'entendrois s'entr'ouvrir avec fracas. Tu t'élancerois de ta maiſon. Tu courrois éperdu dans tes rues. Tu croirois que les murs de ton habitation, que tes édifices s'ébranlent, & que tu vas deſcendre au milieu de leurs ruines, dans le gouffre creuſé, ſinon pour toi, du moins pour tes infortunés deſcendans. La conſommation du déſaſtre qui les attend, ſera plus courte que mon récit. Mais s'il exiſte une juſtice vengereſſe des grands forfaits; s'il eſt des enfers : c'eſt-là, je l'eſpère, qu'iront gémir dans des flammes qui ne s'éteindront point, les ſcélérats qui, aveuglés par des vues d'intérêt, en ont impoſé au trône, & dont les funeſtes conſeils ont élevé le monument d'ignorance & de ſtupidité que tu habites, & qui n'a peut-être qu'un moment à durer.

Saint-Marc, qui n'a que deux cens maiſons, mais agréablement bâties, ſe préſente au fond d'une baie couronnée d'un croiſſant de collines, remplies de pierres de taille. Deux ruiſſeaux traverſent la ville, & l'air qu'on y reſpire eſt pur. On ne compte ſur

ſon territoire que dix ſucreries, trente-deux indigoteries, cent cafeyères, ſoixante-douze cotonneries. Cependant ſa rade, quoique mauvaiſe, attire un grand nombre de navigateurs; & c'eſt aux richeſſes de l'Artibonite qu'elle doit cet avantage.

C'eſt une excellente plaine de quinze lieues de long, ſur une largeur inégale de quatre à neuf lieues. Elle eſt coupée en deux parties par la rivière qui lui a donné ſon nom & qui coule rapidement ſur ſa crête, après avoir parcouru quelques poſſeſſions Eſpagnoles & le Mirbalais. L'élévation de ces eaux a fait naître l'idée de les ſubdiviſer. Des opérations géométriques en ont démontré la poſſibilité : tant les nations ſavantes ont d'empire ſur la nature. Mais un projet, appuyé ſur la baſe des connoiſſances mathématiques exige des précautions extrêmes dans l'exécution.

Dans l'état actuel des choſes, les plantations formées ſur la rive droite, ſont expoſées à de fréquentes ſécheresses, qui ruinent ſouvent les eſpérances les mieux fondées. Celles de la rive gauche, ſenſiblement plus baſſes, ſont bien arroſées & parvenues par

cet avantage, au dernier période de leur culture. Les propriétaires des premières preſſent la diſtribution des eaux; les autres la repouſſent, dans la crainte de voir leurs terres ſubmergées.

Si, comme le bruit en eſt généralement répandu, on a des moyens ſûrs pour rendre une partie fertile, ſans condamner l'autre à la ſtérilité : pourquoi retarder une opération qui doit donner une augmentation de dix ou douze millions peſant de ſucre? Cet accroiſſement deviendroit encore plus conſidérable, s'il étoit poſſible de deſſécher entiérement cette partie de la côte, qui eſt noyée dans les eaux de l'Artibonite. C'eſt ainſi qu'en changeant le cours des fleuves, l'homme policé ſoumet la terre à ſon uſage. La fertilité qu'il y répand peut ſeule légitimer ſes conquêtes: ſi toutefois l'art & le travail, les loix & les vertus, réparent avec le tems l'injuſtice d'une invaſion.

Le territoire des Gonaïves eſt plat, aſſez uni & fort ſec. Il a deux plantations en ſucre, dix en café, ſix en indigo, & trente en coton. Cette dernière production pourroit être aiſément multipliée ſur une grande

étendue de ſable qui ne paroît actuellement propre qu'à cette culture. Mais ſi les eaux de l'Artibonite ſont jamais diſtribuées avec intelligence, une partie conſidérable de ce grand quartier ſe couvrira ſûrement de cannes. Alors on verra peut-être que c'étoit dans ſon port excellent & facile à fortifier qu'il eût fallu placer le ſiège du gouvernement. Un autre avantage doit rendre cette contrée intéreſſante. Il s'y trouve des eaux minérales. On les négligea long-tems dans une colonie toujours remplie de convaleſcens & de malades. Enfin en 1772, on y bâtit des bains, des fontaines, quelques logemens commodes, un hôpital pour les ſoldats & les matelots.

XLI. Réflexions ſur le peu d'intérêt que les métropoles & les colonies prennent les unes aux autres.

Les colonies nous offrent quelques phénomènes contradictoires qu'il eſt impoſſible de nier, & qui ſemblent difficiles à concilier.

Eſtimons-nous beaucoup les productions des colonies ? Je crois qu'on n'en ſauroit douter. Pourquoi donc prenons-nous ſi peu d'intérêt à leur proſpérité & à la conſervation des colons ? Que la fureur d'un ouragan ait enſeveli des milliers de ces malheureux ſous la ruine de leurs habitations, & le

dégât de leurs possessions, nous nous en occupons moins que d'un duel ou d'un assassinat commis à notre porte. Qu'une vaste contrée de ce continent éloigné continue d'être dévastée par quelque épidémie, on s'en entretient ici plus froidement que du retour incertain d'une petite-vérole inoculée. Que les horreurs de la disette réduisent les habitans de Saint-Domingue ou de la Martinique à chercher leur nourriture dans la campagne, ou à se dévorer les uns les autres, nous y prendrons moins de part qu'au fléau d'une grêle qui auroit hâché les moissons de quelques-uns de nos villages. Il est assez naturel de penser que cette indifférence est un effet de l'éloignement, & que les colons ne sont pas plus sensibles à nos malheurs que nous aux leurs.

Mais, replique-t-on, nos villes sont contiguës à nos campagnes. Nous avons sans cesse sous les yeux la misère de leurs habitans. Nous n'en desirons pas moins d'abondantes récoltes en tout genre, & l'on ne peut guère pousser plus loin le mépris pour l'encouragement, la multiplication & la conservation du cultivateur. D'où naît cette étonnante con-

tradiction? De ce que nous sommes fous dans la manière dont nous en usons avec nos colons, & inhumains & fous dans notre conduite avec nos paysans, puisque nous voulons la chose de près & de loin; & que ni de près ni de loin, nous n'en voulons les moyens.

Mais comment arrive-t-il que cette inconséquence des peuples, soit aussi le vice des gouvernemens? C'est qu'il y a, selon toute apparence, plus de jalousie que de véritable intérêt, soit dans l'acquisition, soit dans la conservation de cette espèce de propriété lointaine; c'est que les souverains ne comptent guère les colons au nombre de leurs sujets. Le dirai-je? oui je le dirai, puisque je le pense; c'est qu'une invasion de la mer qui engloutiroit cette portion de leur domaine, les affecteroit moins que la perte qu'ils en feroient par l'invasion d'une puissance rivale. Il leur importe peu que ces hommes meurent ou vivent, pourvu qu'ils n'appartiennent pas à un autre.

Je m'adresserai donc d'abord aux souverains, & je leur dirai: ou abandonnez ces hommes à leur sort, ou secourez-les; ensuite aux colons, & je leur dirai: implorez l'assistance de la métropole à laquelle vous êtes sou-

mis; & si vous en éprouvez un refus, rompez avec elle. C'est trop que d'avoir à supposer à la fois la misère, l'indifférence & l'esclavage.

Mais pourquoi les colonies sont-elles & plus mal administrées, & plus malheureuses encore sous les puissances, à la force & à la splendeur desquelles elles sont le plus nécessaires? C'est que ces puissances sont encore plus folles que nous. C'est que plus commerçantes, l'esprit de l'administration est encore plus cruel. C'est que semblables au fermier qui n'est pas sûr de jouir d'un nouveau bail, elles épuisent une terre qui peut d'une année à une autre, passer entre les mains d'un nouveau possesseur. Lorsque les provinces d'un état sont contiguës, les plus voisines de la frontière sont les plus ménagées. C'est tout le contraire pour les colonies. On les vexe par la seule crainte que dans une circonstance périlleuse, le ménagement qu'on auroit eu pour elle ne fût en pure perte.

XLII. Etablissemens formés au nord de Saint-Domingue.

L'ouest de Saint-Domingue est séparé du Nord par le mole Saint-Nicolas, qui participe des deux côtes. A l'extrêmité du cap est un port également beau, sûr & commode. La nature en le plaçant vis-à-vis la pointe du

Maisi

Maisi de l'isle de Cuba, semble l'avoir destiné à devenir le poste le plus intéressant de l'Amérique, pour les facilités de la navigation. Sa baie a quatorze cens cinquante toises d'ouverture. La rade conduit au port, & le port au bassin. Tout ce grand enfoncement est sain, quoique la mer y soit comme stagnante. Le bassin qu'on diroit fait exprès pour les carenages, n'a pas le défaut des ports encaissés: il est ouvert aux vents d'ouest & de nord, sans que leur violence puisse y troubler ou y retarder aucun des mouvemens des travaux intérieurs. La péninsule où le port est situé, s'élève comme par degrés jusqu'aux plaines qui reposent sur une base énorme. C'est pour ainsi dire une seule montagne qui, d'un sommet large & uni, va par une pente douce, se rejoindre au reste de l'isle.

Le morne Saint-Nicolas n'avoit jamais fixé l'attention publique. Des côteaux pelés & des rochers applatis, n'avoient rien d'attrayant pour la cupidité. L'usage que firent les Anglois de cette position durant la guerre de 1756, la tira du néant où elle étoit restée. Le ministère de France éclairé par ses ennemis même, y établit en 1767 un entrepôt où les

navigateurs étrangers pourroient librement échanger les bois & les beſtiaux qui manquoient à la colonie contre ſes ſirops & ſes eaux-de-vie de ſucre que la métropole rejettoit. Cette communication qu'une tolérance raiſonnable & une fraude induſtrieuſe étendirent encore à d'autres objets, donna naiſſance à une ville actuellement compoſée d'environ trois cens maiſons de bois, apportées toutes faites de la Nouvelle Angleterre.

A quelque diſtance du port, mais toujours dans le diſtrict du mole, eſt la bourgade de Bombardopolis. Les Acadiens & les Allemands qu'on y avoit tranſportés en 1763, y périrent d'abord avec une effrayante rapidité. C'eſt le ſort inévitable des nouveaux établiſſemens fondés entre les tropiques. Le peu de ces infortunés qui avoient échappé aux atteintes funeſtes du climat, du chagrin & de la miſère, ne ſongeoient qu'à s'éloigner d'un ſol peu fertile, lorſque les combinaiſons faites à leur voiſinage, relevèrent un peu leurs eſpérances. Ils cultivent des vivres, des fruits, des légumes qu'ils vendent aux navires ou aux habitans du port, & même un peu de café, un peu de coton pour l'Europe.

Après le mole de Saint-Nicolas, le premier établissement qu'on trouve à la côte du nord, c'est le port de paix. Il dut sa fondation au voisinage de la Tortue, dont les habitans s'y réfugioient à mesure qu'ils abandonnoient cette isle. L'ancienneté de ses défrichemens a rendu ce canton un des moins mal-sains de Saint-Domingue, & il est parvenu depuis long-tems au point de richesse & de population où il pouvoit arriver. Mais l'un & l'autre sont peu de chose, quoique l'industrie ait été jusqu'à percer des montagnes pour conduire les eaux & arroser les terres. La difficulté qu'on trouve de tous les côtés d'aborder au port de Paix, la sépare en quelque sorte du reste de la colonie.

Le petit Saint-Louis, le Borgne, le port Margot, Limbé, Lacul, sont aussi sans communication entre eux. Ces quartiers sont séparés par des rivières qui inondent & ravagent leurs meilleures terres. Aussi sont-elles généralement trop froides, pour que les cannes y puissent prospérer. On devroit contenir les eaux de ces torrens dans des lits larges & profonds. Après ces travaux, il seroit facile d'établir des ponts qui rapprocheroient

les habitans, les mettroient à portée de se faire part de leurs lumières, & les feroient jouir des avantages d'une société mieux ordonnée. Alors les plantations d'indigo s'amélioreroient, & celles de sucre se multiplieroient, sans que le café fût abandonné. On le regarde comme le meilleur de la colonie. Limbé en récolte seul deux millions pesant, comparable à celui de la Martinique.

XLIII. Grande importance de la ville du Cap François, située sur la côte du nord de Saint-Domingue.

C'est peu, si c'est même quelque chose, en comparaison des productions de la plaine du cap, qui a vingt lieues de long, sur environ quatre de large. Il y a peu de pays plus arrosés : mais il ne s'y trouve pas une rivière où une chaloupe puisse remonter plus de trois milles. Tout ce grand espace est coupé par des chemins de quarante pieds de large tirés au cordeau, bordés de haies de citronniers, & qui ne laisseroient rien à desirer, s'ils étoient ornés de futaies propres à procurer un ombrage délicieux aux voyageurs, & à prévenir la disette de bois qui commence à se faire trop sentir. C'est le pays de l'Amérique qui produit le plus de sucre, & de meilleure qualité. La plaine est couronnée par une chaîne de montagnes, dont la profondeur est

depuis quatre jusqu'à huit lieues. La plupart n'ont que peu d'élévation. Plusieurs peuvent être cultivées jusqu'à leur sommet. Toutes sont séparées par des vallées remplies d'un nombre prodigieux de cafiers, & de très-belles indigoteries.

Quoique les François eussent reconnu de bonne heure le prix d'un terrein, dont la fertilité surpasse tout ce qu'on en peut dire, ils ne commencèrent à le cultiver qu'en 1670, époque à laquelle ils cessèrent de craindre l'Espagnol, qui jusqu'alors s'étoit tenu en force dans le voisinage. Ce fut un de ces hommes que l'intolérance religieuse commençoit à proscrire dans leur patrie, le calviniste Gobin, qui alla planter la première habitation au Cap. Les maisons s'y multiplièrent, à mesure que les campagnes limitrophes étoient défrichées ; & vingt ans après, c'étoit une ville assez florissante pour exciter la jalousie. En 1695, elle fut attaquée, prise, pillée, & réduite en cendres par les forces réunies de la Castille & de l'Angleterre.

On pouvoit tirer de ce désastre un grand avantage. Dans une rade qui a trois lieues de

circonférence, l'intérêt qui est le premier fondateur des colonies, avoit fait choisir pour l'emplacement du Cap le pied d'un morne fort élevé, parce que c'étoit le terrein le plus à portée du mouillage ordinaire. Il convenoit d'y substituer une position plus saine, plus commode & plus spacieuse. On n'y songea pas. C'est dans un gouffre qui n'est jamais rafraîchi par la douce haleine des vents de terre, & où la réverbération des montagnes double les ardeurs du soleil; c'est-là qu'on rétablit une ville qui n'auroit jamais dû y être bâtie. Cependant la richesse des campagnes voisines n'a cessé d'agrandir cet établissement.

Vingt-neuf rues tirées au cordeau, coupent aujourd'hui le Cap en deux cens vingt-cinq islets de maisons riantes, qui montent au nombre de neuf cens. Mais les rues étroites & sans pente, quoique le terrein soit en dos d'âne, sont toujours bourbeuses, parce que n'étant pavées qu'au milieu, les ruisseaux des côtes, qui n'ont pas une chûte égale, forment des cloaques, au lieu de servir à l'écoulement des eaux.

L'ancienne place de Notre-Dame, & le temple bâti avec des pierres apportées d'Eu-

rope qui la termine ; la nouvelle place de Clugny, où l'on a établi le marché ; les fontaines qui décorent l'un & l'autre de ces monumens ; le gouvernement, les casernes, la salle de la comédie : aucun de ces édifices publics ne fixeroit l'attention d'un voyageur curieux qui auroit quelques bons principes d'architecture, & peut-être détourneroit-il ses regards de la plupart. Mais si la nature l'avoit fait sensible, son cœur se dilateroit au seul nom des maisons de la *Providence*.

La plupart des aventuriers qui arrivent dans la colonie, n'ont ni ressources, ni talens. Avant qu'ils aient acquis assez d'industrie pour subsister, ils sont exposés à des maladies trop souvent mortelles. Un citoyen humain & généreux fonda au Cap, pour ces malheureux sans fortune, deux hospices où les hommes & les femmes devoient trouver séparément les secours que leur situation pouvoit exiger. Cette belle institution, unique dans le Nouveau-Monde, & qui ne pouvoit jamais être assez protégée par l'autorité, assez enrichie par les dons des citoyens, a vu peu-à-peu réduits à rien ses revenus, par l'infidélité de ceux qui les régis-

ſoient & par l'indifférence du gouvernement.

Rien de bien ne peut donc ſubſiſter parmi les hommes! Et le riche attaquera l'indigent, même juſques dans ſon aſyle, ſi la préſence du gibet ne le contient. Malheureux! vous ne connoiſſez pas toute l'atrocité de votre conduite. Si l'on traduiſoit devant vous un de vos ſemblables, convaincu d'avoir ſaiſi pendant la nuit un paſſant à la gorge, & de lui avoir appuyé le piſtolet ſur la poitrine pour avoir ſa bourſe, à quel ſupplice le condamneriez-vous? Quel qu'il ſoit, vous en méritez un plus grand. Vous joignez la lâcheté, l'inhumanité, la prévarication au vol; & à quelle eſpèce de vol encore? Vous arrachez à celui qui meurt de faim, le pain qu'on vous a confié pour lui. Vous dépouillez la miſère abandonnée à votre ſollicitude. Vous la dépouillez clandeſtinement & ſans péril. L'imprécation que je vais lancer contre vous, je l'étends à tous les adminiſtrateurs infidèles des hôpitaux de quelque contrée qu'ils ſoient, fuſſent-ils de la mienne; je l'étends à tous les miniſtres négligens, auxquels ils déroberont leurs forfaits ou qui les ſouffriront. Puiſſe l'ignominie,

puiſſent les châtimens réſervés aux derniers des malfaiteurs, tomber ſur la tête proſcrite des ſcélérats capables d'un crime auſſi énorme contre l'humanité, d'un attentat auſſi contraire à la ſaine politique! Et s'il arrive qu'ils échappent à la flétriſſure & à la punition, puiſſe le miniſtere qui aura ignoré ou toléré cet excès de corruption, être un objet d'exécration pour toutes les nations & pour tous les ſiecles!

Malgré le déſordre où ſont tombées les maiſons de la Providence, très-favorables à la conſervation de l'eſpece humaine, il meurt, proportion gardée, moins de monde au Cap, que dans aucune autre des villes maritimes de la colonie. Il faut attribuer cet avantage au défrichement entier du territoire, au comblement des cloaques voiſins, à la diſſipation, aux commodités, à l'activité, aux ſecours de toute eſpece qu'on trouve réünis dans une ſociété nombreuſe & agiſſante. L'air aura toute la ſalubrité que la nature des choſes permet, lorſqu'on aura deſſéché les marais de la petite Anſe, qui, dans les grandes ſéchereſſes, répandent une odeur infecte.

Le port eſt digne de la ville. Il eſt admirablement placé pour recevoir les vaiſſeaux qui

arrivent d'Europe. Ceux de toute grandeur y sont commodément & en sûreté. Ouvert seulement au vent du Nord-Est, il n'en peut recevoir aucun dommage, son entrée étant semée de récifs, qui rompent l'impétuosité des vagues.

C'est dans ce fameux entrepôt que sont versées plus de la moitié des denrées de la colonie entiere. Elles y arrivent des montagnes; elles y arrivent des vallées; elles y arrivent principalement de la plaine. Les paroisses qui fournissent les plus importantes, sont connues sous les noms de Plaine-du-Nord, de la petite Anse, de la grande Riviere, de Morin, de Limonade, du Trou, du Terrier-Rouge, du fort Dauphin & d'Ouanaminthe, qui se termine à la riviere du Massacre. Le quartier Morin & l'islet de Limonade, sont fort au-dessus des autres établissemens, pour l'abondance & la qualité de leur sucre.

XLIV. Nature & quantité des productions que la France reçoit annuellement de sa colonie de S. Domingue.

Toutes les productions de Saint-Domingue se réduisoient, en 1720, à vingt-un millions pesant de sucre brut; à un million quatre cens mille livres de sucre terré; à un million deux cens mille livres d'indigo. Ces denrées se sont rapidement & prodigieusement accrues. On y

a ajouté le coton & le café vers 1737. La culture même du cacao a été reprise, mais un peu plus tard.

En 1775, la France reçut de cette colonie sur trois cens cinquante-trois navires, un million deux cens trente mille six cens soixante-treize quintaux soixante-dix liv. de sucre qui valurent 44,738,139 l. 2 s. 2 d.; quatre cens cinquante-neuf mille trois cens trente-neuf quintaux quarante-une liv. de café, qui valurent 21,818,621 l. 19 s. 6 d.; dix-huit mille quatre-vingt-six quintaux vingt-neuf livres d'indigo, qui valurent 15,373,346 liv. 10 s.; cinq mille sept cens quatre-vingt-sept quintaux soixante-quatre livres de cacao, qui valurent 405,134 liv. 16 s.; cinq cens dix-huit quintaux soixante-une livres de rocou qui valurent 32,663 liv. 2 sols 6 den.; vingt-six mille huit cens quatre-vingt douze quintaux quatre-vingt-deux livres de coton, qui valurent 6,723,205 l.; quatorze mille cent vingt-quatre cuirs, qui valurent 164,657 liv.; quarante-trois quintaux quarante-six livres de carret, qui valurent 43,460 l.; quatre-vingt-dix quintaux dix-neuf livres de canefice, qui valurent 2435 l. 0 s. 11 d.; quatre-vingt-douze

mille sept cens quarante-six quintaux quatre-vingt-douze livres de bois, qui valurent 908,368 livres 3 sols 8 deniers, en menues productions, dont quelques-unes apparte-noient aux autres colonies. 1,352,148 livres; & enfin en argent 2,600,000 liv. Réunissez toutes ces sommes, & vous trouverez un revenu de 94,162,178 livres 16 sols 9 deniers.

Si, aux 94,162,178 l. 16 s. 9 den. produits par Saint-Domingue, on ajoute les 488,598 l. 3 sols 3 den. produits par Cayenne; si l'on y ajoute les 18,975,974 l. 1 s. 10 d. produits par la Martinique; si l'on y ajoute les 12,751,404 l. 16 s. 10 d. produits par la Guadeloupe, l'on verra qu'en 1775, la France reçut de ses possessions du nouvel hémisphere sur cinq cens soixante-deux navires, 126,378,155 liv. 18 s. 8 deniers.

Le royaume ne consomma de ces productions que pour 52,793,763 liv. 5 sols 8 den. Il en vendit donc à l'étranger pour 73,584,392 l. 13 sols.

Cette grande exportation fut formée par un million quarante mille neuf cens quatre-vingt-dix-huit quintaux soixante-six livres de sucre, qui rendirent 38,703,463 livres; par

cinq cens mille cinq cens quatre-vingt-deux quintaux quarante-ſix livres de café, qui rendirent 23,727,608 liv. 13 ſols; par onze mille trois cens ſix quintaux trente-huit livres d'indigo, qui rendirent 9,610,423 liv.; par ſept mille neuf cens vingt-deux quintaux ſoixante-quinze liv. de cacao, qui rendirent 554,592 l. 10 ſols; par quinze cens trente-un quintaux ſoixante-dix-huit livres de rocou, qui rendirent 95,838 liv.; par mille vingt quintaux onze liv. de coton, qui rendirent 255,027 livres 10 ſols; par douze cens ſept quintaux cinquante-neuf livres de canefice, qui rendirent 32,605 livres; par quarante-un mille huit cens huit quintaux vingt livres de bois, qui rendirent 598,723 livres; par cinq cens ſoixante-huit cuirs, qui rendirent 5112 livres; par cent livres de carret, qui rendit 1000 livres.

Pour revenir à Saint-Domingue, ſes étonnantes richeſſes étoient produites par trois cens quatre-vingt-cinq ſucreries en brut & deux cens ſoixante-trois en terré; par deux mille cinq cens quatre-vingt-ſept indigoteries; par quatorze millions dix-huit mille trois cens trente-ſix cotonniers; par quatre-vingt-douze

millions huit cens quatre-vingt-treize mille quatre cens cinq cafiers; par ſept cents cinquante-ſept mille ſix cens quatre-vingt-onze cacaoyers.

A la même époque, la colonie avoit pour ſes troupeaux ſoixante-quinze mille neuf cens cinquante-huit chevaux ou mulets, & ſoixante-dix-ſept mille neuf cens quatre bêtes à corne. Elle avoit pour ſes vivres ſept millions ſept cens cinquante-ſix mille deux cens vingt-cinq bananiers; un million cent ſoixante-dix-huit mille deux cens vingt-neuf foſſes de manioc; douze mille ſept cens trente-quatre quarreaux de maïs; dix-huit mille ſept cens trente-huit de patates; onze mille huit cens vingt-cinq dignames, & ſept mille quarante-ſix de petit mil.

Les travaux occupoient trente-deux mille ſix cens cinquante-blancs de tout âge & de tout ſexe; ſix mille trente-ſix negres ou mulâtres libres, & environ trois cens mille eſclaves. Le dénombrement de l'année ne portoit, il eſt vrai, qu'à deux cens quarante mille quatre-vingt-quinze le nombre de ces malheureux captifs: mais il eſt connu qu'alors chaque cultivateur en déroboit le plus qu'il

pouvoit aux recherches du fisc, pour se soustraire à la rigueur des impositions.

Ces cultures, ces habitans sont répartis sur quarante-six paroisses. Il y en a dont la circonférence est de vingt lieues. Les limites d'un grand nombre ne sont pas fixées. La plupart n'ont que des cabanes ou des ruines pour église. Dans presque aucune, le service public ne se fait avec la décence convenable. Celles du Sud & de l'Ouest sont dirigées par des dominicains; & celles du Nord, par des capucins qui ont succédé aux jésuites. Toutes ont un bourg ou une ville.

Les bourgs sont formés par les boutiques de quelques marchands, par les atteliers de quelques artisans, les uns & les autres construits autour du presbytère. Il s'y établit les jours de fête une espece de marché où les esclaves viennent troquer les fruits, les volailles, les autres petites denrées qui leur sont propres, contre des meubles, des vêtemens, des parures qui, quoique de peu de valeur, leur procurent quelques commodités, & les distinguent de ceux de leurs semblables, qui n'ont pas les mêmes jouissances. On ne sauroit assez s'indigner que la tyrannie les poursuive

au milieu de ces foibles échanges ; & que les vils fatellites de la juftice, chargés de la police de ces affemblées, faffent fentir à ces infortunés la dureté de leur condition, jufques dans les courts inftans de relâche, qui leur font accordés par leurs barbares maîtres.

Il y a là deux perfonnages bien odieux, l'archer qui tourmente l'efclave, & l'adminiftrateur qui ne févit pas contre l'archer. Mais celui-là eft un homme fans pitié, que fes fonctions journalieres ont peut-être endurci au point de s'ennuyer, lorfque l'exercice en eft fufpendu, & qu'il manque d'occafions de faire fouffrir ; au lieu que celui-ci eft un magiftrat qui ne porte pas dans fon ame la même férocité, dont le rôle habituel eft de montrer de la dignité, & en qui la compaffion doit régner à côté de la juftice. Pourquoi deux êtres auffi différens femblent-ils concourir enfemble au malheur des efclaves ? feroit-ce par un cruel mépris pour ces malheureux qu'on a prefque rayés du rang des hommes ? les auroit-on tellement dévoués à la douleur & à la peine, que leurs cris & leurs larmes ne feroient plus aucune impreffion ?

Les villes de la colonie, & en général toutes

toutes celles des isles d'Amérique, présentent un spectacle bien différent des villes de l'Europe. En Europe, nos cités sont peuplées d'hommes de toutes les classes, de toutes les professions, de tous les âges; les uns riches & oisifs, les autres pauvres & occupés; tous poursuivant dans le tumulte & dans la foule l'objet qu'ils ont en vue, ceux-ci le plaisir, ceux-là la fortune, d'autres la réputation ou le bruit du moment qu'on prend souvent pour elle, d'autres enfin leur subsistance. Dans ces grands tourbillons, le choc & la variété des passions, des intérêts, des besoins produisent nécessairement de grands mouvemens, des contrastes inattendus, quelques vertus & beaucoup de vices ou de crimes. Ce sont des tableaux mouvans, plus ou moins animés à raison du nombre des acteurs & par conséquent des scènes qui s'y jouent. A Saint-Domingue & dans le reste de l'archipel Américain, le spectacle des villes est uniforme & monotone. Il n'y a ni nobles, ni bourgeois, ni rentiers. Elles n'offrent que des atteliers propres aux denrées que le sol produit & aux différens travaux qu'elles exigent. On n'y voit que des commission-

naires, des aubergiſtes & des aventuriers, s'agitant pour trouver un poſte qui les nourriſſe, & acceptant le premier qui ſe préſente. Chacun ſe hâte de s'enrichir, pour s'éloigner d'un ſéjour où l'on vit ſans diſtinctions, ſans honneurs, ſans plaiſirs, & ſans autre aiguillon que celui de l'intérêt. Perſonne ne s'arrête là avec le deſſein d'y vivre & d'y mourir. Les regards ſont attachés ſur l'Europe; & la principale jouiſſance qu'y procure l'accroiſſement des richeſſes conſiſte dans l'eſpoir plus ou moins éloigné de les rapporter parmi les ſiens dans notre hémiſphere.

XLV. Liaiſons de S. Domingue avec les nations étrangeres.

Indépendamment des immenſes productions que la colonie envoye à ſa métropole & qui peuvent au moins augmenter d'un tiers, elle en livre quelques foibles portions à ſon indolent voiſin. C'eſt avec du ſucre, du taffia, & ſur-tout avec les boiſſons & les manufactures de l'Europe, qu'elle paie ce que la partie Eſpagnole de Saint-Domingue lui fournit de porc & de bœuf fumés, de bois, de cuirs, de chevaux & de bêtes à corne pour ſes atteliers ou ſes boucheries; qu'elle s'approprie tout l'argent envoyé des mines du Mexique dans cet ancien établiſſement.

La cour de Madrid a cherché à diminuer la vivacité de cette liaison, en proscrivant les marchandises étrangeres dans sa possession, & en chargeant de droits excessifs les bestiaux qui en sortiroient. Ce réglement vicieux n'a eu d'autre effet que de mettre de la gêne dans ces échanges qui, pour l'intérêt des deux peuples, auroient dû continuer avec liberté. C'est sur-tout dans cette partie du Nouveau-Monde que le besoin l'emporte sur l'antipathie de caractere, & que l'uniformité du climat étouffe ce germe de division.

Les Hollandois de Curaçao envahissent une grande partie du commerce de la colonie Françoise, durant les guerres où ils ne sont pas engagés: mais ils y enlevent aussi quelques denrées durant la paix. C'est avec des productions des Indes Orientales, c'est avec des lettres-de-change, qu'ils entretiennent ces foibles liaisons.

Celles des Jamaïcains avec Saint-Domingue sont beaucoup plus considérables. Les douze ou treize mille esclaves que portent annuellement à la colonie les navigateurs François, ne l'empêchent pas d'en recevoir quatre ou cinq mille des Anglois. Les derniers

lui coûtent un ſixieme de moins que les autres, & ſont payés avec du coton, ſur-tout avec de l'indigo, accepté à plus haut prix que par le commerce national. Ces interlopes l'introduiſent dans leur patrie comme une production des iſles Britanniques, & reçoivent une gratification de douze ſols par livre.

Cependant, c'eſt avec l'Amérique Septentrionale que Saint-Domingue entretient une communication plus ſuivie & plus néceſſaire. Dans des calamités preſſantes, les navires de cette vaſte contrée du Nouveau-Monde ſont admis dans toutes les rades, & ſeulement au mole Saint-Nicolas, dans les tems ordinaires. Des bois de conſtruction, des légumes, des beſtiaux, des farines, du poiſſon ſalé, forment leurs cargaiſons. Ils enlevent publiquement vingt-cinq ou trente mille barriques de ſirop, & en fraude toutes les denrées qu'on peut ou qu'on veut leur livrer.

XLVI. Les liaiſons de la France avec S. Domingue deviennent dangereu-

Tel eſt, durant la paix, le partage qui ſe fait des richeſſes territoriales de Saint-Domingue. La guerre ouvre une autre ſcène. Auſſi-tôt que le ſignal des hoſtilités a été donné, l'Anglois s'empare de tous les pa-

rages de la colonie. Il en gêne les exportations, il en gêne les importations. Ce qui veut entrer, ce qui veut sortir tombe dans ses mains; & le peu qui auroit échappé dans le nouvel hemisphere est intercepté sur les côtes de l'ancien, où il est également en force. Alors, le négociant de la métropole interrompt ses expéditions; l'habitant de l'isle néglige ses travaux. A des communications importantes & rapides, succèdent une langueur & un désespoir, qui durent aussi longtems que les divisions des puissances belligérantes.

ses pendant la guerre. Pourquoi?

Il en auroit été autrement, si les premiers François qui parurent à Saint-Domingue avoient songé à établir des cultures. Ils auroient occupé, comme ils le pouvoient, la partie de l'isle qui est située à l'Est. Elle a des plaines vastes & fertiles. Le rivage en est sûr. On entre dans ses ports le jour qu'on les découvre. Dès le jour qu'on en sort, on les perd de vue. La route est telle que l'ennemi n'y peut préparer aucune embuscade. Les croisieres n'y sont pas faciles. Les parages sont à l'abord des Européens & les voyages fort abrégés. Mais comme le projet de ces

aventuriers fut d'attaquer les navires Espagnols & d'infester le golfe du Mexique de leurs brigandages, les possessions qu'ils occuperent, sur une côte tortueuse, se trouverent enveloppées par Cuba, la Jamaïque, les Turques; par la Tortue, les Caïques, la Gonave, les isles Lucayes; par une foule de bancs & de rochers, qui rendent la marche des bâtimens lente & incertaine; par des mers resserrées, qui donnent nécessairement un grand avantage à l'ennemi pour aborder, bloquer & croiser.

La cour de Versailles ne parviendra jamais à maintenir, pendant la guerre, des liaisons suivies avec sa colonie, que par le moyen de quelques vaisseaux de ligne au Sud & à l'Ouest, & d'une bonne escadre au Nord. La nature y a créé, au fort Dauphin, un port vaste, commode, sûr, & d'une défense aisée. De cette rade, située au vent de tous les autres établissemens, il sera facile d'en protéger les différens parages. Mais il faut réparer & augmenter les ouvrages de la place; il y faut surtout former un arsenal convenable de marine. Alors, assurés d'un asyle & de tous les secours né-

ceſſaires, après un combat heureux ou malheureux, les amiraux François ne craindront plus de ſe meſurer avec les ennemis de leur patrie.

XLVII. La partie de S. Domingue occupée par les François peut être attaquée par les Eſpagnols qui en poſſedent l'autre partie.

Les meſures qu'il conviendroit de prendre, pour prévenir les ravages qu'il ſeroit poſſible aux Eſpagnols de commettre dans l'intérieur de Saint-Domingue, méritent auſſi quelque attention.

La Caſtille, qui occupe encore les deux tiers de cette iſle, la poſſédoit toute entiere, lorſqu'un peu avant le milieu du dernier ſiecle, quelques François hardis & entreprenans allèrent y chercher un refuge contre les loix ou contre la miſère. On voulut les repouſſer; &, quoique ſans autre appui que leur courage, ils ne craignirent pas de ſoutenir la guerre contre un peuple armé ſous une autorité réguliere. Ils furent avoués de leur nation, lorſqu'on les crut aſſez forts pour ſe maintenir dans leurs uſurpations; & on leur envoya un chef. Le brave homme, qui fut choiſi pour commander le premier à ces intrépides aventuriers, ſe pénétra de leur eſprit au point de propoſer à ſa cour la conquête de l'iſle

entiere. Il répondoit ſur ſa tête du ſuccès de cette entrepriſe, pourvu qu'on lui envoyât une eſcadre aſſez forte, pour bloquer le port de la capitale.

Pour avoir négligé un projet d'une exécution plus ſûre & plus facile qu'elle ne le paroiſſoit de loin, le miniſtere de Verſailles laiſſa ſes ſujets expoſés à des attaques continuelles. Ce n'eſt pas qu'on ne les repouſſât conſtamment avec ſuccès, qu'on ne portât même la déſolation ſur le territoire ennemi; mais ces hoſtilités nourriſſoient dans l'ame des nouveaux colons l'amour du brigandage; elles les détournoient des travaux utiles & arrêtoient les progrès de la culture, qui doit être le but de toute ſociété bien dirigée.

La faute qu'avoit faite la France, en ſe refuſant à l'acquiſition de l'iſle entiere, l'expoſa au péril de perdre ce qu'elle y poſſédoit. Pendant que cette couronne étoit occupée à ſoutenir la guerre de 1688 contre toute l'Europe, les Eſpagnols & les Anglois, qui craignoient également de la voir ſolidement établie à Saint-Domingue, unirent leurs forces pour l'en chaſſer. Le début de leurs opérations leur faiſoit eſpérer un

ſuccès complet, lorſqu'ils ſe brouillèrent d'une manière irréconciliable. Ducaſſe, qui conduiſoit la colonie avec de grands talens & beaucoup de gloire, profita de leur diviſion pour les attaquer ſucceſſivement. D'abord, il inſulta la Jamaïque, où tout fut mis à feu & à ſang. De-là ſes armes alloient ſe tourner contre San-Domingo, dont il étoit comme aſſuré de ſe rendre maître; lorſque les ordres de ſa cour arrêtèrent cette expédition.

La maiſon de Bourbon monta ſur le trône d'Eſpagne, & la nation Françoiſe perdit l'eſpérance de conquérir Saint-Domingue. Les hoſtilités que les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue & de Riſwick, n'y avoient pas même ſuſpendues, ceſſèrent enfin entre deux peuples qui ne pouvoient s'aimer. Celui qui avoit établi des cultures tira quelque avantage de ce rapprochement. Depuis un tems ſes eſclaves profitoient des diviſions nationales, pour briſer leurs chaînes, & ſe retirer dans un territoire où ils trouvoient la liberté ſans travail. Cette déſertion fut rallentie par l'obligation que contractèrent les Eſpagnols, de ramener les

transfuges à leurs voisins pour la somme de 250 livres par tête. Quoique la convention ne fût pas trop exactement observée, elle devint un frein puissant jusques aux brouilleries qui divisèrent les deux nations en 1718. A cette époque les nègres quittèrent en foule leurs atteliers. Cette perte fit revivre dans l'ame des François le projet de chasser entiérement de l'isle, des voisins presque aussi dangereux par leur indolence même, que d'autres l'auroient été par leur inquiétude. La guerre ne dura pas assez long-tems pour amener cette révolution. A la fin des troubles, Philippe V ordonna de restituer tout ce qu'on pourroit ramasser d'esclaves fugitifs. On les avoit embarqués pour les conduire à leurs anciens maîtres; lorsque le peuple soulevé les remit en liberté, par un de ces mouvemens qu'on ne sauroit désaprouver, s'il eût été inspiré par l'amour de l'humanité, plutôt que par la haîne nationale. Il sera toujours beau de voir des peuples révoltés contre l'esclavage des nègres. Ceux-ci s'enfoncèrent, dit-on, dans des montagnes inaccessibles, où ils se sont multipliés au point d'offrir un asyle

assuré à tous les esclaves qui peuvent les y aller joindre. C'est-là, que, graces à la cruauté des nations civilisées, ils deviennent libres & féroces comme des tigres; dans l'attente peut-être d'un chef & d'un conquérant qui rétablisse les droits de l'humanité violée, en s'emparant d'une isle que la nature semble avoir destinée aux esclaves qui la cultivent, & non aux tyrans qui l'arrosent du sang de ces victimes.

Les combinaisons actuelles de la politique n'ordonnent pas que l'Espagne & la France se fassent la guerre. Si quelque événement mettoit les deux nations aux prises, malgré le pacte des couronnes, ce seroit vraisemblablement un feu passager, qui ne donneroit ni le loisir, ni le projet de faire des conquêtes qu'on seroit obligé de restituer. Les entreprises, de part & d'autre, se réduiroient donc à des ravages. Mais alors la nation qui ne. cultive pas, du moins à Saint-Domingue, se trouveroit redoutable par sa misère même, à celle dont la culture a fait des progrès. Un gouverneur Castillan sentoit si bien l'avantage que lui donnoient l'indolence & la pau-

vreté des ſiens, qu'il écrivit au commandant François que, s'il le forçoit à une invaſion, il détruiroit plus dans une lieue, qu'on ne le pourroit faire en dévaſtant tout le pays ſoumis à ſes ordres.

Cette poſition démontre que, toute l'Europe voyoit commencer les hoſtilités entre les deux peuples, le plus actif devroit demander la neutralité pour cette iſle. Il auroit dû même, dit-on ſouvent, ſolliciter la ceſſion abſolue d'un territoire inutile ou onéreux à ſon poſſeſſeur. Nous ignorons ſi la cour de Verſailles a jamais manifeſté cette ambition. Mais combien il falloit ſuppoſer le miniſtère Eſpagnol éloigné de cette complaiſance, quand il ſe montroit ſi difficile ſur la fixation des limites confuſes & incertaines des deux nations! Ce traité, vivement déſiré, long-tems projetté, entamé même à pluſieurs repriſes, a été enfin conclu en 1776.

XLVIII. Les limites entre l'Eſpagne & la France ont-elles été judicieuſement fixées à S. Domingue?

Quelle devoit être la baſe d'une négociation juſte & raiſonnable? l'état des poſſeſſions en 1700. A cette époque, les deux peuples, devenus amis, reſtèrent de droit les maîtres de tous les terreins qu'ils occupoient Les uſurpations que peuvent avoir

faites depuis les ſujets d'une des couronnes, ſont des entrepriſes de particulier à particulier. Pour avoir été tolérées, elles n'ont pas été légitimées. Aucune convention directe ou indirecte ne leur a imprimé le ſceau de l'approbation publique.

Or, des faits inconteſtables prouvent qu'au commencement du ſiècle, & même pluſieurs années auparavant, les poſſeſſions Françoiſes, aujourd'hui bornées au Nord par une des branches de la rivière du Maſſacre, s'étendoient juſqu'à celle de Reboue; qu'au Sud ces limites, actuellement arrètées à l'Anſe-à-Pitre, ſe prolongeoient juſqu'à la rivière de Neybe. Cette ſurprenante révolution s'opéra par une ſuite naturelle du ſyſtême économique des deux peuples voiſins. L'un devenu de plus en plus agricole, ſe rapprocha des ports où ſes denrées devoient trouver un débit ſûr & avantageux. L'autre, reſté toujours paſteur, occupa les plages abandonnées, pour élever de plus nombreux troupeaux. Par la nature des choſes, les pâturages ſe ſont étendus; & les champs ſe ſont rétrécis, du moins rapprochés.

Une négociation, convenablement dirigée,

auroit rétabli la France dans la ſituation où elle étoit, lorſqu'elle donna un roi aux Eſpagnols. C'étoit le vœu de la juſtice; c'étoit le vœu de la raiſon qui ne vouloit pas que des colons actifs & qui rendent utile la terre qu'ils fécondent, fuſſent immolés à un petit nombre de vagabonds, qui conſomment ſans reproduire. Cependant, par une politique dont les reſſorts nous ſont inconnus, la cour de Verſailles a renoncé à ce qu'elle avoit poſſédé anciennement, pour ſe réduire à ce qu'elle poſſédoit aux bords de la mer, à l'époque de la convention. Mais cette puiſſance a-t-elle du moins regagné dans l'intérieur des terres ce qu'elle ſacrifioit ſur la côte? S'il faut le dire; le moindre dédommagement ne lui a pas été accordé.

Avant le traité, la colonie Françoiſe formoit une eſpece de croiſſant, dont la convexité produiſoit autour des montagnes un développement de deux cens cinquante lieues de côte, au Nord, à l'Oueſt, au Sud de l'iſle. C'eſt le même ordre de choſes, depuis que les limites ont été réglées. On reviendra un peu plutôt, un peu plus tard ſur cet arrangement, par une raiſon qui doit faire taire toutes les autres conſidérations.

Les établissemens François de l'Ouest & du Sud sont séparés de ceux du Nord par le territoire Espagnol. L'impossibilité où ils sont de se secourir, les expose séparément à l'invasion d'une puissance également ennemie des deux nations. Un intérêt commun déterminera la cour de Madrid à fixer les bornes, de manière que son allié y trouve les commodités dont elle a besoin pour sa défense. Or, cela ne sera jamais, à moins qu'une ligne de démarcation, tirée des deux points arrêtés sur les rives de l'Océan, ne détermine les propriétés des deux peuples. Inutilement, l'Espagne accorderoit pour toujours à son voisin la liberté de traverser ses états, comme elle le lui permit passagérement en 1748. Cette complaisance ne serviroit de rien. Cet espace, de quinze & de vingt lieues, est coupé par des montagnes si escarpées, par des forêts si épaisses, par des ravins si profonds, par des rivieres si capricieuses, qu'il est militairement impraticable dans sa situation actuelle. Pour le rendre utile, il faudroit de grands travaux; & ces travaux ne seront jamais ordonnés que par une couronne qui opérera sur son domaine.

La cour de Madrid se déterminera d'autant plus aisément à céder cette communication, si nécessaire à une nation qui fait cause commune avec elle, que ce terrein intermédiaire n'a que peu de valeur. Il est inégal, peu fertile & fort éloigné de la mer. On n'y voit que quelques troupeaux épars. Cependant les propriétaires de ce sol inculte seront dédommagés par la France avec une générosité qui étouffera tous les regrets.

XLIX. Moyens qu'a la partie Françoise de S. Domingue pour se garantir d'une invasion étrangère.

Quand la colonie aura toutes ses possessions liées & soutenues au-dedans par une communication suivie & non interrompue, on aura plus de facilité pour repousser l'ennemi. Si l'Anglois veut entamer Saint-Domingue par l'Ouest ou le Sud, il rassemblera ses forces à la Jamaïque. Si c'est par le Nord, il fera ses préparatifs aux isles du Vent, & plus probablement à Antigoa, où est l'entrepôt de ses munitions navales.

L'Ouest & le Sud ne sauroient être défendus. L'immensité de terrein empêche de mettre de la liaison & du concert dans les mouvemens. Si on disperse les troupes, elles deviennent inutiles par la division des forces. Si on les rassemble pour soutenir des postes

postes que leur foiblesse locale expose le plus à l'attaque ; on risque de les perdre toutes à la fois. De gros bataillons ne seroient qu'un fardeau pour de vastes côtes, qui présentent trop de flanc ou trop de front à l'ennemi. On doit se borner à construire, à entretenir des batteries qui protègent les rades, les navires marchands & le cabotage ; qui puissent éloigner des corsaires, ou même garantir des équipages d'un ou deux vaisseaux de guerre qui viendroient faire le dégât ou lever des contributions. Les troupes légères qui suffisent pour soutenir ces batteries, abandonneront du terrein à proportion des marches de l'ennemi, & se contenteront de ne pas se retirer, sans être menacées.

Ce n'est pas qu'on doive renoncer à toute espèce de défense. Chaque côte devroit avoir sur ses derrières un lieu d'asyle toujours ouvert à la retraite, loin de la portée de l'ennemi, à l'abri de ses insultes, & capable de repousser ses attaques. Ce devroit être une gorge, où l'on pût se retrancher & se défendre avec avantage. De ces retraites inexpugnables, on harceleroit continuellement le conquérant qui, n'ayant point

de places fortes, feroit expofé à mille furprifes, & réduit un peu plutôt, un peu plus tard à fe rembarquer.

La côte du Nord, plus riche, plus peuplée & moins étendue que les deux autres, eft fufceptible d'une guerre de campagne, & d'une défenfe fuivie & régulière.

Le bord de la mer plus ou moins couvert de recifs y offre une terre marécageufe dans beaucoup d'endroits; les mangliers, qui couvrent un fol noyé, rendent les lagons plus impénétrables. Cette défenfe naturelle eft devenue moins commune, par les coupes de plufieurs taillis. Mais les embarcadaires, qui ne font ordinairement que des trouées, flanquées de ces bois inondés, n'exigent pour être fermées, qu'un front médiocre. Les magafins & les autres bâtimens en pierre y font communs : ils fourniffent des poftes à creneler, & affurent quelques feux couverts.

Cette première ligne de la plage femble faire efpérer qu'un rivage de dix-huit lieues, fi bien défendu par la nature, pour peu qu'il fût fecondé de la valeur Françoife, mettroit l'ennemi dans le rifque d'être battu, dès le moment de la defcente. Si fes projets

étoient connus, si ses dispositions sur mer indiquoient de loin le lieu de son débarquement ; on pourroit s'y porter & le prévenir. Mais l'expérience assure un avantage infaillible aux escadres embossées.

Ce n'est point uniquement par ces nappes de feu, qui, partant des vaisseaux, couvrent l'abord des chaloupes ; c'est par l'impossibilité où l'on est d'occuper tous les points de la côte, qu'une escadre mouillée a la facilité de faire des descentes. Elle menace trop de lieux à la fois. Des troupes de terre rampent, pour ainsi dire, autour des sinuosités, dans le tems que les canots & les chaloupes volent par un chemin plus court. L'attaquant suit la corde, tandis que le défenseur a l'arc à parcourir. Trompé & fatigué par divers mouvemens, celui-ci n'est pas moins inquiet de ceux qu'il voit faire en plein jour, que des manœuvres que la nuit lui dérobe.

Pour se mettre en état de résister à une descente, il faut d'abord la croire exécutée. On emploie alors son courage & ses forces, à profiter des lenteurs ou des fautes de l'ennemi. Dès qu'on le voit sur mer, il faut l'attendre à terre, comme s'il devoit y

tomber du ciel. Une grande plage abordable, laissera toujours la plaine du cap ouverte à la descente. C'est moins aux bords de la côte, qu'à l'intérieur des terres, qu'il faut regarder.

Elles sont généralement couvertes de cannes, dont la hauteur, proportionnée aux différens degrés de la maturité, change successivement les champs comme en autant de bois taillis. On y met le feu, soit pour couvrir ses flancs ou sa marche, soit pour retarder la poursuite de l'ennemi, pour le tromper ou l'étonner. En deux heures de tems, l'incendie offre à la place d'un pays couvert, des espèces de chaumes ou de guérets à perte de vue.

La séparation des pièces de cannes, les savanes & les places à vivres, ne gênent pas plus les mouvemens d'une armée, que ne le font nos prairies. Au lieu de nos villages, ce sont des habitations, moins peuplées, mais plus multipliées. Les haies de citronniers épaisses & tirées au cordeau, plus imposantes & moins pénétrables que les clôtures de nos champs : c'est-là ce qui fait la plus grande différence de perspective,

entre les campagnes de l'Amérique & celles de l'Europe.

Peu de rivières; quelques ravines; de foibles monticules; un sol généralement uni; des digues contre les inondations; peu ou point de fossé; un ou deux bois d'une foible épaisseur; un petit nombre de marécages; une terre qui se couvre d'eau dans un orage, & de poussière en douze heures de soleil; des fleuves d'un jour, taris le lendemain: voilà ce qui caractérise le massif de la plaine du cap. C'est dans sa diversité qu'on doit trouver des campemens avantageux; sans oublier que dans une guerre défensive, le poste qu'on va prendre ne sauroit être trop voisin de celui que l'on quitte.

Ce n'est pas aux écrivains à prescrire des règles aux gens de guerre. César lui-même a dit ce qu'il a fait, & non ce qu'il falloit faire. Les descriptions topographiques, l'appréciation des postes, la combinaison des marches, l'art des campemens & des retraites, la plus savante théorie: tout est soumis au coup-d'œil du général, qui, avec les principes dans sa tête & les matériaux dans

sa main, applique les uns & les autres aux circonstances locales & momentanées, où le hasard l'a placé. Le génie militaire, tout mathématique qu'il est, est dépendant de la fortune qui subordonne l'ordre des opérations à la variabilité des données. Les règles sont hérissées d'exceptions, que le tact doit pressentir. L'exécution même change presque toujours le plan & dérange le système d'une action. Le courage ou la timidité des troupes ; la témérité de l'ennemi ; le succès éventuel de ses mesures ; une rencontre, un événement imprévu ; un orage qui gonfle un torrent ; le vent qui dérobe un piège ou une embuscade, sous des tourbillons de poussière ; la foudre qui épouvante les chevaux, ou qui se confond avec le bruit des canons ; la température de l'air, dont l'influence agit continuellement sur les esprits du chef & sur le sang des soldats : ce sont autant d'élémens physiques ou moraux, qui, par leur inconstance, entraînent un renversement total dans les projets les mieux concertés.

Quel que soit le choix du lieu pour une descente au Nord de Saint-Domingue, la

ville du Cap en sera toujours l'objet. Le débarquement se fera sans doute dans la baie du Cap même, où les vaisseaux seroient à portée d'augmenter les forces de terre par les deux tiers de leurs équipages, & de fournir l'artillerie, les vivres & les munitions nécessaires pour assiéger cette opulente forteresse. C'est aussi de ce boulevard de la colonie, que tous les mouvemens de défense doivent tâcher d'éloigner l'assaillant. On cherchera par l'avantage des positions, à diminuer l'inégalité des forces. Au moment de la descente, il faut chicaner le terrein, en soutenant un commencement d'attaque, sans compromettre la totalité des troupes. On se postera de façon à se ménager deux branches de retraite, l'une vers le Cap pour en former la garnison, & l'autre dans les gorges des montagnes, pour y tenir une espèce de camp retranché, d'où l'on ira troubler les travaux du siège, & retarder la prise de la place. Fût-elle emportée, comme il seroit facile en l'évacuant de favoriser l'évasion des troupes, tout ne seroit pas fini. Les montagnes où elles se réfugieroient, inaccessibles pour une armée,

enveloppent la plaine d'une double ou triple chaîne. Les quartiers habités en ſont comme gardés par des gorges fort ſerrées & faciles à défendre. La principale de ces gorges, qui eſt celle de la grande rivière, oppoſe à l'ennemi deux ou trois paſſes de rivière, qui s'étendent d'une montagne à l'autre. Quatre ou cinq cens hommes y arrêteroient les plus nombreuſes forces, avec la ſeule précaution de creuſer le lit des eaux. Cette réſiſtance pourroit être ſecondée par vingt-cinq mille habitans blancs ou noirs, établis dans ces vallées. Comme les blancs y ſont plus multipliés que dans les terres plus riches, la modicité de leurs récoltes ne leur permettant point de conſommer beaucoup de denrées d'Europe, ils cultivent des productions dont ils vivent; & dès-lors, ils pourroient en fournir aux troupes qui défendroient leur pays. Ce qu'ils ne donneroient pas en viande fraîche, ſeroit remplacé par les Eſpagnols, qui, ſur les derrières de ces montagnes, élèvent de nombreux troupeaux.

Cependant il peut arriver que la conſtance des troupes s'épuiſe par le manquement des

vivres ou des munitions, & qu'elles ſoient forcées ou tournées. C'eſt ce qui fit imaginer à Verſailles, il y a quelques années, de bâtir une place forte dans le centre des montagnes. Le maréchal de Noailles appuyoit vivement ce projet. On penſoit alors qu'avec des redoutes de terre diſperſées ſur la côte, on pourroit engager l'ennemi à des attaques regulières, & le miner ſourdement par la perte de beaucoup d'hommes, dans un climat où les maladies les conſomment plus rapidement que les combats. On ne vouloit plus de ces places de guerre, expoſées ſur la frontière à l'invaſion des maîtres de la mer, parce qu'incapables de défendre l'habitant, elles ſervent de boulevard au vainqueur, qui les prend & les garde facilement avec des vaiſſeaux, y dépoſe & en tire à ſon gré des armes & des troupes pour ſoutenir les vaincus. Un pays entiérement ouvert valoit mieux, diſoit-on, pour une puiſſance ſans forces maritimes, que des forces éparſes & abandonnées, ſur des rivages dévaſtés & dépeuplés par l'intempérie du climat.

C'étoit dans le centre de l'iſle qu'on ſe

promettoit d'établir solidement sa défense. Une route de vingt à trente lieues, entrecoupée d'obstacles, où chaque marche seroit achetée par des combats, dans lesquels l'avantage des postes rendroit un détachement redoutable à toute une armée; où les transports d'artillerie lents & laborieux, la difficulté des convois & l'intervalle de la communication avec l'océan, tout enfin conspireroit à la destruction de l'ennemi: tel devoit être, pour ainsi dire, le glacis de la place qu'on se proposoit de construire. Cette capitale située dans un lieu où l'élévation des terres tempérant la chaleur du climat, épureroit l'influence de l'air; au milieu d'une campagne qui fourniroit les comestibles les plus nécessaires; environnée de troupeaux qui, paissant sur un terrein le plus favorable à leur multiplication, seroient conservés pour l'instant des besoins; munie de magasins proportionnés à sa grandeur & à sa garnison: une telle ville auroit changé en un royaume, qui se soutiendroit long-tems de lui-même, une colonie dont l'opulence ne fait que diminuer la force, & qui donnant le superflu sans avoir le nécessaire,

enrichit un petit nombre de propriétaires, qu'elle ne peut cependant faire subsister.

Si l'ennemi devenu maître des côtes qu'on ne lui disputeroit pas, vouloit en recueillir les productions, il lui faudroit des armées pour soutenir la défensive, où les excursions perpétuelles du centre le réduiroient à se borner. Les troupes de l'intérieur de l'isle, toujours sûres d'une retraite respectable, pourroient être aisément rafraîchies par des secours venus d'Europe, qui pénétreroient sans peine au centre d'un cercle dont la circonférence est si vaste, tandis que toutes les flottes Angloises ne suffiroient pas à remplir les vuides que le climat feroit continuellement dans leurs garnisons.

Malgré les avantages qu'on croyoit entrevoir dans la construction de cette place intérieure, le projet en fut abandonné pour s'occuper d'un système qui réduiroit au mole Saint-Nicolas toute la défense de la colonie. Le nouveau plan ne pouvoit manquer d'être applaudi par les colons qui ne voient jamais sans chagrin auprès de leurs plantations, des citadelles & des garnisons, d'où résulte moins de sûreté que de dévasta-

tion. Ils comprirent que toutes les forces étant portées sur un seul point, ils n'auroient plus dans leur voisinage sur les trois côtes, que des troupes légères, qui suffisant pour éloigner des corsaires par des batteries, sont d'ailleurs des défenseurs commodes, prêts à céder sans résistance, à se disperser, ou à capituler au moindre signe d'une descente.

Ce plan favorable à l'intérêt particulier, se trouva conforme à l'opinion de militaires très-éclairés. Ils pensèrent que le petit nombre de troupes dont la colonie est susceptible, étant comme perdu dans une *isle* aussi grande que Saint-Domingue, paroîtroit quelque chose au mole. C'est Bombardopolis qu'on choisit comme le poste le plus respectable. Cette nouvelle ville est placée à l'extrêmité d'une grande plaine dont l'élévation assure la fraîcheur. Une savane naturelle couvre son territoire, embelli par des bosquets de palmiers & de latoniers. Rien ne le domine, ce qui est rare à Saint-Domingue. On pourroit y bâtir une place régulière aussi forte qu'on le voudroit. Si elle ne préservoit pas les côtes d'une invasion, elle empêche-

roit le conquérant de s'y établir solidement.

Il seroit à souhaiter, ajoutent les partisans de ce nouveau systême, qu'au moment qu'on a commencé les travaux au mole, on y eût fait toutes les fortifications que comportoit une position si avantageuse. C'est un trésor qu'on ne devoit découvrir qu'en s'en assurant la possession. Si cette précieuse clef de Saint-Domingue, & même de l'Amérique, venoit à tomber entre les mains des Anglois, ce Gibraltar du Nouveau-Monde seroit plus fatal à l'Espagne & à la France, que celui de l'Europe même.

Au reste, qu'on ne s'étonne pas de voir si peu de solidité dans toutes les précautions qu'on a prises jusqu'ici pour la défense de Saint-Domingue. Tant que la prévoyance & la protection étoient bornées à des moyens du second ordre, qui ne pouvoient que retarder & non empêcher la conquête de cette isle, il n'étoit pas possible de suivre un plan invariable. Les principes fixes appartiennent exclusivement aux nations qui peuvent compter sur leurs forces navales pour conserver ou pour recouvrer leurs colonies. Celles de la France n'ont pas été jus-

qu'ici gardées par ces arsenaux mouvans, qui peuvent à la fois attaquer & défendre : mais cette puissance a ouvert les yeux, & sa marine devient formidable. Il reste à examiner si elle a conduit ses possessions éloignées dans les maximes d'une politique éclairée & bien ordonnée ?

Le gouvernement Britannique, toujours dirigé par l'esprit national, qui ne s'écarte guère des vrais intérêts de l'état, a porté dans le Nouveau-Monde le droit de propriété, qui fait la base de sa législation. Convaincu que l'homme ne croit jamais bien posséder que ce qu'il a légitimement acquis, il a vendu, mais à un prix très-modéré, le sol qu'on vouloit défricher dans ses isles. Cette méthode lui a semblé la plus sûre, pour hâter l'exploitation des terres, pour empêcher les particularités & les jalousies que feroit naître une distribution guidée par les caprices de la faveur.

L. Le droit de propriété est-il bien établi dans les isles Françoises?

La France a tenu une conduite plus noble en apparence, mais en effet moins sage, en accordant gratuitement des possessions à ceux qui en demandoient. Dans le premier âge de ses colonies, un vagabond

s'enfonçoit dans les forêts, y marquoit l'espace plus ou moins étendu qu'il lui plaisoit d'occuper, & en fixoit les limites en abattant tout autour des arbres. Ce désordre ne pouvoit durer. Cependant l'autorité ne se permit pas de dépouiller ceux qui s'étoient fait à eux-mêmes un droit : elle régla seulement que dans la suite il n'y auroit de propriété légitime que celle qui seroit accordée par les administrateurs. Sans aucun égard aux talens & aux facultés, la protection devint alors la mesure unique des distributions. On stipuloit à la vérité que les colons commenceroient leur établissement dans l'année même de la concession, & qu'ils n'en discontinueroient pas le défrichement, sous peine de confiscation. Mais outre l'inconvénient d'obliger aux dépenses de l'exploitation, des hommes qui n'avoient pas eu les moyens d'acquerir un fonds, la peine n'étoit infligée qu'à ceux qui, sans fortune & sans naissance, n'intéressoient personne à leur avancement, ou à des mineurs foibles & abandonnés, que la commisération publique auroit dû secourir dans la misère où la mort de leurs parens les

laiſſoit expoſés. Tout propriétaire qui trouvoit de la recommandation ou de l'appui, pouvoit impunément garder ſon domaine en friche.

A cette prédilection qui devoit retarder ſenſiblement le progrès des colonies ; s'eſt jointe une foule d'arrangemens économiques plus vicieux les uns que les autres. On a d'abord aſſujetti tous ceux à qui l'on donnoit des terres, à y planter cinq cens foſſes de manioc pour chaque eſclave qu'ils auroient ſur leur habitation. Cet ordre bleſſoit également ; & l'intérêt des particuliers, en les forçant à cultiver une production vile ſur un terrein qui pouvoit en rapporter de plus riches : & l'intérêt public, en rendant inutiles les terreins ſecs qui n'étoient propres qu'à ce genre de production. C'étoit un double vice qui devoit diminuer la culture de toutes les denrées. Auſſi la loi qui faiſoit violence à la diſpoſition de la propriété, n'a-t-elle jamais été rigoureuſement exécutée : mais comme on ne l'a pas révoquée, elle eſt toujours un fléau entre les mains de l'adminiſtrateur ignorant, bizarre ou paſſionné, qui voudra s'en ſervir contre les habitans.

bitans. C'eſt pourtant le moindre des maux qu'ils ont à reprocher à la légiſlation. La contrainte des loix agraires eſt encore aggravée par le poids des corvées.

Il fut un tems en Europe, c'étoit celui du gouvernement féodal, où les métaux n'entroient guère dans les ſtipulations publiques ou particulières. Les nobles ſervoient l'état, non de leur bourſe, mais de leur perſonne; & ceux de leurs vaſſaux qu'ils s'étoient comme appropriés par la conquête, leur payoient des redevances, ſoit en denrées, ſoit en travaux. Ces uſages deſtructifs pour les hommes & les terres, devoient perpétuer la barbarie dont ils tiroient leur origine. Mais enfin ils tombèrent par degré, à meſure que l'autorité des rois ſous l'appât de l'affranchiſſement des peuples, vint à ſapper l'indépendance & la tyrannie des grands. Le prince devenu ſeul maître, abolit comme magiſtrat, quelques abus nés du droit de la guerre qui détruit tous les droits. Il conſerva cependant beaucoup de ces uſurpations conſacrées par le tems. Celle des corvées s'eſt maintenue en quelques états, où la nobleſſe a preſque tout perdu, ſans

que le peuple y ait rien gagné. La France voit encore son aisance gênée par cette servitude publique, dont on a réduit l'injustice en méthode, comme pour lui donner une ombre d'équité.

Qui croiroit que sous le siècle le plus éclairé de cette nation; au tems où les droits de l'homme avoient été le plus sévérement discutés; lorsque les principes de la morale naturelle n'avoient plus de contradicteurs; sous le règne d'un roi bienfaisant; sous des ministres humains; sous des magistrats intègres, on ait prétendu qu'il étoit dans l'ordre de la justice, & selon la forme constitutive de l'état, que des malheureux qui n'ont rien fussent arrachés de leurs chaumières, distraits de leur repos ou de leurs travaux, eux, leurs femmes, leurs enfans & leurs animaux, pour aller, après de longues fatigues, s'épuiser en fatigues nouvelles, à construire des routes encore plus fastueuses qu'utiles, à l'usage de ceux qui possèdent tout, & cela sans solde & sans nourriture.

Ames de bronze, faites un pas de plus, & bientôt vous vous persuaderez qu'il vous

est permis ..... je m'arrête. L'indignation me pousseroit trop loin. Mais il convient d'avertir le gouvernement que l'affreux systême des corvées est encore plus funeste à ses colonies. La culture des terres, par la nature du climat & la nature des productions, exigeant plus de célérité, ne peut que souffrir extrêmement de l'absence de ses agens, qu'on occupe loin de leurs atteliers à des ouvrages publics; souvent inutiles, & toujours faits pour des bras oisifs. Si la métropole, malgré la foule des moyens qu'elle a sous la main, n'est pas encore parvenue à corriger ou à tempérer la vexation des corvées, elle doit juger combien il en résulte d'inconvéniens au-delà des mers; quand la direction de ces travaux est confiée à deux administrateurs qui ne peuvent être ni dirigés, ni redressés, ni arrêtés, dans l'exercice arbitraire d'un pouvoir absolu. Mais le fardeau des corvées est doux & léger, au prix de celui des impôts.

LI. Les impôts sont-ils convenablement assis dans les isles Françoises?

On peut définir l'impôt, une contribution pour la dépense publique, qui est nécessaire à la conservation de la propriété particulière. La jouissance paisible des terres

& des revenus, exige une force qui les défende de l'invasion, une police qui assure la liberté de les faire valoir. Tout ce qu'on paie pour le maintien de cet ordre public, est de droit & de justice; ce qu'on leve de plus est extorsion. Or, toutes les dépenses du gouvernement que la métropole fait pour les colonies, lui sont payées par la contrainte qui leur est imposée, de ne cultiver que pour elle, & de la manière qui lui convient. Cet assujettissement est le plus onéreux des tributs, & devroit tenir lieu de tous les impôts.

On sentira cette vérité, pour peu qu'on réfléchisse à la différence de situation qui se trouve entre l'ancien & le Nouveau-Monde. En Europe, la subsistance & les consommations intérieures sont le but principal du travail des terres & des manufactures: on ne destine à l'exportation que le superflu. Dans les isles, tout doit être envoyé au-dehors. La vie & les richesses y sont également précaires.

En Europe, la guerre ne prive le manufacturier & le cultivateur que du commerce extérieur: la ressource de l'intérieur leur reste. Dans les isles les hostilités anéantis-

sent tout. Il n'y a plus de ventes, plus d'achat, plus de circulation. A peine le colon retire-t-il ses frais.

En Europe, le colon qui a peu de terres, & qui ne peut faire que des avances peu considérables, cultive à proportion aussi utilement que celui dont les domaines sont étendus & les trésors immenses. Dans les isles, l'exploitation de la moindre habitation exige des dépenses qui supposent d'assez grands moyens.

En Europe, c'est en général un citoyen qui doit à un autre citoyen : l'état n'est pas appauvri par ces dettes intérieures. Les dettes des isles sont d'une autre nature. Plusieurs colons, pour travailler à leurs défrichemens, pour se relever du malheur des guerres qui avoient arrêté leurs exportations, se sont tellement obérés par la ressource des emprunts, qu'on peut les regarder plutôt comme des fermiers du commerce, que comme les propriétaires des habitations.

Soit que ces réflexions aient échappé au ministère de France, soit que les circonstances l'aient entraîné loin de ses vues, il

a ajouté de nouveaux impôts à l'obligation imposée aux colonies, de tirer tous leurs besoins de la patrie principale, & de lui livrer toutes leurs denrées. On a taxé chaque tête de noir. Cette capitation a été restreinte dans quelques établissemens, aux esclaves qui travailloient; & dans quelques autres, elle est indifféremment étendue à tous les esclaves. Les deux dispositions ont été combattues par la colonie de Saint-Domingue assemblée. On va juger de la force de ses preuves.

Les enfans, les infirmes, les vieillards, forment à-peu-près le tiers du nombre des esclaves. Loin d'être utiles au cultivateur, les uns ne sont pour lui qu'un fardeau que l'humanité seule lui fait supporter; les autres ne lui donnent que des espérances éloignées & incertaines. On comprend difficilement comme le fisc a pu exiger un tribut, d'un objet qui coûte au lieu de rendre.

La capitation des noirs s'étend au-delà du tombeau; c'est-à-dire, qu'elle existe sur une tête qui n'est plus. Qu'un esclave meure après que le recensement a été fait; le colon, malheureux de la diminution de son

revenu, malheureux de la diminution de ſon capital, ſe voit encore réduit à payer un droit qui lui rappelle ſes pertes, & qui en aggrave l'amertume.

Les eſclaves même qui travaillent, ne ſont pas un tarif exact de l'appréciation des revenus. Avec peu de noirs ſur un terrein excellent, on retire plus de productions, qu'un grand nombre n'en donne ſur des terres médiocres ou mauvaiſes. Les denrées qui occupent ces bras chargés du même impôt, n'ont pas toutes la même valeur. Le paſſage d'une culture à l'autre que le ſol exige, éloigne par intervalles le produit des travaux. Les ſéchereſſes, les inondations, les incendies, les inſectes dévorans, rendent ſouvent les peines inutiles. Toutes choſes d'ailleurs égales, un moindre nombre d'ouvriers fait une moindre quantité proportionnelle de ſucre; ſoit à cauſe de la néceſſité de l'enſemble, ſoit parce que les travaux ne ſont vraiment productifs qu'autant qu'on peut ſaiſir le moment qui leur eſt le plus favorable.

La capitation des noirs devient encore plus intolérable par la guerre. Un colon qui, ſans débouché pour ſes denrées, eſt

obligé de s'endetter pour soutenir sa vie, & sustenter sa terre, se trouve encore réduit à payer un impôt pour des esclaves dont le travail équivaut à peine à leur entretien. Souvent même, il a le chagrin d'être forcé de les envoyer loin de son habitation, pour les besoins imaginaires de la colonie, de les y nourrir à ses frais, & de les voir périr inutilement, avec la cruelle nécessité de les remplacer un jour, s'il veut faire revivre ses fonds languissans & comme anéantis.

Le fardeau de la capitation étoit plus pesant encore, pour les habitans absens de la colonie qu'on condamnoit au triple de cet impôt : surcharge d'autant plus injuste, qu'il n'importoit guère à la France que ses marchandises se consommassent dans le sein du royaume ou dans ses isles. Prétendoit-elle empêcher l'émigration des colons ? Ce n'est que par la douceur du gouvernement qu'on fixe des citoyens dans un pays, & non par des prohibitions & des peines. D'ailleurs, des hommes qui, sous un ciel brûlant, avoient accru par des travaux hasardeux la prospérité publique, devoient avoir la douceur de finir leur carrière dans le

séjour tempéré de la métropole. Quoi de plus propre que le ſpectacle de leur fortune, à réveiller l'ambition & l'activité d'un grand nombre d'hommes oiſifs, dont l'état ſe délivreroit au profit de l'induſtrie & du commerce ?

Rien de plus nuiſible à l'un & à l'autre que cette capitation des noirs. La néceſſité de vendre oblige le colon de baiſſer le prix de ſa denrée. Le bon marché peut être avantageux, lorſqu'il eſt le fruit d'une grande abondance, & la ſuite d'une vivacité extrême dans les affaires. Mais tout eſt perdu, ſi l'on eſt réduit à perdre habituellement ſur ſes marchandiſes, pour payer le retour d'un impôt. La finance eſt comme un ulcere, où les chairs mortes dévorent les chairs vivantes. A meſure que le ſang paſſe dans une plaie par la circulation, il ſe corrompt pour la nourrir. Le commerce tarit par les canaux abſorbans du fiſc, qui reçoit toujours ſans jamais rendre.

Enfin l'impôt dont il s'agit, eſt d'une perception très-difficile. Il faut néceſſairement que tout propriétaire qui a des eſclaves, en donne chaque année une déclara-

tion. Il faut, pour prévenir les fausses déclarations, les faire vérifier par des commis. Il faut confisquer les nègres non déclarés : pratique insensée, puisque le nègre cultivateur est un capital, & que par sa confiscation on diminue la culture, on anéantit l'objet même pour lequel le droit est établi. C'est ainsi que dans des colonies où rien ne peut prospérer sans une tranquillité profonde, il s'établit entre la finance & le cultivateur une guerre destructive. Les procès se multiplient ; les déplacemens deviennent fréquens, les voies de rigueur nécessaires, les frais considérables & ruineux.

Si l'impôt assis sur la tête des nègres est injuste dans son étendue, sans égalité dans sa répartition, compliqué dans sa perception ; l'impôt établi sur les denrées qui sortent des colonies, n'est guère moins blâmable. Le gouvernement se l'est permis, dans la persuasion que ce nouveau droit seroit entiérement supporté par le consommateur, ou par le marchand. Il n'y a point d'erreur plus dangereuse en économie politique.

L'action de consommer ne donne point d'argent pour payer les choses que l'on con-

ſomme. Le conſommateur l'obtient de ſon travail ; & tout travail, quand on en ſuit la chaîne, eſt payé par les premiers propriétaires du produit des terres. Dès-lors une denrée ne ſauroit renchérir conſtamment, que les autres ne renchériſſent à proportion. Dans cet arrangement, il n'y a de gain pour aucune. Otez cet équilibre, la conſommation de la denrée renchérie diminuera néceſſairement ; & ſi elle diminue, ſon prix tombera. Sa cherté n'aura été que paſſagere.

Le négociant ne ſera pas plus en état que le conſommateur de ſe charger du droit. Il pourra bien en faire les avances deux ou trois fois. Mais s'il ne fait pas ſur les marchandiſes taxées le bénéfice naturel & néceſſaire, il en diſcontinuera bientôt le commerce. Eſpérer que la concurrence le forcera à prendre ſur ſes profits le paiement de l'impôt, c'eſt ſuppoſer qu'il faiſoit de trop gros bénéfices, & que la concurrence, qui n'étoit pas alors ſuffiſante, deviendra plus vive, lorſque les profits ſeront diminués. Si les choſes étoient au contraire telles qu'elles devoient être, & que les bénéfices ne fuſſent

que suffisans : c'est supposer que la concurrence subsistera, quoique les profits qui la faisoient naître ne subsistent plus. Il faut admettre toutes ces absurdités, ou convenir que c'est le cultivateur des isles qui paie l'impôt; qu'il soit perçu dans la premiere, dans la seconde ou dans la centieme main.

Loin d'attaquer ainsi la cultivation des colonies par des impôts, on devroit l'encourager par des libéralités, puisque par l'état de prohibition où l'on tient le commerce des colonies, ces libéralités seroient nécessairement rapportées à la métropole, avec tous les fruits dont elles auroient été la semence.

Que si la situation d'un état arriéré par ses pertes & par ses fautes, ne permet pas de donner des leviers & d'ôter des fardeaux; on pourroit se rapprocher de la meilleure administration, en supprimant du moins le paiement des taxes dans les colonies même, pour en lever le produit dans la métropole. Ce nouveau systême seroit également agréable aux deux mondes.

Rien ne peut flatter l'Américain, comme d'éloigner de ses yeux tout ce qui lui annonce

ſa dépendance. Fatigué de l'importunité des exacteurs, il hait une taxe habituelle; il en craint l'augmentation. Il cherche envain la liberté qu'il croyoit avoir trouvée à deux mille lieues de l'Europe. Il s'indigne d'un joug qui le pourſuit à travers les tempêtes de l'océan. Il ronge en murmurant les reſtes de ſon frein, & ne penſe qu'avec dépit à une patrie qui, ſous le nom de mere, lui demande du ſang, au lieu de le nourrir. Otez-lui la vue & l'image de ſes entraves. Que ſes richeſſes ne paient tribut à la métropole qu'en y débarquant: il ſe croira libre & privilégié, lors même que par la diminution de la valeur de ſes denrées, ou par le ſurcroît du prix qu'il mettra à celles d'Europe, il aura réellement porté par contre-coup tout le poids de l'impôt qu'il ignore.

Les navigateurs trouveront un avantage à ne payer des droits que ſur une marchandiſe, qui, déſormais ſans riſque dans toute ſa valeur, ſera parvenue à ſa deſtination, & fera rentrer dans leurs mains le capital de leurs fonds avec le bénéfice. Ils n'auront pas la douleur d'avoir acheté du prince le riſque même du naufrage, en perdant en

toute une cargaison dont ils avoient payé la taxe à l'embarquement. Leurs navires au contraire rapporteront en denrées le montant du droit, & la valeur des productions ayant augmenté par leur exportation, le droit en paroîtra moins fort.

Enfin le consommateur y gagnera lui-même, parce qu'il n'est pas possible que le colon & le négociant se trouvent bien d'une disposition, sans qu'il lui en revienne, avec le tems, quelque utilité. Aussi-tôt que tous les impôts auront été réduits à un impôt unique, il y aura moins de formalités, moins d'embarras, moins de lenteurs, moins de frais, & par conséquent la marchandise pourra être donnée à meilleur marché.

Ce système de modération, que tout semble prescrire, s'établira sans peine. Toutes les productions des isles sont assujetties, en entrant dans le royaume, à un droit connu sous le nom de domaine d'Occident, & qui est fixé à trois & demi pour cent avec huit sols pour livre. Leur valeur, qui sert de regle au paiement du droit, est déterminée dans les mois de janvier & de juillet. On la fixe à vingt ou vingt-cinq pour cent au-

dessous du cours réel. Le bureau d'Occident accorde d'ailleurs une tarre plus considérable que ne le fait le vendeur dans le commerce. Qu'on ajoute à cet impôt celui du même rapport à peu près que paient les denrées aux douanes des colonies, ceux qui sont payés dans l'intérieur de ces isles, & le gouvernement se trouvera avoir tout le revenu qu'il tire de ses établissemens du Nouveau-Monde.

Si ce fonds étoit confondu avec les autres revenus de l'état, on pourroit craindre qu'il ne fût pas employé à sa destination, qui doit être uniquement la protection des isles. Les besoins imprévus du trésor-royal lui feroient prendre infailliblement une autre direction. Il est des instans où la crise du mal ne permet pas de calculer les inconvéniens du remède. La nécessité la plus urgente absorbe toute l'attention. Rien n'est alors à l'abri du pouvoir arbitraire, dirigé par le besoin du moment. Le ministere prend & vuide toujours, dans la fausse espérance d'un remplacement prochain que de nouveaux besoins ne cessent de reculer.

D'après ces réflexions, ne seroit-il pas

effentiel que la caiffe deftinée à recevoir les droits établis fur les productions des colonies, fût entiérement féparée des fermes du royaume? L'argent, qui y feroit toujours comme en dépôt, couvriroit les dépenfes de ces établiffemens. Le colon qui a continuellement des fonds à faire paffer en Europe, le donneroit volontiers pour des lettres-de-change, dès qu'il feroit affuré qu'elles ne fouffriroient ni délais ni difficultés. Cette efpèce de banque formeroit promptement un nouveau lien de correfpondance entre les ifles & la métropole. La cour connoîtroit plus exactement la fituation des affaires publiques dans les pays éloignés : elle y recouvreroit un crédit qu'elle a tout-à-fait perdu depuis long-tems, quelque befoin qu'elle en ait, fur-tout dans des tems de guerre. Nous ne pouflerons pas plus loin les difcuffions fur l'impôt : & nous pafferons à ce qui regarde les milices.

LII. Les milices font-elles bien ordonnées dans les ifles Françoifes?

Les ifles Françoifes, de même que celles des autres nations, n'eurent dans l'origine aucunes troupes réglées. Les aventuriers qui les avoient conquifes, regardoient comme un privilege le droit de fe défendre eux-

mêmes;

mêmes ; & les deſcendans de ces hommes intrépides ſe crurent aſſez forts pour garder leurs poſſeſſions. Qu'avoient-ils en effet qu'à repouſſer quelques bâtimens qui débarquoient des matelots & des ſoldats auſſi peu diſciplinés que les habitans qu'ils venoient inſulter ?

Tout eſt changé & a dû changer. Lorſqu'on a prévu que ces établiſſemens, devenus conſidérables par leurs richeſſes, ſeroient attaqués tôt ou tard par des armées Européennes, tranſportées ſur de nombreuſes flottes ; on y a fait paſſer d'autres défenſeurs. L'événement a prouvé que quelques bataillons épars étoient inſuffiſans contre les forces terreſtres & maritimes de l'Angleterre. Le colon lui-même a jugé ſes efforts incapables de retarder la révolution. Il a craint que l'ennemi victorieux ne lui fît payer un obſtacle ſuperflu ; & on l'a vu moins diſpoſé à combattre, qu'occupé des ſuites de la capitulation. Bientôt calculateur politique, il a ſenti que les fonctions militaires ne convenoient plus à ſon état d'impuiſſance ; & il a donné de l'argent pour être déchargé d'un ſoin qui, glorieux dans ſon principe, étoit

dégénéré en une ſervitude onéreuſe. Les milices furent ſupprimées en 1763.

Cet acte de complaiſance mérita l'approbation de ceux qui n'enviſageoient cette inſtitution que comme un moyen de préſerver les colonies de toute invaſion étrangere. Ils penſerent judicieuſement qu'il étoit abſurde d'exiger que des hommes qui ont vieilli ſous un ciel ardent, pour élever l'édifice d'une grande fortune, s'expoſaſſent aux mêmes dangers que ces malheureuſes victimes de notre ambition, qui jouent à chaque moment leur vie pour une ſolde inſuffiſante à leur ſubſiſtance. Un pareil ſacrifice leur parut contrarier trop la nature, pour qu'il fût raiſonnable de l'eſpérer; & ils applaudirent au miniſtere, qui avoit ſenti qu'il convenoit de renoncer à une défenſe ſi vaine & ſi onéreuſe.

Les obſervateurs, à qui les établiſſemens du Nouveau-Monde ſont mieux connus, porterent de cette innovation un jugement moins favorable. Les milices, diſoient-ils, ſont néceſſaires pour maintenir la police intérieure des iſles; pour prévenir la révolte des eſclaves; pour arrêter les courſes des

negres fugitifs ; pour empêcher l'attroupement des voleurs ; pour protéger le cabotage ; pour garantir les côtes contre les corsaires. Si les colons ne forment pas des corps, s'ils n'ont ni chefs ni drapeaux, comment éloigner tant de dangers ? comment dissiper ces fléaux destructeurs, lorsqu'il n'aura pas été possible de les étouffer avant leur naissance ? d'où naîtront cette harmonie & cet accord, sans lequel rien ne se fait convenablement ?

Ces réflexions, qui, toutes frappantes, toutes naturelles qu'elles sont, avoient pourtant échappé à la cour de Versailles, ne tardèrent pas à changer ses dispositions. Elle se pénétra de la nécessité de rétablir les milices, mais sans vouloir renoncer aux taxes consenties pour l'entretien des troupes régulieres. La difficulté étoit d'amener les peuples à cet arrangement. On négocia, on corrompit, on menaça. La Guadeloupe & la Martinique, quoique révoltée des abus d'une autorité inconstante & précipitée, se soumirent enfin aux volontés du ministère en 1767 : mais cet exemple ne fit pas sur Saint-Domingue l'impression

désirée, espérée peut-être. L'année suivante, il fallut faire la guerre à cette riche colonie; & ce ne fut qu'après avoir mis aux fers les magistrats de l'ouest & du sud de l'isle; qu'après avoir jonché la terre de cadavres, qu'il fut possible de réduire à la soumission des cultivateurs, aigris par les vexations d'un gouvernement avide.

Depuis cette époque, malheureusement gravée en lettres de sang; tous les habitans des possessions Françoises dans l'autre hémisphère, sont de nouveau enrégimentés. Les obligations, que cette espece d'enrôlement impose, ont souvent varié; & ne sont pas encore clairement énoncées. Cette obscurité, toujours dangereuse dans les mains de chefs, sans cesse occupés du soin d'étendre leur jurisdiction, tient le citoyen dans des alarmes continuelles pour sa liberté, dont on est plus jaloux en Amérique qu'en Europe; elle l'expose chaque jour à des vexations. De-là suit pour ce genre de servitude, une horreur qui ne peut étonner que des tyrans ou des esclaves. On doit, s'il se peut, effacer les impressions du passé, on doit dissiper les défiances pour l'avenir.

La légiſlation y réuſſira, en faiſant dans la forme des milices, tous les changemens qui peuvent ſe concilier avec la police & la ſûreté qu'elles doivent avoir pour objet. C'eſt le bonheur des peuples gouvernés, qu'il faut enviſager dans l'uſage de l'autorité. Si le ſouverain ne marche pas vers ce but, il ne vivra que ſur des métaux ou des regiſtres, bientôt uſés par le tems, ou dédaignés de la poſtérité. En vain, la flatterie élève aux princes des monumens ſuperbes & multipliés. La main de l'homme les érige: mais c'eſt le cœur qui les conſacre. L'amour y met le ſceau de l'immortalité. Sans lui, les hommages publics n'étalent que la baſſeſſe du peuple & non la grandeur du maître. Il y a dans Paris une ſtatue, qui fait treſſaillir tous les cœurs d'un ſentiment de tendreſſe. Tous les regards ſe tournent vers cette image de bonté paternelle & populaire. Les larmes des malheureux l'invoquent dans le ſilence de l'oppreſſion. On bénit en ſecret le héros qu'elle éterniſe. Toutes les voix ſe réuniſſent après deux ſiecles pour célébrer ſa mémoire. Du fond de l'Amérique, on réclame ſon nom. Dans

tous les cœurs, il proteste contre les abus de l'autorité ; il prescrit contre les usurpations des droits du peuple ; il promet aux sujets la réparation des maux & l'amélioration du bien ; il demande l'une & l'autre aux ministres.

LIII. Le partage des héritages est-il utilement réglé dans les isles Françoises?

On doit mettre au rang des choses qu'il faut réformer, l'usage établi dans les possessions Françoises du Nouveau-Monde, de partager également, entre des enfans, l'héritage de leur pere ; entre des cohéritiers, la succession de leur parent.

Nous abhorrons avec tous les hommes raisonnables, que l'orgueil ou le préjugé n'ont point corrompus, nous abhorrons le droit absurde de primogéniture, qui transfère le patrimoine entier d'une maison à un aîné qu'il corrompt, & qui précipite dans l'indigence ses freres & ses sœurs, punis comme un crime du hasard, qui les a fait naître quelques années trop tard. En sont-ils moins légitimes? celui qui leur a donné l'existence est-il moins responsable de leur bonheur ? Un chef de famille n'est que dépositaire ; & fut-il jamais permis à un dépositaire de diviser inégalement le dépôt

entre des intéressés qui ont un droit égal? Si un sauvage laissoit en mourant deux arcs & deux enfans, & qu'on lui demandât ce qu'il faut faire de ces deux arcs, ne répondroit-il pas qu'il en faut donner un à chacun; & s'il les léguoit tous deux au même, ne laisseroit-il pas entendre que le proscrit est un fruit des mauvaises mœurs de sa femme? Dans les contrées où cette monstrueuse exhérédation est autorisée, le pere est moins respecté de tous; de l'aîné auquel il ne peut rien ôter, des cadets auxquels il ne peut rien donner. A la tendresse filiale qui s'éteint, succède un sentiment de bassesse, qui accoutume presque dès le berceau trois ou quatre enfans à ramper aux pieds d'un seul, qui en conçoit une importance personnelle, qui ne manque guère de le rendre insolent. Des peres & des meres honnêtes craignent de multiplier autour d'eux des indigens condamnés au célibat. Tout l'héritage est placé dans les mains d'un fou, dont on n'arrête les dissipations, que par la substitution, qui est un autre mal. De si grandes calamités doivent faire présumer que le droit de primogéniture, que la superstition ne consacra

pas à ſon origine, & que le deſpotiſme n'a aucun intérèt à perpétuer, ſera tôt ou tard aboli. C'eſt un reſte de barbarie féodale, dont nos deſcendans rougiront un jour.

Cependant, la loi de l'égalité, qui ſemble dictée par la nature même; qui ſe préſente la premiere au cœur de l'homme juſte & bon; qui ne laiſſe d'abord aucun doute à l'eſprit ſur ſa rectitude & ſon utilité: cette loi peut être quelquefois contraire au maintien de nos ſociétés. On en a l'exemple dans les iſles Françoiſes qu'elle écarte de leur deſtination & dont elle prépare de loin la ruine.

Le partage fut néceſſaire dans la formation des colonies. On avoit à défricher des contrées immenſes. Le pouvoit-on ſans population? & comment, ſans propriété, fixer dans ces régions éloignées & déſertes, des hommes, qui, la plupart, n'avoient quitté leur patrie que faute de propriété? Si le gouvernement leur eût refuſé des terres, ces aventuriers en auroient cherché de climat en climat, avec le déſeſpoir de commencer des établiſſemens ſans nombre, dont aucun n'auroit pris cette conſiſtance qui les rend utiles à la métropole.

Mais depuis que les héritages, d'abord trop étendus, ont été réduits par une fuite de fucceffions & de partages foudivifés, à la jufte mefure que demandent les facilités de la culture; depuis qu'ils font affez limités pour ne pas refter en friche, par le défaut d'une population équivalente à leur étendue, une divifion ultérieure de terreins les feroit rentrer dans leur premier néant. En Europe, un citoyen obfcur, qui n'a que quelques arpens de terre, tire fouvent un meilleur parti de ce petit fonds, qu'un homme opulent des domaines immenfes que le hafard de la naiffance ou de la fortune a mis entre fes mains. En Amérique, la nature des denrées qui font d'un grand prix, l'incertitude des récoltes peu variées dans leur efpèce; la quantité d'efclaves, de beftiaux, d'uftenciles néceffaires pour une habitation : tout cela fuppofe des richeffes confidérables, qu'on n'a pas dans quelques colonies, & que bientôt on n'aura plus dans aucune, fi le partage des fucceffions continue à morceler, à divifer de plus en plus les terres.

Qu'un père, en mourant laiffe une fucceffion de trente mille livres de rente. Sa

ſucceſſion ſe partage également entre trois enfans. Ils ſeront tous ruinés, ſi l'on fait trois habitations; l'un, parce qu'on lui aura fait payer cher les bâtimens, & qu'à proportion il aura moins de nègres & de terres; les deux autres, parce qu'ils ne pourront pas exploiter leur héritage ſans faire bâtir. Ils ſeront encore tous ruinés, ſi l'habitation entière reſte à l'un des trois. Dans un pays où la condition du créancier eſt la plus mauvaiſe de toutes les conditions, les biens ſe ſont élevés à une valeur immodérée. Celui qui reſtera poſſeſſeur de tout, ſera trop heureux, s'il n'eſt obligé de donner en intérêts que le revenu net de l'habitation. Or, comme la première loi eſt celle de vivre, il commencera par vivre & ne pas payer. Ses dettes s'accumuleront. Bientôt, il ſera inſolvable; & du déſordre qui naîtra de cette ſituation, on verra ſortir la ruine de tous les cohéritiers.

L'abolition de l'égalité des partages, eſt le ſeul remède à ce déſordre. Il eſt tems que la légiſlation, aujourd'hui plus éclairée, voie dans ſes colonies plutôt des établiſſemens de choſes, que de perſonnes. Sa ſageſſe

lui inspirera des dédommagemens convenables, pour ceux qu'elle aura dépouillés & sacrifiés en quelque maniere à la fortune publique. Elle leur doit les moyens de subsister par le seul travail possible à cette espece d'hommes, en les plaçant sur de nouveaux terreins ; & elle se doit à elle-même, d'acquérir de nouvelles richesses par leur industrie.

Sainte-Lucie & la Guyane offroient, à la paix, un beau moment pour la réforme, qu'on propose. La France devoit profiter de cette occasion, peut-être unique, pour supprimer la loi du partage, en distribuant à ceux qu'on auroit dépouillés de leurs espérances, les terres qu'on vouloit mettre en valeur ; & pour les avances de cette exploitation, les sommes immenses qu'on y a jettées sans fruit. Des hommes habitués au climat ; familiarisés avec la seule culture qu'on pouvoit avoir en vue ; encouragés par l'exemple, les secours & les conseils de leur famille ; aidés enfin par les esclaves que l'état leur auroit fournis, étoient plus propres que des vagabonds ramassés dans les boues de l'Europe, à porter de nouvelles

colonies au degré d'opulence & de prospérité qu'on devoit s'en promettre. Malheureusement on ne vit pas que les premières colonies en Amérique avoient dû se faire d'elles-mêmes lentement, avec de grandes pertes d'hommes, ou des ressources extraordinaires de bravoure & de patience, parce qu'elles n'avoient point de concurrence à soutenir; mais que les nouveaux établissemens ne peuvent se former que par voie de génération, comme un nouvel essaim s'engendre d'un ancien. La surabondance de la population dans une isle, doit déborder dans une autre, & le superflu d'une riche colonie fournir le nécessaire à une peuplade naissante. C'est-là l'ordre naturel, que la politique prescrit aux puissances maritimes & commerçantes. Tout autre moyen est déraisonnable, & ne produit que la destruction. Pour n'avoir pas saisi un principe si simple & si fécond, la cour de Versailles ne doit pas rejetter le projet d'empècher les nouvelles divisions des terres. Si la nécessité de cette loi est prouvée, il faut la faire, quoique dans un tems moins favorable que celui qu'on a laissé échapper. Quand on aura arrêté la dé-

cadence des habitations, par la suppression des partages, qui leur coupent tous les ressorts de la reproduction, on pourra les forcer à se libérer des dettes dont elles sont obérées.

LIV. A-t-on pourvu sagement au paiement des dettes contractées par les isles Françoises?

Une partie de ces dettes tire son origine des droits qu'une loi peu réfléchie donnoit aux différens cohéritiers. Cet état de détresse a augmenté, à mesure que les colonies devenoient plus riches. Parvenues au point d'avoir plus d'habitans que de plantations à faire, la population surabondante est restée dans l'oisiveté, créancière des terres qu'elle n'occupoit pas, & dès-lors inutile, onéreuse même à la culture.

Il est d'autres créances qui proviennent de la vente que les colons se sont faite mutuellement de leurs habitations. Rarement va-t-on en Amérique, sans le projet de revenir jouir en Europe des richesses qu'un travail opiniâtre ou des hasards heureux, donnent ordinairement. Ceux qui ne s'écartent point de leurs vues, vivent avec plus ou moins d'économie, & font passer dans leur patrie ce qu'ils ont pu épargner de leurs revenus. Aussi-tôt qu'ils ont atteint le degré

de fortune où ils aspiroient, ils cherchent à se débarrasser de leurs plantations. Dans une région où le numéraire manque, il faut les vendre à crédit ou les garder; & la plupart des propriétaires aiment encore mieux livrer leur héritage à des acquéreurs qui manquent quelquefois à leurs engagemens, que de les confier à des régisseurs rarement fidèles.

Enfin, les avances faites aux colons ont été l'occasion de beaucoup de créances. Les terres des isles Françoises, comme des autres isles de l'Amérique, n'offroient originairement aucune production qu'on pût exporter. Pour leur donner de la valeur, il falloit des fonds; & les premiers Européens qui les occupèrent ne possédoient rien. Le commerce vint à leur secours. Il leur fournit les ustensiles, les vivres, les esclaves nécessaires pour créer des denrées. Cette association des capitaux avec l'industrie donna naissance à une grande quantité de dettes, qui se sont multipliées, à mesure que les défrichemens se sont étendus.

Les débiteurs n'ont que trop souvent manqué aux obligations qu'ils avoient con-

tractées. Un luxe effréné, que rien ne peut excuser dans des hommes nés dans la misère, en a réduit plusieurs à ce manquement de foi. D'autres y ont été entraînés par une indolence inconcevable dans des esprits ardens qui avoient été chercher au-delà des mers un terme à leur indigence. Les moyens les plus abondans ont péri dans les mains de quelques-uns qui manquoient de l'intelligence nécessaire pour les faire fructifier. Il s'est aussi trouvé des colons sans pudeur & sans principes, qui, en état de se libérer avec leurs créanciers, se sont audacieusement permis de retenir un bien étranger. D'autres causes ont encore concouru à diminuer la force des engagemens.

Des ouragans, dont on retraceroit difficilement la violence, ont bouleversé les campagnes & détruit les récoltes. Les bâtimens les plus dispendieux, les plus nécessaires, ont été engloutis par des tremblemens de terre. Des insectes indestructibles ont dévoré pendant une longue suite d'années tout ce qu'on pouvoit se promettre d'un sol fertile & bien cultivé. Quelques denrées, dont la reproduction a surpassé la consommation,

ont perdu leur valeur & sont tombées dans le dernier avilissement. Des guerres longues & cruelles, en opposant des obstacles insurmontables à la sortie des productions ont rendu inutiles les travaux les mieux suivis, les plus opiniâtres.

Ces calamités, qu'on a vu quelquefois réunies & qui se sont au moins trop rapidement succédées, ont donné naissance à une jurisprudence favorable aux débiteurs. Le législateur a embarrassé de tant de formalités la saisie des terres & des esclaves, qu'il paroît avoir eu le projet de la rendre impraticable. L'opinion a flétri le petit nombre de créanciers qui entreprenoient de vaincre ces difficultés; & les tribunaux eux-mêmes ne se prêtoient qu'avec une extrême répugnance aux rigueurs qu'on vouloit exercer.

Ce systême, qui a paru long-tems le meilleur qu'on pût suivre, trouve encore quelques partisans. Qu'importe à l'état, disent ces calculateurs politiques, que les richesses soient entre les mains du débiteur ou du créancier, pourvu que la prospérité publique soit augmentée? Mais la prospérité publique peut-elle augmenter, lorsqu'on foule aux

pieds

pieds la justice ; lorsque le ministere encourage la mauvaise foi en lui offrant un asyle sous la protection de la loi, car si la loi ne poursuit pas, elle protège ; lorsqu'on fomente entre les citoyens le germe d'une méfiance qui doit, en se développant, en faire autant de fripons ennemis les uns des autres ; lorsque des emprunts, sans aucune sorte de garantie, seront devenus impossibles ou ruineux ; lorsque le brigandage de l'usure s'exercera sans aucun frein qui le retienne ; lorsqu'il n'y aura plus de crédit, ni au-dehors ni au-dedans de l'état, & que la nation entiere passera pour un assemblage d'hommes sans mœurs & sans principes ? Non, la félicité générale ne peut avoir de base solide, sans la validité des engagemens qui en sont la source. Le fisc lui-même doit se libérer par les voies & les règles de la justice. La banqueroute du gouvernement est un scandale, une atteinte plus funeste encore à la morale de la société qu'à la fortune des citoyens. Un tems viendra que toutes les iniquités seront citées au tribunal des nations, & que la puissance qui les commet, sera elle-même jugée par ses victimes.

D'autres ſpéculateurs, moins relâchés dans leurs principes, ont avancé qu'une légiſlation éclairée annulleroit les dettes antérieures à une époque qu'il faudroit fixer. On n'examinera pas ſi cette pratique de quelques républiques anciennes a jamais pu être ſalutaire : mais nous affirmerons, ſans crainte de nous égarer, qu'une pareille violation de la foi publique, ſi elle étoit commune, replongeroit l'Europe, devenue commerçante, dans la barbarie, dans l'inaction & dans la miſere où elle étoit il y a trois ou quatre ſiècles. Heureuſement, cette révolution deſtructive n'eſt pas à craindre. Le reſpect pour la propriété s'étend de jour en jour juſques chez les nations les moins éclairées. Avec le tems, il s'établira dans les iſles Françoiſes, comme ailleurs, ſi le gouvernement réduit enfin les colons à donner quelque ſatisfaction à leurs créanciers. On ne s'accorde pas ſur les voies les plus propres à amener cet acte de juſtice.

Les uns ſouhaiteroient des loix ſomptuaires qui, en bornant les dépenſes de l'habitant, le mettroient en état de remplir ſes engagemens. Comment a-t-il pu tomber dans

l'esprit d'ériger en maxime les privations dans les colonies? Leurs productions tirent tout leur prix des échanges. Anéantir ces échanges, ne seroit-ce pas forcer les Américains à faire peu de denrées ou à les donner pour rien? Que si la métropole vouloit remplacer par des métaux la vente de ses marchandises, tout l'or qu'on tire d'une partie du Nouveau-Monde, ne reflueroit-il pas dans l'autre? Après quinze ou vingt ans d'un pareil commerce, les puissances ennemies de la France n'auroient-elles pas un motif de plus pour attaquer des possessions dont la fertilité leur cause tant d'étonnement & de jalousie?

D'autres ont imaginé que tout crédit devroit être désormais prohibé. Mais les cultures, actuellement établies, ne souffriroient-elles donc rien de ce système absurde? Mais le défrichement des terres vierges, qui sont généralement les plus productives, ne seroit-il pas arrêté? Mais les opérations des négocians de la métropole ne deviendroient-elles pas de jour en jour plus languissantes? On connoît le chagrin qu'ils ont de voir le colon riche s'accoutumer à envoyer lui-même ses

produits en Europe, à tirer d'Europe ses consommations, & à réduire ses correspondans à n'être que ses commissionnaires. Si la dépendance, qui est une suite nécessaire des dettes venoit à cesser, ce ne seroit plus un petit nombre de cultivateurs, ce seroit la colonie entière qui feroit ses achats & ses ventes. Elle deviendroit commerçante, & le seroit bientôt sans concurrens, parce qu'elle seule connoîtroit le terme de ses besoins.

Plusieurs voudroient qu'il fût permis de saisir & de vendre les esclaves d'un débiteur. Ceux qui cesseroient d'arroser de leurs sueurs une plantation, iroient, *dit-on*, en cultiver une autre; & la colonie ne perdroit rien. Quelle erreur! Non, jamais les noirs ne passeront impunément d'un attelier à l'autre. Ces hommes, déja trop malheureux, ne prendroient pas les nouvelles habitudes qu'exigeroit un changement de local, de maître, de méthode & d'occupation. Ils ne sauroient se passer de leurs maîtresses & de leurs enfans qui sont leur plus chère consolation, le seul bien qui les attache à la vie. Loin de cet unique bien des ames ten-

dres & souffrantes, ils languissent, ils tombent malades, souvent ils désertent, ou du moins ils ne travaillent qu'à regret & sans ardeur. D'ailleurs, en assurant le paiement d'un créancier, on en ruineroit infailliblement plusieurs. Le cultivateur le plus intelligent & le plus actif, privé d'une partie des bras néceſſaires aux travaux de sa plantation, deviendroit en peu de tems & pour toujours insolvable.

L'honneur a paru à quelques personnes une ressource plus efficace que toutes les autres. Notez, ont-elles dit, notez d'infamie le débiteur qui manque à ses engagemens, déclarez-le incapable de jamais exercer aucune fonction publique; & ne craignez pas qu'il se joue de ce préjugé. Les hommes les plus avides ne sacrifient une partie de leur vie à des travaux pénibles, que dans l'espoir de jouir de leur fortune. Or, il n'est point de jouissance dans l'opprobre. Voyez avec quelle exactitude les dettes du jeu sont payées. Ce n'est pas un excès de délicatesse, ce n'est pas l'amour de la justice qui ramènent dans les vingt-quatre heures un joueur ruiné aux pieds

d'un créancier quelquefois suspect. C'est l'honneur, c'est la crainte d'être exclu de la société. Mais dans quel siècle, en quel tems invoque-t-on ici le nom sacré de l'honneur? N'est-ce pas au gouvernement à donner l'exemple de la justice qu'il veut qu'on pratique? Seroit-il possible que l'opinion publique tînt pour flétris des particuliers qui n'auroient fait que ce que l'état se permet ouvertement? Lorsque l'opprobre s'introduit dans les grandes maisons, dans les premieres places, dans les camps & dans le sanctuaire, fait-on rougir encore? Qui pourra craindre d'être déshonoré, si ceux qu'on appelle gens d'honneur n'en connoissent plus d'autre que celui d'être riches pour être placés, ou placés pour s'enrichir; si, pour s'élever, il faut ramper; pour servir l'état, plaire aux grands & aux femmes; & si tous les dons de plaire supposent, au moins de l'indifférence pour toutes les vertus? l'honneur qui s'exile des climats de l'Europe, ira-t-il se réfugier en Amérique?

La cour de Versailles, perpétuellement égarée par les administrateurs de ses colonies, a toujours paru vouloir que l'acquitte-

ment des dettes y dépendît de leurs volontés arbitraires. Jamais on n'a pu lui faire entendre que c'étoit établir un plan de tyrannie dans le Nouveau-Monde. Des chefs ignorans, capricieux, intéressés ou vindicatifs peuvent choisir, à leur gré, ceux des débiteurs qu'il leur convient de ruiner. Il leur est également facile d'être injustes envers les créanciers. Ce ne sera, ni le plus ancien, ni le plus pressé, ni le plus honnête qu'ils feront payer : mais le plus puissant, le plus protégé, le plus actif ou le plus violent. En quelque lieu du monde ou par quelque motif que ce puisse être, l'autorité ne doit point s'asseoir à la place de la justice, ni la probité ou la vertu, à la place de la loi; parce qu'il n'y a point d'autorité qu'on ne puisse corrompre; parce qu'il n'y a ni probité, ni vertu qu'on ne puisse ébranler.

Deux siècles perdus dans des essais, des expériences, des combinaisons doivent avoir convaincu le ministere de France que la calamité qu'on déplore ici ne trouvera son terme que dans des réglemens clairs, simples, d'une exécution facile. Lorsque les créanciers pourront faire sans délai, sans

frais, fans formalités gênantes toutes les propriétés de leur débiteur, alors feulement l'ordre s'établira. Cette jurifprudence févère n'aura pas un effet retroactif. L'humanité & la politique indiqueront les tempéramens qu'il conviendra de prendre pour la liquidation des dettes anciennes. Mais pour les engagemens nouveaux, rien ne pourra les fouftraire à la rigueur de la loi qu'on aura portée.

Des réclamations amères & très-amères fe feront d'abord entendre. Quel fera, dira-t-on, le cultivateur affez téméraire pour former quelque entreprife un peu confidérable, quand il verra fa ruine certaine, fi la fortune & les élémens ne fécondent pas fes travaux au jour marqué par fes engagemens? La crainte de la mifère & de l'opprobre s'emparera de tous les efprits. Dès-lors plus d'emprunts, plus d'affaires, plus de circulation. L'activité tombera dans l'inertie, le crédit fera détruit par le fyftème même imaginé pour le rétablir.

Nous n'en doutons point, ce fera le premier langage des colons. Mais à la fin, & bientôt, cet ordre de chofes fera chéri par ceux même

qu'il aura d'abord le plus révoltés. Eclairés par les lumières publiques & par l'expérience, ils sentiront que la facilité de ne pas payer leur étoit onéreuse, & qu'ils ne trouvoient du crédit qu'en l'achetant à un prix qui balançât le risque de leur prêter.

Les tempéramens qui pouvoient convenir au premier âge des colonies, seroient de nos jours une foiblesse impardonnable. Jamais ces établissemens ne prospéreront convenablement que les moyens d'exploitation ne se multiplient, & ils ne se multiplieront que lorsque le créancier pourra prendre une confiance entière en son débiteur. Renversez le système favorable à l'impéritie, à la témérité, à la mauvaise foi : bientôt tout changera de face. Le négociant de l'Europe qui ne fait aujourd'hui qu'en tremblant de foibles avances au cultivateur de l'Amérique, ne verra pas un meilleur emploi de ses capitaux. Avec de plus grands secours, il se formera d'autres plantations. Les anciennes acquerront une valeur nouvelle. Les isles Françoises atteindront enfin au degré de fortune où la richesse de leur sol les appelle vainement depuis si long-

tems. Si, malgré les progrès des connoissances, la cour de Versailles n'imaginoit pas une législation plus savante & plus parfaite que celle qui est établie dans les possessions Angloises & Hollandoises, il ne faudroit pas balancer à l'adopter. Déja les trois puissances ont d'autres traits de conformité dans leurs principes. Elles ont également concentré les liaisons de leurs établissemens du Nouveau-Monde dans la métropole.

LV. La métropole, en obligeant ses isles à ne livrer qu'à elle leurs productions, en a-t-elle suffisamment assuré l'extraction?

Toutes les colonies n'ont pas eu une même origine. Les premières dûrent leur naissance à l'inquiétude de quelques hordes de barbares, qui, après avoir long-tems erré dans des contrées désertes, se fixoient enfin par lassitude dans un pays où ils formoient une nation. D'autres peuples, chassés de leur territoire par un ennemi puissant, ou attirés par quelque hasard dans un sol préférable à celui de leurs pères, se transplantèrent sous un nouveau ciel, & y partagèrent les terres avec les premiers habitans de ce climat étranger. L'excès de la population, l'horreur pour la tyrannie, des factions, des révolutions, déterminèrent des citoyens à quitter leur patrie, pour aller bâtir ailleurs

de nouvelles cités. L'eſprit de conquête fit établir une partie des ſoldats vainqueurs dans des états ſubjugués, pour s'en aſſurer la propriété. Aucune de ces colonies n'eût pour objet le commerce. Celles même que fondèrent Tyr, Carthage, Marſeille, républiques commerçantes, n'étoient que des retraites néceſſaires ſur des côtes barbares, & des entrepôts, où les vaiſſeaux partis de différens ports, & fatigués d'une longue navigation, faiſoient réciproquement leurs échanges.

La conquête de l'Amérique a donné l'idée d'une nouvelle eſpèce d'établiſſement, qui a pour baſe l'agriculture. Les gouvernemens, fondateurs de ces colonies, ont voulu que ceux de leurs ſujets qu'ils y tranſportoient, ne puſſent conſommer que les marchandiſes que leur fourniroit la métropole, ne puſſent vendre qu'à la métropole les productions des terres qu'on leur accordoit. Cette double obligation a paru de droit naturel à toutes les nations, indépendante des conventions, & née de la choſe même. Elles n'ont pas regardé une communication excluſive avec leurs colonies, comme un

dédommagement excessif des dépenses faites pour les former, à faire pour les conserver. Tel a toujours été le systême de l'Europe à l'égard de l'Amérique.

La France comme les autres nations, voulut toujours que ses établissemens du Nouveau-Monde lui envoyassent tous les produits de leur culture, reçussent d'elle tous leurs approvisionnemens. Mais dans l'état actuel des choses, cet arrangement est-il praticable?

Ses isles ont besoin de farines, de vins, d'huiles, de toiles, d'étoffes, de meubles, de tout ce qui peut contribuer à rendre la vie agréable. Elles doivent recevoir tous ces objets de la métropole qui, même dans le systême d'une liberté indéfinie, les vendroit exclusivement, à l'exception des farines que l'Amérique Septentrionale pourroit donner à meilleur marché.

Mais il faut aussi à ces possessions des noirs pour leurs travaux. La métropole n'a fourni jusqu'ici que très-imparfaitement à ce grand besoin. On doit donc se résoudre à recourir aux Anglois, seuls en état de remplir le vuide. L'unique précaution qu'il

conviendroit de prendre, ce seroit d'établir peut-être sur les secours qu'on recevroit de ces rivaux, un impôt qui les privât de l'avantage que des circonstances particulières leur donnent sur les négocians François.

Enfin dans l'état où sont ces colonies, les bestiaux, le poisson salé, les bois étrangers sont devenus pour elles d'une nécessité absolue. On doit regarder comme impossible de les leur porter d'Europe. Ce n'est que de la Nouvelle-Angleterre qu'elles peuvent obtenir ces moyens essentiels à l'exploitation de leurs plantations.

La contrebande plus ou moins tolérée, a été jusqu'ici la ressource des colons. Cette voie est trop chère, malhonnête & insuffisante. Il est tems que les loix prohibitives plient sous l'impérieuse loi de la nécessité. Que le gouvernement indique les ports où seront reçues les productions étrangères; qu'il règle les denrées qu'on pourra livrer en échange; que des institutions sages donnent de la consistance à cet arrangement: & l'on verra sortir de ce nouvel ordre de choses des avantages qui ne seront suivis d'aucun inconvénient. Il fut fait un essai

de ce ſyſtème en 1765. Si l'on abandonna un ſi heureux plan, ce fut par une ſuite de cette fatale inſtabilité qui, depuis ſi long-tems, décrie les opérations maritimes de la France. On le reprendra donc, & l'on aſſurera en même tems aux colonies le débouché de toutes leurs productions.

Ces établiſſemens offrent chaque année à la métropole, leur conſommation prélevée, cent mille barriques de ſirop, dont la valeur peut être de neuf à dix millions. Par un intérêt mal entendu, elle les a privées, elle s'eſt privée elle-même de ce bénéfice ; dans la crainte de nuire au débit de ſes propres eaux-de-vie. Celles de ſucre toujours au-deſſous de celles de vin, ne peuvent être que la boiſſon des peuples pauvres, ou même des gens les moins aiſés chez les nations riches. Elles n'obtiendront la préférence que ſur celles de grain que la France ne diſtille pas. Les ſiennes auront toujours pour conſommateurs, même dans les iſles, la claſſe d'hommes aſſez aiſée pour les payer. Le gouvernement ne pourroit donc revenir trop tôt d'une erreur également injuſte & funeſte, ni recevoir trop tôt dans ſes ports

les sirops & les taffias, pour y être consommés ou pour être envoyés où le besoin les appellera. Rien n'en étendroit davantage la consommation, que d'autoriser les navigateurs François à les porter directement dans les marchés étrangers. Cette faveur devroit même s'étendre à toutes les denrées des colonies. Comme une opinion qui choquera tant d'intérèts, tant de préjugés, pourroit être contestée, il convient de la fonder sur des principes développés.

Les isles Françoises fournissent à leur métropole, des sucres, du café, du coton, de l'indigo, d'autres denrées, dont elle consomme une partie, & verse l'autre chez l'étranger, qui lui donne en échange de l'argent ou d'autres marchandises dont elle a besoin. Ces mêmes isles reçoivent à leur tour de la métropole des vètemens, des subsistances, des instrumens de culture. Telle est la double destination des colonies. Pour qu'elles puissent la remplir, il faut qu'elles soient riches. Pour qu'elles soient riches, il faut qu'elles obtiennent une grande abondance de productions, & qu'elles en aient le débit au meilleur prix possible. Pour que ce débit

porte ces productions au plus haut prix, il faut qu'il soit le plus grand possible. Pour qu'il puisse être le plus grand possible, il faut qu'il jouisse de la plus grande liberté possible. Pour qu'il jouisse de la plus grande liberté possible, il faut que cette liberté ne soit grevée d'aucunes formalités, d'aucunes dépenses, d'aucuns travaux, d'aucunes charges inutiles. Ces vérités démontrées par leur intime liaison, doivent décider s'il est avantageux que les productions des colonies soient assujetties aux lenteurs, aux dépenses d'un entrepôt en France.

Il faudra nécessairement que ces frais intermédiaires retombent sur le consommateur ou sur le cultivateur. Si le premier les paie, il consommera moins, parce que ses facultés n'augmentent pas en raison de l'augmentation des frais. Si c'est le second, recevant un moindre prix de ses denrées, il rendra moins d'avances à la terre, & n'en tirera plus autant de reproductions. Le progrès évident de ces conséquences destructives, n'empêche pas qu'on n'entende dire tous les jours avec assurance, que les marchandises doivent, avant d'être consommées, faire beaucoup de frais

de

de main-d'œuvre & de transport; que ces frais occupant & nourrissant bien du monde, contribuent à soutenir la population, & à augmenter les forces d'un état. On est si aveuglé par le préjugé, qu'on ne voit pas, que s'il est avantageux que les denrées avant d'être consommées fassent des frais comme deux, il sera plus avantageux qu'elles en fassent comme quatre, comme huit, comme douze, comme trente, pour la plus grande prospérité nationale. Dès-lors tous les peuples doivent rompre les chemins, combler les canaux, interdire la navigation des rivieres, bannir même les animaux de la culture, & n'y employer que des hommes, afin d'ajouter un surcroît de frais aux frais qui déja précèdent la consommation. Voilà pourtant toutes les absurdités qu'il faut dévorer, quand on s'engage dans le faux principe qui vient d'être combattu.

Mais les questions d'économie politique veulent être long-tems agitées, avant d'être éclaircies. J'avancerai sans crainte d'être contredit, que la géométrie transcendante n'a ni la profondeur, ni la subtilité de cette espece d'arithmétique. Il n'y a rien de pos-

ſible en mathématique, dont le génie de Newton ou de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs n'ait pu ſe promettre de venir à bout. Je n'en dirai pas autant d'eux, dans les matières qui nous occupent. On croit, au premier coup-d'œil, n'avoir qu'une difficulté à réſoudre : mais bientôt cette difficulté en entraîne une autre, celle-ci une troiſieme, & ainſi de ſuite juſqu'à l'infini; & l'on s'apperçoit qu'il faut ou renoncer au travail, ou embraſſer à la fois le ſyſtème immenſe de l'ordre ſocial; ſous peine de n'obtenir qu'un réſultat incomplet & défectueux. Les données & le calcul varient ſelon la nature du local, ſes productions, ſon numéraire, ſes reſſources, ſes liaiſons, ſes loix, ſes uſages, ſon goût, ſon commerce & ſes mœurs. Quel eſt l'homme aſſez inſtruit pour ſaiſir tous ces élémens? Quel eſt l'eſprit aſſez juſte pour ne les apprécier que ce qu'ils valent? Toutes les connoiſſances des différentes branches de la ſociété ne ſont que les branches de l'arbre qui conſtitue la ſcience de l'homme public. Il eſt eccléſiaſtique; il eſt militaire; il eſt magiſtrat; il eſt financier; il eſt commerçant; il eſt agriculteur. Il a peſé les avantages &

les obſtacles auxquels il doit s'attendre des paſſions, des rivalités, des intérêts particuliers. Avec toutes les lumieres qu'on peut acquérir ſans génie; avec tout le génie qu'on peut avoir reçu ſans lumieres, il ne fait que des fautes. Après cela eſt-il étonnant que tant d'erreurs ſe ſoient accréditées parmi le peuple qui ne répète jamais que ce qu'il a entendu; parmi les ſpéculateurs qui ſe laiſſent entraîner par l'eſprit ſyſtématique, & qui ne balancent pas à conclure une vérité générale de quelques ſuccès particuliers; parmi les hommes d'affaires, tous plus ou moins aſſervis à la routine de leurs prédéceſſeurs, & plus ou moins retenus par les ſuites ruineuſes d'une tentative hors d'uſage; parmi les hommes d'état que la naiſſance ou la protection conduiſent aux places importantes où ils ne portent qu'une profonde ignorance qui les abandonne à la diſcrétion de ſubalternes corrompus qui les trompent ou qui les égarent. Dans toute ſociété bien ordonnée, il ne doit y avoir aucune matiere ſur laquelle on ne puiſſe librement s'exercer. Plus elle eſt grave & difficile, plus il eſt important qu'elle ſoit diſcutée. Or en eſt-il de plus importantes ou de plus

compliquées que celles de gouvernement ? Qu'auroit donc de mieux à faire une cour qui aimeroit la vérité, que d'encourager tous les esprits à s'en occuper ? Et quel jugement seroit-on autorisé à porter de celle qui en interdiroit l'étude, si ce n'est ou la méfiance de ses opérations, ou la certitude qu'elles sont mauvaises ? Le vrai résumé d'un édit prohibitif sur ce grand objet, ne seroit-il pas ? LE SOUVERAIN DÉFEND QU'ON LUI DÉMONTRE QUE SON MINISTRE EST UN IMBÉCILLE OU UN FRIPON, CAR TELLE EST SA VOLONTÉ QU'IL SOIT L'UN OU L'AUTRE, SANS QU'ON Y FASSE AUCUNE ATTENTION. Le conseil de Versailles long-tems aveuglé par les ténèbres où il laissoit dormir sa nation, n'a pas encore pu s'éclairer sur l'administration qui convenoit le mieux à ses colonies. Il ne sait pas encore quel est le gouvernement le plus propre à les faire prospérer.

LVI. L'autorité aux isles Françoises est-elle dans les mains les plus propres à les faire prospérer ?

Les colonies Françoises établies par des hommes sans aveu, qui fuyoient le frein ou le glaive des loix, sembloient dans l'origine, n'avoir besoin que d'une police sévère. On les confia donc à des chefs, dont l'autorité étoit illimitée. L'esprit d'intrigue naturel

à toutes les cours, mais plus familier chez une nation où la galanterie donne aux femmes un aſcendant univerſel, fit de tout tems parvenir aux grandes places en Amérique, des hommes ſans mœurs, chargés de dettes & de vices. Le miniſtere, par un reſte de pudeur, craignant de les élever ſur le théâtre même de leur déshonneur, les envoya réparer ou cimenter leur fortune au-delà des mers, où leurs déſordres n'étoient pas connus. Une compaſſion mal entendue, une fauſſe maxime de cour, qui ſuppoſe la fourberie néceſſaire & les fripons utiles, fit ſacrifier de ſang-froid à des brigands dignes des priſons, la tranquillité des cultivateurs, la ſûreté des colonies, l'intérêt même de l'état. Ces miniſtres de rapines & de débauches, étoufferent les germes du bien, & retarderent la proſpérité qui naiſſoit d'elle-même.

La puiſſance abſolue porte dans ſa nature un poiſon ſi ſubtil, que les deſpotes même qui s'embarquoient pour l'Amérique avec des vues honnêtes, ne tardoient pas à s'y corrompre. Quand l'ambition, l'avarice ou l'orgueil ne les auroient pas entamés, pouvoient-ils réſiſter à la flatterie, qui ne manque

jamais d'élever ſa baſſeſſe ſur la ſervitude générale, & d'avancer ſa fortune dans les maux publics?

Le peu de gouverneurs, qui échapperent à la corruption, n'ayant aucun point d'appui dans une adminiſtration ſans limites, paſſoient continuellement d'une erreur à l'autre. Ce ne ſont pas des hommes qui doivent gouverner les hommes, c'eſt la loi. Otez aux adminiſtrateurs cette meſure commune, cette règle de leurs jugemens; il n'y aura plus de droit, plus de ſûreté, ni de liberté civile. Dès-lors on ne verra qu'une foule de déciſions contradictoires; que des réglemens paſſagers qui s'entre-choqueront; que des ordres qui, faute de maximes fondamentales, n'auront aucune liaiſon entre eux. Si l'on déchiroit le corps des loix, dans l'empire même le mieux conſtitué par ſa nature, on verroit bientôt que ce ne ſeroit pas aſſez d'être juſte, pour le bien conduire. La ſageſſe des meilleures têtes n'y ſuffiroit pas. Comme elles n'auroient pas toutes le même eſprit, & que l'eſprit de chacune ne ſeroit pas toujours dans la même ſituation, l'état ne tarderoit pas à être bouleverſé. Cette eſpece de cahos fut continuel

dans les colonies Françoises; & d'autant plus grand, que les chefs ne faisoient qu'y paroître, pour ainsi dire, & en étoient rappellés avant d'avoir rien vu par eux-mêmes. Après avoir marchés trois ans sans guide, dans un pays nouveau, sur des plans informes de police & de loix, ces administrateurs étoient remplacés par d'autres, qui, dans un terme aussi court, n'avoient pas le tems de former des liens avec les peuples qu'ils devoient conduire, ni de mûrir assez leurs projets, pour leur donner ce caractere de justice & de douceur, qui en assure l'exécution. Ce défaut de regle & d'expérience, intimidoit si fort un de ces magistrats absolus, que, par délicatesse, il n'osoit prononcer sur les choses les plus communes. Ce n'est pas qu'il ne sentît les inconvéniens de son indécision: mais tout éclairé qu'il étoit, il ne se croyoit pas les lumieres d'un législateur, & il ne vouloit pas en usurper l'autorité.

Cependant il étoit aisé de tarir la source de ces désordres, en mettant à la place du gouvernement militaire, violent en lui-même, & fait pour des tems de crise & de péril, une législation modérée, fixe & indépendante des

volontés particulieres. Mais ce projet, mille fois proposé, déplut aux gouverneurs, jaloux d'un pouvoir absolu, qui, redoutable en lui-même, est toujours plus odieux dans un sujet. Ces esclaves, échappés à la tyrannie secrète de la cour, n'aimoient rien tant que cette justice Asiatique, dont ils épouvantoient jusqu'à leurs créatures. La réforme fut même rejettée par des gouverneurs qui, d'ailleurs vertueux, ne voulurent pas voir, qu'en se réservant le droit de faire le bien, ils laissoient à leurs successeurs la facilité de faire le mal impunément. Tous se déclarerent hautement contre un plan de législation qui avoit pour but de diminuer la dépendance des peuples : & la cour eut la foiblesse de céder à leurs insinuations ou à leurs conseils, par une suite de cette pente que les princes & leurs ministres ont naturellement vers le pouvoir arbitraire. Elle crut faire assez pour ses colonies, en leur donnant un intendant qui devoit balancer le commandant.

Ces établissemens éloignés, qui, jusqu'à ce moment, avoient gémi sous le joug d'un seul, se virent alors en proie à deux pouvoirs, également dangereux, & par leur division

& par leur union. Lorſqu'ils ſe choquoient, ils partageoient les eſprits, ils ſemoient la diſcorde entre les partiſans, ils allumoient une eſpèce de guerre civile. Le bruit de leurs diſcuſſions rétentiſſoit juſqu'en Europe, où chacun d'eux avoit ſes protecteurs, animés par l'orgueil ou par l'intérêt à les maintenir dans leur place. Lorſqu'ils étoient d'accotd, ou parce que leurs vues bonnes ou mauvaiſes ſe trouvoient les mêmes, ou parce que l'un prenoit un aſcendant décidé ſur l'autre, la condition des colons devenoit encore plus fâcheuſe. Quelle que fût l'oppreſſion de ces victimes, leurs cris n'étoient jamais écoutés par la métropole, qui regardoit l'harmonie de ſes délégués, comme la preuve la plus déciſive d'une adminiſtration parfaite.

Le ſort des colonies Françoiſes n'a que peu changé. Leurs gouverneurs, outre la diſpoſition des troupes réglées, ont le droit d'enrégimenter les habitans, de leur preſcrire les manœuvres qu'ils jugent à propos, de les occuper comme il leur plaît pendant la guerre, de s'en ſervir même pour conquérir. Dépoſitaires d'un pouvoir abſolu, libres & jaloux de s'en arroger toutes les fonctions qui peuvent

l'étendre ou l'exercer, ils ſont dans l'uſage de connoître des dettes civiles. Le débiteur eſt mandé, condamné à la priſon ou au cachot, & forcé de payer, ſans d'autres formalités : c'eſt ce qu'on appelle le ſervice ou le département militaire. Les intendans décident ſeuls de l'emploi des finances, & en règlent pour l'ordinaire le recouvrement. Ils appellent trop ſouvent devant eux les affaires civiles ou criminelles; ſoit que la juſtice n'en ait pas encore pris connoiſſance, ſoit qu'elles aient été déja portées aux tribunaux même ſupérieurs : c'eſt ce qu'on appelle *adminiſtration*. Les gouverneurs & les intendans accordent en commun les terres qui n'ont pas été données, & jugeoient, il n'y a que peu d'années, de tous les différends qui s'élevoient au ſujet des anciennes poſſeſſions. Cet arrangement mettoit dans leurs mains, dans celles de leurs commis ou de leurs créatures, la fortune de tous les colons; & dès-lors rendoit précaire le ſort de toutes les propriétés. On ne ſauroit imaginer un plus grand déſordre.

Dans la méchanique, plus les puiſſances réſiſtantes ſont éloignées du centre, plus les forces motrices doivent être augmentées : de

même, a-t-on dit, on ne peut s'assurer des colonies que par un gouvernement violent & absolu. S'il en est ainsi, le chevalier Petty n'aura pas eu tort de désapprouver ces sortes d'établissemens. Il vaut mieux que la terre reste dépeuplée, ou peu habitée, que de voir quelques puissances s'étendre pour le malheur des peuples. C'est à la France de combattre le système d'un Anglois contre les colonies, en s'éclairant de plus en plus sur la manière de les gouverner. L'esprit de lumière qui caractérise ce siècle, quoi qu'en disent ceux qui attribuent au mépris de certains préjugés les vices inséparables du luxe; à la liberté de penser & d'écrire, les mauvaises mœurs, qui viennent des passions des grands & des abus du pouvoir: cet esprit de lumière, qui nous soutient & nous guide encore, quand la morale croule sur des fondemens ruineux, ramènera la cour de Versailles aux bons principes, que nous-mêmes nous avons si souvent ramenés sous ses yeux. Si quelqu'un s'en est offensé, interrogez-le, & vous trouverez que c'est un vil flatteur des grands, ou quelque personnage subalterne, attaché par état ou par intérêt à l'administration, dont il est le

panégyriſte. Prononcez qu'il ignore le devoir de tout citoyen envers la patrie. Quoi! je ſerois le complice d'un ſcélérat, ſi je ne criois pas, lorſque je lui verrois jetter une torche allumée dans la maiſon d'un concitoyen; & mon ſilence ſeroit innocent, lorſque ſous mes yeux on menaceroit d'incendier l'empire! Le ſujet fidèle; ce n'eſt pas celui qui aveugle le ſouverain ſur les périls de ſa ſituation: c'eſt celui qui l'en inſtruit avec franchiſe, au riſque de s'attirer ſon indignation. Mais au lieu de vous adreſſer au public, que ne vous adreſſez-vous, dit-on, à l'oreille de ceux qui gouvernent? Eſt-ce qu'on en approche? eſt-ce qu'on en eſt écouté? eſt-ce qu'ils croient ignorer quelque choſe? eſt-ce qu'ils jugent par eux-mêmes? eſt-ce que les ſpéculations les plus importantes ne ſeroient pas renvoyées dans des bureaux & ſoumiſes à la déciſion d'un commis, qui ne manqueroit pas de les improuver, ou par ignorance, ou par vanité, ou par quelque autre motif moins ſecret & plus vil? Quand ma voix ſeroit appuyée de cent mille autres voix, il eſt incertain qu'elle ſe fît entendre. Laiſſez-moi donc parler. Laiſſez-moi dire à ma nation

ce qui peut élever ses établissemens du Nouveau-Monde au degré de prospérité, au degré de bonheur dont ils sont susceptibles.

LVII. Changemens qu'il conviendroit de faire dans l'administration des isles Françoises.

On ne trouvera que peu de changemens à faire dans ce qui concerne le culte public. Il a été subordonné, autant qu'il étoit possible, à l'autorité civile. Ses ministres sont des moines, dont l'extérieur composé, l'habillement bizarre, font plus d'impression sur des nègres bornés & superstitieux, qu'on ne pourroit l'attendre de la sublime morale de la réligion. L'attrait de la nouveauté, si puissant en France, avoit inspiré, il n'y a que peu d'années, le projet de substituer à ces pasteurs commodes des évêques & un clergé nombreux. En vain tous les esprits s'étoient réunis, pour repousser un corps redoutable par son ambition, par son avarice & ses prétentions. Sans la chûte du ministre inquiet & mal habile qui avoit formé ce plan destructeur, les isles Françoises alloient être tourmentées par une calamité plus fâcheuse encore, que celle qu'elles éprouvent depuis si long-tems du côté de la justice.

Un hasard, heureux ou malheureux, fonda ces grands établissemens, un peu avant le

milieu du dernier ſiècle. On n'avoit alors aucune idée arrêtée ſur les contrées du Nouveau-Monde. Il arriva de-là qu'on choiſit pour les conduire la coutume de Paris & les loix criminelles du royaume. Les gens ſages ont bien compris depuis qu'une pareille juriſprudence ne pouvoit pas convenir à un pays d'eſclavage & à un climat, à des mœurs, à des cultures, à des poſſeſſions, qui n'ont aucune reſſemblance avec les nôtres : mais ces réflexions de quelques particuliers n'ont eu aucune influence ſur l'action du gouvernement. Loin de corriger ce que ces premieres inſtitutions avoient de vicieux, il a ajouté à l'abſurdité des principes l'embarras, la confuſion, la multiplicité des formes. Auſſi la juſtice n'a-t-elle pas été rendue.

Il en ſera ainſi, juſqu'à ce qu'une légiſlation particuliere aux iſles, rende poſſibles, faciles même les déciſions : mais cet ouvrage important ne ſauroit être fait en France. Laiſſez aux colons aſſemblés le ſoin de vous éclairer ſur leurs beſoins. Qu'ils forment eux-mêmes le code qu'ils penſeront convenir à leur ſituation. Lorſque ce grand travail aura été exécuté avec la maturité convenable,

il sera livré aux discussions les plus profondes & les plus sévères. La sanction du gouvernement ne lui sera accordée que lorsque l'on n'aura pas le moindre doute sur son utilité, sur sa perfection. Ne craignez pas alors de manquer de bons magistrats. Les loix seront si précises, si claires, si bien adaptées aux affaires, que les tribunaux ne pourront plus être accusés d'ignorance, d'inapplication, ou de mauvaise foi.

De ce nouvel ordre de choses, sortira une police exacte. Ce moyen de contenir les citoyens dans la règle est facile en Europe. Le père fait la fonction de censeur dans sa famille: il surveille sa femme, ses enfans, ses domestiques. Le propriétaire ou le principal locataire exerce la même magistrature dans sa maison; le manufacturier ou l'artisan, dans sa boutique ou son attelier. Le voisin est une espèce d'inspecteur de son voisin. Les corps, jaloux de leur bonheur, ont sans cesse les yeux ouverts sur la conduite & les actions des membres qui les composent; on n'y reçoit point un homme mal famé; on en chasse celui qui se déshonore. L'homme dangereux est bientôt connu, & trouve les portes

fermées. L'honneur a ſon tribunal & la médiſance a le ſien. Les mœurs exercent une eſpèce de juſtice que perſonne ne peut décliner. Qui eſt-ce qui n'eſt pas plus ou moins retenu par le jugement public? Toutes ces ſortes d'autorités abrègent les fonctions du gouvernement. L'Amérique, remplie d'individus iſolés, ſans patrie, ſans parens, qui ſe déplacent continuellement, qui ſe renouvellent ſans ceſſe, & que la ſoif des richeſſes pouſſe toujours aux entrepriſes les plus hardies: l'Amérique exige une ſurveillance plus active, plus ſuivie & plus détaillée.

Cependant un officier, qui, ſous le nom de lieutenant du roi, réſidoit dans un port ou dans une bourgade, fut ſeul chargé pendant long-tems, dans les iſles Françoiſes, de ce ſoin important. C'étoit un petit tyran, qui vexoit les cultivateurs, qui rançonnoit le commerce, & qui aimoit mieux vendre un pardon, que prévenir des fautes. Depuis quelques années, les commandans des milices de chaque quartier ſont chargés, ſous l'inſpection du chef de la colonie, du maintien de la tranquillité publique. Ce nouvel arrangement eſt moins vicieux que l'ancien: mais

il

il eſt encore trop arbitraire. Il eſt doux d'eſpérer que le même code, qui mettra la fortune des particuliers ſous la protection des loix, y mettra auſſi leur liberté.

A cette époque, le commerce ſera mieux réglé qu'il ne l'a été. Les négocians de France ne vont pas eux-mêmes aux iſles. Ils y envoient des cargaiſons plus ou moins riches. Celles qui n'ont que peu de valeur, ſont ordinairement diſtribuées au comptant par les capitaines des navires. Les plus importantes, telles que celles des eſclaves, ſont généralement livrées à crédit; & ce ſont des commiſſionnaires fixés dans ces établiſſemens, qui ſont chargés des recouvremens. Le paiement ſe fait rarement aux échéances convenues; & ce manquement de foi a toujours diviſé les colonies & la métropole. Le miniſtère cherche depuis long-tems un terme à ces diſcordes éternelles. Ne pourroit-on pas établir dans chaque juriſdiction un regiſtre où toutes les dettes ſeroient inſcrites, dans l'ordre où elles auroient été contractées? Lorſqu'au jugement des experts, le fonds de l'habitation ſe trouveroit grevée de plus de la moitié de ſa valeur, chaque créancier auroit le droit de la faire vendre.

Cet arrangement, quoique sage, quoique nécessaire, déplairoit sûrement aux colons : mais ils se consoleroient de ce qu'ils auroient d'abord regardé comme une infortune, si cette rigueur étoit tempérée par une meilleure administration des finances. Le gouvernement eut la dureté de demander, dès l'origine, des tributs à des malheureux qui avoient été chercher leur subsistance dans un Nouveau-Monde. On exigea d'eux de plus fortes contributions, à mesure que leurs travaux & les fruits de leurs travaux se multiplioient. Cependant l'énorme fardeau, dont leurs denrées, leurs consommations, leurs esclaves sont surchargés, excitent à peine quelques foibles réclamations. Les plaintes portent généralement sur la manière tyrannique dont le revenu public est perçu, sur les usages pernicieux auxquels il est destiné. Le fisc se dit ou se croit accablé par les dépenses qu'exige la conservation des isles. Elles offrent de fournir abondamment à tous ces frais, pourvu que ce soient les assemblées nationales qui ordonnent les impôts, pourvu qu'elles en aient la disposition. Alors les troupes seront plus régulièrement payées, & les fortifications mieux

entretenues, sous l'inspection du gouvernement lui-même. Débarrassées de cette foule d'officiers, qui, sous le nom d'états-majors, les épuisent; de ces légions de traitans avides qui les pressurent sans fin & sans mesure, les colonies s'occuperont de leur amélioration. Il s'ouvrira des voies commodes de tous les côtés. Les marais seront desséchés. On creusera un lit aux torrens; celui des rivières sera redressé; & l'on construira des ponts qui assureront les communications. Les jeunes créoles recevront sur leur propre sol une instruction convenable, qu'ils ne trouvoient pas même en passant les mers. Enfin, il y aura un corps autorisé à poursuivre jusqu'au pied du trône cette rage despotique qui saisit le plus souvent les hommes vains ou corrompus, choisis par l'intrigue ou par l'ignorance pour conduire ces régions lointaines.

Rien ne paroît plus conforme aux vues d'une politique judicieuse, que d'accorder à ces insulaires le droit de se gouverner eux-mêmes, mais d'une manière subordonnée à l'impulsion de la métropole, à-peu-près comme une chaloupe obéit à toutes les directions du vaisseau qui la remorque. Peut-être dira-t-on

que le peuple se renouvellant sans cesse dans ces isles éloignées, par l'instabilité que le commerce y donne aux richesses, cette fermentation y jette beaucoup d'écume; & qu'on n'y verra que bien tard assez de mœurs & de lumières pour y faire naître cet esprit de patrie & ce ton de gravité qui soutiennent dignement le poids des affaires & les intérêts d'une nation. Cette objection sembleroit fondée, si l'on ne consultoit que le caractere des Européens, poussés en Amérique par leurs besoins ou par leurs vices; devenus par ces transplantations volontaires ou forcées, étrangers par-tout; ordinairement corrompus par le défaut de loix que remplace mal une police arbitraire, par ce goût dépravé de domination qui résulte de l'abus de l'esclavage, par l'éclat d'une grande fortune qui leur fait oublier leur première obscurité. Mais cette classe d'hommes expatriés ne devroit point avoir d'influence dans une administration qu'on laisseroit aux propriétaires, nés la plupart dans les colonies: puisque la justice suit naturellement la propriété, & que personne n'a plus d'intérêt & de droit au bon gouvernement d'un pays que ceux à qui la naissance y donne de plus grandes

possessions. Ces créoles qui naturellement ont de la pénétration, de la franchise, de l'élévation, un certain amour de la justice qui naît de ces belles qualités, touchés des marques d'estime & de confiance que leur donneroit la métropole, en les chargeant du soin de régler l'intérieur de leur patrie, s'attacheroient à ce sol fertile, se feroient une gloire, un bonheur de l'embellir, & d'y créer toutes les douceurs d'une société civilisée. Au lieu de cet éloignement pour la France, dont le reproche est une accusation de dureté contre ses ministres, on verroit naître dans les colonies cet attachement que la confiance paternelle inspire toujours à des enfans. Au lieu de cet empressement secret qui les fait courir durant la guerre au-devant d'un joug étranger, on les verroit multiplier leurs efforts pour prévenir ou pour repousser une invasion. Si la crainte retient les hommes sous les yeux d'un maître puissant & terrible, il n'y a que l'amour qui puisse leur commander au loin. C'est le seul ressort peut-être qui agisse dans les provinces frontières d'un grand état, quand la mollesse & la cupidité se taisent dans la capitale devant l'autorité qui menace. L'amour est un sentiment qu'on

ne sauroit trop ménager, trop étendre. Mais si le prince ne sait ni le mériter, ni le rendre, on ne le lui prodiguera pas long-tems. Alors plus de joie dans les fètes publiques, plus de transports dans les réjouissances, plus de ces cris involontaires qui échappent à la vue de l'idole adorée. La curiosité mène & presse la foule à tout ce qui fait spectacle : mais le contentement n'y brille plus dans les regards. Une inquiétude morne s'empare des esprits. Elle se communique d'une province à l'autre, & de la métropole dans les colonies. Toutes les fortunes frappées ou menacées à la fois, sont dans l'alarme & le mouvement. Des coups d'autorité multipliés par la précipitation qui les hasarde, blessent tous les cœurs, & tombent successivement sur tous les corps. Du fond même de l'Amérique, sont traduits en criminels dans les prisons de l'Europe, les vengeurs du crime & les défenseurs des droits des colons. Les armes qui sembloient émoussées devant l'ennemi, s'aiguisent contre ces sujets précieux à l'état. On va épouvanter dans la paix ceux même qu'on n'a pas su défendre durant la guerre. Non, jamais le ministère de France n'a donné à ses possessions du Nouveau-Monde

l'appui nécessaire pour les préserver des ravages ou de l'invasion, & jamais il ne remplira cette obligation, à moins qu'il ne multiplie dans l'ancien ses arsenaux, ses atteliers & ses escadres. Philosophes de tous les pays, amis des hommes, pardonnez à un écrivain François d'exciter sa patrie à élever une marine formidable. C'est pour le repos de la terre qu'il fait des vœux, en souhaitant de voir établir sur toutes les mers l'équilibre qui fait aujourd'hui la sûreté du continent.

LVIII. La France peut-elle avoir une marine militaire? Lui convient-il de l'avoir? Mesures qu'elle doit prendre pour l'avoir.

Douteroit-on que la France pût aspirer à ce genre de puissance? Voyez sa position. Assez vaste pour n'être dépendante d'aucune des puissances qui l'environnent; assez heureusement limitée pour n'être pas affoiblie par sa grandeur, cette monarchie est située au centre de l'Europe entre l'océan & la méditerranée. Elle peut transporter toutes ses productions d'une mer à l'autre, sans passer sous le canon menaçant de Gibraltar, sous le pavillon insultant des Barbaresques. Ses provinces sont la plupart arrosées par des rivières ou coupées par des canaux qui assurent la communication de ses terres centrales avec ses ports, de ses ports avec ses terres centrales. Un heureux

hasard lui a donné des voisins qui ne savent pas fournir à leur subsistance, ou qui n'ont qu'un commerce purement passif. La température de son climat lui procure l'avantage inestimable d'expédier & de recevoir ses navires dans toutes les saisons. Elle doit à la profondeur de ses rades de donner à ses vaisseaux la forme la plus propre à la célérité, à la sûreté.

La France manqueroit-elle d'objets & de matières à exporter. Tous les peuples se disputent ses productions de l'ancien & du Nouveau-Monde : mais c'est encore plus par ses manufactures & par ses modes qu'elle a subjugué l'Europe & quelques parties de l'autre hémisphère. Les nations sont fascinées & n'en reviendront point. Les efforts qu'on a faits partout pour s'affranchir d'un tribut ruineux, en copiant cette industrie étrangère, n'ont eu nulle part le succès qu'on en attendoit. La fécondité de l'invention devancera toujours la promptitude de l'imitation ; & la légéreté d'un peuple qui rajeunit tout dans ses mains, qui vieillit tout chez ses voisins, trompera la jalousie & l'avidité de ceux qui voudront la surprendre en la contrefaisant. Quelle pourroit être la navigation d'un empire qui four-

nit aux autres états les alimens de leur vanité, de leur luxe, de leur volupté?

La population de la France feroit-elle jugée insuffisante pour des armemens nombreux? Qui peut ignorer aujourd'hui que cette puissance compte vingt-deux millions d'habitans? Le reproche qu'on lui fait d'avoir sur chaque navire plus de matelots que ses rivaux, ne prouve-t-il pas lui seul que, dans cet état, ce ne sont pas les hommes qui manquent à l'art, mais que c'est l'art qui manque aux hommes? Cependant, quel peuple a reçu de la nature plus de cette vivacité de génie qui doit perfectionner la construction des vaisseaux, plus de cette dextérité de corps qui peut économiser le tems & les frais de la manœuvre par la simplicité, par la célérité des moyens?

La France seroit-elle réduite à l'impuissance d'avoir une marine, parce qu'elle ne trouveroit pas dans son sein toutes les munitions navales? Mais ses rivaux ne sont-ils pas obligés comme elle, & plus qu'elle, à demander des secours au nord de l'Europe? Leur climat, leur industrie & leurs colonies leur donnent-ils les mêmes facilités pour consommer leurs échanges avec la mer Baltique?

La France a donc tous les moyens convenables pour être une puissance vraiment maritime. Mais lui convient-il d'avoir cette ambition?

On ne connut long-tems que des armées nombreuses & aguerries pour arriver à la fortune & à la gloire. Les deux Indes furent découvertes; & cet événement imprévu fit une révolution étonnante dans tous les esprits. Peut-être une ambition raisonnable se seroit-elle bornée à obtenir par des échanges les richesses & les productions de ces deux grandes parties du globe. L'amour de la domination, trop ordinaire aux nations, fit préférer généralement le systême ruineux & destructeur des conquêtes. Ces immenses contrées furent la plupart asservies. On alla plus loin. Les hommes qui habitoient ces nouveaux climats étoient ou trop foibles, ou trop indolens, pour servir d'instrumens à la cupidité d'un ravisseur injuste. En plusieurs endroits, ils furent exterminés ou chassés des campagnes qui les avoient vu naître & remplacés par des Européens, par des esclaves Africains, qui multiplièrent les denrées dont ils avoient trouvé le germe, qui établirent d'autres cultures auxquelles se prêtoit aisément un sol neuf, fécond & varié.

Il falloit donner de la ſtabilité à ces établiſſemens. On pouvoit craindre, & l'inquiétude des nations qui étoient entrées en partage de ces régions intactes, & la jalouſie des nations qui n'avoient pas eu cet avantage : des forces navales pouvoient ſeules donner de la conſiſtance aux colonies naiſſantes, aux colonies même qui avoient fait le plus de progrès. Pour les préſerver de l'invaſion, on conſtruiſit, on arma des flottes. A cette époque remarquable, la politique changea tout-à-fait de face. La terre ſe vit, en quelque manière, ſoumiſe à la mer; & les grands coups d'état furent frappés ſur l'océan.

La France, moins accoutumée à ſervir de guide qu'à ſurpaſſer ſes maîtres, la France vit ſans émulation s'élever un nouveau genre de puiſſance. La marine n'entra même pour rien dans les trop vaſtes projets de l'ambitieux Richelieu. Il étoit réſervé au monarque dont il avoit préparé la grandeur de faire reſpecter ſon pavillon dans les deux hémiſphères : mais cette gloire n'eut que peu de durée. Louis XIV ſouleva par ſes entrepriſes tout le continent de l'Europe; & pour réſiſter aux ligues qui s'y formèrent, il lui fallut ſoudoyer des armées

innombrables. Bientôt son royaume ne fut plus qu'un camp; ses frontières ne furent plus qu'une haie de places fortes. Sous ce règne brillant, les ressorts de l'état furent toujours trop tendus. On ne sortoit d'une crise que pour entrer dans une autre. A la fin, le désordre se mit dans les finances; & dans l'impossibilité de suffire à toutes les dépenses, le sacrifice des forces navales fut jugé, mal-à-propos peut-être, indispensable.

Depuis la fin d'un siècle, où la nation soutenoit du moins ses disgraces pour le souvenir de ses succès, en imposoit encore à l'Europe par quarante ans de gloire, chérissoit un gouvernement qui l'avoit honorée, & bravoit des rivaux qu'elle avoit humiliés: depuis cette époque, la France a perdu beaucoup de sa fierté, malgré les acquisitions dont son territoire s'est aggrandi. De longues paix ne l'autoient pas énervée, si l'on eût tourné vers la navigation des forces trop long-tems prodiguées à la guerre: mais sa marine militaire n'a pris aucune consistance. L'avarice d'un ministère, les prodigalités d'un autre, l'indolence de plusieurs; de fausses vues, de petits intérêts; les intrigues d'une cour qui mènent

le gouvernement ; une chaîne de vices & de fautes ; une foule de causes obscures & méprisables : tout a empêché la nation de devenir sur mer ce qu'elle avoit été dans le continent, d'y monter du moins à l'équilibre du pouvoir, si ce n'étoit pas à la prépondérance. Les pertes même qu'elle fit, dans toutes les parties du globe, durant les hostilités commencées en 1756, les humiliations qu'il lui fallut dévorer à la paix de 1763, ne rendirent pas l'esprit de sagesse au conseil qui la gouvernoit, ne ramenerent pas ses projets & ses efforts au système d'une marine redoutable.

Mais par quelles voyes la France parviendroit-elle à créer, à maintenir des forces navales ?

Une premiere opération, sans laquelle les autres seroient inutiles ou funestes, sera l'encouragement de la navigation marchande. Seule, elle peut former des hommes endurcis aux injures des climats, aux fatigues du travail, aux dangers des tempêtes. Cette vérité, bien sentie, fera supprimer les innombrables entraves qui jusqu'ici ont exclusivement assuré aux bâtimens étrangers l'exportation des denrées du royaume, qui même leur livrent

trop ſouvent ſon propre cabotage. On n'affirmera pas qu'un acte de navigation pareil à celui qui a produit la grandeur de l'Angleterre convînt à la France: mais du moins cette couronne devroit-elle faire de tels réglemens que ſes ſujets puſſent entrer en partage des bénéfices que les Suédois, les Danois & les Hollandois viennent leur enlever juſques dans ſes rades?

Ce nouvel ordre de choſes ne s'établira jamais, ſi la marine marchande ne ſort de l'humiliation où juſqu'ici elle a été malheureuſement plongée. La loi veut que nul navigateur ne puiſſe commander un bâtiment de commerce, ſans avoir fait trois campagnes ſur un vaiſſeau de roi; elle veut qu'après cette épreuve, on puiſſe le forcer à y ſervir encore durant la guerre. L'état d'abjection où on le tient dans ce ſervice, écarte néceſſairement de la mer les hommes qui ont reçu de l'éducation, qui jouiſſent de quelque fortune, ou qui ſe trouvent de l'élévation. Il faut briſer ces honteuſes chaînes, ou renoncer à l'eſpoir de voir l'océan ſe couvrir de nombreux, de riches armemens.

L'oppreſſion ſous laquelle on tient les matelots, eſt un autre obſtacle à la multiplication

des expéditions. Ces hommes qui contribuent ſi eſſentiellement à l'opulence & à la force du royaume, ſont tous inſcrits ſur des regiſtres avec l'obligation de s'embarquer dans les vaiſſeaux de guerre, au premier ordre du miniſtere, pour le tems qu'il veut, & au prix qu'il juge à propos d'y mettre, ſans que les talens ni l'âge puiſſent rien changer à la dureté de ces conditions. Lors même que le ſervice public ne les occupe pas, ils ne peuvent diſpoſer de leurs bras & de leur loiſir que de l'aveu d'un agent du gouvernement. Cet eſclavage détourne d'une profeſſion ſi néceſſaire la plupart de ceux que leur inclination y porteroit, ſi elle n'étoit pas deſtructive de toute liberté. Qu'on ſupprime les claſſes, qu'on en tempere du moins la rigueur, & l'on verra les ports, les côtes de la France ſe couvrir de navigateurs.

Mais qui les conduira aux combats, à la défenſe de la patrie? Seignelay décida que ce ſeroit la nobleſſe, & l'on a penſé depuis comme Seignelay. La nature a-t-elle donc excluſivement accordé au gentilhomme une conſtitution phyſique que les climats, la faim, les fatigues ne ſauroient altérer? Lui a-t-elle excluſivement donné l'audace qui fait braver

les périls, le sang-froid qui les fait surmonter? Lui a-t-elle exclusivement départi le génie qui décide & fixe la victoire? L'opinion, le préjugé donnent, dit-on, aux hommes de cet ordre, une ardeur pour la gloire, une indifférence pour les richesses qui ne se trouvent pas dans les autres conditions. Quoi! ce seroit au sein d'une cour corrompue, dans les décombres d'un château ruiné qu'il faudroit aller chercher de préférence des principes d'élévation ou de désintéressement? Ah! croyez que le fils d'un armateur, dont la fortune a couronné les heureux travaux, & qui ne peut avoir d'ambition que celle d'illustrer son nom, n'est pas moins appellé aux actions mémorables, aux grands sacrifices, que ce jeune noble qui s'environne sans cesse des lauriers de ses aïeux. Depuis quand le titre qu'on a est-il un aiguillon plus puissant que le titre auquel on aspire? Le premier qui mérita la noblesse, qu'étoit-il avant que de l'avoir obtenue? Mettez à sa place un de ses illustres descendans, & il auroit laissé roturiers ses enfans & ses neveux. La véritable noblesse étoit dans le sang & dans la destinée avant que d'exister sur un parchemin. Il faut du bonheur

bonheur & du mérite ; du bonheur qui nous présente aux grandes occasions ; du mérite qui nous y fasse répondre. Tous ceux qui dans les siecles passés se sont anoblis ; tous ceux qui s'anobliront dans les siecles à venir, ont prouvé & prouveront que le ciel ouvre ces deux grandes voies à un petit nombre d'hommes, & qu'il est aussi facile d'avoir l'ame haute sous un vêtement bourgeois, que l'ame basse sous un cordon. Le courage, la vertu & le génie sont de toutes les conditions. Mais voulez-vous savoir de bonne foi ce qui en est? Ouvrez indistinctement la carriere à tous ceux qui auront reçu une éducation honnête. Qu'ils soient embarqués sur des vaisseaux de guerre ; qu'ils fassent quelques campagnes sous des chefs expérimentés ; qu'ils soient assujettis à tous les travaux, à toutes les privations qu'exige une profession si difficile. Après ces épreuves, vous admettrez dans la marine royale les élèves qui auront montré le plus de vigueur, d'intelligence, de courage & d'émulation.

La beauté d'un art qui fait quelquefois maîtriser les élémens ; les avantages d'un métier où les occasions sont plus fréquentes,

& dans lequel la gloire est individuelle dès qu'on est appellé au commandement du plus petit bâtiment : ces raisons les pousseront à étudier, à réfléchir, sur-tout à desirer de pratiquer sans cesse : car c'est dans ce métier que la théorie la plus savante a besoin d'être accompagnée de la pratique la plus continuelle. Soit dans les combats, soit dans la simple navigation, les résolutions doivent être si promptes qu'elles paroissent plutôt l'effet du sentiment que celui de la réflexion. L'homme de mer a sur-tout besoin de ces pensées décisives, de ces illuminations soudaines, comme les avoit si bien définies un orateur sublime dans l'éloge d'un grand capitaine ; & ces coups d'instinct & de talent, pour parler un langage moins élevé, doivent plus souvent être le partage de la pratique, que celui de la théorie.

Une pratique continuelle ! que ce mot est étranger à la marine de France. Des armemens décousus. Des campagnes d'un jour, où l'on voit en sortant du port le jour qu'on doit y rentrer. Des côtes que l'on parcourt avec aussi peu d'attention que les pays où l'on voyage en poste. Des colonies d'où l'on

part auſſi étranger qu'on y eſt arrivé. Des miſſions où l'on ne porte que des idées d'un prompt retour, & où l'on a les yeux & le cœur conſtamment tournés vers ſes habitudes. Des vaiſſeaux que l'on enviſage comme des priſons, & que l'on quitte avec tranſport ſans en connoître ni les défauts, ni les qualités. O François! ô mes concitoyens! voilà dans la plus exacte vérité, voilà quel a été juſqu'ici le déplorable emploi des forces navales de votre patrie.

A ces armemens ſucceſſifs de quelques frégates iſolées, dont la miſſion paſſagère n'eſt d'aucune utilité réelle, ſubſtituez des eſcadres permanentes durant trois ans ou plus dans tous les parages de l'ancien & du Nouveau-Monde, où vous avez des établiſſemens, où vous faites un grand commerce. Que ces croiſieres inſtructives occupent conſtamment la moitié de vos bâtimens inférieurs, & quelques vaiſſeaux de ligne. Alors les officiers qui ne tiennent à leur état que par la facilité de n'en pas remplir les devoirs, prendront le parti de ſe retirer. Alors ceux qui perſévéreront dans ce métier périlleux & honorable, acquerront des lumieres, de l'expérience,

l'amour d'un élément où ils doivent trouver leur gloire & leur fortune. Alors des inférieurs jaloux de plaire à des chefs deſtinés à leur commander long-tems, connoîtront la ſubordination. Alors les équipages formés avec ſoin au ſervice & à la manœuvre par des capitaines qui devront recueillir le fruit de tant de peines, ſe battront avec plus de réſolution & plus de capacité. L'Europe a paru étonnée que les François, dignes émules des Anglois au commencement des dernieres guerres, aient perdu avec le tems, cette honorable égalité. Pluſieurs cauſes ont influé dans la révolution. La principale qui n'a pas été apperçue, c'eſt que les premiers ont eu de nouveaux matelots à chaque campagne, & que leurs rivaux ont conſervés les mêmes matelots jusqu'à la fin des hoſtilités.

L'établiſſement des ſtations ſera ſuivi d'autres innovations non moins importantes. Le corps de la marine, actuellement trop nombreux, actuellement ſurchargé de membres inutiles & oiſifs, ſera proportionné au nombre des vaiſſeaux & des armemens. On abolira ces funeſtes départemens qui excitent des jalouſies ſans émulation, & qui par des haînes

héréditaires font ſouvent avorter les projets le mieux combinés. L'ordre du tableau, qui par-tout & dans tous les ſiecles a étouffé le génie & les talens, ceſſera de préſider aux promotions & aux récompenſes. Dans le trop grand nombre de grades qu'il faut parcourir, pluſieurs ſeront ſupprimés, afin qu'il ſoit poſſible d'arriver au commandement, avant l'âge preſcrit par la nature pour le quitter. Si l'on croit devoir conſerver les claſſes, la direction en ſera changée & mieux ordonnée. Les Amiraux dont l'âge, les travaux, les bleſſures auront diminué les forces, le courage ou l'activité, compoſeront un tribunal qui préſidera au choix des munitions navales à leur conſervation & à leur emploi. C'eſt lui qui admettra dans le corps, qui décidera des promotions, qui donnera les commandemens, qui réglera les croiſieres, qui dirigera, autant qu'il ſe peut, les opérations. Tel ſera déſormais le conſeil d'un miniſtre, qui étranger à ſes fonctions, placé à cent lieues de la mer, livré par goût ou par néceſſité aux intrigues d'une cour orageuſe, n'a ceſſé d'être juſqu'à nos jours le jouet de quelques aventuriers obſcurs, ignorans & intéreſſés.

A mesure que les plans de réformation qu'on vient de tracer, s'exécuteront, les vaisseaux qui pourrissoient dans l'inaction seront réparés, il en sera construit d'autres. La France se verra dans peu de nombreuses flottes. Mais où trouver des ressources pour les mettre en activité!

Démolissez des édifices trop magnifiques ou inutiles, dont l'entretien devient ruineux. Mettez fin aux infidélités trop ordinaires dans l'achat des munitions navales, à la négligence qu'on a porté jusqu'ici à leur conservation. Renvoyez ces manœuvres désœuvrés que la protection a multipliés sans mesure dans vos arsenaux. Simplifiez la marche de votre administration, en mettant de la justice & de l'exactitude dans vos paiemens. Diminuez les équipages trop nombreux de vos armemens, de l'aveu de tous les gens désintéressés. Réduisez à la demi-solde tous ceux de vos officiers que le service de l'état n'occupera pas à la mer. Bannissez tous les genres de luxe, de délicatesse, de volupté qui énervent vos défenseurs & ruinent vos escadres. Rendez les radoubs, les réparations de vos vaisseaux plus rares. Après ces changemens, les fonds

actuellement aſſignés pour la marine, ſe trouveront ſuffiſans pour élever à un degré reſpectable cette branche ſi eſſentielle de votre puiſſance. Il eſt même un moyen très-ſimple de la porter plus haut ſans de nouvelles dépenſes; & le voici.

La France a formé dans le Nouveau-Monde des colonies qui lui envoient chaque année pour cent trente millions de denrées. Un produit ſi conſidérable ne pourroit lui échapper, ſans laiſſer un vuide immenſe dans ſon numéraire, dans ſa population, dans ſon induſtrie, dans ſon revenu public. L'importance de conſerver ces riches établiſſemens a été ſentie; & pour y parvenir, on a eu recours à des bataillons, à des fortereſſes. L'expérience a prouvé la foibleſſe de cette défenſe. Elle appartient à la marine, & ne peut appartenir qu'à elle. Qu'on mette donc les iſles ſous ſes voiles, & qu'on verſe dans ſes caiſſes ce que coûtoit la protection inſuffiſante qu'on leur accordoit: alors les fonds ordinaires de la marine de France ſe trouveront ſuffiſans pour donner à ſes opérations de la dignité & des avantages.

Telle eſt l'eſpérance de l'Europe. Elle ne

croira pas sa liberté assurée jusqu'à ce qu'elle voie voguer sur l'océan un pavillon qui ne tremble point devant celui de la Grande-Bretagne. Le vœu des nations est maintenant pour la puissance qui saura les défendre contre la prétention d'un seul peuple à la monarchie universelle des mers ; & il n'y a en ce moment que la France qui puisse les délivrer de cette inquiétude. Le systême de l'équilibre ordonne donc que la cour de Versailles augmente ses forces navales, d'autant plus qu'elle ne le peut sans diminuer ses forces de terre : alors son influence partagée entre les deux élémens, ne sera plus redoutable sur aucun qu'à ceux qui voudroient en troubler l'harmonie.

Et puisse avant que je meure, cette grande révolution déja commencée, s'achever à la suite de quelques-unes des réformes que j'ai indiquées ! Alors j'aurai obtenu la véritable récompense de mes veilles. Alors je m'écrierai : Ce n'est donc pas en vain que j'ai observé, réfléchi, travaillé. Alors je m'adresserai au ciel, & je lui dirai : « A présent tu peux » disposer de moi, car mes yeux ont vu la » splendeur de mon pays, & la liberté des » mers restituée à toute les nations ».

ADDITION

A L'HISTOIRE DES ISLES FRANÇOISES.

TABAGO que la Grande-Brétagne vient de céder à la France, n'est séparé de l'isle Espagnole de la Trinité que par un canal de neuf lieues. Cette possession a dix lieues de long sur quatre dans sa plus grande largeur. A sa côte septentrionale est une rade qui a vingt-cinq à trente pieds d'eau, & à sa côte septentrionale, il en est une autre où l'on n'en trouve que vingt ou vingt-cinq. Toutes deux sont à l'abri de la plupart des vents, avantages dont ne jouit pas celle du sud. Parmi les monticules qui occupent le centre de l'isle, il en est un plus élevé, dont la couleur noire ou rougeâtre paroît indiquer les débris d'un ancien volcan. Elle n'est pas exposée à ces terribles ouragans qui causent ailleurs de si grands ravages. Le voisinage du continent peut lui procurer ce bonheur. LIX. L'isle de Tabago, qui occasionna de grands combats entre les Hollandois & les François devient une possession Britannique.

Aussi Tabago fut-il autrefois extrêmement peuplé, selon quelques traditions. Ses habitans y résistèrent long-tems aux attaques vi-

ves & fréquentes des sauvages de la Terre-ferme, ennemis opiniâtres, implacables. Enfin lassés de ces incursions toujours renaissantes du continent, ils se dispersèrent dans les isles voisines.

Celle qu'ils avoient abandonnée, étoit ouverte aux invasions de l'Europe, lorsqu'en 1632 il y débarqua deux cens Flessinguois, pour y jetter les fondemens d'une colonie Hollandoise. Les Indiens du voisinage se joignirent aux Espagnols de la Trinité, contre un établissement qui leur portoit ombrage. Tout ce qui voulut arrêter leur impétueuse fureur, fut massacré ou fait prisonnier. Le peu qui se sauva de leurs mains à la faveur des bois, ne tarda pas à déserter l'isle.

La Hollande oublia durant vingt ans un établissement qu'elle ne connoissoit que par les désastres de sa naissance. En 1654, on y fit passer une nouvelle peuplade. Elle en fut chassée en 1666. Les Anglois se virent bientôt arracher cette conquête par les François. Mais Louis XIV content de vaincre, rendit à la république, son alliée, une isle qu'elle avoit possédée. Cet établissement ne prospéra pas mieux que toutes les colonies agricoles

de cette nation commerçante. Ce qui détermine ailleurs tant d'hommes à passer en Amérique, n'y a jamais dû pousser les Hollandois. Leur métropole offre à l'industrie de ses citoyens toutes les facilités d'un commerce avantageux : ils n'ont pas besoin de s'expatrier pour faire leur fortune. Une heureuse tolérance, achetée, comme la liberté, par des fleuves de sang, y laisse enfin respirer les consciences : jamais des scrupules de religion n'y réduisent les ames timorées, à se bannir du sol où le ciel les fit naître. La patrie pourvoit avec tant de sagesse & d'humanité à la subsistance & à l'occupation des pauvres, que le désespoir ne contraint point d'aller défricher une terre accoutumée à dévorer ses premiers cultivateurs. Tabago n'eut donc jamais plus de douze cens hommes occupés à cultiver un peu de tabac, un peu de coton, un peu d'indigo, & à exploiter six sucreries.

La colonie étoit bornée à cet essor d'industrie, quand elle fut attaquée par la nation même qui l'avoit rétablie dans ses droits primitifs de possession & de propriété. Au mois de février 1677, une flotte Françoise destinée à s'emparer de Tabago, rencontra la flotte

Hollandoiſe qui devoit s'oppoſer à cette invaſion. Le combat s'engagea dans une des rades de l'iſle, qui devint fameuſe par cette action mémorable, dans un ſiècle fécond en grands événemens. L'acharnement de la valeur fut tel des deux côtés, que les vaiſſeaux étoient ſans mâts, ſans agrèts, ſans matelots pour manœuvrer, & qu'on ſe battoit encore. La bataille ne finit que quand on vit douze bâtimens brûlés & pluſieurs coulés à fond. Les aſſaillans perdirent moins de monde, & les défenſeurs gardèrent encore l'iſle.

Mais d'Eſtrées qui vouloit l'emporter, y deſcendit cette même année au mois de décembre. Il n'y avoit plus de flotte pour arrêter ou détourner ſes forces. Une bombe lancée de ſon camp, alla tomber ſur le magaſin à poudre. Ce coup ordinairement déciſif, mit l'ennemi hors d'état de défenſe : il ſe rendit à diſcrétion. Le vainqueur avec toute la rigueur du droit de la guerre, non content de raſer les fortifications, réduiſit les plantations en cendres, s'empara de tous les navires, & tranſporta les habitans hors de l'iſle qu'il avoit priſe. La conquête en fut aſſurée à la France, par la paix qui ſuivit une action où

la défaite fut ſans honte, & la victoire ſans avantage.

La cour de Verſailles négligea cette iſle importante, au point de n'y pas envoyer un ſeul homme. Peut-être dans l'ivreſſe d'une fauſſe grandeur, voyoit-elle avec indifférence tout ce qui n'étoit qu'utile. Elle prit même une mauvaiſe opinion de Tabago, juſqu'à la regarder comme un rocher ſtérile. Cette erreur s'accrédita par la conduite des François qui, trop nombreux à la Martinique, ſe débordèrent aux iſles de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent, de la Dominique. Celles-ci étoient des poſſeſſions précaires, & d'une qualité médiocre. Les auroit-on préférées à une iſle dont le terrein étoit meilleur & la propriété inconteſtable? Ainſi raiſonnoit un gouvernement qui n'avoit pas alors ſur le commerce & les plantations des colonies, aſſez de lumières pour diſcerner les vrais motifs du peu de penchant que ſes ſujets avoient pour Tabago.

Une colonie naiſſante, ſur-tout quand elle eſt fondée avec de foibles moyens, a beſoin de ſecours immédiats pour ſubſiſter. Elle ne peut faire des progrès qu'à meſure qu'elle trouve la conſommation de ſes premières

denrées. Celles-ci sont pour l'ordinaire d'une espèce commune qui, ne valant pas les frais d'une longue exportation, ne se vend guère que dans les lieux voisins, & doit mener insensiblement par des profits médiocres, à l'entreprise des grandes cultures, qui sont l'objet du commerce des Européens avec les Antilles. Or Tabago étoit trop éloigné des grands établissemens François, pour attirer des habitans par cette gradation de succès. On lui préféra des isles moins abondantes, mais plus rapprochées des ressources.

Le néant où tout l'avoit plongée, ne l'avoit pas dérobée à l'œil avide de l'Angleterre. Cette isle orgueilleuse qui se croit la reine des isles, parce qu'elle est la plus florissante de toutes, prétendoit avoir des droits imprescriptibles sur Tabago, pour l'avoir occupée pendant six mois. Ses forces couronnèrent ses prétentions, & la paix de 1763 justifia le succès de ses armes.

LX. Plan de défrichement pour les isles d'Amérique.

Presque toutes les propriétés des Antilles devinrent le tombeau de leurs premiers colons qui, agissant au hasard dans des temps d'inexpérience, sans aucun concours de leur métropole, faisoient autant de fautes que de pas.

Leur avidité méprisa la pratique des naturels du pays qui, pour diminuer la trop grande influence d'un soleil éternellement ardent, séparoient les petites portions de terrein qu'ils étoient forcés de défricher par de grands espaces couverts d'arbres & d'ombre. Ces sauvages instruits par l'expérience, plaçoient leurs logemens au milieu des bois, dans la crainte des exhalaisons vives & dangereuses qui sortoient d'une terre qu'ils venoient de remuer.

Les destrûcteurs de ce peuple sage, pressés de jouir, abandonnèrent cette méthode trop lente; & dans l'impatience de tout cultiver, ils abattirent précipitamment des forêts entières. Aussi-tôt des vapeurs épaisses s'élevèrent d'un sol échauffé pour la première fois des rayons du soleil. Elles augmentèrent à mesure qu'on fouilla les champs, pour les ensemencer ou pour les planter. Leur malignité s'introduisit par tous les pores, par tous les organes du cultivateur, que le travail mettoit dans une transpiration excessive & continuelle. Le cours des liqueurs fut intercepté; tous les viscères se dilatèrent, le corps enfla, l'estomac cessa ses fonctions. L'homme

mourut. Echappoit-on aux ardeurs pestilentielles du jour, la nuit on respiroit la mort avec le sommeil, dans des cabanes dressées à la hâte au milieu des terres défrichées, sur un sol dont la végétation trop active & malsaine, consumoit les hommes avant de nourrir les plantes.

D'après ces observations, voici le plan qu'il seroit bon de suivre dans l'établissement d'une colonie nouvelle. En y arrivant, nous examinerions quels sont les vents qui règnent le plus dans l'archipel de l'Amérique, & nous trouverions qu'ils y sont réguliers du sud-est au nord-est. Si nous avions la liberté du choix, si la nature du terrein n'y mettoit point d'obstacle, nous éviterions de nous placer sous le vent, de peur qu'il n'apportât continuellement dans notre sein la vapeur des terres nouvellement défrichées, & n'infectât par l'exhalaison des plantations neuves, une plantation qui se seroit purifiée avec le tems. Ainsi nous devrions fonder notre colonie au vent de tous les pays, qu'il s'agiroit de mettre en culture. D'abord on construiroit dans les bois tous les logemens, autour desquels nous ne laisserions pas couper un seul arbre. Le

séjour

séjour des bois est sain. La fraîcheur qu'ils conservent même pendant la plus grande chaleur du jour, empèche cette surabondance de transpiration, qui fait périr la plupart des Européens, par la sécheresse & l'acrimonie d'un sang inflammable & dépouillé de son fluide. On allumeroit du feu pendant la nuit dans les cases pour diviser le mauvais air qui pourroit s'y être introduit. Cet usage établi constamment dans certaines parties de l'Afrique, auroit en Amérique l'effet qu'on doit en attendre, eu égard à l'analogie des deux climats.

Ces précautions prises, nous commencerions à abattre le bois, mais à l'éloignement de cinquante toises au moins des cabanes. Lorsque la terre seroit découverte, les esclaves seroient envoyés au travail à dix heures du matin seulement, c'est-à-dire, après que le soleil auroit divisé les vapeurs, & que le vent les auroit chassées. Les quatre heures perdues depuis le lever du jour, seroient plus que compensées par l'activité des cultivateurs dont on ménageroit les forces, & par la conservation de l'espèce humaine. On continueroit cette attention, soit qu'il fallût défricher

les terres ou les ensemencer, jusqu'à ce que le sol purgé, bien consolidé, permît d'y établir les colons, & de les occuper à toutes les heures du jour, sans avoir rien à craindre pour leur sûreté. L'expérience a justifié d'avance la nécessité de toutes ces mesures.

LXI. Malheurs arrivés aux Anglois à Tabago, pour s'être écartés des maximes que nous venons de tracer.

Pour n'avoir pas suivi la route que nous venons de tracer, les Anglois & leurs esclaves périrent en foule à Tabago, quoique venus la plupart ensemble des colonies voisines. Éclairés par ce désastre, ils se placèrent au-dessus du vent, & la mort cessa ses ravages. L'usage où est le gouvernement Britannique de vendre le sol de ses isles & les formalités inséparables d'un pareil système, retardèrent la formation d'un établissement qu'avec des maximes moins sages peut-être, on auroit commencé immédiatement après la paix. Ce ne fut qu'en 1766 que furent adjugés quatorze mille acres de terre, divisés en portions de cinq cens acres chacune. De nouvelles adjudications furent faites dans la suite: mais il ne fut jamais permis à aucun cultivateur d'acquérir plus d'un lot.

L'isle, dont les terres se sont trouvées trop sabloneuses, n'est encore habitée que par

quatre cens blancs & huit mille noirs. Ils ont été arrêtés au commencement de leur carrière par les fourmis, qui ont dévoré la plus grande partie des cannes déja plantées. Les quarante mille quintaux de ſucre que rendoient trente habitations, ont été réduits à la moitié. Le vuide a été rempli par le coton, dont on récolte huit cens mille livres peſant, & par l'indigo dont on obtient douze mille livres.

FIN.



